

Grille de dépouillement des observations recueillies dans les cantons d'Ile de France, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur la révision du SDRIF E

NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers ou courriels figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
DEPARTEMENT DE PARIS																	
REGISTRE PAPIER DE PARIS CENTRE (1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème} et 4 ^{ème} arrondissements)																	
Obs 1			X			X								X			<u>Mme Juliette SIMON a écrit :</u> Activité économique et urgence climatique. Ce SDRIF- E ne prévoit pas d'inverser la tendance au réchauffement climatique, même si la brochure d'information se dit « environnemental ». Lors de la réunion publique du 29/02/2024, de nombreuses associations environnementales se sont exprimées sans réponses suffisantes de la part des responsables de ce SDRIF. Le BIP (600 m de large sur 80 m de haut, érigé devant une réserve protégée, gare en plein champs, bords de Seine et Marne comme annexe des ports de Haropa puis de Rotterdam avec le Canal Seine Nord. Proposition : développement massif d'une agriculture paysanne sur les riches terres d'IDF si fertiles et développement d'une économie verte avec transformation des produits alimentaires, vente et approvisionnement des collectivités locales de produits locaux qui protège l'environnement. En place de l'agro-industrie (*90 % de l'agriculture en IDF, sans haies qui appauvrit la terre et la biodiversité et n'emploie pas beaucoup de monde et n'offre pas d'îlots de fraîcheur et qui est dispendieuse en eau.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 5 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1			X		X												<u>Mme Fanny BLAISE, bénévole en protection de la nature, a écrit :</u> Définition de l'armature confondue avec la ceinture verte. Inclure des locaux d'activités en pied d'immeubles dans la création de [lieu illisible sur la copie] Beaucoup de citoyens souhaitent une autarcie en s'opposant à la hausse des capacités et des services de transports (éviter l'étalement urbain).
Obs 2		X		X		X	X										<u>M. Emmanuel de la MASSELIERE, urbaniste, a écrit :</u> J'aimerais que l'objectif de l'équilibre socio-ethno-spatial soit – comme les sujets environnementaux- au cœur du SDRIF. Cela nécessite le renforcement de l'organisation polycentrique et la répartition de la production des richesses dans la région au détriment du cœur au profit des pôles du Nord et du Sud. Par exemple l'inscription de grands équipements métropolitains au droit des gares du GPE au lieu de les mettre dans Paris (Philharmonie, salle multifonctionnelle, quartier de bureaux de Paris Rive Gauche, Seine Musicale, Arena 92) ou dans ses extensions. Donc que le SDRIF se donne pour objectif d'éviter : la spécialisation ethno-socio-spatiale, la spécialisation fonctionnelle (la logistique à Roissy, la R&D à Saclay), la spécialisation dans la création de valeur (territoire à faible valeur VA en place

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	de faible VA au cœur). Symboliquement le SDRIF-E pourrait devenir un SDRIF-EESS pour Equilibre Socio-Spatial. Territoires servants pour territoires donnants (le cœur) à un archipel de territoires qui comptent tout autant. Page 14 de la pièce 1.2., vous parlez de centralités urbaines. Pouvez-vous aussi réfléchir aux centralités métropolitaines ? P. Braouzec disait « Nous devons faire pour tous les territoires qui comptent, c'est une question de dignité pour les habitants ». Voici qui pourrait résumer 1 objectif premier du SDRIF : faire compter pour tous les territoires de la Région et pas seulement le cœur. Le SDRIF peut-il interdire la production de nouveaux bureaux et équipements métropolitaines dans le cœur ?
Obs 3																X	Anonyme a écrit : De passage au bureau avec la commissaire enquêtrice, j'ai échangé avec les personnes présentes sur le sens du SDRIF et le rôle de l'Etat dans le processus d'élaboration du SDRIF-E.
Obs 4	X		X														M. Carmelo PICCIOTTO – 75018 – Montmartre, a écrit: Les dés sont pipés car le projet d'aménagement régional ignore les franges rurales de l'Île-de-France et oublie l'attraction qu'exerce Paris sur le Bassin parisien. J'en veux pour preuve l'énumération des projets (+ 139) ce que reflète le schéma de la page 138 sur laquelle figure des lignes de chemin de fer fermées au trafic et dont la réouverture apparaît indispensable. Ainsi par exemple, l'itinéraire de Coulommiers à Vitry-le-François, la partie francilienne dessert La Ferté-Gaucher tandis qu'une virgule permettrait d'éviter le rebroussement en gare d'Esternay afin d'aller desservir Provins d'où partiraient des trains à destination de Sézanne et d'Epervy. Autre exemple, le tronçon de Flambois à Montereau-Faut-Yonne permettrait aux trains provenant de Romilly-sur-Seine et Sézanne, d'emprunter l'accent grave de Moret -sur-Loing et de rejoindre Marlotte et Malesherbes d'où partirait la ligne réouverte vers Montargis mais aussi celle de Pithiviers-Les-Aubrais-Orléans-ville. Bien entendu, si aucun de ces projets ne figure sur la carte, c'est que la Région reste entichée des vieilles lunes que sont les 70.000 logements dans le domaine immobilier que l'on peut trouver dans le bassin parisien à moindre coût à condition de rénover les infrastructures de transport adéquates ce qui condamne les tentatives de remise en selle des projections automobiles avec des investisseurs routiers mais également celle des métros dispendieuses et somptuaires. Reconstituer un réseau de trans-fer s'avère plus économique et bien plus efficace, mais encore faut-il abandonner le mode de pensée des années FOLLES devenu institutionnel et source de gâchis colossal. Le recours à la bicyclette est une nouvelle manifestation de cet esprit (sic) malsain qui vise à empêcher le développement du tramway qui demeure pourtant la panacée. La Région n'a pas encore fait sa révolution copernicienne ce qui est pourtant une urgence. S'appuyer sur le « métro automatique » ou le dit GPE, relève de la sottise car il s'agit d'un projet politique de Gribouille – sauter dans la rivière pour éviter l'averse- qui ne mène à rien de probant. Il est encore temps de réévaluer ce qui constitue une escroquerie intellectuelle et une lourde faute morale de par son coût exorbitant et son inefficience notoire. Il importe de récupérer son financement et de le réattribuer aux transports existants, seule issue honorable à la crise que subit le transport public.
Obs 5	X		X														M. Carmelo PICCIOTTO – 75018 – Montmartre, a écrit : Nous déplorons l'absence de tous projets de transport sur le réseau ferré de petite et grande ceinture ; la première dispose d'un site propre de plus de 20 km qui réhabilité permet une desserte cousue main de la périphérie de Paris. Son tronçon

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Nord effectue la jonction entre les faisceaux Est et Ouest, o aurait ainsi la ligne U provenant de La Défense qui irait desservir Meaux pour un coût somme toute assez modique mais de bon résultat. La seconde offre une desserte de l'Est parisien de Bobigny à Sucy-en-Brie puis Orly d'une part et d'autre part vers Juvisy-sur-Orge via Villeneuve-Saint-Georges. Une étude approfondie autoriserait la réouverture. Naturellement, ces ébauches d'infrastructures rénovées vont à l'encontre du projet de GPE qui doit être réactualisé afin d'en ôter toutes les scories accumulées. Ceci requiert une forte dose de courage politique mais la fin offre la récompense, l'obstination paie l'effort
REGISTRE PAPIER DE PARIS 6 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1				X	X	X	X									X	Anonymes, ont écrit : Dépôt d'un dossier de projets à Moissy-Cramayel (77550) PJ1 : SAS IMMO AMENAGEMENT – 80480 Dury Contribution à l'enquête publique sur le SDRIF-E Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne) fait partie de la Ville Nouvelle de Sénart depuis 1973. L'objectif de cette OIN (Opération d'intérêt National) est de rééquilibrer le développement territorial avec l'accueil de plus de 100 000 habitants, la création de 35 000 emplois, et de nombreux équipements et infrastructures de transports. Aujourd'hui, près de 50 ans après la création de l'OIN, le développement du territoire de Sénart n'est pas encore achevé. Il s'agit donc d'un territoire « capable », avec plus de 1000 ha de fonciers, un territoire « à réinventer » à l'aube des besoins et enjeux actuels. La carte de destination générale issu du projet de SDRIFe (Schéma Directeur de la Région Ile-de- France) prévoit pour la zone de Moissy-Cramayel une restriction de ses droits à construire comparée à la précédente (SDRIF2030). Il convient donc de s'interroger à la fois sur les objectifs assignés par l'Etat et sur la compatibilité du projet de SDRIFe ? Le secteur de Noisement, d'une surface de 34 hectares environ, était jusqu'au dernier SDRIF identifié comme secteur d'urbanisation préférentielle. L'objectif était de boucler l'urbanisation de la Ville en respectant les objectifs de la Ville Nouvelle de Sénart, imposé par l'Etat (depuis 1973). <i>Cf Pièce jointe : courrier du maire daté de 2005 - Jean-Jacques FOURNIER - extension de l'urbanisation</i> Dans le projet du SDRIFe, ce secteur n'est plus identifié comme urbanisable. Un projet a été élaboré et présenté aux services de l'Etat au cours de l'année 2022 ainsi qu'aux élus locaux. Il répond à un vrai projet d'intérêt général. En effet, ce projet est voué à la réalisation d'une opération d'aménagement et d'équipements, destinés à accueillir des logements de personnes à ressources modestes, mais pas seulement. Il contribue, en effet, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles, à la préservation des continuités écologiques. Le projet d'aménagement du quartier de Noisement entend répondre aux besoins actuels et futurs de la commune en matière d'offre de logements, d'équipements, de développement économique tout en accordant une importance particulière à son insertion environnementale. Dans un contexte local de forte attractivité et de croissance démographique et afin de répondre aux problématiques d'un marché du logement en tension, il semble nécessaire de réfléchir à l'aménagement d'un espace à vocation mixte, support du projet de « Noisement », visant à accueillir logements privés et sociaux, équipements publics, locaux d'activités et commerces de proximité. Dès 2015, la ville de Moissy-Cramayel a été identifiée comme secteur d'urbanisation préférentielle, dans la continuité de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	l'enveloppe urbaine existante, afin de répondre aux orientations du SDRIF 2030. Cette zone préférentielle a été examinée et calibrée en fonction des besoins des populations actuelles et à venir, en termes d'habitat et d'équipements ainsi qu'en raison de sa proximité avec des réseaux d'infrastructures de transport (N 104, A5, RER D). Le projet de « Noisement » entend proposer un projet d'aménagement durable et adapté aux besoins offrant une programmation mixte et une insertion urbaine et paysagère optimale. Ainsi, il est prévu que le quartier comprenne : - Des logements organisés assurant la mixité : Une offre de logement permettant de répondre et d'anticiper des besoins liés au desserrement des ménages, à la problématique ANRU de la Ville (démolition 195 logements sur la commune), et intergénérationnel. Immo-Aménagement projette la création de logements pour étudiants. Il s'inscrit pleinement dans la politique menée par le Gouvernement fixant un objectif de 35 000 logements étudiants d'ici 2027. La commune compte parmi les équipements universitaires, l'IUT Sénart-Fontainebleau. Il a été inauguré en novembre dernier, un nouveau bâtiment à Moissy-Cramayel : 4 000 m2 entièrement réhabilité autour d'un concept innovant de Learning Lab permettant le développement de nouvelles approches pédagogiques pour la réussite des étudiants. - Une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) avec les objectifs suivants : équipe de soins primaires, amélioration du soin non programmé sur le territoire de santé dans le cadre du SAS (Services d'Accès aux Soins) en concertation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), prise en charge de la PDSA (Permanence de Soins Ambulatoire sur le Territoire). Face au phénomène de désertification médicale, fléau incontournable reconnu notamment dans le département, il a été intégré une maison médicale de santé pour répondre à la demande croissante et légitime des habitants de Moissy-Cramayel et de ses environs. La commune est, à ce jour, sous dotée dans ce domaine et reconnue par l'ARS comme Zone d'intervention Prioritaire. Ce programme, en intégrant une offre de santé qualitative, viendra en partie pallier cette carence. Le concept s'articulera autour d'une Maison de Santé (MSP) composé d'environ 5 à 8 médecins généralistes, cabinet de soins infirmiers, podologues, diététicien, sage- femme, orthoptiste, ... - Equipements : des espaces de coworking, commerces de proximité, crèches, ... De nouveaux axes de circulation internes : différents modes de déplacements (voiture, vélo, marche à pied) tout en travaillant l'entrée de Ville, depuis l'Avenue Pierre Aubergé. Des aménagements naturels (continuités écologiques, plantations, végétalisation) afin d'insérer aux mieux le quartier dans son environnement, notamment en appui du Ru des Hauldres. <u>Le diagnostic faune/flore répartis sur les 4 saisons a été réalisé, et n'a révélé le recensement d'aucune espèce protégée.</u> L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Noisement constitue la prolongation directe de l'aménagement de la ZAC Arboretum Chanteloup. Les équipements proposés dans le cadre de l'urbanisation de Noisement viennent en complémentarité de ceux annoncés dans le dossier de ZAC. En effet, il n'est nullement prévu de réaliser des structures médicales par exemple, malgré la création de 2400 logements supplémentaires sur la commune. Cette urbanisation sur Noisement constituera la dernière pierre des différents aménagements élaborés depuis le Schéma directeur de 1972. Cette perspective était déjà prise en compte lors de la conception du PADD du Plan Local d'Urbanisme de 2007, où ce secteur situé en zone agricole, était fléché pour être à terme rattaché à la zone 1AUH, moyennant une modification du

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	PLU. Au regard de l'ensemble des objectifs susvisés par l'urbanisation du secteur de Noisement, répondant à la fois aux enjeux assignés par l'Etat en tant qu'OIN et de l'intérêt général du projet offrant une réelle opportunité sur ce territoire moisséen, il est demandé le positionnement d'un secteur d'urbanisation préférentielle sur ce secteur. SDRIF 2040 – carte de destination générale PROJET IMMO AMENAGEMENT Société par Actions Simplifiée 8 chemin de Saleux 80480 DURY RCS Amiens 789 698 818 APE : 4299Z - Siret : 789 698 818 00018 <i>Pièce jointe : courrier du maire daté de 2005 - Jean-Jacques FOURNIER - extension de l'urbanisation Je fais suite à notre entrevue du 28 février dernier.</i>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Au-delà des différences de point de vue que nous pouvons avoir sur l'avenir de la commune dont je suis Maire depuis plus de 30 ans, je tiens à réaffirmer la perspective que j'ai de son développement, perspective que nous ne partageons pas totalement et qui mérite d'être explicitée. Mais je me dois aussi de souligner votre part d'initiatives, qui pour deux opérations importantes d'aménagement de la commune, aura été décisive. Tout d'abord, vous m'avez mis en rapport avec Monsieur Ranauld HAHN, directeur général pour l'Europe de Prologis, numéro un mondial de la logistique « qualitative » ; c'était en 1999 et vous avez tenté de me convaincre de l'intérêt d'une implantation de 200.000 m2 d'entrepôts, avec déjà, la préoccupation d'une intégration dans l'économie et l'environnement sénartais. Je peux constater, après plusieurs années d'études et d'échanges, que la réalisation PROLOGIS en cours dépasse toutes les espérances avec le respect, jamais atteint sur Sénart, de normes de hautes qualités environnementales et des garanties de développement de l'emploi jamais égalées. Je souhaite, avec insistance, que l'ensemble de la ferme Chanteloup, puisse être inscrit dans le schéma de développement de ce secteur et qu'un aménagement cohérent puisse être développé sur cette zone nord de Moissy faisant appel notamment à des implantations tertiaires. En tout état de cause, je me dois de reconnaître que votre investissement pour cette réalisation aura été décisif et qu'il n'aurait pu voir le jour sans votre détermination. Vous m'avez convaincu par ailleurs de la nécessité de réhabiliter des éléments de notre patrimoine que sont les fermes briardes subsistantes sur Moissy et notamment la ferme de Noisement. La réglementation édictée au plan d'acceptation des sols (POS) a effectivement autorisé, comme vous l'aviez sollicité, la possibilité d'une extension limitée de l'urbanisation autour de ces fermes afin que leur préservation soit réaliste économiquement. Je me dois de dire que sur ces deux opérations importantes pour l'avenir de notre commune, vos interventions m'ont aidé à bien mesurer les intérêts qui s'y attachaient. Au final, il m'apparaît que les intérêts privés et l'intérêt général ont été conciliés et que ces opérations ont été équilibrées. Je ne peux que me féliciter de ces aboutissements et je vous remercie d'avoir ainsi contribué au développement communal. Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées. Le Maire Jean-Jacques FOURMSER PJ2 : Association « Soigner ensemble à Moissy-Cramayel » Contribution à l'enquête publique sur le SRIFE « Plus de 60% des habitants de l'Île-de-France vivent dans un désert médical reconnu par l'Agence Régionale de Santé. En 2015, seuls 7% de la région étaient classés comme tel ». Cette augmentation est vertigineuse. Le nombre de consultations possibles, par an et par habitant, est inférieur à 2,5. L'accès aux soins élémentaires est donc devenu pour près des deux tiers des Franciliens, soit 7,5 millions de personnes, un luxe plutôt qu'un droit fondamental. Si plus de 60% de la région est considérée comme un désert médical, ce chiffre monte à 84% pour la Seine-et-Marne. 84, 3 % de son territoire classé en Zone d'intervention Prioritaire (ZIP), la Seine-et-Marne est l'un des déserts médicaux les plus avancés de France. On compte 789 médecins généralistes en Seine-et-Marne, inscrits à l'ordre des Médecins, la plus faible densité après le département 93 (source : CPAM - commission paritaire des Médecins Libéraux - mars 2024).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Ce sont 48.9 Médecins Généralistes pour 100 000 habitants en Seine-et-Marne (moyenne nationale : 149 médecins généralistes pour 100 000 habitants - avant dernier département en France). Si les responsabilités, aujourd'hui, sont partagées entre les décideurs politiques et les médecins eux- mêmes, l'heure n'est plus à la recherche de coupables. Ce qu'il faut désormais, c'est impulser des initiatives efficaces pour réduire autant que faire se peut la fracture territoriale médicale. Face à la pénurie de généralistes et pour désengorger les urgences de l'hôpital, certains médecins libéraux du département de Seine-et-Marne, et notamment à Moissy-Cramayel, ont mis en place dans le cadre de permanences PDSA (Permanence De Soins Ambulatoires) une offre de soins pour répondre à la demande des usagers du territoire. Il est ainsi nécessaire de réduire cette carence au regard des inégalités d'accès aux soins. Cette permanence est inscrite dans le cahier des charges régionale fixant les conditions d'organisation de la PDSA ainsi que sa déclinaison départementale. En effet, dans la continuité du Plan Régional de Santé (PRS), l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France entend consolider le dispositif de PDSA pour permettre un accès aux soins non programmés en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux, en particulier dans l'objectif de qualité et de sécurité de la prise en charge. Dans ce cadre, afin d'assurer à chaque appelant, quelle que soit sa situation, l'accès à la prise en charge la mieux adaptée, la régulation médicale constitue le véritable pivot de ce dispositif. De plus, une régulation médicale performante permet une meilleure efficacité du dispositif par une réponse adaptée et graduée à l'état médical du patient : conseils, consultation en point fixe, visite à domicile, recours à l'aide médicale urgente... Installée depuis novembre 2018, l'association « Soigner ensemble à Moissy-Cramayel » assure des permanences de soins regroupant dix médecins, semaines et week-ends. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 20 h à minuit, le samedi de 12 h à minuit, les dimanches et jours fériés de 8 h à minuit. « C'est un véritable service supplémentaire apporté à la population », se réjouit Line Magne (PS), la maire de Moissy-Cramayel, qui dialogue avec les médecins de la ville depuis février 2016 pour tenter de répondre à la désertification médicale. <i>Cf pièce jointe : courrier de l'Agence Régionale de Santé en date du 16 novembre 2018 - notification décision relative au projet de reconnaissance de la MSP de Moissy-Cramayel en point fixe de garde.</i> Toutefois, les locaux ne sont plus adaptés à la demande du territoire. La société Immo Aménagement s'est rapprochée de notre association, et nous a proposé des locaux fonctionnels pour maintenir et surtout développer notre activité sur la Ville notamment sur le quartier de Noisement ainsi que les communes environnantes. Avec l'ensemble des professionnels de santé nous avons élaboré un projet d'offre de santé afin de répondre aux problématiques du territoire et de renforcer les carences notamment sur certaines offres de soin du 2d recours. <i>Cf pièce jointe : Inscription de l'association « soigner ensemble à Moissy-Cramayel à l'appel à manifestation d'intérêt : programme de financement en santé publique 2024 - Région Ile de France - projet n° 202404824</i> Les soins de premier recours concernent les soins ambulatoires directement accessibles aux patients avec une dimension généraliste et un accent mis sur l'éducation pour la santé. Les soins de second recours sont les soins qui ne peuvent être pris en charge par les médecins généralistes en raison de leur complexité : ils le sont alors par les médecins spécialistes. On distingue généralement un troisième niveau de soins qui se caractérise par la nécessité du recours à un plateau technique important ou à une médecine de pointe : il s'agit là

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	de soins hospitaliers. Les Equipes de Soins Spécialisés entrent en jeu pour mener à bien cette procédure et ainsi réduire les délais de cette expertise. L'objectif est d'améliorer la prise en charge. Ce projet a été présenté aux services de l'Etat et notamment au Président du Département, financeur et acteur sur ce sujet. Ce dernier nous a donné un avis favorable. . Nous projetons donc : Une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) avec les objectifs suivants : équipe de soins primaires, amélioration du soin non programmé sur le territoire de santé dans le cadre du SAS (Services d'Accès aux Soins) en concertation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), prise en charge de la PDSA (Permanence de Soins Ambulatoire sur le Territoire). Le concept s'articulera autour d'une Maison de Santé (MSP) composé d'environ 5 à 8 médecins généralistes, cabinet de soins infirmiers, podologues, diététicien, sage-femme, orthoptiste, ... Convention avec une équipe Equipement de Soins Spécialisés de Cardiologie (ESS) Soins d'Education Thérapeutique (diabétologie au regard de la forte demande recensée sur le territoire) Un centre médico-sportif dans le cadre du dispositif « sport et santé ». Le programme « Maisons Sport-Santé » a comme objectif d'amener le plus grand nombre de personnes à intégrer la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population. Les Maisons Sport-Santé réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés. Une maison de santé des spécialistes composée d'un pôle d'ophtalmologie, de radiologie, de gynécologie, cabinet dentaire, laboratoires.... Cette offre rayonnera au niveau du territoire de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) et répondra à une vraie demande sur un sujet aussi sensible. Au regard de l'ensemble des objectifs susvisés par l'urbanisation du secteur de Noisement, répondant à des enjeux importants et offrant une réelle opportunité sur ce territoire moisséen, il est demandé le positionnement d'un secteur d'urbanisation préférentielle sur ce secteur. <i>PJ : Notification décision relative au projet de reconnaissance de la MSP de Moissy Cramayel en point fixe de garde</i> La permanence des soins ambulatoires est un dispositif qui permet aux usagers de bénéficier d'un accès aux soins aux horaires de fermeture des cabinets libéraux de ville Afin de garantir l'adéquation du dispositif aux besoins de la population, celui-ci fait l'objet d'évolutions et d'ajustements réguliers Ces évolutions sont formalisées dans le cahier des charges régional. Il permet aussi d'identifier les acteurs impliqués dans le dispositif ainsi que leurs obligations respectives Dans ce cadre vous avez déposé un projet de demande de reconnaissance de votre MSP à Moissy Cramayel en tant que point fixe de garde, sur les créneaux horaires, du lundi au vendredi 20h à 0h, le samedi de 12h à 0h et le dimanche et jours fériés de 8h à 0h A la suite des discussions lors des instances départementales (CMTG et SCM) et régionale (COPIL PDSA). Je vous informe que votre projet est retenu sous réserve d'une évaluation de fonctionnement du point fixe un an après sa mise en œuvre Par conséquent le point fixe de garde de Moissy Cramayel sera intégré au cahier des charges régional de la PDSA à compter du 1^{er} janvier 2019 sous réserve d'ouverture de la MSP. <u>PJ : Projet N°202404824 - En création MSP SOIGNER ENSEMBLE A MOISSY CRAMAYEL</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	<u>MSP SOIGNER ENSEMBLE A MOISSY CRAMAYEL</u> Contexte Nous projetons donc : Une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) avec les objectifs suivants : équipe de soins primaires, amélioration du soin non programmé sur le territoire de santé dans le cadre du SAS (Services cf. Accès aux Soins) en concertation avec FARS (Agence Régionale de Santé), prise en charge de la PDSA (Permanence de Soins Ambulatoire sur le Territoire). Le concept s'articulera autour d'une Maison de Santé (MSP) composé if environ 5 4 8 médecins généralistes, cabinet de soins infirmiers, podologues, diététicien, sage-femme, orthoptiste, Un centre médico-sportif dans le cadre du dispositif « sport et santé ». Le programme « Maisons Sport-Santé » a comme objectif d'amener le plus grand nombre de personnes 4 intégrer la pratique d'une activité physique et sportive 4 son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population. Les Maisons Sport-Santé réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment 4 des personnes en bonne santé qui souhaitent (re) prendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique ainsi qu'4 des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés. Une maison de santé des spécialistes composée (fun pôle d'ophtalmologie, de radiologie, de gynécologie, cabinet dentaire, laboratoires. Cette offre rayonnera au niveau du territoire de Seine-et Marne et répondra 4 une vraie demande sur un sujet aussi sensible. Objectif(s) Proposition d'une augmentation de l'offre de soins notamment soins non programmés eu égard à l'augmentation de la population sur notre territoire face au déclin de la démographie médicale. Objectif(s) opérationnel(s) Le projet pourrait s'articuler dans une première phase en la création d'une MSP hors les murs qui sera proposée 4 la CPTS pour la prise en charge des soins non programmés en journée (objectif socle des CPTS) avec l'ouverture de consultations non programmées en matinée au sein de notre local sis au 166 av Philippe Moissy Cramayel ou" nous consultons déjà trois matinées par semaine et sur RDV Doctolib. Par ailleurs nous sommes inscrit dans le cahier des charges du dispositif PDSA sur ce territoire depuis 2018 avec une autorisation depuis janvier 2024 de deux postes de praticien pour effectuer la très forte demande de consultations avec une proportion de l'ordre de 30 X de pédiatrie. Nous accueillons les patients venant de toutes les communes environnantes (territoire CPTS) et également départements limitrophes. En deuxième phase un projet immobilier pour la réalisation de cette MSP qui réunira les différents acteurs dans des locaux fonctionnels avec engagement d'assistants médicaux voire intégration d'une IPA et infirmière AZALE et ce pour le développement de notre activité associée 4 une activité de prévention (éducation thérapeutique, Maison Sport et santé) et prise en charge de patients ALD sans MT. Porteur de projet Cet organisme a-t-il un SIRET ? OUI SIRET : 84191060700016 Raison sociale : SOIGNER ENSEMBLE A MOISSY CRAYEL SCM PLACE DU SOUVENIR

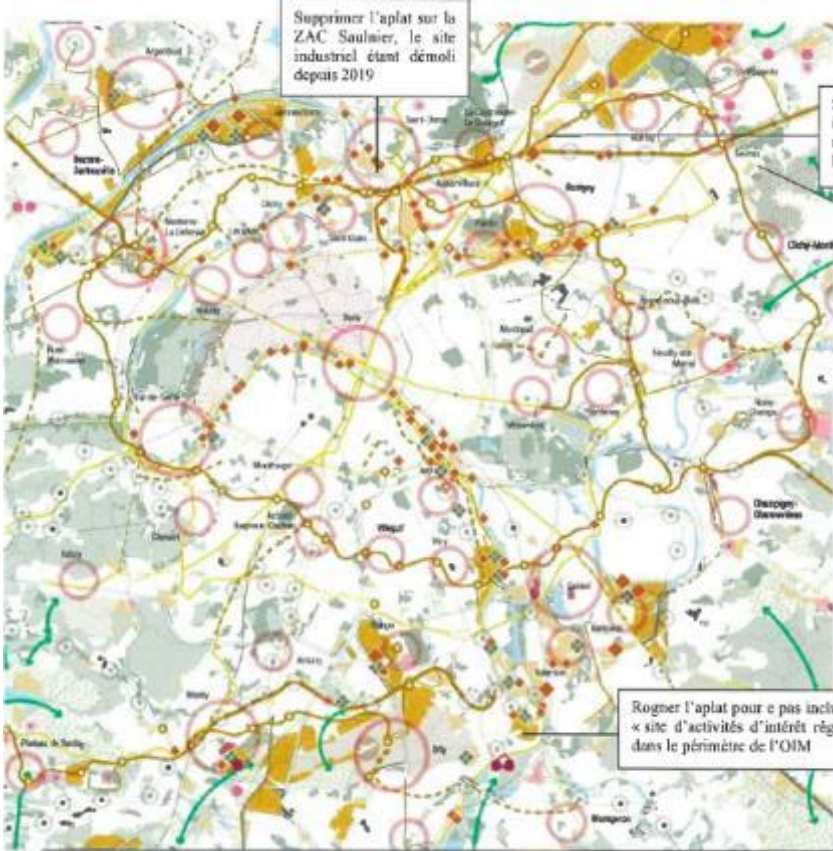
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Sigle Pays Adresse Code postal – Commune FINESS de : FRANCE Financement Statut juridique : : 341 AV PHILIPPE BUR 77550 - MOISSY CRAMAYEL Code ARE : 6589 - Société civile de moyens 6619A - Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
REGISTRE PAPIER DE PARIS 7 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1				X												X	Anonyme a écrit : Ras le bal des lois qui compliquent de plus en plus la vie de tout le monde : Dans le développement urbain, je préfère avant (cf. POS) ; Je ne veux pas de nouveaux habitants parce qu'il n'y a plus de place pour accueillir tous ces étrangers, à cause d'eux, on détruit la Région Île-de-France.
Obs 2					X												Anonyme a écrit : Résidant à Paris, j'apprécie les efforts qui ont été faits pour végétaliser et avoir des pistes cyclables (jardins partagés également). Plus d'efforts doivent être faits pour la conservation de sites remarquables et des arbres centenaires.
Obs 3				X		X		X		X				X			Anonyme a écrit : Le SDRIFE affirme défendre les espaces agricoles et naturels et limiter l'étalement urbain. Comment l'appliquer alors que l'Île-de-France applique seulement une diminution de 20% d'artificialisation (la province 50%) : la multiplication des lignes de métro (200 pour 2030), la construction de 70.000 logements par an, la bétonisation de 790 ha pour les industries, la création de 36 nouveaux sites logistiques, les 10.000 ha d'urbanisation, l'augmentation du trafic routier (250), etc. ? Tous ces choix ne feraient qu'augmenter les inégalités déjà très fortes, les trajets domicile-travail. Autant de terres en moins pour notre autosuffisance alimentaire. Une autre logique est possible : - Lutter contre la pollution de l'air en abandonnant les nouveaux projets routiers, en sanctuarisant les espaces verts, en créant des espaces pour que chacun ait 10 m2 de verdure, - Conserver les terres agricoles et les orienter vers une production locale et sociologique, - Rénover et occuper les 400.000 logements vacants et les 4,4 millions de m2 de bureaux vides, - Rapprocher les emplois concentrés dans Paris et les Hauts-de-Seine, des lieux d'habitats pour permettre à chacun de travailler à moins d'une demi-heure de chez soi, Améliorer les transports du quotidien en zones denses au lieu de construire d'inutiles lignes traversant les terres agricoles.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 8 ^{ème} arrondissement																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER DE PARIS 9 ^{ème} arrondissement																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER DE PARIS 10 ^{ème} arrondissement																	
Néant																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER DE PARIS 11 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1																X	Anonyme a écrit : Contrôle par la Région de ce qui va être fait dans le SDRIF sera appliqué et suivi par la Ville de Paris ?
Obs 2		X	X	X	X			X					X				M. RAUX, Directeur de la cohérence territoriale et de l'information géographique, Métropole du Grand Paris a écrit : M Raux est venu déposer l'avis délibéré de la Métropole du Grand Paris, composé de 8 réserves et de 4 recommandations. La MGP indique que si les réserves ne sont pas levées, il y aura un risque d'incompatibilité entre le SDRIF-E et le SCoT métropolitain. <i>Il est précisé que cet avis délibéré est identique au projet du Conseil métropolitain du 20 décembre 2023 disponible dans le recueil des avis des Personnes publiques associées du dossier d'enquête publique (p250 à 270).</i> Les réserves : 1./ La Métropole demande la suppression de l'orientation réglementaire n°129, relative à la confortation du réseau magistral, manifestement contraire à la dimension environnementale du SDRIF-E, et incompatible avec le SCoT ; 2./ La Métropole demande la suppression, dans l'orientation réglementaire n°59, des contraintes à la charge des communes ayant plus de 30% de logements locatifs sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS-PLAI ; 3./ La Métropole demande l'évolution de l'orientation réglementaire n°13, exception « g », pour reprendre la rédaction suivante : « à titre exceptionnel, les ouvrages et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif d'envergure intercommunale. » et d'ajouter une exception « h » portant sur « les installations légères/et ou temporaires nécessaires aux activités pédagogiques et de loisirs. » 4./ La Métropole demande que le SDRIF-E-e vise pour l'application de l'orientation règlementaire n°23 dans le périmètre de la Métropole uniquement les rus et rivières de la Bièvre, la Morée, le Croult, la Vieille Mer, le Sausset, le Ru de Rungis, le Morbras, l'Orge, le Ru de Marivel et ses affluents, le Ru de Vauresson, le Ru de la Molette, le Ru d'Arra et le Ru de Saint Cucufa et le Ru les Lances (cf. carte n°1 jointe). 5/ La Métropole du Grand Paris demande que l'orientation règlementaire n°29 évolue pour permettre aux SCoT et PLUi d'appliquer la règle de 30% de pleine terre à une échelle plus fine et plus appropriée, aux spécificités de leur territoire, que le territoire communal. 6./ La Métropole demande la suppression des deux pastilles d'urbanisation de Chennevières-sur-Marne et de Neuilly-sur-Marne (cf. carte n°2 jointe). 7./ La Métropole demande à la Région de supprimer les capacités d'extension de l'urbanisation non cartographiées sur le territoire métropolitain qui conduiraient à remettre en cause les efforts de la Métropole pour la préservation des ENAF. 8./ La Métropole demande la suppression des aplats identifiés dans la carte n°2 repris sur la carte n°3 jointe au présent avis. Les recommandations : 1./ La Métropole demande donc l'intégration, par exemple à l'orientation règlementaire 41, dans le SDRIF-Ee des pourcentages de compensation des surfaces nouvellement imperméabilisées mentionnées par le SDAGE. 2./ La Métropole sollicite de la Région qu'elle mette à disposition un répertoire à la commune de la densité de logements/ha des espaces urbanisés et de la densité de population /ha pour contribuer à une meilleure déclinaison dans les documents d'urbanisme de planification locaux. 3./ La Métropole demande des précisions sur les modalités de calcul de l'enveloppe allouée par l'orientation règlementaire n°89 et sur sa ventilation sur le territoire de la région et plus particulièrement sur le territoire métropolitain.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	4./ La Métropole demande à la Région de confirmer qu'au titre de l'orientation n°144, « les projets mixtes » comportant des logements sont bien autorisés dans les emprises aéroportuaires abandonnées des aérodromes sous réserve, naturellement, du respect de l'orientation réglementaire n°147. A défaut, la Métropole demande un assouplissement – très limité- de l'orientation réglementaire n°144 afin de permettre la construction de logements dans les emprises aéroportuaires abandonnées des aérodromes dans le respect de l'orientation réglementaire n°147. S'en suit une note de 12 pages précisant les différents points ci-dessus. Annexes cartographiques : Carte n°1 : Rus et rivières

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Carte n°2 : pastilles d'urbanisation préférentielle 

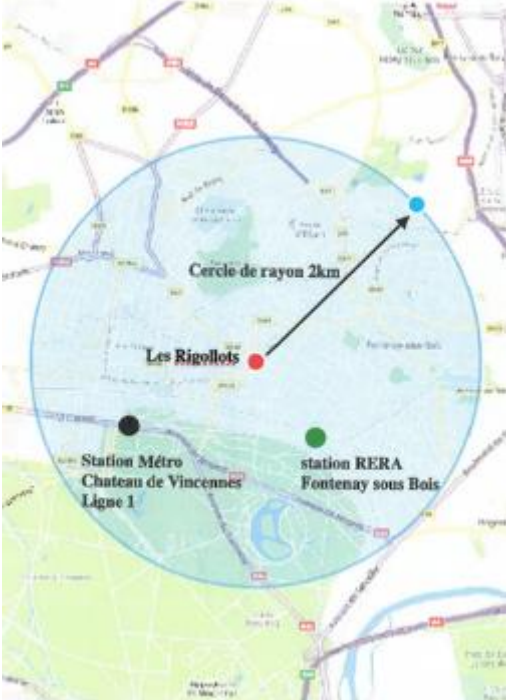
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Carte n°3 : orientations d'intérêt métropolitain :  Étaient également jointes 10 pages recto verso de courriers et courriels entre la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France concernant l'envoi de la délibération de la Métropole du Grand Paris et sa mise à disposition dans le recueil des avis des Personnes Publiques Associées dans le dossier d'enquête publique.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 3			X														Collectif associatif « Vallée de la Seine à Vélo, de la source à la mer » a écrit : Ce collectif est venu échanger longuement lors de la permanence et déposer une contribution. SDRIF-E et Schéma National des Véloroutes : Le Collectif associatif « Vallée de la Seine à vélo - de la source à la mer », regroupant 8 associations de cyclotouristes et d'usagers de la bicyclette ¹ , tient à faire connaître à la Commission d'enquête publique du SDRIF-E les observations suivantes : Le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Île-de-France objectif 2040 - ne mentionne que très marginalement les différentes Véloroutes actuelles ou en projet qui traversent la région. Celles-ci sont pourtant inscrites au Schéma National de Véloroutes (SNV), schéma qui a fait l'objet de l'arrêté du 22 décembre 2020. Le texte de l'arrêté et la carte qui l'accompagne ont été publiés au Journal Officiel de la République française du 22/01/2021, et une dernière carte a été mise à jour en 2023. En effet, le SNV a inscrit, dans la région Île-de-France, sept Véloroutes nationales ou internationales : la Scan ibérique (EV3), l' Avenue verte Londres-Paris (V16), la Véloroutes du Nord (V32), la Véloscénie (V40), l'itinéraire Paris-Strasbourg (V52), le Chemin des floteurs (V55) à l'est de Montereau le long de l'Yonne, et la Seine à Vélo (V33). Ces projets sont d'ores et déjà portés par nombreuses collectivités. Pourtant, aucun document de planification ni de contractualisation d'échelle régional n'en confirme l'existence et n'en soutient la mise en œuvre. Dans le SDRIF-E, il est regrettable que ces tracés, porteurs d'itinéraires à même de participer à une mobilité décarbonée, au développement du slow tourisme et au développement des territoires, n'y soient inscrits de manière claire et explicite. Cela aurait pour effet de garantir la continuité des tracés, de renforcer la confiance des collectivités et organismes concernés (VNF par exemple) ainsi que leur implication pour une bonne cohérence des aménagements à venir. Cela doit aussi permettre à ce que la politique nationale en faveur des Véloroutes soit pleinement prise en compte dans la continuité des documents d'urbanisme de la région d'Île-de-France. Vous trouverez ci-contre un extrait du schéma synthétique tel qu'il a été publié en 2023 par Vélo § Territoires, organisme qui assure la coordination du Schéma national des Véloroutes :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 En conséquence, le Collectif associatif « Vallée de la Seine à vélo - de la source à la mer » demande que toutes ces Véloroutes nationales (et même européenne dans le cas de la Scan ibérique) figurent explicitement sur une carte du SDRIF-E. Plus particulièrement, la Véloroute Seine à vélo (V33), qui existe en grande partie dans la partie aval du fleuve, nécessite un prolongement à l'amont de la Seine, entre Paris, Melun, Montereau, Nogent-sur-Seine et au-delà. Le principe est inscrit et soutenu par le Plan vélo de la Seine-et-Marne. Le Collectif est particulièrement soucieux de la continuité de la V33 entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, section qui est très impactée par le projet (inscrit au SDRIF-E) de mise à grand gabarit de la Seine. Le collectif demande que les cyclistes puissent circuler sans discontinuité et sans détours importants lors de la réalisation de ce projet. Une annexe comprenait également l'arrêté du 22 décembre 2020 portant approbation du schéma national des Véloroutes, assorti de 2 cartes, l'une à l'échelle nationale, l'autre de l'Ile-de-France de ce schéma national des Véloroutes.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 12 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1	X			X	X								X				Anonymes, RESIDENTS [75012] DEPUIS 1947 J'ai été informé par le journal LE PARISIEN du 16 février 2024. Mon centre d'intérêt consiste à préserver les espaces verts aussi petits soient-ils dans Paris, y compris les bois de Vincennes et Boulogne, très agréables et importants pour se promener et éviter la chaleur.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Favorable pour la construction d'habitation, contre pour en faire des ghettos tel que Paris-Habitat ! Le bureau est mal approprié à cette réunion. Bien beau les espaces verts dans Paris- Où trouver de l'eau ? Y-en-aura-t-il assez ? suffisamment ? En conclusion : réunion intéressante, bonnes explications, claires, par une personne agréable qui maîtrise son sujet.
Obs 2																X	Anonyme, résidente Place Daumesnil [75012] depuis 1999 Déçue par l'accueil d'une personne de la mairie du 12e qui n'a pas été clean avec le commissaire enquêteur qui recevait trois personnes (en m'enlevant ma chaise qui était la sienne, dit-elle)
Obs 3			X						X								M. Xavier RADEGER, résident du 12^e arrondissement, a écrit : Je m'étonne de ne pas voir de lien explicite entre les projets d'infrastructure de transport, et notamment le réseau du Grand Paris Express et les secteurs d'urbanisation préférentielle. Ni d'ailleurs d'encouragement des communes à récupérer une partie de la plus-value foncière générale, au moyen de Zac ou de ZAD. Par ailleurs, l'objectif ZEN secteur national devrait être adapté aux trajectoires prévues par les Etats-Unis et la Chine. Le Français moyen n'émet pas plus que la moyenne mondiale. Le maximalisme coûte cher et plombe non seulement l'économie et la démocratie, mais aussi, à l'avenir, la liberté de se déplacer.
Obs 4	X		X		X												Mme Danièle STEER, Présidente de l'Association des Défenseurs du Bois de Vincennes, a écrit : En qualité de présidente de l'association des Défenseurs du Bois de Vincennes, je dépose cette contribution le 07/03/2024, à Mme Marette [commissaire enquêtrice]. L'Association des « Défenseurs du Bois de Vincennes », Association 1901, est née du Collectif "Touche pas à mon Bois". Elle a été créée par des citoyens engagés dans la préservation du Bois de Vincennes, et opposé au projet de prolongement de la ligne 1 du métro telle qu'il a été présenté par Ile de France Mobilités (IDFM) pour l'enquête publique de 2022. Nos actions sont soutenues par une pétition signée par presque 70000 personnes, voir https://www.change.org/toucheapasamonbois Nous rappelons que ce projet a été étudié et débattu en 2021/2022, finissant par une enquête publique présidé par M. Chaulet. Toutes les institutions consultées (Autorité environnementale, SGPI, Commission d'enquête) ont conduit à un rejet unanime, sans nuance et systématique du projet . Enfin, le ministère des transports a rejeté la DUP en décembre 2022, en raison entre autres de son impact environnemental. Concernant l'enquête publique SDRIF-E en cours, nous rappelons que Mme Péresse est présidente de la région IDF et également présidente d'IDFM. Avec sa première casquette, et comme expliqué dans le dossier, la préservation de l'environnement est mise en avant. Avec sa deuxième casquette, elle pousse pour passer outre tous les avis défavorables concernant le projet de prolongement de la ligne 1 du métro...avec l'impact si important sur le Bois de Vincennes et plus globalement sur les émissions de gaz à effet de serre : ce projet a un bilan CO2 négatif sur 30ans. Nous découvrons effectivement avec stupeur que, dans les documents présentés, le projet de prolongement de la ligne 1 apparaît comme "Métro Itinéraire validé" . Voir la carte de la pl38/139 au chapitre 5. Est-ce de la négligence , ou une manipulation d'influence ? Dans tous les cas, cela montre un mépris pour le travail réalisé par toutes ces autorités consultées. A commencer par la commission d'enquête publique mobilisée à l'époque pendant de longues semaines, et présidée par M. Chaulet. De plus, sur la page 137 du même document, il est écrit que : " ...le projet d'infrastructure... permettra à 90 % des Franciliens d'avoir une gare ou une station à moins de 2 kilomètres à vol d'oiseau de leur domicile à l'horizon 2030 (contre 83 % aujourd'hui)"

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Sur ce point, nous soulignons que cet objectif est déjà atteint pour le quartier “Les Rigollots” (qui aurait été une des nouvelles gares sur le prolongement de la ligne 1). Car dans ce rayon de 2km — et d'ailleurs nettement moins, voir la figure ci-dessous — il y a non-seulement la gare Chateau de Vincennes sur la ligne 1, mais aussi l'arrêt Fontenay-sous-Bois sur le RERA. On pourrait faire le même type de commentaire pour la 2ème gare qui était prévue. Plus généralement, ce territoire de l'Est parisien a déjà une excellente desserte avec les RER A et E et prochainement avec notamment la MI5, Mil, TI, comme souligné également par le député M. Gouffier-Valente. Nous avons décidé de ne pas relancer nos 70000 pétitionnaires en leur demandant d'envoyer des commentaires sur le site de cette EP de la SDRIF-E. Effectivement, concernant la ligne 1, le travail a déjà été fait en 2022. Nos demandes : 1/ le retrait de toute mention au prolongement de la ligne 1 dans ce dossier, et surtout là où il apparaît comme “itinéraire validé”. Car cette information est fausse. 2/ l'amélioration des mobilités douces et la création de voies rapides de bus dans la zone, si besoin.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 FIGURE: Cercle de 2km centré sur les Rigollots, indiqué par le point rouge. Le Point noir indique la gare de Chateau-de-Vincennes sur la ligne 1. Le point vert indique l'arrêt Fontenay-sous-Bois sur le RERA. Contrairement aux affirmations du maire de Fontenay-sous-Bois, les Rigollots n'est pas une zone "enclavée".

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Projet d'aménagement régional Projet d'aires d'habitat collectif régional Projet d'aires d'habitat collectif régional 138 PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL PROJET D'AIRES D'HABITAT COLLECTIF RÉGIONAL

Projets de transports collectifs

1. RER E : Prolongement vers l'Ouest à Mantes-la-Jolie
2. CDG Express
3. T11 : Prolongement Sartrouville - Epinay-sur-Seine
4. T11 : Prolongement Noisy-le-Sec - Le Bourget
5. T13 : Prolongement Saint-Germain-en-Laye à Achères ville
6. M1 : Prolongement à Val de Fontenay
7. M10 : Prolongement de Boulogne à Saint-Cloud
8. M5 : Prolongement sud jusqu'à Place de Rungis
9. M15 Sud : Pont de Sèvres - Noisy-Champs
10. Ligne nouvelle Roissy-Picardie
11. M15 Est : Saint-Denis-Pleyel - Champigny centre
12. M15 Ouest : Pont de Sèvres - Saint-Denis-Pleyel
13. TCSP RD 19 - RN 19 (Crétail - Boissy-Saint-Léger - Brie-Comte-Robert)
14. M16 : Saint-Denis-Pleyel - Noisy-Champs
15. T13 : Prolongement Achères ville à Cergy-le-Haut
16. T10 : Prolongement de Clamart au M15
17. T3b : Prolongement de la Porte Dauphine au Pont de Garigliano
18. T9 : Prolongement d'Orly Ville à l'Aéroport d'Orly
19. M18 : Aéroport d'Orly - Versailles-Chantiers
20. T1 : Prolongement Est jusqu'à Val de Fontenay
21. T1 : Prolongement Ouest de Colombes à Nanterre et jusqu'à Ruell-Malmaison
22. Bus Attival : Prolongement jusqu'à la gare de Sucy-Bonneuil
23. T7 : Prolongement Attis-Mons à Juvisy-sur-Orge
24. T8 : Prolongement Sud Saint-Denis Porte de Paris à Rosa Parks
25. TZen 2 Melun-Sénart (Carré)
26. Bus Bords de Marne (Val de Fontenay - Chelles-Gournay)
27. Bus EVE (Esbly - Chessy - Val d'Europe)
28. Bus du Mantois
29. TZen 4 Vry-Châtillon - Corbeil-Essonne
30. TZen 3 Porte de Pantin - Gargan (Les Pavillons-sous-Bois)
31. TZen 5 Bibliothèque François Mitterand - Les Ardoines - Choley
32. Bus Attival : Noisy-le-Grand - Chennevières-sur-Mame
33. Bus Sônia - Orly
34. Câble C1 : Crétail - Villeneuve Saint Georges
35. Bus Entre Seine (Argenteuil - Bezons - Sartrouville)
36. TCSP RN20 Massy - Arpajon
37. M17 : Saint-Denis-Pleyel - Le Mesnil Amelot
38. Bus Aubray - Sevran - Villepinte - Tremblay
39. BHNS Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines - Section Ecole Polytechnique
40. RER E Est + : Amélioration de l'offre entre Villiers-sur-Mame et Roissy-en-Brie
41. Electrification de la ligne P sur la section Trilport - La Ferté Milon
42. BHNS Quais Hauts Rive droite Gare de Lyon - Charenton
43. M18 : Versailles-Chantiers - Nanterre La Folie
44. M18 : Nanterre La Folie - Saint-Denis-Pleyel (via Colombes)
45. Modernisation de la liaison Massy - Valenton
46. Bus Trappes - La Verrière
47. TCSP Carrières - Poissy (RD 190)
48. M10 : Prolongement à Ivry et jusqu'aux Ardoines
49. M11 : Prolongement de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs
50. M12 : Prolongement sud à Issy et jusqu'à Meudon
51. M7 : Prolongement jusqu'à la Mairie de Drancy
52. M9 : Prolongement à Montrouil (Hôpital)
53. M1 : Prolongement à Nanterre La Boule ou à La Garenne-Colombes
54. M14 Sud : Prolongement de l'aéroport d'Orly à Morangis
55. BHNS du Grand Roissy (3 lignes)
56. M4 : Prolongement de Bagneux à Châtenay-Malabry
57. M18 : Aéroport d'Orly - Montgeron-Crosne
58. M3 : Prolongement de Gallieni à Montrouil
59. M2 : Prolongement de la Porte Dauphine à Ruell-Suresnes Mont-Valérien
60. M3 : Prolongement de Pont de Levallois à Bécon - Les Bruyères
61. Câble Vélizy-Villacoublay - Pont de Sèvres
62. Navette fluviale Ligne 1 : Jaurès - Pont de Bondy
63. Navette fluviale Ligne 2 : Jardin des Plantes - Maisons-Alfort
64. Navette fluviale Ligne 3 : Beaugrenette - Suresnes
65. Liaison Cergy - Argenteuil
66. Liaison Nanterre La Folie - Argenteuil - Triangle de Gonesse
67. Gare GPE Bry-Villiers-Champigny : interconnexion RER E et ligne P
68. Gare GPE Saint-Denis-Pleyel : interconnexion ligne H
69. Gare GPE M18 Camille Claudel
70. Gare TGV Aéroport d'Orly - Pont de Rungis
71. Gare Massy-Pileu sur la branche Massy-Versailles du RER C

PROJET ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL LE 12 JUILLET 2023

139

Zoom figure p.138 & 139.



Projets de transports collectifs

1. RER E : Prolongement vers l'Ouest à Mantes-la-Jolie
2. CDG Express
3. T11 : Prolongement Sartrouville - Epinay-sur-Seine
4. T11 : Prolongement Noisy-le-Sec - Le Bourget
5. T13 : Prolongement Saint-Germain-en-Laye à Achères ville
6. M1 : Prolongement à Val de Fontenay

Projets de transports collectifs

- Feré
- Métro itinéraire valide
- Métro principe de liaison
- Transport en site propre (itinéraire valide)
- Transport en site propre (principe de liaison)
- Nouvelle gare

Ligne M1 = itinéraire VALIDÉ ???

(non) : enquête publique 2022 = avis défavorable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	P.J. B : L'avis défavorable de l'enquête publique « Ligne 1 », 2022  Dans ce document, intitulé « Avis et Conclusions Motivées sur l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) des communes de Paris (75012), Vincennes (94300), et Neuilly-Plaisance (93360) », la commission d'enquête présente ses motivations et émet un avis défavorable au projet. Ne sont rapportées ci-après, que les conclusions de la commission d'enquête, concernant la DUP. « 4.1.6. Conclusions de la commission d'enquête La qualification d'utilité publique d'un projet se définit au travers de la théorie dite du bilan coût / avantages, caractérisée de très longue date par le Conseil d'État (Ville Nouvelle- Est 28 mai 1971), et aux termes de laquelle : « une opération ne peut être légalement déclarée d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier, les inconvénients d'ordre social, la mise en cause de la protection et de la valorisation de l'environnement, et l'atteinte éventuelle à d'autres intérêts publics qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente ». L'utilité publique d'un projet suppose alors que l'intérêt général et les avantages attendus du projet priment sur ses différents coûts et inconvénients

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	notamment sociaux, environnementaux, écologiques, sanitaires, financiers, etc., considérant sa configuration, son ampleur, ses modalités géographiques et techniques d'implantation et de fonctionnement. La commission d'enquête s'est donc attachée à examiner successivement les différents critères qui lui permettraient de se prononcer sur le bilan de cette opération au travers des différents thèmes retenus à l'issue de cette enquête et des réponses apportées par le maître d'ouvrage à ces thèmes et aux questions complémentaires posées par la commission d'enquête. S'agissant tout d'abord de l'intérêt général d'une telle opération : Comme présenté par les deux maîtres d'ouvrage que sont IDFM et RATP le but de cette opération est de : - Permettre une meilleure accessibilité aux fonctions urbaines de la région, au pôle de chalandise, d'études et d'emploi ; - Présenter une alternative à la voiture pour les déplacements de banlieue à banlieue ; - Soutenir les projets de développement du territoire en faveur de l'activité ; - Contribuer à préserver l'environnement et répondre notamment aux enjeux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif poursuivi présente donc sans aucun doute un caractère d'intérêt général. Il convient cependant d'évaluer les avantages réels du projet pour l'ensemble de la population concernée. Et là où le dossier établit le gain de temps moyen à 8 min pour les anciens utilisateurs des transports collectifs et 4 min pour les reportés de la voiture particulière, les analyses complémentaires réalisées par IDFM à la demande des contre-experts révèlent en réalité des gains de temps très hétérogènes, répartis comme suit en heure de pointe : <i>Figure 21 : Répartition des utilisateurs du projet par classe de gains de temps (en heure de pointe du matin)</i>  Source : IDFM

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Pour moitié donc un gain de temps estimé entre 0 et 3mn, pour ainsi dire très faible voire nul ou presque. L'Autorité environnementale observait au surplus que les deux bénéfices identifiés, en l'occurrence le gain de temps pour les usagers et les avantages liés au report modal, attribués principalement à la décongestion de la voirie et aux gains liés à la réduction des nuisances générées par la circulation routière n'étaient pas démontrés. Et donc même sur ce plan l'intérêt général global pour l'ensemble de la population ne paraît pas suffisamment démontré. Mais cet objectif n'est pas suffisant pour déclarer l'utilité publique d'une telle opération pouvant permettre d'aller jusqu'à l'expropriation pour pouvoir la réaliser. Il faut en effet examiner les autres critères qui sous-tendent l'utilité publique de cette opération. S'agissant du coût de l'opération : Les maîtres d'ouvrage ont chiffré le coût de cette opération à 1,490 milliards d'euros en 2017, coût qu'il convient d'actualiser à 1,7 milliards d'euros en 2022 tel qu'il a été présenté à l'enquête publique. Il convient de rappeler que ce coût comprend la réalisation de 5km environ de nouvelles voies et la création de 3 nouvelles stations. Si l'on compare le coût de cette opération à des réalisations similaires on obtient les résultats suivants : - Prolongement Ligne 11 du métro : coût de 1,45 milliards d'euros (en 2014) réactualisés à 1,8 milliards d'euros (en 2022) pour 6km de voies nouvelles et 6 nouvelles stations Il est donc aisé de constater que le coût de ce prolongement est élevé et comparativement plus cher que des réalisations similaires, puisque pour un coût sensiblement comparable, le prolongement de la ligne 11 est de 1 km de plus et permet de créer 2 fois plus de stations ! S'agissant de la rentabilité socio-économique de l'opération : Les articles L. 1511-1 et suivants du code des transports prescrivent l'obligation de réaliser une évaluation économique et sociale des grands projets d'infrastructure et de la joindre au dossier de l'enquête publique. Le projet excédant le seuil fixé par les textes, il a été soumis à l'expertise du SGPI (Secrétariat Général Pour l'Investissement) lequel a rendu un avis négatif sur la rentabilité socio-économique du projet. IDF Mobilités a contesté cet avis négatif et a produit sa propre expertise. A l'instar de l'Autorité environnementale, la commission d'enquête considère cependant que les hypothèses retenues par IDFM pour le calcul effectué selon l'instruction ministérielle (et donc le seul valable pour la commission d'enquête) ne sont pas conformes à la dernière version du référentiel d'évaluation des projets de transport du ministère chargé des transports, qui tiennent notamment compte d'un renforcement de l'ambition du gouvernement en matière de lutte contre le changement climatique (objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050). D'après le SGPI il ressort que toutes les options retenues par IDFM ont eu pour conséquence d'augmenter artificiellement la VAN-SE du projet, à l'exception d'une seule relative à l'évolution de la croissance économique. Les contre-experts du SGPI ont alors recalculé la VAN-SE suivant les différents taux et critères qui auraient dû être retenus, aboutissant in fine à une valeur s'établissant à -775 millions d'euros au lieu de - 732 millions d'euros. Le SGPI ajoute qu'IDFM n'a retenu que les scénarios « hauts » fournis par l'institut Paris région (IPR) pour les prévisions de population et d'emploi, vis-à-vis desquelles le bilan socio-économique du projet présente une sensibilité forte. Aussi les contre-experts ont-ils réalisé un test de sensibilité sur la base des scénarios « bas » fournis par l'IPR, aboutissant à une détérioration significative de la VAN-SE, à hauteur de -316 millions d'euros, et passant, en tenant compte des modalités de calcul conformes au référentiel d'évaluation ministériel en vigueur, de -775 millions d'euros à -909 millions d'euros

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Pour le SGPI la rentabilité socio-économique de cette opération est et demeure négative et le SGPI a confirmé son avis négatif lors de l'entretien que la commission d'enquête a eu, à sa demande, le 10 mars 2022 avec le SGPI. S'agissant d'un organisme totalement indépendant d'IDF Mobilités, la commission d'enquête privilégie donc la contre-expertise du SGPI et considère également que <u>le bilan socio-économique de ce projet est négatif</u>. Par ailleurs, les contre-experts du SGPI relèvent que le bilan socio-économique de l'opération, calculé sur la base des outils et données existants avant la crise sanitaire pourrait également s'en trouver affecté. Plus particulièrement, ils notent que celles-ci, et plus largement le bouleversement s'il s'avérait durable que l'on observe en pratique quant à l'évolution des comportements de mobilité pourraient avoir un impact structurel sur la demande de déplacement, notamment au travers du développement accru du télétravail et de l'enseignement à distance. A ce titre ils estiment qu'il aurait fallu attendre 2 ou 3 ans pour mieux appréhender les évolutions des comportements de mobilités avant de mettre ce projet à l'enquête publique. Il en est de même du développement urbain projeté à long terme, lié à l'évolution du contexte économique, ainsi que du calendrier de réalisation et de mise en service des autres projets de transport. Aucun de ces items n'a pourtant été évalué dans le cadre du projet. Ils estiment que ces sujets auraient mérité d'être parties intégrantes de l'étude et d'être développés, au moins qualitativement, s'agissant qui plus est d'éléments qui ajouteraient encore un impact négatif sur la VAN-SE. De ce point de vue, les contre-experts concluent que le projet de prolongement de la ligne 1 ne peut être considéré comme « non significativement risqué ». S'agissant des atteintes à la propriété privée de l'opération : Il convient de se demander sur ce point si toutes les expropriations envisagées sont nécessaires pour la réalisation du projet. Qu'il s'agisse de la station des « Rigollots » ou de la station des « Grands Pêcheurs » il est prévu : - Pour la station des Rigollots d'exproprier une pharmacie, une concession Peugeot et le presbytère de l'église ; - Pour la station des Grands Pêcheurs une emprise occupée par un espace vert, un terrain de basket et des parcelles bâties ; Afin d'implanter de grandes gares avec espaces commerciaux et la possibilité d'implanter d'autres services, cette offre de service est en elle-même dépourvue d'utilité publique, tant pour ce qui concerne d'une part l'exploitation du métro que d'autre part la zone de chalandise. Or il est patent que les édifications de telles gares ne sont pas nécessaires à la réalisation de ce prolongement, car seul des accès au métro sont suffisants en comparaison avec les sorties de métro de l'ensemble des stations existantes de l'actuelle ligne 1 du métro (toutes souterraines, sans bâtiment en surface) et en comparaison avec certaines sorties de métro en cours de réalisation pour l'extension de la ligne 11 du métro. Sans remettre en question la nécessité de disposer d'un terrain suffisamment grand pour pouvoir réaliser les boîtes des gares et l'emprise chantier, la commission d'enquête se demande donc si toutes les expropriations envisagées sont nécessaires à la réalisation du projet. Par ailleurs on peut considérer que le fait que ces travaux soient programmés à un horizon éloigné (10 ans vraisemblablement) autoriserait l'expropriation des propriétaires concernés dans ce délai éloigné portant une atteinte importante aux droits de ces propriétaires. S'agissant des atteintes environnementales de l'opération : - Les atteintes environnementales dans le bois de Vincennes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Le nombre d'arbres abattus dans le bois de Vincennes pourrait être beaucoup plus élevé que celui mentionné par IDFM. En effet, les arbres situés en sous-étage n'ont pas été pris en compte dans le décompte des arbres impactés. Or ces arbres contribuent au renouvellement naturel du Bois de Vincennes et leur prise en compte augmenterait d'environ 25 % le nombre d'arbres impactés par le prolongement. La commission d'enquête pense également que des impacts non négligeables pourraient survenir sur les systèmes racinaires des arbres pouvant ainsi éventuellement engendrer la mort des arbres concernés. Par ailleurs même si le poste de redressement (OA1) est enterré devant l'EHPAD de la Dame Blanche réduisant de façon notable l'impact visuel, il subsistera une dalle bétonnée de 250 m2 non végétalisable. Enfin subsiste le risque ultérieur de la réduction de l'EBC de cette zone défrichée pour la nécessité des travaux liés à l'entonnement et à la tranchée ouverte du raccordement à l'arrière gare de « Château de Vincennes ». - Les risques géotechniques et hydro géologiques : L'Autorité environnementale s'est montrée très critique notamment sur les risques géotechniques et hydrogéologiques en considérant qu'au-delà d'une simple présentation presque bibliographique et non circonstanciée du risque, le dossier se borne à renvoyer, sur tous les plans, à la réalisation d'études ultérieures de conception et de réalisation. Sur ces points elle a considéré que le dossier n'était pas suffisamment abouti et lors des réunions publiques le maître d'ouvrage a répondu que des études plus avancées seraient effectuées lors de l'AVP (avant-projet). L'Autorité environnementale a confirmé, lors de l'entretien qu'elle a eu avec la commission d'enquête le 9 mars 2022 ce point de vue estimant que par comparaison avec d'autres dossiers d'enquête, ce dossier lui avait paru très incomplet. La commission d'enquête, a, quant à elle, noté deux points qui lui paraissent insuffisamment explicités : - La recherche de la présence de pyrite : La présence de pyrite implique des précautions spécifiques entraînant des coûts non négligeables. En effet, comme précisé dans l'arrêté interpréfectoral N°2021/2973 du 13 août 2021 portant autorisation de la création et l'exploitation de la ligne 15 sud du réseau du Grand Paris Express, il a été imposé au maître d'ouvrage d'identifier et de traiter les déchets produits, suite à la découverte lors des travaux sur cette ligne de déblais issus de couches géologiques contenant de la pyrite (ou disulfure de fer) laquelle une fois excavée peut s'oxyder au contact de l'atmosphère et que les conséquences de cette oxydation sont de nature à porter atteinte aux intérêts protégés par l'article L.211-1 du code de l'environnement en l'absence d'une prise en charge adaptée. Il n'est donc pas exclu, que faute d'analyses suffisamment approfondies des couches géologiques traversées IDF Mobilités soit confrontée à la présence de pyrite dans les déblais et n'ait pas anticipé leur traitement générant des coûts supplémentaires non envisagés. - Le risque d'inondation lors de la construction des gares et/ou du CDT Ce risque est particulièrement présent lorsque la nappe phréatique est peu profonde et que les constructions font barrage à cette nappe. Des risques accrus de remontée de nappe et d'effet barrage sont attendus notamment en phase travaux sans pour autant que le dossier n'ait appréhendé la configuration et le fonctionnement des nappes souterraines au droit du projet et l'ampleur des rabattements de nappe à prévoir, même dans leurs grandes lignes. Il en est de même concernant les impacts de la pollution des sols. Et comme le précisait l'Ae « il ne s'agit pas seulement, au stade de la DUP, de considérer le projet comme faisable. Dès le stade de la DUP, les travaux, ouvrages et aménagements doivent, à peine d'illégalité, présenter au moins dans leurs

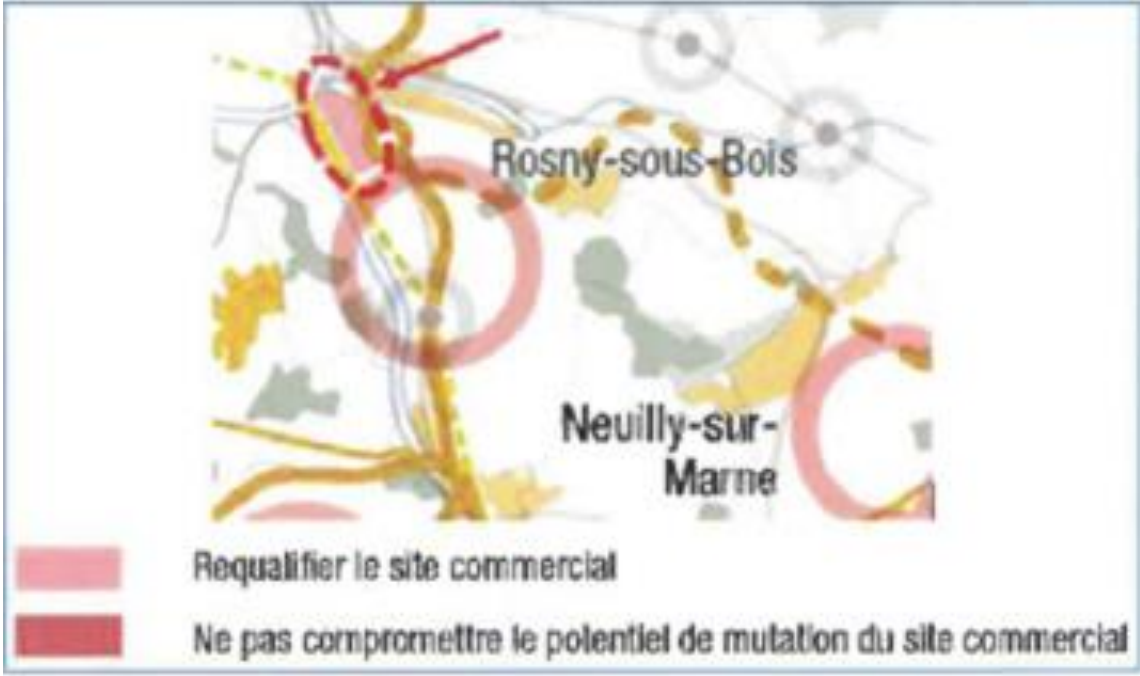
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	grandes lignes les mesures appropriées et suffisantes destinées à éviter, réduire et, si possible, compenser les effets négatifs notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine ainsi que les modalités de leur suivi ». Il y a à cet égard l'exemple des inondations survenues lors de la construction en parois moulées de la station Mairie d'Aubervilliers du prolongement de la ligne 12 ayant retardé la construction et obligé à prendre des mesures coûteuses non envisagées initialement. On peut donc se demander si la construction du futur CDT en parois moulées également à la Fontaine du Vaisseau là où la nappe phréatique est peu profonde ne pourrait pas entraîner de telles inondations entraînant des coûts supplémentaires ? <u>Concernant le bois de Vincennes :</u> Quel que soit l'itinéraire envisagé, le raccordement à la station actuelle « Château de Vincennes » ne peut se faire que dans le bois de Vincennes par un ouvrage d'entonnement impactant la faune et la flore de cette partie du bois très proche des habitations. <u>Concernant l'emprise de la Fontaine du Vaisseau à Neuilly-Plaisance :</u> Quelles que soient les précautions prises, les impacts environnementaux (bruits, poussières, etc...) seront présents sur une longue durée et seront de nature à perturber durablement le voisinage. S'agissant des atteintes sociales de l'opération : L'utilisation de la zone artisanale de la Fontaine du Vaisseau pour y implanter l'arrière gare de la station Val de Fontenay ainsi que le Centre de Dépannage des Trains (CDT) devrait entraîner la disparition des entreprises qui y sont actuellement installées. Ce sont donc au minimum 400 emplois qui devraient disparaître et certaines estimations des entreprises installées considèrent que le nombre d'emplois appelés à disparaître devrait être supérieur. Même si une fois les travaux terminées une grande partie de l'espace de la zone artisanale occupée par les travaux devrait être restituée, il semble improbable qu'au bout de près de 8 années de travaux les entreprises expropriées souhaitent revenir s'implanter dans cette zone. Le coût social de l'opération sera donc loin d'être négligeable et le fait que les entreprises chargées des travaux emploient nombre d'ouvriers, pour la plupart extérieurs à la zone considérée, ne compensera pas les départs impactant essentiellement la ville de Neuilly-Plaisance. S'agissant des atteintes à la santé publique de l'opération : Deux zones sont particulièrement concernées par la présence des ouvrages et équipements, sources des nuisances notamment sonores les plus lourdes : - La zone environnant le raccordement à la station de Château de Vincennes fortement urbanisée, qui plus est accueille au droit de l'ouvrage d'entonnement une population sensible avec la présence de l'EHPAD médicalisé de la Dame Blanche ; - La zone environnant l'emprise de la Fontaine du Vaisseau à Neuilly-Plaisance avec la présence là également d'un EHPAD : Les Eglantines Or les modélisations produites en réponse aux critiques de l'Autorité environnementale concernant le bruit solident montrent des dépassements manifestes par rapport aux seuils de perceptibilité sur plusieurs points de mesure et, même après la pose des tapis anti- vibratiles, des niveaux extrêmement proches des seuils de perceptibilité, parfois même au-delà sur certaines plages de fréquences.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La seule solution consisterait à déplacer les résidents de ces EHPAD dans un autre établissement pendant toute la durée des travaux (au minimum 5 ans), ce qui paraît difficilement envisageable. S'agissant des autres atteintes de l'opération : Les impacts routiers d'abord devraient être particulièrement importants : - Tout d'abord à proximité de l'ouvrage d'entonnement dans le bois de Vincennes devant la Dame Blanche et sur la route de Nogent en fonction de l'emplacement de la future « base vie » ; - Mais surtout à la Fontaine du Vaisseau où le réseau routier desservant l'actuelle zone artisanale paraît peu adapté au transit quotidien de plus de 140 camions apportant les voussoirs destinés au tunnel ou évacuant les déblais issus du creusement du tunnel. Le bilan carbone est également selon IDFM elle-même peu favorable : Car s'agissant des émissions de GES, l'étude d'impact indique que « Le projet entraîne donc une augmentation des émissions de 198 tCO2e pour la première année de mise en service en 2035. Sur la durée d'évaluation, le projet entraîne une augmentation des consommations d'environ 3 300 tCO2e. ». De l'ensemble de ces constatations il apparaît donc que la balance avantages/inconvénients de l'ensemble des critères de la DUP penche incontestablement du côté des inconvénients que générerait un tel projet. EN CONCLUSION, à l'unanimité de ses membres la commission d'enquête donne un AVIS DEFAVORABLE à cette demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien présentée par Ile de France Mobilités. P.J. C : La Pétition « Touche pas à mon bois », 68916 signatures

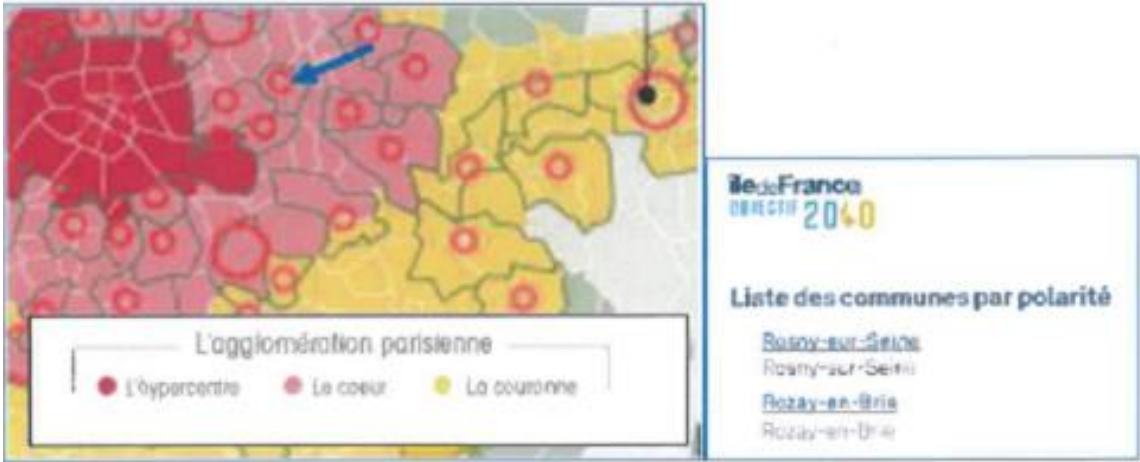
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Pétition Commentaires  Touche pas à mon Bois Lancée le 19 octobre 2021 Adressée à Anne Hidalgo (Maire de Paris) et 3 autres 68 916 Signatures 75 000 Prochain objectif Soutenir maintenant signez cette pétition Pourquoi cette pétition est importante

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 5			X	X	X											X	Anonyme, a écrit : Je vis à Paris et y travaille également. Nous sommes trop nombreux, trop de constructions, des transports surchargés, un climat avec beaucoup de tensions. Je suis contre plus de transports, métros, RER, la verdure n'existe plus. Habitante du 13e arrondissement, le tramway T3, la ligne 7, sont très difficile d'accès depuis 3 années. La ville de Villejuif a une trop forte augmentation de construction. Conclusion : Nous sommes trop nombreux, les espaces sont trop réduits, trop de voitures, trop de pollution. Il faut penser à la planète.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 13 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1	X			X	X			X									M. J. DAUPHIN Document effectivement très ambitieux (à juste titre). Toutefois, il souffre sans doute d'avoir bénéficié, et c'est toujours le cas, d'un traitement privilégié pour ce qui concerne la région capitale. Ainsi pourquoi l'objectif ZAN est-il si peu ambitieux par rapport aux autres régions françaises ? Pourquoi un objectif de 7000 logements/an, lié à un accueil démographique de population, au détriment du reste du territoire national ? Cet objectif de 7000 logements /an n'est-il pas irréaliste au vu des chiffres réels enregistrés au cours des dernières années ? L'objectif des 2/3 de logements accessibles à la majorité de la population, est louable. Mais quels sont les moyens pour y parvenir (alors que nombre de communes s'exonèrent des obligations de la loi SRU) ? Pourquoi envisager de déroger à, la préservation de zones pavillonnaires et de leurs jardins, en facilitant les exclusions urbaines sur les jardins ? Comme le souligne l'Ae, l'objectif ZAN prévu par le SDRIFE est-il réaliste ? Manque de précision dans l'analyse des espaces naturels (leur comptabilité) au cours de la dernière décade. On peut par ailleurs regretter : - Un certain manque de lisibilité de certaines cartes - L'aspect peu prescriptif de nombre d'orientations réglementaires. Je salue toutefois l'important travail réalisé par ce document.
Obs 2	X		X		X		X			X		X				X	Anonyme, Fonctionnaire territorial, Habitant de la banlieue Est Transports et déplacements - Elaborer un réseau d'itinéraire cyclables permettant de baisser la place de la voiture dans les déplacements du quotidien. - Organiser le stationnement à grande échelle de vélo, autour des gares existantes et futures (Grand paris Express). Préservation du climat et de la biodiversité Il faut inclure les emprises SNCF et RATP (dont les talus) dans les trames vertes et autres réseaux de biodiversité. C'est le cas pour certaines portions d'autoroute. Cela doit être étendu ! 2 projets à Noisy-le-Grand ne semblent pas compatibles avec les intentions de ce projet de SDRIF-E : - Bois Louis Lumière à Noisy-le-Grand : emprise publique boisée sur 3 hectares promis à un projet de promotion immobilière BNP de 500 logements ! La parcelle est située en plein cœur de ville dans un quartier 80% d'habitat social. Il s'agit d'un quartier où les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sols sont déjà très imperméabilisés. Cette parcelle doit être présentée par le SDRIF-E en cohérence avec les objectifs affichés. - <u>Bois Saint-Martin</u> : le Bois est mentionné sur l'ensemble des cartes du projet SDRIF-E identifiant les réservoirs de biodiversité et sites protégés. Pourtant, avec l'accord de la Région (propriétaire du Bois !!!), la SNCF est sur le point de créer une 3e voie entre Villiers-sur-Marne et la gare d'Émerainville (plan RER Est +) ---plusieurs hectares de bois vont être détruits pour ce projet alors qu'il n'y a qu'un seul train par 20 minutes sur ce tronçon à l' <u>Protection des sols et lutte contre les pollutions</u> A l'heure actuelle, la pollution des sols est telle que la consommation des œufs issus des élevages en plein air est interdite sur l'ensemble du territoire francilien (source agence régionale de la santé). Il s'agit d'un indice de la pollution majeur de l'environnement d'un territoire peuplé par 20% de la population française. Ce projet de SDRIF-E ne traite pas de ce sujet qui touche pourtant à l'habitabilité du territoire francilien. <u>Articulation des différents niveaux de documents de planification</u> SDRIFE, Scot métropolitain, PLU.I ... Les calendriers d'élaboration ne sont pas concertés. A Paris, l'enquête sur le SDRIF-E se déroule en même temps que celle du PLU. Il y a pourtant des questions de compatibilité, en des obligations légales et réglementaires, entre ces documents. Ce défaut d'articulation va être une source de contentieux futurs qui engorgeront la gestion administrative, et porteront atteinte à la capacité de s'opposer à des projets d'aménagement qui ne correspondront pas aux objectifs environnementaux du SDRIF-E <u>PS</u> : Aucune campagne médiatique pour inciter les Franciliens à participer à cette enquête publique. Cette frilosité affaiblie le processus démocratique de concertation.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 14 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1	X																<u>Anonyme, a écrit :</u> Très difficile d'accéder au dossier Très inconfortable également
Obs 2	X																<u>Anonyme, résidente dans le 14^e, a écrit :</u> Ayant découvert dans un journal qu'il y avait une enquête en cours. Par curiosité, je suis venue à la Mairie du 14e pour compléter mon approche internet qui ne m'a pas séduite. J'ai été aussi avertie de l'enquête par des amis habitant dans le 12e arrondissement.
Obs 3		X				X											<u>Mmes Agnès DROUAD et Giulia PERNA (Société Unibail-Rodamco-Westfield), ont écrit :</u> Dépôt d'un document de 6 pages, intitulé « Observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France environnemental SDRIF-E » [Monsieur Pierre-Marie BATTESTI] Attention/ NB : la société porteuse de la requête est SAS UNI-COMMERCE (société ayant intérêt à agir car co-propriétaire du site WESTFIELD ROSNY 2) <u>PJ : Observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France environnemental (SDRIF-E)</u> Par délibération n° CR 2021-067 du 17 novembre 2021, le conseil régional d'Île-de-France a engagé la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (ci-après « SDRIF »). Le projet de SDRIF-E a ensuite été arrêté le 12 juillet 2023 et est soumis à enquête publique du 1er février au 16 mars

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	2024. C'est dans ce cadre, que la SAS UNI-COMMERCE co-proprétaire de l'ensemble commercial Westfield Rosny 2, ci-après appelé « Rosny 2 », situé au nord de la commune de Rosny-sous-Bois en limite communale de Noisy-Le-Sec et de Bondy sur un terrain d'environ 19,7 hectares délimité par l'avenue du Général de Gaulle, l'avenue de Gagny (RN 116) et la rue Léon Blum à Rosny- sous-Bois, vous sollicite. A la lecture du dossier d'enquête publique, il est constaté que le site est identifié par la carte « Développer l'indépendance productive régionale » comme site commercial à requalifier :  Extrait carte « <i>Développer l'indépendance productive régionale</i> » Nous sollicitons la modification de la légende pour ne pas être seulement un site commercial à requalifier, mais pour que le site commercial Rosny 2 bénéficie de la légende « ne pas compromettre le potentiel de mutation du site commercial ».

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Nous vous exposerons ci-après les raisons qui nous conduisent à formuler cette demande. <u>1)Présentation de l'ambition de transformation des abords du centre commercial</u> Le site est mitoyen du pôle de transport en commun de Rosny Bois Perrier, un pôle labellisé « pôle gare » par Ile-de-France Mobilités (IDFM). L'Etat et les collectivités à travers IDFM, la Société des Grands Projets (SGP), la SNCF et la RATP ont investi significativement dans la création et l'amélioration de la desserte en transport en commun sur ce pôle en y ajoutant 2 nouvelles lignes de métro. La SAS UNI-COMMERCE souhaite repenser la zone dans sa globalité avec une volonté forte d'inclure une mixité fonctionnelle mélangeant, commerce, activités tertiaires et surtout logements, sur l'ensemble du site. Pour mener à bien cet objectif, plusieurs programmes sont en réflexion. A ce titre notre initiative est soumise aux pouvoirs publics et à la population. En effet, le projet global fait l'objet, à travers un sondage du public « Place au quartier ! », d'un travail de réflexion et de co-construction avec les habitants et futurs usagers du quartier pour que ce dernier puisse répondre à leurs attentes et être le révélateur de leurs besoins, sur le plan programmatique, architectural et environnemental. Plus de 1600 personnes se sont mobilisées pour répondre à cette enquête d'opinion se prononçant en grande majorité (89%) en faveur d'un projet mixte incluant du logement. Une des ambitions est de pouvoir proposer une offre de logement aux habitants et futurs habitants de Rosny-sous-Bois dans un secteur urbanisé et desservi par les transports en commun. En effet, le site se situe en face de la gare Rosny Bois Perrier laquelle est actuellement desservie par le RER E, le train P puis, prochainement, par la ligne 11 du métro (avril 2024) ainsi que la ligne de métro 15 du projet Grand Paris Express en 2030. <u>Ainsi, la qualification de notre ensemble commercial par le SDRIF-E comme site commercial pour lequel les documents d'urbanismes ne doivent pas compromettre le potentiel de mutation du site, serait plus opportune que celle actuellement arrêtée.</u> <u>2) La possibilité offerte par le SDRIF-E de prévoir la mutabilité des sites commerciaux avec une mixité fonctionnelle</u> <u>2.1.</u> Le SDRIF-E, à l'échelle globale, favorise la mixité des fonctions d'un secteur. Cette volonté se traduit par l'orientation n° 64 selon laquelle « <i>Les documents d'urbanisme doivent renforcer la mixité des fonctions et sa traduction dans l'aménagement de l'espace, afin d'éviter une logique de zonage monofonctionnel [...]</i> » Il résulte de l'orientation n° 111, correspondant à la légende « ne pas compromettre le potentiel de mutation du site commercial », que les sites commerciaux identifiés comme tels, présentent un fort potentiel de mutation avec un potentiel d'évolution vers un usage mixte : « Constituent des secteurs à fort potentiel de mutation qui ne doit pas être compromis. En cas d'évolution vers un usage mixte, les documents d'urbanisme doivent planifier des projets de logements suffisamment denses, en intégrant les équipements et services cohérents avec ce développement. En cas de diversification des usages d'activités (accueil de petites et moyennes entreprises et industries, par exemple), la compacité des constructions doit être une priorité. ». Il nous semble que cette identification dans la carte du SDRIF-E correspond plus à l'évolution projetée par la SAS UNI-COMMERCE, à savoir, un site comprenant l'ensemble commercial existant, des activités tertiaires, des commerces de proximité mais aussi des logements.

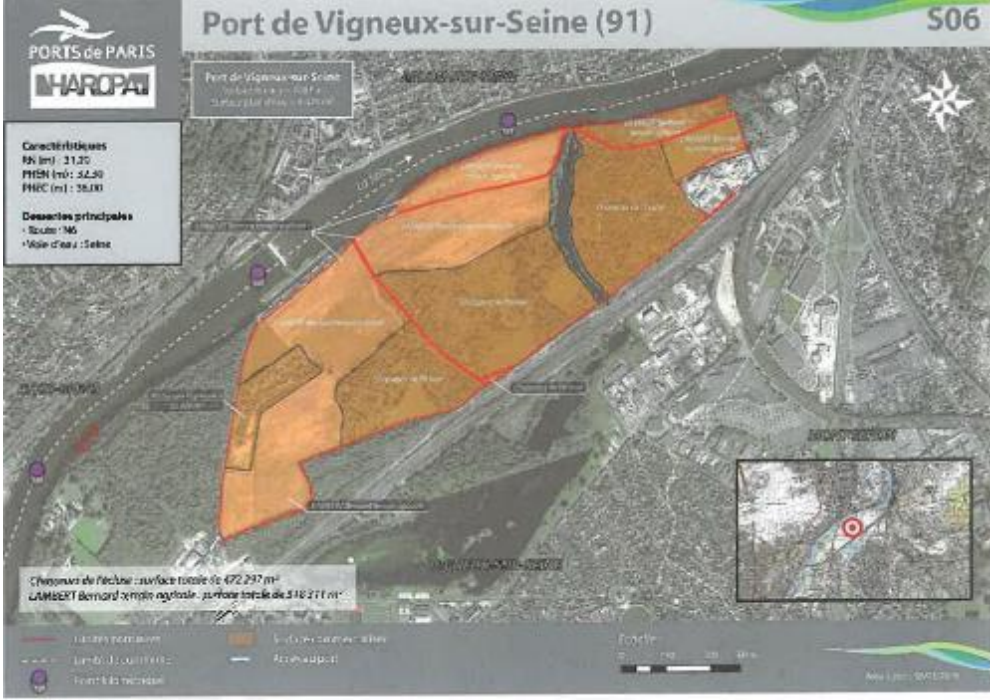
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	2.2. En outre, cette mutabilité du site intégrant des logements serait cohérente avec les autres orientations du SDRIF-E. En effet, les communes dites de « polarité », identifiées par le cercle rose dans les cartes supra, doivent répondre aux objectifs d'intensification urbaine déclinés notamment aux orientations n° 57 et suivantes (à savoir « Développer l'offre résidentielle, prioritairement dans le tissu urbain existant » correspondant aux orientations n° 57 à 63 ; « Développer l'activité et l'emploi » correspondant aux orientations n° 97 à 122; « Renforcer la mixité et conforter les centralités » correspondant aux orientations n° 64 à 65). Plus précisément, l'orientation n°57 fixe les objectifs d'accroissement de la densité résidentielle avec un accroissement de 15% du nombre de logements pour les communes dotées d'une gare ainsi que dans les communes de polarités des villes moyennes et de 17% pour les polarités au cœur d'agglomération. La commune de Rosny-sous-Bois étant, d'une part, identifiée comme commune cœur de l'agglomération parisienne et, d'autre part, identifiée comme commune de « polarité », elle se voit appliquer un taux d'accroissement de 17% du nombre de logement.  Extrait des <u>orientations</u> du SDRIF-E, p. 47 et 49 Ensuite, comme exposé plus haut, Rosny 2 se situe en face de la gare de Rosny Bois Perrier laquelle est actuellement desservie par le RER E, puis, prochainement, par la ligne 11 du métro1(juin 2024) ainsi que la ligne de métro 152 (horizon 2030) :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Extrait carte « <u>maîtriser le développement urbain</u> » et google maps L'orientation n° 91 prévoit que pour les secteurs identifiés comme secteur de développement à proximité de la gare et pour les secteurs de projet de gare, dans un rayon de 2 km autour de la gare, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 1% de la superficie de l'espace urbanisé communal. Ainsi, la conjugaison de la « polarité » de Rosny-sous-Bois et la présence d'une future gare, font de l'emplacement Rosny 2, l'endroit idéal pour réaliser des logements et intégrer une mixité fonctionnelle sur le site. *** Pour l'ensemble de ces raisons, nous sollicitons que le site commercial Rosny 2 soit identifié par le SDRIF-E dans la carte « Développer l'indépendance productive régionale » comme site à « ne pas compromettre le potentiel de mutation du site commercial ». Monsieur Pierre-Marie BATESTI - Directeur de Développement – Retail France
REGISTRE PAPIER DE PARIS 15 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1			X				X		X						X	X	<u>M. Jean-Paul BOUQUET, 75015, a écrit :</u> <u>Transports</u> Pourquoi a-t-on choisi « Bombardier » pour les trains de banlieue ? Ils ne sont pas à hauteur de quai. Pourquoi ne surveille-t-on plus si les wagons sont vides lorsque on arrive au terminus ? (Une personne que j'ai aidée, aveugle, s'est trouvée en rade en gare de Montereau Fault/Yonne en gare de triage et elle a été fauchée par un TGV qui passait) défaut de surveillance. <u>Obligation thermique</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Les HLM du 15^e sont isolés magnifiquement avec de la brique. Les Français moyens qui paient ces rénovations n'ont pas les moyens de financer l'isolation thermique de leurs propres logements acquis très chers. La réponse donnée par la mairie de Paris à qui j'avais demandé si la mairie participait à la rénovation thermique d'un pignon mitoyen sur un immeuble aligné = NON ; Est-ce normal ou non ? Edouard Philippe (maire du Havre) a aidé les anciens immeubles pour cette rénovation sans mettre de barrière de revenus ! Ne peut-on nous aider ? <u>Gaz à Effet de Serre</u> Pourquoi ne réserve-t-on pas le bois de nos forêts pour l'exporter en Chine ? On importe des panneaux à particules très polluants à cause de la colle, on en brûle des tonnes à Paris ! Ne peut-on pas conserver notre artisanat ? <u>TRANSPORT EN COMMUN</u> Nos parents avaient les cartes vermeilles. Aujourd'hui, les personnes âgées ne peuvent plus facilement se déplacer (suppression des tickets – personne dans la station – tarif Navigo trop cher pour ceux qui utilisent peu le métro). <u>SOCIAL</u> On n'aide pas les pauvres dans la rue et on laisse les profiteurs de la mendicité faire la collecte de la charité publique. Pourquoi ne demande-t-on pas à cette profession de mendicité de revenir dans leur pays d'origine (même au sein de la CEE) quand nos soldats sont en train d'assurer la sécurité de leur pays ?
Obs 2	X				X												<u>Anonyme a écrit</u> Besoin d'identifier sur une carte les différences entre Pré-verger et Espace Boisé, qui n'apparaissent pas sur la légende de la carte « Placer la nature au cœur du développement régional »
Obs 3																X	<u>Résidente du quartier, a écrit :</u> Elévation d'un immeuble rue Saint-Charles Paris 15^e ?
Obs 4																X	<u>Mme Elisabeth BERARD, résidente du quartier, a écrit :</u> Passage pour information, je continue en ligne.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 16 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1	X						X										<u>Mme Isabelle WAECHTER, habitante 75016</u> Ayant la chance de résider dans un quartier arboré, tout près du Parc Ste Perrine (très fréquenté autant par les familles avec enfants que par les adultes seuls et seniors) et de la Seine qui donne de l'ouverture, dans un quartier du ¼ d'heure, dans un quartier à vélo et sans SUV, Je regrette vivement le défaut d'information du grand public (des citoyens) quant à la tenue de cette consultation sur la modification du SDRIF. Domage que la signalisation en mairie soit faible, plus importante elle permettrait de trouver plus facilement le bureau où se trouve le commissaire enquêteur et les documents d'information sur le SDRIF, elle informerait aussi le public passant en mairie, de cette enquête publique, Domage que des feuillets ou petits livrets sur cette enquête publique, c'est-à-dire sa tenue, ne soient pas à disposition pour être distribués par les informés auprès du grand public si peu informé ; La salle 121 au 1^{er} étage de la mairie du 16^e est fonctionnelle, agréable pour le déroulement de la permanence La commissaire enquêtrice, madame Marette, m'a consacré beaucoup de temps, et fort heureusement, pour m'informer le plus complètement possible de ce projet de révision du SDRIF en s'appuyant sur les différentes pièces du projet, dont

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	les cartes – comme pièce importante je citerai la pièce 2.2 « Orientations réglementaires » en plus des cartes. Eclairée ainsi sur les pièces à disposition, je saurai les exploiter en revenant éventuellement avec mes amis et connaissances. J'ai noté la date de la réunion publique du 29 février à laquelle je participerai autant que possible, et éventuellement avec mes connaissances.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 17 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1	X																Anonyme a écrit : Les cartes du SDRIFe ne permettent pas de vérifier ma cohérence entre les 3 points de vue à l'échelle d'une partie du territoire : exemple : superposer une ligne de renforcement de la végétalisation sur un réseau ferroviaire ultrabétonné est incompréhensible, surtout quand les horizons temporels n'apparaissent pas et qu'aucun lien n'est fait avec un projet quelconque. Il manque une 4eme carte présentant l'ensemble de ce qui est prévu pour 1/10 ^e du territoire. De manière générale, le SDRIFe ne prend pas suffisamment en compte la question de l'adaptation au changement climatique qui est déjà à l'œuvre : • Destruction des forêts nécessitant l'encouragement de la régénération • Des terres agricoles et de leurs cultures au-delà des « sols morts »= sécheresse * canicule + dérèglement du froid impactent le potentiel productif • Ilots de chaleur urbains rendant mortelles les températures associées à la pollution de l'air. • Infrastructures électriques incapables de supporter le nouveau climat de la région. Il manque la liste précise des projets correspondant aux pastilles trèfles, en indiquant s'il s'agit d'un espace vert ou d'un espace de loisir, avec quel horizon de temps et pourquoi il est d'intérêt régional. Il y en aurait 145 ?
REGISTRE PAPIER DE PARIS 18 ^{ème} arrondissement																	
Obs 1			X		X	X						X					M. Antoine BERBAIN Directeur Général Délégué de HAROPA PORT PARIS, a écrit : 2 personnes de la direction territoriale de Paris pour HAROPAT PORT sont venues présenter et déposer la contribution. Présentation d'HAROPA PORT I Paris et de nos enjeux : Depuis le 1er juin 2021, Port de Paris a fusionné avec les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen pour constituer un établissement public portuaire unique appelé « Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine » : HAROPA PORT, sous tutelle du ministère des transports. Cet établissement est désormais le 1er port de France et le 5e port nord-européen, de dimension mondiale. C'est ainsi une part très importante du fret français qui transite par l'Axe Seine, notamment à destination du bassin francilien. La Direction Territoriale de Paris a la charge de la gestion et du développement des installations portuaires sur le domaine public fluvial francilien nécessaires aux transports de marchandises et de passagers par la voie d'eau. Sa mission consiste à aménager les ports pour créer les conditions du report modal de la route vers le transport fluvial et ferroviaire. HAROPA PORT, acteur de la transition énergétique, contribue activement aux objectifs de ce report modal mentionné dans le Grenelle de l'environnement et aux objectifs de la loi de programmation de la transition énergétique (un convoi fluvial = jusqu'à 250 camions évités sur les routes. C'est 3 à 4 fois moins d'émissions de CO2 que par la route pour une même quantité de marchandises. En termes de consommation énergétique, un convoi fluvial consomme 8 kWh/km pour 100 t transportées contre 35 à 110 kWh/100t.km pour un poids lourd routier ¹). Cette mission d'intérêt public a été précisément développée et partagée dans le cadre de notre projet stratégique 2020-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	2025, projet concerté avec les clients, les acteurs du territoire et le public. Conformément au décret n°2012-616 du 2 mai 2012, le projet stratégique de HAROPA PORT a fait l'objet d'une évaluation environnementale par l'autorité environnementale dont l'avis a été rendu le 9 décembre 2021 (avis délibéré n°2021-97). Nos principaux objectifs sont notamment : réussir la transition écologique et énergétique, placer la logistique du fret et la multimodalité au cœur du développement et cultiver un lien étroit avec les territoires d'accueil de l'activité portuaire et fluviale le long de l'Axe Seine. À travers les différents documents de planification et d'aménagement existants, l'État et la Région encouragent une présence affirmée de l'activité portuaire sur l'ensemble du territoire, afin d'en faire un outil au service du développement de l'Ile-de-France. En particulier, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF, de décembre 2013) préconise que les ports urbains soient maintenus et développés, que les plateformes logistiques multimodales existantes soient densifiées pour répondre à l'augmentation des flux, et enfin que de nouveaux sites soient aménagés. La Direction Territoriale de Paris de HAROPA PORT maîtrise 1 107 ha de fonciers répartis en 991ha de terrains et 116ha de darse (bassins) sur le territoire francilien. Sur les 991ha de terrains, la part de terrains encore non aménagés représente environ 150 ha (Vigneux constitue notre plus importante réserve foncière avec 107 ha). Si les fonciers portuaires franciliens sont marginaux eu égard aux emprises des projets de création de zones d'activités, commerciales ou d'habitations, ils restent néanmoins indispensables pour répondre aux enjeux de transition énergétique en favorisant le report modal. HAROPA PORT I PARIS reconstruit principalement le port sur le port en réamodiant les emprises à l'échéance des conventions d'occupations temporaires, mais aménage également de nouveaux fonciers afin de mieux desservir le territoire francilien et d'y développer le transport fluvial et ferroviaire de marchandise. Il est donc déterminant, via les orientations portées par le SDRIF-E, de préserver la capacité portuaire existante et projetée en confortant les fonciers portuaires existants et ceux portant des projets de développement portuaire. Les enjeux du fret sont particulièrement détaillés et portés par le SDRIF-E et nous saluons l'engagement de la Région Ile-de-France sur ce sujet. Néanmoins, certains enjeux figurés sur les cartes portent atteinte aux futurs aménagements portuaires ou aux aménagements portuaires existants, et par voie de conséquence aux capacités de développement du report modal des flux de fret sur le territoire francilien. Ces problématiques identifiées concernent principalement des représentations graphiques des emprises portuaires classées en espaces naturels sanctuarisés condamnant toute perspective de développement. En conséquence, des propositions d'ajustement et de compléments allant dans le sens d'une clarification et d'une mise en cohérence des enjeux sont détaillées ci-après et les modifications cartographiques induites sont jointes en annexe du présent courrier. <u>Les points saillants sont les suivants :</u> Armature verte à sanctuariser et incompatibilité avec les projets portuaires : Plusieurs sites portuaires font l'objet d'un classement sous sanctuarisation verte, rendant impossible la mise en œuvre des projets portuaires programmés, et pourtant inscrits dans des documents portés par l'action publique (CPIER, projet stratégique HAROPA PORT, projets d'envergure nationale ou européenne dans le cadre de la loi ZAN, etc.). • L'aménagement d'un terrain de 100 ha à Vigneux-sur-Seine faisant l'objet d'un projet couplant, un projet de port et un projet de renaturation environnementale <i>Le projet :</i> HAROPA PORT I PARIS est propriétaire d'un terrain de 107 ha en bord à voie d'eau à Vigneux-sur-Seine acquis initialement pour la réalisation d'une nouvelle plateforme portuaire régionale. Les nouveaux enjeux de la transition énergétique et l'écoute des attentes du territoire ont conduit HAROPA PORT I PARIS à récemment réorienter ce projet au profit d'un projet d'aménagement d'ensemble couplant développement portuaire et renaturation environnementale

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	garantissant la pleine maîtrise de ses impacts sur l'environnement. Le projet prévoit ainsi : - Au Nord du site, 50 hectares de renaturation le long des berges de la Seine confortant les trames verte et bleue. Notamment, il s'agira de proposer une renaturation écologiquement plus riche que les boisements actuels principalement composés d'espèces invasives ; - Au Sud du site, 50 hectares de développement économique portuaire côté voie ferrée se feront autour d'une darse existante à élargir. Le port sera ainsi masqué depuis les communes de l'autre côté de la Seine par le projet de renaturation. La réalisation d'un port fluvial de dimension plus réduite qu'initialement imaginé est compatible avec l'état actuel de la desserte routière du secteur.  Figure 1 : Le site actuel

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Schéma de principe de valorisation des terrains HAROPA PORT <i>Figure 2 : Le projet porté par HAROPA PORT</i> Le SDRIF-E actuel : Le projet de SDRIF-E arrête sanctuarise l'armature verte côté Sud compromettant intégralement le projet de développement, et positionne les 2 pastilles « secteur de développement industriel » et le site multimodal à créer au Nord plutôt qu'au Sud du site. Notre demande : Afin de permettre le projet porté par HAROPA PORT sur le site de Vigneux- sur-Seine= il est nécessaire, d'une part : • De décaler les deux pastilles de développement industriel et le site multimodal à créer au Sud • Et, d'autre part, d'ajuster en cohérence le projet l'armature verte à sanctuariser au Nord du site et de décaler un espace vert ou de loisir à créer. • Le raccordement ferroviaire Est et l'extension du port de Limay prenant pour partie appui sur les terrains de l'ancienne centrale électrique de Porcheville. En effet, la création d'un nouvel accès ferroviaire par l'Est pour la desserte du port de Limay est rendue indispensable du fait des impacts de la mise en service d'Eole sur son accès ferroviaire existant qui le rendra inopérant à l'horizon 2026. Le projet : La plateforme de Limay est stratégique pour la logistique des matériaux de construction de la région (acheminement par le train et distribution par la voie d'eau), le traitement et la valorisation des déchets (notamment acier, PET, digestat du futur méthaniseur de Gennevilliers) et la logistique de la grande distribution (nouveau Centre de distribution Client IKEA notamment). L'arrivée d'Eole en gare de Mantes-la-Jolie va rendre particulièrement difficile l'accès

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	ferroviaire actuel de la plateforme portuaire. La seule alternative, à l'étude actuellement conjointement avec EDF et SNCF Réseau, est de reprendre la desserte ferroviaire de l'ancienne centrale électrique pour créer un accès par l'Est (figuré en orange ci-dessous, et en lien avec la réhabilitation des tronçons violet ci-dessous) : Figure 3 : projet de raccordement ferré Est du port de Limay et de réhabilitation des voies existantes Par ailleurs, les zones entre l'actuel port et la future voie ferrée doivent également pouvoir permettre l'accueil d'activités économiques, en particulier au nord de la virgule ferroviaire ainsi créée (en orange ci-dessus). <i>Le SDRIF-E actuel</i> : L'armature verte au droit de cette zone portuaire obère le raccordement ferroviaire Est et l'extension du port. <i>Notre demande</i> : Adapter et réduire l'armature à sanctuariser telle que figurée afin de permettre cet accès ferroviaire futur et l'extension du port au nord de l'accès créé ; ajouter une demi-pastille de secteur de développement industriel au droit de la zone ; ajouter une pastille de renforcement du site multimodal au droit de la zone. • L'extension du port d'Evry qui vise à accueillir des activités de transport combiné rail-fleuve-route. <i>Le projet</i> : Le port public d'Evry accueille des entreprises de logistique, de fret et de manutention de conteneurs et un quai à usages partagés. HAROPA PORT porte un projet d'acquisition de terrains en continuité au nord (terrain appartenant à la ville correspondant à d'anciennes friches industrielles) et d'aménagement pour y développer le transport combiné à ce carrefour tri modal (voie d'eau via la Seine, embranchement ferré sur le réseau ferroviaire national, connexion à l'échangeur de la Francilienne). Ce projet est porté en accord avec le maire d'Évry-Courcouronnes, qui prévoit

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	d'entreprendre la modification du PLU en ce sens.  Figure 4 : Le port actuel d'Evry (périmètre rouge) et son projet d'extension (jaune) Le SDRIF-E actuel : le port d'Evry existant, d'une surface d'environ 4,5 hectares, est totalement couvert par la « trame verte » telle que figurée dans le SDRIF-E arrêté y compris le terrain de la ville d'une surface de 3,5 hectares devant accueillir son extension. Notre demande : Il convient de supprimer l'armature verte au droit du port existant et de son extension ; de déplacer le losange potentiel multimodal à développer sur le site d'Évry au lieu du site de l'Apport-Paris, situé plus au sud, et de modifier le losange existant à Évry en plateforme portuaire. • Le raccordement par l'État de la plateforme multimodale de Bonneuil sur Marne à la RN406 qui a vocation à devenir son accès routier principal et les aménagements connexes à cette nouvelle entrée à réaliser par le port. Le raccordement routier en tant que tel, qui dispose d'ores et déjà de sa DUP et de son autorisation environnementale, n'est pas concerné. Toutefois, les aménagements ultérieurs, comme la réalisation d'un parking de régulation des poids lourds, et les activités économiques induites sont empêchées par la trame verte telle que figurée dans le projet arrêté du SDRIF- E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Notre demande : Le périmètre de l'armature verte à sanctuariser doit être supprimé à proximité de Bonneuil-sur-Marne afin de permettre le futur raccordement par l'État de la RN406 et les aménagements ultérieurs liés (parking de régulation des poids lourds, etc.). Ambiguïtés à clarifier dans les cartographies (cf. annexe cartographique) - L'identification d'un espace vert ou de loisirs à créer ou renforcer au niveau du port de Gennevilliers interroge ; Il serait plus prudent de le supprimer pour éviter toute ambiguïté et nous tenons à souligner que cela ne sera pas possible dans l'enceinte portuaire. - Le « trèfle » à Bonneuil-sur-Marne est à déplacer au Nord-Est sur la zone dite « Bec de canard » au Nord-Est du port ; - Une partie des darses de Bonneuil-sur-Marne sont classifiées à tort en cours d'eau à renaturer ; Les darses relèvent du domaine public fluvial artificiel et ne peuvent être retenues comme un cours d'eau (du fait de la connexion au Ru des Marais ou au Ru du Marbras). Ce point a été acté et formalisé par les services de l'Etat dans le cadre des diverses autorisations régissant cette plateforme portuaire. - La pastille de « secteur d'urbanisation préférentielle » sur le port de Bruyères-sur-Oise est à remplacer par une pastille « secteur de développement industriel d'intérêt régional » afin de lever toute ambiguïté sur ce secteur identifié comme un site d'activité d'intérêt régional. - D'autre part il convient de supprimer sur la carte « Placer la nature au cœur du développement régional » sur le port de Bruyères-sur-Oise, la liaison verte identifiée sur la berge et qui n'est pas compatible avec l'usage du site actuel (quais de chargement et de déchargement). - Par ailleurs, les plateformes portuaires multimodales Bruyères-sur-Oise et Montereau- Fault-Yonne ne sont pas identifiées comme « potentiel multimodal à développer » alors que nous avons des projets ferroviaires déjà engagés. Il convient pour chacune d'entre elles de rajouter un losange « renforcer le potentiel multimodal du site ». - Enfin, nous demandons l'ajout des ports de Sèvres, Melun et Bray-sur-Seine sur la carte « Développer l'indépendance productive » - Le « cercle de polarité » sur le projet portuaire de Port Seine Métropole Ouest (PSMO) induit une ambiguïté sur la nature du projet : la mixité fonctionnelle dès lors qu'elle comprendrait des logements est incompatible avec le projet PSMO ; HAROPA PORT demande que le « cercle de polarité » sur le projet portuaire PSMO soit supprimé. Ainsi, sous réserve de la prise en compte de ces observations, HAROPA PORT délivre un avis favorable sur le projet de SDRIF E arrêté.
Obs 2				X													MM. WEINHARD ET LACHANTEC, de la Fédération Nationale des Gens du Voyage (FNASAT-GV), ont écrit : Ces deux personnes sont venues échanger de la prise en compte de l'accueil et de l'habitat des Gens du Voyage dans le SDRIF et déposeront un document plus précis pour en faire part.
REGISTRE PAPIER DE PARIS 19 ^{ème} arrondissement																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER DE PARIS 20 ^{ème} arrondissement																	
Néant																	
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER CANTON DE CHAMPS SUR MARNE																	
Obs 1			X														M. BLEIN a écrit : Afin de répondre aux objectifs de décarbonisation l'offre de transport en commun ferré mériterait d'être mieux développée, notamment via l'ouverture de nouvelles lignes ou la réouverture de lignes existante en Seine-et-Marne. Il faut que des études soient menées pas seulement sous l'angle économique comme ce fut le cas jusqu'à présent mais plutôt sur l'impact environnemental un service public n'a pas à être rentable. Car pour inciter les habitants à prendre les transports en commun li faut qu'ils aient accès au train, pas seulement à des bus. Pour ma part, en cas de ligne de bus j'ai plutôt tendance à privilégier la voiture même si je suis seul, mais si j'ai le choix entre le train et la voiture, dans ce cas je privilégie le train. Le SDRIF de 1994, avait proposé la création d'un axe nord-sud en Seine-et-Marne qui relierait Melun à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Malgré son utilité, à la place nous nous retrouverons avec une ligne appeler le CDG express qui ne répond pas aux besoins des usagers, car le trajet est trop onéreux, et qui à terme pénalisera les usagers du RER B. Dans les années 1880 la Seine-et-Marne disposait de nombreuses lignes de train qui offrait un maillage fin de son territoire, alors que la population à plus que triplé depuis. De nos jours li n'est plus possible de relier le secteur de Marne-la-Vallée à Melun ou à Provins sans passer par Paris à moins de prendre le réseau de Seine-et-Marne express qui met 1 h pour relier Torcy à Melun. Aucune interconnexion a été prévue entre la ligne p et la ligne e En Seine et Marne pour relier Provins. Même constat si on désire se rendre à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle li est plus rapide de passer par Paris. Dans le SDRIF il est question de développer la logistique et le fret or je constate que certaines lignes comme la ligne de Provins à Villeneuve-Saint-Georges sont menacées de fermeture que dire des emprises foncières des anciennes gare de triage SNCF ? Plusieurs entreprises seraient favorables au train, mais on ne leur laisse pas le choix. Afin de répondre à l'urgence climatique, et d'améliorer les transports en Seine-et-Marne je demande à ce que les lignes suivantes soient inscrites ou réinscrite au SDRIF. La méridienne / Lutèce Prévue au SDRIF de 1994, et destinée à renforcer la desserte de l'axe nord-sud à l'ouest de la Seine-et- Marne, des études devaient être lancées, une proposition de tracé avait été faite, elle devait relier l'aéroport Roissy-CDG à Melun en passant par Marne-la-Vallée via Lagny-sur-Marne et Torcy puis desservir le secteur de Brie-Comte Robert dépourvue de desserte ferroviaire. L'ancienne ligne Menier/Ligne Garmatex Cette ligne de fret utilisé à l'origine par la société Menier à Noisiel, avait été réaménagée à la suite de son abandon pour desservir la Zone d'activité de Paris-Est. En 1974, un projet prévoyait de relier cette ligne au RER A à Torcy. Cet embranchement était géré par Garmatex une filiale de la SNCF, mais à la suite du déclin de cette ligne dans les années 2000, elle a été vendue par EPAMARNE en 2007 à l'Association Syndicale Libre des industriels embranchés du parc de Paris-Est, ainsi qu'à divers propriétaires. En 2012, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Val Maubuée prévoyait de développer cette ligne, mais celui-ci ne fut jamais approuvé. Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Paris Vallée de la Marne, prévoit de développer le fret en conformité avec le SRACE de la région Ile-de-France. Les nuisances liées au fret dans le secteur sont nombreuses, cette ligne devrait figurer sur les cartes du SDRIF. Ligne de Flamboin-Gouaix à Montereau Actuellement non électrifiée mais utilisée pour le fret, cette ligne fut fermée aux voyageurs depuis 1939. Elle permettrait

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	de désenclaver ce territoire. La ligne de Malesherbes à Montargis Bien que cette ligne soit en grande partie dans le Loiret (région centre Val de Loire), elle dessert une commune de Seine-et-Marne : Beaumont-en-Gatinais. Elle est inscrite sur l'Atlas 2023 de la SNCF, utilisée partiellement pour le fret. La partie Seine-et-Marnaise est actuellement fermée. Cette ligne permettrait d'interconnecter la ligne R et la ligne D. Ligne de Bourron-Marlotte - Grez à Malesherbes Cette ligne relie Bourron-Marlotte sur la ligne D à Malherbes également sur la ligne D. Elle fut ouverte en 1881 et fermée en 1950. Elle est actuellement non utilisée par la SNCF, elle permettrait une desserte plus fine de notre territoire. La Ligne P <i>La ligne P Entre Emerainville et Provins</i> Il est nécessaire d'engager une étude sur l'interconnexion entre la P et la E en Seine-et-Marne qui permettrait de relier la partie de Marne-la-Vallée et le secteur de Verneuil-l'Etang à Provins de plus plusieurs gares ne sont plus desservies notamment sur la partie entre Provin et Nogent-sur-Seine. Entre Gretz-Armainvilliers et Provins plusieurs gares sont actuellement fermées. Il faut inciter les habitants à utiliser les transports, la réouverture de gares est une solution pour une meilleure desserte : • Ozouer-le-Voulgis • Villepatour-Presle • Rampillon • Maison-Rouge Entre Longueville et Nogent-sur-Seine des gares sont également fermées : • Chalmaison • Hermé • Flamboin-Gouaix • Melz-sur-Seine <i>La ligne Gretz-Armainvilliers à Sézanne</i> Entre Gretz-Armainvilliers et Coulommiers deux communes étaient auparavant desservies par des gares, il faudrait que ces communes le soient à nouveau pour offrir une meilleure desserte ferroviaire aux habitants : Le tronçon entre Coulommiers et Sézanne est fermé depuis 2002, li fut cependant inscrit partiellement au SDRIF de 2008. Le SCOT du Pays de Brie Champenoise constate qu'aucune ligne de transport voyageur n'est présente dans le périmètre du SCOT est qu'il faut se rendre dans une gare éloignée comme Epernay, Château-Thierry ou Coulommiers, Provins, Nogent ou Romilly-sur-Seine. Toujours SCOT du Pays de Brie Champenoise 1647 personnes qui quittent le secteur dont 1080 à destination de la Seine-et-Marne dont 296 vers la Brie des 2 Morins et 226 vers la CC du Provinois et 288 qui se déplacent dans le secteur, 145 vers la Brie des deux Morins et 61 depuis la CC du Provinois. Au-delà d'Esternay, la ligne est actuellement utilisée pour le fret uniquement. <i>La ligne de Provins à Esternay</i> Actuellement le terminus de cette ligne est situé à Villeneuve-Saint-Georges, et ne sert qu'aux frets selon l'Atlas de la SNCF, cette ligne est fermée aux voyageurs depuis 1952, et à été déclassée partiellement. Elle est actuellement inscrite au registre des lignes de desserte fine du territoire (LDFT).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Selon le SCOT du Pays de Brie Champenoise 1647 déplacements journaliers sont effectués à destination de la Seine-et-Marne dont 216 à destination de la Communauté de Communes du Provinois et 61 déplacements depuis la Communauté de Communes du Provinois à destination du secteur couvert par le SCOT du Provinois, faute de transports en commun ces déplacements se font en voiture. Une réouverture aux voyageurs devrait être étudiée. Cette ligne est actuellement menacée de fermeture, l'entreprise Cérèsiaac transporte 50 000 T de marchandise par an, alors que le SRACE prévoit le développement du fret, li serait préjudiciable pour l'environnement de fermer cette ligne, de plus une étude sur la remise en service de la partie manquante devrait être menée non pas sous l'angle de la rentabilité comme cela actuellement mais sous l'angle de l'impact environnemental. La ligne du CDG express Cette ligne est totalement inutile et ne répond pas à un besoin de notre territoire. De plus cette ligne va impacter durablement les usagers de la ligne B. Elle ne devrait plus figurer au SDRIF et devrait être remise en cause.
REGISTRE PAPIER CANTON DE CHELLES																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE CLAYE SOUILLY																	
Obs 1		X	X		X		X										Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Habitant sur Claye-Souilly depuis plusieurs années et voyant l'explosion des logements partout, je trouve ça très déplaisant. Plus d'espace vert, que du béton, de la circulation à n'en plus pouvoir, qui veut dire pollution partout. Ce n'est plus Claye-Souilly là où il fait bon vivre, mais Claye-Souilly là où il ne fait plus y bon vivre. Je trouve ça intolérable.
Obs 2		X	X				X										M. COUASNON a écrit : Je vous exprime mon opposition sur le projet du SDRIF. En effet, comment proposez-vous de résoudre l'équation à trois inconnues à savoir, habitations, infrastructures et circulation. Comme on peut le voir tous les jours, il est impossible de circuler correctement à Claye-Souilly. Il est impossible de créer de nouvelles infrastructures pour donner à chaque citoyen la possibilité d'apprendre, de pratiquer du sport et de vivre dans un environnement sain. Claye-Souilly a participé suffisamment à accueillir une nouvelle population ces dernières années et la Région devrait en être consciente.
Obs 3		X	X		X		X										Mme Carole LEBKOWSKI de Claye-Souilly a écrit : STOP à cette sur-urbanisation ! Le gouvernement impose la création/construction de logements sociaux sans se soucier réellement de l'état des infrastructures. Le réseau routier n'est plus (ou pas) dimensionné pour une augmentation aussi importante de la population et donc de la circulation au quotidien. Que ce soit dans Claye-Souilly ou aux alentours, le réseau est saturé notamment aux heures de pointe (horaires d'école), les week-ends... Malgré la politique de vouloir préserver les espaces naturels, propices aux activités d'évasion, ceux-ci se raréfient. Le moindre espace nu est inévitablement soumis à un projet de construction ou d'aménagement avec du béton ou autre agglomérat. Toutes ces édifications étouffent notre belle ville mais aussi notre vie au quotidien. La ville perd de son charme petit à petit. Heureusement il reste les berges du Canal de l'Ourcq et la Forêt régionale ! Contre ce projet.
Obs 4		X			X		X										Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Nous devons garder notre ville à taille humaine avec un très bon cadre de vie, nos espaces verts et nos champs. On nous parle « Ecologie » alors arrêtons le « massacre » du béton et des constructions massives. Pensez plutôt à faire des pistes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	cyclables. Messieurs les décideurs, nous n'habitons pas de belles propriétés entourées d'un parc, alors laissez-nous vivre et respirer l'air de nos campagnes avec nos agriculteurs et nos petits commerces de proximité. NON A CE PROJET.
Obs 5		X	X				X										Anonyme a écrit : Contre ce projet de nouvelles constructions qui nous apportent que des nuisances. + de pollution + d'écoles + de transports + de circulation + de stress et de problèmes de santé Arrêtez de nous parler d'Ecologie avec un tel projet...
Obs 6		X														X	M. J.Y GUILLAMOT de Claye-Souilly a écrit : L'accroissement trop rapide de la ville crée d'ores et déjà des difficultés pour ses habitants. Essayez de trouver un médecin traitant.
Obs 7		X			X		X										M. HUIRER de Claye-Souilly a écrit : Je désire que Claye-Souilly reste comme il est, convivial, sans immeuble, dans sa verdure, ce qui nous fait du bien avec encore ses oiseaux, ses arbres dans le parc.
Obs 8		X															M. GOSSETS de Claye-Souilly a écrit : Il y en a marre des constructions abusives depuis 72 ans habitant de Claye où l'on était 2500 habitants. Cela a trop changé, Claye-Souilly n'est plus une ville à la campagne.
Obs 9		X					X										Anonyme de Claye-Souilly a écrit : J'exprime mon opposition à ce projet de constructions. Stop au bétonnage intensif, la ville a perdu son slogan : « une ville où il fait bon vivre ».
Obs 10		X															Anonyme de Claye-Souilly a écrit : STOP !!! Trop c'est trop. Essayons de garder notre ville comme elle est.
Obs 11		X															M. ou Mme J. PERNET-BISSIERE et illisible de Claye-Souilly ont écrit : STOP. Trop c'est trop. Essayons de garder notre ville à taille humaine.
Obs 12		X															Mme Catherine VANWINSBERGHE de Claye-Souilly a écrit : Je suis contre cette évolution de la ville de Claye-Souilly avec un développement de construction « béton » qui va à l'encontre d'un esprit écologique qu'il faudrait davantage développer.
Obs 13		X	X														M. Gérard MEYER de Claye-Souilly a écrit : STOP à toutes nouvelles constructions car Claye est saturée depuis déjà longtemps !! pour aller et rentrer de Roissy. Cela devient invivable et plus de routes.
Obs 14		X	X														Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Totale opposition à ces nouveaux projets. Claye-Souilly a déjà beaucoup perdu de son charme et de sa sécurité sans parler des gros problèmes de circulation liés à ces nouvelles constructions.
Obs 15		X	X														M. Norbert REBMANN de Claye-Souilly a écrit : Dans le résumé non technique du SDRIF-E vous nous faites une présentation onirique de vos projets pour l'Ile-de-France. Mais lorsqu'on arrive à la page 18 on découvre que l'urbanisation outrancière va galoper. A Claye-Souilly il y a eu, hélas,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sous l'impulsion de l'ancien maire, une urbanisation débridée. Alors arrêtons aujourd'hui cette folie. Vous voulez en plus densifier sans prévoir les équipements et les voies de circulation qui sont aujourd'hui totalement saturées. Non à votre projet délétaire nous nous y opposons de toute notre énergie.
Obs 16		X	X														M. et Mme Gérard et Catherine BERTOLINI de Claye-Souilly ont écrit : Cette urbanisation sauvage avec la construction non encore terminée de 550 logements au Bois des Granges va donc en fait se poursuivre et s'intensifier. Nous avons quitté Dammartin-en-Goële après 41 années pour venir habiter à Claye-Souilly à cause d'une accélération de l'urbanisation sauvage et on veut faire maintenant la même chose à Claye-Souilly ? Le résultat de tout ça au final c'est quoi ? Ce sont des embouteillages permanents, des difficultés pour accéder aux soins de santé (médecins, dentistes, kinés etc...). Pourquoi depuis la fin des confinements liés au COVID il y a ce soudain et énorme besoin de logements alors que la population de la France n'augmente pas ? Mixité dites-vous ? Non, la mixité ne fonctionne pas. Tout cela résulte à l'enrichissement des promoteurs. NON A CE PROJET !
Obs 17		X					X										Famille LEYMARIE de Claye-Souilly a écrit : Total désaccord à cette urbanisation sauvage. Claye-Souilly qui était une ville bourgeoise, va totalement déséquilibrer son harmonie et tranquillité de vie. Il s'agit de basses manœuvres politiques en installant des populations d'importation dont le vote est connu d'avance.
Obs 18		X															Famille CORDIER de Claye-Souilly a écrit : Oui stop à tout ça, que Claye-Souilly garde ce qu'il y a , le béton on en a assez.
Obs 19		X	X	X			X										M. ou Mme F. DEVALLOIS de Claye-Souilly a écrit : D'accord pour des habitations sociales et autres mais pas n'importe comment. On ne circule plus à Claye-Souilly, l'esprit du « village » est très loin... Respectons la nature et le bien-être des habitants Et gardons les zones commerciales accessibles, même en vélo, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Dommage.
Obs 20		X					X										Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Total contre nous souhaitons + de verdure que d'urbanisation. Pas de rupture de « Notre Claye » en faveur de constructions qui risquent de nous pénaliser vu les temps qui courent.
Obs 21		X															Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Total désaccord avec l'urbanisation à outrance qui enlaidit notre village. Pensons plutôt qualité au lieu de logements anarchiques.
Obs 22		X															Anonyme de Claye-Souilly a écrit : J'ai connu Claye en 1962. C'était un petit village très sympa. Je suis d'accord pour agrandir mais pas exagérément comme c'est le cas depuis quelques années.
Obs 23		X					X										M. Michel LEROY de Claye-Souilly a écrit : Natif de Souilly en 1947 j'ai connu une ville agréable à vivre. Depuis une décennie j'ai envisagé de partir, je ne reconnais plus ma ville après toutes ces constructions qui la défigurent et qui ont profité à qui ? Désaccord avec cet urbanisme galopant.
Obs 24		X	X				X										M. ou Mme Ch. CURNILLE de Claye-Souilly a écrit : J'habite à Claye-Souilly depuis 1974. Nous étions vraiment à la campagne et c'était notre choix. Aujourd'hui le choix nous ne l'avons plus, nous subissons la construction de nombreux immeubles (il en faut bien sur), restons raisonnables cependant, il faut aussi penser à ceux et celles qui sont là depuis longtemps et souhaitent, pour l'instant y rester. Nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	avons déjà bien trop de difficultés à circuler, à nous garer. Gardons notre nature et notre « il fait bon vivre à Claye », privilégions les arbres, les pistes cyclables et arrêtons de bétonner.
Obs 25		X	X				X										M. ou Mme S. SARAGOUSSI de Claye-Souilly a écrit : Claye-Souilly n'est plus la petite ville à la campagne. Trop de nouvelles constructions, les routes ne changent pas. Il y a saturation. L'exigence de 70000 nouveaux logements n'est pas tolérable. Il faut moduler et tenir compte de toutes les nouvelles constructions qu'il y a eu en si peu d'années. Et il n'y a plus assez de médecins. Le centre médical ne suffit plus du tout. Il faut penser à la qualité de vie.
Obs 26							X										M. et Mme SEBBAH de Claye-Souilly ont écrit : Nous sommes à Claye-Souilly depuis les années « 2000 ». Le Département se faisait fort d'avancer que Claye-Souilly était la première ville à la campagne à l'est de Paris. Nos enfants y ont grandi sereinement selon notre choix en ayant quitté la Seine-Saint-Denis, département criminogène. Reste à craindre l'avenir de Claye-Souilly dans toute sa quiétude.
Obs 27		X					X										Mme Ghislaine THOMASSE de Claye-Souilly a écrit : Lors des mandatures précédentes, Claye-Souilly s'est engagé à développer l'urbanisation de la ville avec en particulier Le Bois des Granges dont la construction n'est pas encore terminée, ce qui représente un accroissement de 1100 logements. Il n'est pas concevable d'accepter à nouveau 1500 logements de la part de la Région. Il faut impérativement défendre notre identité de « notre ville à la campagne » déjà que Claye-Souilly a bien du mal à se gérer (circulation, entretien des espaces, maison de santé saturée, etc...). A quoi aura donc servi cette urbanisation incontrôlée si nous devons encore accepter 1500 logements supplémentaires. Non à cette urbanisation gaopante et préservons nos espaces déjà bien modifiés.
Obs 28		X	X				X										Mme Maqui DOUCOT de Claye-Souilly a écrit : C'est bien de demander l'avis des Clayois, Clayoises, c'est pourquoi je viens vous dire que l'urbanisation de Claye est bien suffisante. Voulez-vous que nous ressemblions à la banlieue proche de Paris – « INHUMAINE ». Nous déplorons l'absence des oiseaux, de la verdure, les routes sont saturées !!! et il faudrait être de bonne humeur 24h sur 24h. Alors je dis NON – NON – NON. L'eau de pluie ne rentre plus dans la terre ! Il n'y a pas longtemps Claye a été inondé. Certains quartiers or en 54 ans je n'avais pas vu cela... NON – NON – NON au projet actuel d'urbanisation de la ville. Monsieur le Maire et tout le conseil municipal écoutez-nous.
Obs 29		X															M. et Mme Yannick LACROIX de Claye-Souilly ont écrit : Nous ne voulons plus de bétonnage or c'est ce que la région veut nous imposer, nous ne voulons plus d'immeubles à 3 ou 4 étages, or c'est ce que la région veut nous imposer. Nous voulons que les décisions soient prises au plus près de nous, autrement dit par nos élus locaux et non par des bureaucrates lointains n'ayant aucune connaissance du terrain, or c'est ce que la région veut nous imposer. Il serait grand temps que tous les élus de la République se souviennent qu'ils sont élus par le peuple et pour le peuple et non CONTRE lui. Les décisions prises vont systématiquement dans le sens opposé des souhaits populaires, cessez sous de fallacieux prétextes écologiques de nous imposer tout et son contraire. Malheureusement la région ne comprendra pas toutes nos récriminations et fera ce qu'elle a envie de faire au mépris de toute écoute avec les Français. Bon courage à tous nos élus locaux pour affronter ce futur fléau.
Obs 30		X	X				X										Famille COURTOIS de Claye-Souilly a écrit : Habitant depuis 30 ans la commune, nous avons vu notre ville changer. Claye-Souilly a toujours été la ville « esprit village », grâce à cela beaucoup de monde se plaît à Claye-Souilly, ce n'est pas être contre le progrès. Il faut laisser le temps à nos élus d'améliorer les infrastructures (écoles, crèches, gymnase, transports, piste cyclable...). Nous apprécions

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	également une ville verte. Trop de constructions nous étouffe, trop de circulation, des bouchons. Permettez-nous de conserver notre qualité de vie et de pouvoir accéder à des territoires reposants de nature. Notre monde change, des messages négatifs. Permettez-nous de nous ressourcer dans une ville moins bétonnée. Certes la couronne s'élargit mais si nous pouvions préserver notre ville de la concentration de population. Respectez aussi les zones pavillonnaires sans bâtiments qui plongent dans nos jardins et ne respectent pas l'intimité de chacun. En espérant que nos voix permettront à os élus de se faire entendre auprès de notre gouvernement.
Obs 31		X															Mme Sabine LETELLIER de Claye-Souilly a écrit : L'urbanisation de Claye est bien suffisante. Non au projet d'augmentation de l'urbanisation.
Obs 32		X															M. et Mme GOUPIL de Claye-Souilly ont écrit : Je suis opposé au projet d'augmentation de l'urbanisation, Claye-Souilly s'est bien trop agrandie pour ma part.
Obs 33		X	X														M. et Mme Patrick et Annie LEYRIS de Claye-Souilly ont écrit : Nous sommes mon mari et moi-même complètement opposés au projet d'augmentation de l'urbanisation. La ville est maintenant surpeuplée et c'est bien dommage les infrastructures ne suivent pas.
Obs 34		X	X				X									X	Anonyme de Claye-Souilly a écrit : La ville de Claye-Souilly est déjà très impactée par l'urbanisation croissante de la région N77, déjà sacrifiée depuis longtemps. - 1500 logements déjà programmés en un temps record. - saturation complète des voies de communication, notamment dans le centre-ville. - absence de transports en commun dignes de ce nom, à part des bus pris dans les embouteillages. Une seule gare accessible donc en au moins 1/2h, avec des parkings saturés. - équipements publics saturés aussi : manque de gymnases et terrains de sport, crèche pas encore sortie de terre, écoles, collèges, saturés déjà. - manque criant de médecins. Comment la ville peut-elle encore croître ? Nous donnons déjà beaucoup sur le plan environnemental. - nuisances de l'aéroport. - proximité d'une décharge Veolia la plus grande d'Europe. - axes routiers très polluants avec, en plus, la future liaison Roissy-Meaux. - station de concassage et montagne des déchets du Grand Paris.
Obs 35		X	X														Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Je suis très opposé au projet d'urbanisme. Claye s'est déjà bien trop agrandie. Grosse pagaille dans le centre-ville.
Obs 36		X	X													X	Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Je suis opposé au projet. Trop de constructions à Claye. Ce n'est plus le « Claye » que j'ai connu. Trop de circulation, infrastructures insuffisantes pour le nombre d'habitants. Je ne me retrouve plus dans ce-dit village.
Obs 37		X															Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Je ne suis pas d'accord avec ce projet. Claye a trop changé. Je suis natif d'ici alors ras-le-bol.
Obs 38		X														X	Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Stop aux constructions en hauteur (immeubles) dans les zones pavillonnaires. On peut très bien construire des ensembles à un étage sans dénaturer le paysage (logements sociaux). Claye-Souilly n'est plus « la ville à la campagne » que j'ai connue à mon arrivée il y a 36 ans. De plus les infrastructures n'ont pas été prévues pour cette si forte augmentation de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	population d'où problèmes d'organisations et de suffisance d'accès aux diverses activités culturelles et sportives de la commune. Bon courage à l'équipe municipale en place pour sauvegarder le bien-être à Claye-Souilly. Non à l'urbanisme à outrance que l'on veut nous faire subir (préfecture). Je constate également que depuis le bétonnage intensif dans la commune, les eaux de ruissellement provoquent des inondations méconnues jusqu'alors.
Obs 39		X	X		X												Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Les constructions sont trop nombreuses, les espaces verts se font rare et les infrastructures ne suivent pas.
Obs 40		X	X		X											X	Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Je ne désire pas plus d'habitants à Claye-Souilly pour les raisons suivantes : * les rues ne sont pas adaptées à une plus grande circulation * ces dernières années ont vu la poussée de nombreux immeubles ce qui me semble suffisant car les infrastructures vont devenir trop petites pour une augmentation de la population (écoles, collèges, rappel pas de lycée d'enseignement général à Claye) * Je désire garder des champs et des espaces verts autour de Claye et ne veux pas de béton et encore du béton.
Obs 41		X			X												Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Il faut que ça cesse !!! Nous voulons garder nos espaces verts. Il y a déjà eu trop de constructions sur Claye-Souilly. Je me suis installée à Claye-Souilly il y a maintenant 13 ans parce que je recherchais la nature et nous nous dirigeons vers des villes telles que nous détestons. STOP !!!
Obs 42		X					X										M. et Mme Jean-Claude et Sylviane BOURGEON de Claye-Souilly ont écrit : Je souscris entièrement aux observations portées par M. le Maire dans « le mot du Maire » distribué dans chaque pavillon de cette ville. Augmenter de 1500 logements supplémentaires le nombre de logements soit pratiquement la même surface ne peut que densifier d'une manière excessive tous les quartiers de notre ville et avoir un impact négatif sur la qualité de vie que chaque Clayois a à ce jour. Je pense tout particulièrement aux infrastructures : déplacements et accès aux équipements municipaux. Je compte bien vivement sur Monsieur le Maire pour faire corriger ces objectifs affichés par le SDRIF-E et faire garder pour notre ville la qualité de vie que mon épouse et moi-même apprécions énormément.
Obs 43		X			X												Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Assez de bétonner nos champs. Nous voulons garder des espaces verts. Claye-Souilly était une ville très agréable à vivre mais avec tous ces immeubles, cela devient épouvantable. Quid de la circulation, des manques de parking pour tout le monde ? Et la maison de la santé ? Pourrait-elle absorber tous ces nouveaux venus ?
Obs 44		X	X		X												Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Depuis plus de 20 ans à Claye-Souilly nous avons vu la ville évoluer, les nouvelles constructions d'habitation sont toujours plus nombreuses et les infrastructures sont saturées ; aussi bien les écoles que les routes. Je vote contre ce projet de constructions massif. Je vote pour le maintien de la nature.
Obs 45		X	X		X		X										Mme Marie-Claire THIEBAUT de Claye-Souilly a écrit : Il me paraît essentiel de faire concorder au maximum un plan régional avec le PLU local. En survolant les mesures du SDRIF, je vois une ambition écologique qui me ravit car si on ne fait rien pour protéger notre « terre-mère » c'est le péril. Mais si ces mesures obligent la ville de Claye-Souilly à développer encore plus les constructions immobilières, à saturer le réseau routier et stationnement déjà « blindé » ce n'est pas possible. Ces dernières années, Claye a vu naître des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	centaines (millier ?) de nouveaux logements, résidences etc... Faire une pause et développer maintenant des voies douces pour circuler et rejoindre tous les quartiers (Bois Fleuri, centre commercial) devient vital ! Préserver ce qui reste de terres agricoles et de forêts est vital aussi, autant que développer des espaces verts. Merci au SDRIF de tenir compte des configurations locales et merci à la municipalité de Claye de tout faire pour préserver un environnement (même en ville) plus qualitatif et durable.
Obs 46		X															Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Nouvel habitant depuis 36 mis, je soutiens la municipalité de toutes actions pour freiner l'urbanisation galopante que la région veut imposer.
Obs 47		X			X		X										Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Je suis opposé aux projets immobiliers ce qui engendrerait de la population actuelle, il est essentiel de conserver pour le bien-être des habitants, un cadre de vie agréable et des espaces verts qui font le charme de Claye-Souilly.
Obs 48					X		X										Mme ROTUREAU de Claye-Souilly a écrit : Je suis opposée au Schéma Directeur imposé à la commune de Claye-Souilly et demande la préservation de la faune, la flore et le bien-être des habitants.
Obs 49																X	MM. et Mme Maurice, François et Francine PERKASZA ont écrit : Nous votons contre.
Obs 50																X	Mme Véronique GUICHARD de Claye-Souilly a écrit : Je vote contre. Je souhaite que Claye-Souilly reste à dimension humaine et ne devienne pas une ville dortoir.
Obs 51																X	M. Gérard DUPONT a écrit : En accord avec vous.
Obs 52		X	X				X										M. ou Mme DOUX de Claye-Souilly a écrit : L'augmentation de la population de Claye provoque un engorgement du centre-ville. Pas d'infrastructure routière adéquate, pas suffisamment de parkings. Trop de constructions nouvelles inesthétiques qui dévaluent notre commune et son environnement depuis plusieurs années. Je peux observer une augmentation des incivilités (déchets animaux – arrêts de bus provoquant nuisances sonores) structures médicales et scolaires sont déjà à saturation.
Obs 53		X	X											X			Anonyme de Claye-Souilly a écrit : J'ai fui la ville de Chelles à cause du bétonnage invasif. Malheureusement à Claye-Souilly les terres agricoles subissent le même sort. Je sais qu'il faut loger les habitants en augmentation mais les infrastructures ne peuvent suivre. Arrêter de bétonner. Laissez le cœur des villes respirer. Mettez des voies piétonnes qui permettent de laisser la voiture au garage. Claye étant une ville sans gare SNCF, il serait bon d'augmenter les fréquences des transports urbains.
Obs 54		X			X	X	X										Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Je désire conserver un environnement compatible au bien-vivre que j'ai actuellement à Claye-Souilly avec principalement une nature verdoyante. Je souhaite également une infrastructure pour mes enfants et petits-enfants qui soit suffisante et qui leur donne satisfaction que ce soit sur les plans scolaire et crèche ainsi que sportif et culturel. Le développement économique de Claye-Souilly doit rester raisonnable et prioriser le côté humain et l'hébergement me semble ne pas devoir s'étendre davantage. L'immobilier n'est pas extensible à l'infini !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIERCANTON DE CLAYE SOUILLY N°2																	
Obs 1		X	X		X	X	X	X	X				X				Mme Claude LEFORT de Claye-Souilly a écrit : Madame Lefort dépose une contribution sur 4 pages. Les points principaux sont les suivants : - contre la construction de 1000 logements - pollution de la N3, de l'aéroport (particules fines) et des voitures - bruit - ZEN et ZAN dès 2025 et non 2040 - il n'existe pas d'accès à moins de 10 mn pour la majorité des habitants pour accéder au « Petit Bois » - il n'existe pas de piste cyclable pour aller au centre commercial et de loisirs - saturation des départementales D34 et D212 pour aller travailler – embouteillages - dysfonctionnements du RER B - ratio emplois/logements très défavorable - contre les extensions et augmentation du trafic de l'aéroport de Roissy - infrastructures et équipements insuffisants : crèche, lycée, gymnase - nécessité de rénover l'éclairage et les trottoirs de Mauperthuis e séparation des eaux usées et pluviales - mauvaise qualité de l'eau – santé des habitants - contre l'augmentation du stockage des déchets et de CO2 le long de la N3
Obs 2		X														X	Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et Basse Beuvronne a écrit : Dépôt d'une contribution de 3 pages qui fait état des phénomènes de ruissellement et d'inondations sur le territoire des 23 communes du Syndicat, phénomènes qui s'accroissent avec le dérèglement climatique. En conclusion le Syndicat donne un avis défavorable et note : « Il apparaît donc indispensable, considérant cette modélisation, et les derniers épisodes d'inondations, que le phénomène de risques d'inondations, tant par débordement que par ruissellement, mais aussi le dimensionnement de nos réseaux de collecte des eaux, soient pris en compte au niveau de la politique de l'urbanisme à grande échelle. Ce n'est pas le cas actuellement, et cela le sera encore moins avec le projet de SDRIF-E. Faudra-t-il attendre que notre territoire soit sinistré comme le nord de la France pour se rendre compte qu'il est nécessaire d'avoir un urbanisme raisonné, où les infrastructures sont dimensionnées AVANT la volonté de construction de logements ? Force est de constater que le projet de SDRIF-E présenté aujourd'hui ayant pour objectif 2040 aura pour conséquence une aggravation des phénomènes que nous subissons actuellement. »
Obs 3		X			X							X				X	La commune de Claye-Souilly a écrit : La commune de Claye-Souilly dépose la délibération du 11 mars 2024 ayant pour objet un avis défavorable sur le projet arrêté du SDRIF. La commune demande que le Conseil régional tienne compte des inquiétudes remarques et propositions de la commune et de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. La commune demande principalement que soit modifié : - l'orientation 57 en ce qu'elle impose une hausse déraisonnable du nombre de logements ; - les trois cartes, notamment en ce qui concerne l'identification des secteurs d'urbanisation préférentielle et la zone de sanctuarisation de l'armature verte afin de redonner à la commune un potentiel et des marges de manœuvre pour faire évoluer son territoire dit de polarité ; - les règles de priorité entre les zones de préservation des bois et celles d'accès aux ressources.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Suit la note annexée à l'avis de la commune détaillant les demandes sur 9 pages et soutient les demandes de la communauté d'agglomération.
Obs 4			X														M. Jean-Michel MAILLOT de Claye-Souilly a écrit : Tout d'abord merci M. le Maire de consulter la population de Claye-Souilly pour cette cause importante. Etant de cette ville que j'adore depuis 73 ans, je désire qu'elle reste « à taille humaine avec tout ce que cela implique nécessairement de travaux très conséquents et très coûteux en assainissements etc... Quant aux infrastructures routières elles ne suivent pas ce qui entraîne nécessairement des nuisances et embouteillages très importants. Je souhaite donc que la Mairie de Claye conserve seule (si possible) l'entière responsabilité des décisions en ce qui concerne l'urbanisme.
Obs 5		X		X			X										M. Jacques CLOUET de Claye-Souilly a écrit : Je remercie Monsieur le Maire et son équipe de nous avoir informés en réunion de quartier des contraintes et réalités de l'urbanisme à Claye et en particulier dans notre quartier de Souilly et salue l'investissement de son équipe pour le vivre ensemble et le bien commun de notre ville. J'aimerais porter un regard pas trop égoïste/auto centré sur le besoin « qu'exige » la région pour une augmentation de population qui apportera des forces vives et une mixité dans un cadre républicain, un secteur social de 13% alors que la loi impose 25%. Accepter la différence, l'intégrer dans le corps social fait partie de notre ADN de Français. La question qui se pose, comment accueillir sans consommer plus de terres agricoles et d'espaces verts la solution du vertical revient à modifier profondément le cadre, l'identité d'une petite ville à la campagne. Avec tout l'argumentaire développé par notre maire il semble normal que son premier représentant ne soit pas mis devant le fait accompli et qu'une concertation digne de ce nom se fasse entre l'administration et les élus de terrain et des citoyens de base. C'est dire que la responsabilité de chacun et qu'une pédagogie efficace soit menée. Redonner vie à une politique active est mon souhait.
Obs 6		X	X														M. NABOT de Claye-Souilly a écrit : Je suis totalement contre ce projet !!! Claye-Souilly est déjà saturée !!! On ne peut plus circuler à certaines heures. Il est quasiment impossible de se garer. Je suis ici depuis plus de dix ans et j'ai acheté à Claye pour le calme et la nature. Le bois des Granges a déjà dénaturé le paysage et il serait honteux de construire un projet encore plus grand !!!
Obs 7		X		X												X	Anonyme de Claye-Souilly a écrit : Non à la construction massive. Pas de HLM à Claye-Souilly. Trop de monde = délinquance et insécurité.
Obs 8		X	X				X										M. Patrick LAFON de Claye-Souilly a écrit : 1500 logements supplémentaires sur Claye-Souilly d'ici 2040 Il me semble que nous avons déjà participé à l'implantation d'habitants dans la ville ces dernières années. Les infrastructures sont déjà saturées ainsi que les voiries. Nous voulons conserver un cadre de vie agréable et humain.
Obs 9		X															M. LAMBERT de Claye-Souilly a écrit : Je ne suis pas du tout d'accord avec les prévisions des constructions d'ici 2030 dans la ville de Claye-Souilly.
REGISTRE PAPIER CANTON DE COMBS LA VILLE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE COULOMMIERS																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 1		X	X			X											La commune de Coulommiers a écrit : La commune de Coulommiers dépose la délibération n°2024-DEL-002 du 8 février 2024 et demande : - De redonner une demi pastille d'urbanisation pour la rénovation du quartier des Templiers à Coulommiers. - D'inscrire les projets de déviations routières dans le futur SDRIF-E. - De redonner une demi pastille sur la zone d'activités économiques de Coulommiers/Chailly-en-Brie.
Obs 2			X														Mme FRICHET, 1^{ère} adjointe de la Ferté-Gaucher a écrit : Mme Frichet dépose la contribution de la commune de la Ferté-Gaucher par un ensemble de documents signés de M. le Maire de la Ferté-Gaucher, Michel Jozon comprenant notamment 3 délibérations du CM portant sur la demande de réouverture de la ligne ferroviaire entre Coulommiers et la Ferté-Gaucher et s'insurge contre la transformation de cette voie en voie verte.
Obs 3															X		M. Denis BIE société CTM de Beautheil-Saints : M. Bié dépose une contribution de 4 pages. La plateforme de compostage qui traite actuellement des déchets végétaux par aération forcée à l'air libre va évoluer vers un traitement en cocompostage des biodéchets et des déchets végétaux toujours par aération forcée. L'ensemble de ce projet est subventionné par l'ADEME et par la région. Il est à noter que suite au dépôt d'une déclaration ICPE du 18/07/2023 pour l'activité de déconditionnement de biodéchets, les travaux d'agrandissement et de modernisation de la plateforme sont en cours ;
Obs 4			X														M. Bruno DALFUME de Saint-Augustin a écrit : M. Dalfume dépose un courrier avec un plan portant sur les propositions de déviations de Coulommiers. « Je suis totalement opposé à la solution Sud et à la solution Nord. Les 2 projets SUD et NORD vont détruire des hectares de terres agricoles et vont repousser les nuisances de la circulation automobile dans les autres communes du secteur de Coulommiers. Par contre je vous demanderais d'inscrire dans le SDRIF la petite déviation « solution locale Ouest solution peu coûteuse et efficace pour modérer la circulation dans le centre de Coulommiers. Solution qui démarre un peu avant l'entrée de Coulommiers et qui rejoint le rond-point de la déchetterie. Cette solution protège les terres agricoles, la vallée du Grand Morin et n'engendre aucune nuisance aux communes voisines de Coulommiers. »
Obs 5		X	X			X										X	M. Arnaud MAHOT responsable Urbanisme de la Communauté d'Agglo Coulommiers Pays de Brie a écrit : M. Mahot dépose un ensemble de documents comprenant : - contribution de la CACPB sur le SDRIF-E arrêté en date du 5 décembre 2023 - délibération 2024-011 du conseil communautaire en date du 27 février 2024 réitérant l'avis de la CA sur le projet de SDRIF accompagné d'éléments d'informations complémentaires - délibérations des communes et organismes concernés par les demandes d'évolution du SDRIF-E • Commune de Coulommiers • Commune de Chailly-en-Brie • Commune de Coutevroult • Commune d'Aulnoy • Office Public de l'Habitat de Coulommiers Les demandes de la CACPB sont les suivantes : - Permettre la mise en œuvre d'un parc d'activités économiques à Coutevroult grâce à l'adjonction d'une pastille supplémentaire

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	- Transférer la demi-pastille située sur le plateau à Aulnoy au droit de la zone d'activités économiques de Coulommiers/Chailly-en-Brie - Définir une demi-pastille dans le cadre de la restructuration du quartier des Templiers à Coulommiers - Inscrire les projets routiers dans le projet de SDRIF-E - Retranscrire le projet de PNR dans les documents du SDRIF-E La commune d'Aulnoy confirme la volonté de déplacer la demi-pastille identifiée au droit du plateau agricole afin qu'elle soit reporté au droit de la Zone d'Activités Economiques de Coulommiers-Chailly-en-Brie (délibération DE_08_2024). Pour la ville de Coulommiers, se reporter à l'Obs 1 du registre papier ci-dessus. (Délibération n°2024-DEL-002). La commune de Coutevroult demande : - Le report de la limite communale tel que modifié par l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°0 du 6 janvier 2020. - L'ajout de la représentation graphique des besoins en urbanisation préférentielle, soit une pastille. - Le prolongement de la représentation graphique du front vert d'intérêt régional le long de la limite communale située au Nord de l'autoroute A 4 afin de maintenir une coupure avec le village. L'Office Public de l'Habitat de Coulommiers (délibération n°2024-690 du 7 mars 2024) demande une demi-pastille d'urbanisation pour la rénovation du quartier des Templiers à Coulommiers qui prévoit le renouvellement et l'extension du secteur des Templiers.
Obs 6																X	M. Didier CASCIAO et Mme Prados MARIA MORENO de Giremoutiers ont écrit : « Dans le cadre de la modification du PLU... nous sollicitons le classement en zone constructible du terrain situé au lieudit « le Liardout » au 59 rue de la Brise bêche, cadastré section BC numéro 78. »
REGISTRE PAPIER CANTON DE LA FERTE SOUS JOUARRE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE FONTAINEBLEAU																	
Obs 1					X									X			(Anonyme) de Fontainebleau a écrit : Je soutiens totalement le SDRIF-E sur la protection des espaces verts agricoles et les forêts dont on a tant besoin aujourd'hui.
Obs 2																	Mme DIJEE, accompagnée de M. REMY Paul Jean, de Bois le roi a écrit : Secrétaire de « Touche Pas A Mon P'tit Bois » présente ses réclamations au commissaire enquêteur, qu'elle remettra en courriel sur le registre électronique dédié.
Obs 3																	M. BRICKER Guillaume, Président de Fontainebleau Patrimoine à écrit : A déposé les observations de son association au registre électronique. Il a exposé oralement lesdites observations aux membres présents de la commission d'enquête lors de la permanence en mairie de Fontainebleau.
REGISTRE PAPIER CANTON DE FONTENAY TRESIGNY																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE LAGNY SUR MARNE																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 1																X	Mme Catherine DESMAREST de Villeneuve-Saint-Denis a écrit : Comment pourra t'on contrôler la bonne réalisation des objectifs présentés dans le document ? Par exemple dans les secteurs de développement industriel d'intérêt régional (pastille rouge) comment pourra t'on vérifier que le nombre maximum d'hectares urbanisables est respecté ? A qui s'adresser le moment venu pour s'assurer de l'application correcte du schéma directeur présenté ?
Obs 2																X	Mme Martine LESCUYET a écrit : Concernant le projet immobilier sur l'emplacement du garage Marquet : j'habite au 34 av du Mal De Lattre, j'aimerais savoir quelle partie de la construction va se trouver en face de chez moi ! L'immeuble ou une partie des maisons.
REGISTRE PAPIER CANTON DE MEAUX																	
Obs 1												X				X	M. Bruno AUBE, Association ADPJ de Villeneuve-le-Comte a écrit : Dépôt des observations de la ferme de l'Ermitage en plein accord avec la communauté d'Agglomération de Val d'Europe (page 559 du Recueil d'Avis des PPA). Après avoir présenté le projet hôtelier de mise en valeur de la ferme de l'Ermitage pour la transformer en hôtellerie de charme et activité de séminaires, l'ADPJ conclut dans son document : « Ce projet demande donc une redéfinition du SDRIF-E autorisant des règles d'urbanisme permettant la réalisation de projets de ce type. En effet, l'ADPJ ne peut accepter que des contraintes environnementales (trame verte en particulier) puissent s'opposer à la réalisation de projets vertueux de réhabilitation et de développement agricole en circuit court. En conclusion, nous demandons d'intégrer dans le nouveau schéma directeur SDRIF-E les modifications nécessaires permettant : 1 – l'aménagement des infrastructures et de parkings face à la ferme de l'Ermitage nécessaires à l'accueil du public, 2 – des possibilités de bâtiments agricoles nécessaires aux activités agropastorales et permettant de recevoir du public dans les projets ci-avant décrits. »
Obs 2																X	M. François PETIT de Crouy-sur-Ourcq a écrit : M. Petit, agriculteur, dépose des remarques concernant les lisières de massifs forestiers sur 2 pages. Il note : « - l'entretien des bordures de bois est source de conflits par les nuisances qu'elles engendrent. - perte de productivité en lisière qui abandonne son entretien progressif. Or cela deviendra par la suite un boisement qui engendrera une nouvelle lisière plus en avant des parcelles agricoles... ... - je déplore qu'il n'y ait aucune référence à la fertilité des sols pour le développement de l'urbanisation notamment leur capacité de rétention en eau. Cela pourrait avoir un intérêt dans le cadre du réchauffement climatique car aujourd'hui cette réglementation conduit à l'urbanisation des meilleurs limons de plateau. - une lisière intelligente sur l'emprise des espaces boisés permettra donc une meilleure desserte de ceux-ci. - une lisière de protection des bois, notamment pour protéger de l'incendie, n'est utile que si elle protège l'espace boisé sur l'ensemble de son périmètre. Il est donc indispensable qu'elle s'inscrive sur l'emprise du massif qu'elle protège pour pouvoir l'entourer. »
Obs 3		X	X		X		X							X		X	M. Daniel LAGORCE d'Esbly a écrit : « I) Constat : Avec plus 12 millions d'habitants, l'Ile de France est la région la plus dense de France. Cette situation est le résultat d'une centralisation politique, administrative et économique qui s'est traduite par des équipements en termes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	d'infrastructures publiques (transports, santé, universités, culture, implantations économiques ...) qui auto-entretiennent un développement sans limite de la région parisienne bien souvent au détriment d'autres régions. Cette croissance continue s'accompagne de nombreux problèmes qui s'aggravent d'années en années : - transports ferroviaires et voies de communication saturées, - recul des terres agricoles et des espaces naturels avec en conséquence la destruction des paysages, - équipements publics insuffisants face à la forte pression démographique, - inadaptation de la région au changement climatique et à la sauvegarde de la biodiversité, - inégalités territoriales (est-ouest, grand Paris et secteurs limitrophes) au sein de la région qui impacte plus particulièrement le nord-ouest Seine-et-Marne, - baisse significative de la qualité de vie des Franciliens qui aspirent majoritairement à quitter la région parisienne, - dépenses publiques accrues pour affronter ces facteurs de déséquilibres alors que les ressources fiscales seraient mieux employées dans des secteurs en crise. II) Objectif politique La vocation de l'Ile-de-France ne doit pas être de concurrencer les autres régions de France mais au contraire d'évoluer en complémentarité avec celles-ci. Le SDRIF doit réduire les inégalités territoriales dans la Région. III) Propositions A) pour la région - limiter la croissance démographique à un taux inférieur à celui de la métropole (tendance structurelle de +0,5% par an, +0,3 au 12 2023). Les 50 000 habitants par an attendus à l'horizon 2040 sont très nettement supérieurs à ceux prévus par l'INSEE avec un rythme entre 6500 par an (fourchette basse) et 11000 (fourchette haute) à l'horizon 2070, - subordonner l'implantation de nouvelles activités à l'impossibilité pour celles-ci de s'installer en province et réciproquement (cas de l'entreprise multinationale Legrand qui, suite à la dégradation de la liaison ferroviaire Paris-Limoges, envisage de se localiser en Ile de France). B) Pour le nord Seine et Marne - réduire les inégalités territoriales notamment pour le nord-ouest : B1) Aménagements : - créer une université avec faculté de médecine, - construire un nouvel hôpital pour répondre aux besoins nés de l'accroissement démographique du secteur, - mettre un terme aux villes champignons qui déséquilibrent les secteurs dans lesquels elles sont implantées et subordonner la construction de logements aux besoins réels des franciliens. Le développement des meublés touristiques impacte l'offre de logements. B2) Activités polluantes : - mettre un terme à l'installation d'une nouvelle décharge dans ce secteur qui reçoit 80% des déchets franciliens avec un rééquilibrage au sein de la région, - mettre un terme à l'extension des décharges actuelles : projet de Suez IWS Minerals sur la commune du PIN avec déboisement de 57 000 arbres, - interdire toute nouvelle installation de stockage de déchets dangereux dans un rayon de 100 kms et en conséquence requalifier l'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de Villenoy (TERZEO) en zone naturelle (ZNIEFF), - plafonner el développement de Roissy afin de limiter le nombre de vols de jour et surtout de nuit (cf aéroport d'Amsterdam).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	B3) Transports : - mettre en place la liaison EVE entre Esbly et Chessy et un doublement de la fréquence sur la ligne Esbly-Crécy la Chapelle par la réalisation d'un site de croisement de l'actuelle navete, - développer les pistes cyclables hors agglomération, - réhabiliter les transports fluviaux sur la Marne avec entretien des voies navigables, - généraliser le transport en commun en site propre et notamment la création d'un axe Roissy- Meaux- Coulommiers (dont il faut valoriser la position centrale au cœur du département) Melun- Nemours avec des fréquences équivalentes à celles du réseau ferroviaire francilien, - déplacer le péage de Coutevroult en vue de mieux répartir la circulation routière dans un secteur urbanisé et peu propice à la réalisation de nouveaux axes routiers. B4) Sécheresse et inondations : - implanter des bassins de rétention pour limiter les risques inondation et combattre les effets de la sécheresse, - préserver le débit des eaux des rivières avec les équipements appropriés (Grand Morin), - réutiliser les eaux usées pour les usages agricoles. B5) Energie : -favoriser la méthanisation en valorisant les déchets organiques en vue de produire de l'énergie tout en contribuant à une réduction des émissions de méthane, -favoriser l'installation des fermes solaires notamment dans les friches industrielles, -favoriser la construction de mini centrales hydro-électriques notamment dans les moulins désaffectés, - participer en fonction des sites au développement de l'énergie éolienne, - développer la géothermie. B6) Adaptation au changement climatique : - végétaliser les villes, villages et axes routiers ainsi que les terres agricoles sur leur périphérie, - développer et entretenir les voies sur berges de la Marne et de ses affluents avec des parcours piétonniers et des liaisons douces récréatives, - créer le parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, - sanctuariser les terres agricoles, les bois et forêts et les zones naturelles et humides sources de biodiversité. IV) Conclusions L'actuel développement de la région parisienne crée plus de problèmes qu'il n'en résout nécessitant des investissements de plus en plus lourds, de plus en plus coûteux et de plus en plus polluants. Une réorientation de ses aménagements en termes quantitatifs comme qualitatifs s'impose pour faire face aux défis environnementaux liés au changement climatique et sociaux liés aux inégalités territoriales. »
REGISTRE PAPIER CANTON DE MELUN																	
Obs 1			X	X													M. MILLET, ancien député, Maire honoraire de Melun a écrit : 1) Je m'étonne de la disparition du contournement de Melun dans le projet du SDRIF E. 4000 à 5000 poids lourds traversent la ville chaque jour pour se déverser ensuite sur la forêt de Fontainebleau, au moment où la grande majorité des villes et agglomérations sont dotées de voies de contournement, la Préfecture de Seine et Marne serait exclue de ces dispositifs. 2) L'écoquartier de la plaine de Montaigny, réalisé déjà aux deux tiers, est qui est un projet d'ensemble ne peut entrer dans le dispositif du ZAA et dans le calendrier de programmation.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires						
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel						
Obs 2	X																(Anonyme) de Dammarie-les-Lys a écrit : Venue consulter le dossier SDRIF E pour savoir ce qui est prévu dans notre quartier.						
Obs 3				X													M. TALENDIER Gérard de Bois-le-Roi a écrit : Visite d'information pour comprendre les modalités de l'enquête. Question : quel est le pourcentage maximum de possibilité d'extension des constructions ? y a- t-il un taux de croissance imposé ?						
Obs 4																	Mairie de Melun a écrit : Le projet Schéma Directeur Régional Ile de France - Environnemental 2040 a été arrêté le 12 juillet 2023 et fait actuellement l'objet d'une enquête publique qui s'achève le 16 mars 2024. C'est avec une attention toute particulière aux orientations de développement de la Région Ile de France, dont la prescription faite le 17 novembre 2021 a initié le démarrage, que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Melun s'est déroulée. En effet, le projet de PLU de Melun 2024-2035, arrêté le 30 novembre 2023, suit un calendrier similaire et s'appuie sur des priorités nouvelles qui font écho aux ambitions déclinées dans le nouveau SDRIF-E 2040. Le démarrage de l'enquête publique du PLU, le 19 mars 2024, propre au projet communal, s'inscrit à la suite pour mieux assurer la compatibilité des documents de planifications stratégiques. La ville de Melun peut faire état d'un projet de territoire pertinent au regard du modèle de développement porté par la Région à travers l'exposé des orientations que le tableau ci-dessous se propose de mettre en avant : <table><tr><th>SDRIF-E « 2040 »</th><th>Projet PLU MELUN « 2024-2035 »</th></tr><tr><td>Adaptation au changement climatique</td><td>Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement - Soutenir les projets durables et économes en énergie - Réduire l'exposition des habitants et des milieux naturels aux risques et aux nuisances - Concevoir un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers Promouvoir la multimodalité, la cohabitation de la diversité des usages de transports</td></tr><tr><td>Construction et production de logement</td><td>Définir un objectif démographique et de logements en accord avec la capacité d'accueil du territoire - Maîtriser la croissance du parc de logements </td></tr></table>	SDRIF-E « 2040 »	Projet PLU MELUN « 2024-2035 »	Adaptation au changement climatique	Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement - Soutenir les projets durables et économes en énergie - Réduire l'exposition des habitants et des milieux naturels aux risques et aux nuisances - Concevoir un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers Promouvoir la multimodalité, la cohabitation de la diversité des usages de transports	Construction et production de logement	Définir un objectif démographique et de logements en accord avec la capacité d'accueil du territoire - Maîtriser la croissance du parc de logements
SDRIF-E « 2040 »	Projet PLU MELUN « 2024-2035 »																						
Adaptation au changement climatique	Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement - Soutenir les projets durables et économes en énergie - Réduire l'exposition des habitants et des milieux naturels aux risques et aux nuisances - Concevoir un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers Promouvoir la multimodalité, la cohabitation de la diversité des usages de transports																						
Construction et production de logement	Définir un objectif démographique et de logements en accord avec la capacité d'accueil du territoire - Maîtriser la croissance du parc de logements																						

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires						
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel						
																	<table><tr><td>Création d'emplois</td><td>Assurer une complémentarité entre les différents pôles commerciaux Affirmer le statut de pôle urbain départemental - Conforter l'économie tertiaire liée au statut de Ville-Préfecture - Développer les filières singulières - Valoriser les équipements participant au rayonnement de la Ville Afficher Melun comme une destination touristique Créer une dynamique économique sur et autour de la Seine</td></tr><tr><td>Résorption des inégalités territoriales</td><td>Asseoir une complémentarité entre les quartiers - Consolider l'offre d'équipements publics en s'appuyant sur la répartition de la population - Proposer une offre en logements qualitative dans tous les quartiers Faciliter les interactions entre les quartiers - Tisser des liens entre les quartiers et vers les équipements en facilitant leur accès </td></tr><tr><td>Résilience agricole et alimentaire</td><td>L'échelle communale rend difficile les mesures à mettre en place au niveau du PLU et relève plus d'actions, de dispositifs élaborés avec les acteurs du Département, de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et de la filière agricole de proximité. Melun ne dispose pas de terres agricoles en « activités ».</td></tr></table> Elaborés sur une période de deux ans et demi, le SDRIF-E et le projet de PLU 2024-2035 ont été confrontés tous deux aux mêmes défis législatifs. Ils ont été construits dans un contexte économique, social, et le retour d'expérience d'une crise sanitaire similaire. Aussi les notions de sobriété (foncière/énergétique et matérielle), de résilience, de maîtrise, de placer la nature au cœur du développement urbain sont au centre des deux documents. Le SDRIF-E identifie Melun comme une « ville moyenne » avec des priorités sur des attendus fort concernant l'amélioration de la gare, le maintien des commerces, la préservation du patrimoine, la qualité du cadre de vie, la nature comme armature de développement urbain, l'amélioration des entrées de ville, la mutation de friches urbaines, l'intégration des EnR, l'identification d'une trame noire ou encore les efforts tournés vers la prévention de l'exposition des populations aux nuisances sonores et climatiques...etc.	Création d'emplois	Assurer une complémentarité entre les différents pôles commerciaux Affirmer le statut de pôle urbain départemental - Conforter l'économie tertiaire liée au statut de Ville-Préfecture - Développer les filières singulières - Valoriser les équipements participant au rayonnement de la Ville Afficher Melun comme une destination touristique Créer une dynamique économique sur et autour de la Seine	Résorption des inégalités territoriales	Asseoir une complémentarité entre les quartiers - Consolider l'offre d'équipements publics en s'appuyant sur la répartition de la population - Proposer une offre en logements qualitative dans tous les quartiers Faciliter les interactions entre les quartiers - Tisser des liens entre les quartiers et vers les équipements en facilitant leur accès	Résilience agricole et alimentaire	L'échelle communale rend difficile les mesures à mettre en place au niveau du PLU et relève plus d'actions, de dispositifs élaborés avec les acteurs du Département, de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et de la filière agricole de proximité. Melun ne dispose pas de terres agricoles en « activités ».
Création d'emplois	Assurer une complémentarité entre les différents pôles commerciaux Affirmer le statut de pôle urbain départemental - Conforter l'économie tertiaire liée au statut de Ville-Préfecture - Développer les filières singulières - Valoriser les équipements participant au rayonnement de la Ville Afficher Melun comme une destination touristique Créer une dynamique économique sur et autour de la Seine																						
Résorption des inégalités territoriales	Asseoir une complémentarité entre les quartiers - Consolider l'offre d'équipements publics en s'appuyant sur la répartition de la population - Proposer une offre en logements qualitative dans tous les quartiers Faciliter les interactions entre les quartiers - Tisser des liens entre les quartiers et vers les équipements en facilitant leur accès																						
Résilience agricole et alimentaire	L'échelle communale rend difficile les mesures à mettre en place au niveau du PLU et relève plus d'actions, de dispositifs élaborés avec les acteurs du Département, de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et de la filière agricole de proximité. Melun ne dispose pas de terres agricoles en « activités ».																						

[illegible]

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER CANTON DE MITRY MORY																	
Obs 1		X	X		X	X										X	M. Joël MARION, Maire de Compans a écrit : Contribution de 17 pages déposée dans le registre : - 5 pages de courrier explicatif - 7 pages recto-verso du questionnaire adressé par la Région aux maires - 5 pages recto-verso de la visioconférence du 24 mai 2023 à 16h30 entre La Région, la commune de Compans et la Communauté d'agglo Roissy Pays de France La commune émet un avis défavorable. Ci-après résumé des demandes de Monsieur le Maire de Compans : « - L'inscription des deux ZAC (ZAC des deux Moulins – 140 logements et ZAC à vocation économique en extension de la zone du Parc) au sein du SDRIF-E au travers d'une « pastille » de 10 ha compte tenu de l'intérêt qu'elles supposent pour le territoire et de leur état d'avancement avec une dérogation à la densité de logements pour toutes les communes couvertes par le PEB. Que le SDRIF-E prévoit l'apposition d'une pastille de 5 ha (comprenant une densité moindre comme demandé précédemment) pour les petites communes inférieures à 3500 habitants. Une densité de 20 logements par hectare me semble être une densité raisonnable, de manière à la densité moyenne attendue au sein des capacités d'extension non cartographiées. Cela permettrait d'optimiser le potentiel constructible cartographié et d'optimiser l'utilisation des « droits à construire » à l'échelle régionale. - Pour Compans, une pastille de 10 ha est positionnée sur la future zone d'activité économique. Or l'aménagement de cette zone s'étend a minima sur 17 ha. J'ai demandé, au même titre que la Communauté d'agglomération, une pastille supplémentaire de 10 ha. - Compte tenu des critères retenus pour classer une commune en tant que polarité j'ai demandé l'inscription de la commune de Compans au sein de la polarité de Roissy, au même titre que Mitry-Mory et le Mesnil-Amelot. - Concernant le « losange » faisant référence à un pôle multimodal à développer dans la ZI Mitry-Compans, j'ai indiqué être défavorable à cette inscription conviant la Région à une discussion préalable avec les communes sur ce sujet Afin de prendre une position plus affirmée. - Le front vert a également fait l'objet d'un échange, étant rappelé ici que je ne partage pas son positionnement à Compans. J'ai demandé un déplacement à l'Est du village dans la continuité du tissu urbain existant en s'écartant des vallées de la Biberonne et de la Beuvronne que je souhaite par ailleurs continuer à préserver. - Je demande que le SDRIF-E prenne en compte la particularité des communes qui bénéficient de capacités d'extension à proximité des gares, mais qui, contraintes par un PEB, n'ont pas les moyens de mener à bien des projets de logements. - Je demande qu'à travers le SDRIF-E soit prise en compte la particularité des communes accueillant une population de gens du voyage sédentarisés. Il convient que le SDRIF-E permette un accompagnement dans la mise en œuvre des projets de MOUS...et ne contrarie pas, à son niveau, la bonne exécution des MOUS en autorisant les logements intégrant ce dispositif, de la même manière qu'il autorise les aires d'accueil des gens du voyage. Je demande que le SDRIF-E reconnaisse les phénomènes de sédentarisation des gens du voyage et qu'il assouplisse la réglementation dans les espaces naturels et agricoles par le biais d'une exception. - Je demande que le SDRIF-E classe la zone 1AUH1 en « espace agricole », le classement en « bois, forêt et autres espaces naturels » ne permettant semble-t-il pas de répondre à l'orientation d'aménagement prévu par le PLU. - Concernant l'objectif de « Maintenir et adapter les services urbains », la carte « développer l'indépendance productive

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	régionale » identifie la ZI Mitry-Compans comme site support de services urbains ou d'économie circulaire. Quelles sont les ambitions des attentes de la Région en matière de services urbains pour la ZI de Mitry-Compans ? ».
Obs 2		X	X					X						X		X	M. Farid DJABALI, élu écologiste de Mitry-Mory a écrit : Dans sa contribution de 2 pages et après avoir rappelé les conclusions du GIEC Monsieur Djabali indique en conclusion : « - Mettre en place le zéro artificialisation, pour préserver les sols. Cette ambition doit être plus importante en revoyant tous les projets futurs de constructions : cours d'écoles, cimetières, - Revoir et qualifier le concept de densité, car plus on densifie et plus on étale et artificialise... La densification est très souvent présentée comme une solution écologiquement acceptable et efficace pour répondre aux besoins en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, - Mettre en place une politique de transports et de déplacements plus ambitieuse et adaptée aux enjeux d'aujourd'hui comme de demain en passant par l'arrêt des constructions de nouvelles routes, au prétexte d'en décongestionner d'autres ne font qu'aggraver la situation, renforcer l'étalement urbain et l'artificialisation, tout en augmentant le flux de la circulation motorisée et les émissions de polluants et de CO2, - Cesser de financer les projets inutiles et climaticides : CDG express, Ligne 17 nord, Ligne 18 ouest qui doivent être abandonnés car ils ne font que renforcer les inégalités en Ile-de-France, artificialisent et détruisent les terres fertiles et nourricières, sans jamais répondre aux vrais besoins des habitants (qui attendent un meilleur maillage, des transports de desserte, plu de régularité et de confort), - Mettre la santé et la biodiversité au cœur d'une politique d'aménagement résiliente. Aucun projet d'aménagement ne devrait être élaboré sans intégrer, dès l'origine, la question de son impact sur la santé et la biodiversité. »
Obs 3		X														X	Mme Sonia VAUTIER de la SEMMY de Mitry-Mory a écrit : La SEMMY, aménageur de la ZAC des Deux Moulins à Compans, dépose une contribution de 2 pages recto-verso. Après avoir rappelé que la commune de Compans et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ont décidé de la réalisation de la ZC des Deux Moulins et confié l'opération à la SEMMY, celle-ci indique que les opérations d'acquisition foncières sont en cours et que la SEMMY sera propriétaire des terrains le 25 avril 2024. La ZAC prévoit une extension du bourg sur une terre agricole de 11,4 ha. La partie constructible aura une densité de 24,83 logements par hectare, contre 8,3 logements par hectare en moyenne sur la commune. Le projet a pour objectif de développer l'usage des énergies renouvelables au sein des logements. Et prévoit également une promotion importante des mobilités douces. La ZAC des Deux Moulins a été créée avant la loi Climat et résilience de 2021. L'obtention d'une DUP <i>ex post</i> en 2022 a donné le feu vert à l'aménageur pour l'acquisition du foncier. Le projet est à un stade avancé. A ce titre, la SEMMY appuie la demande de la CARPF et de la commune.
Obs 4		X	X	X	X	X	X	X						X		X	La commune de Mitry-Mory a écrit : La commune de Mitry-Mory dépose la délibération n°2024.00023 du 12 mars 2024. « Mitry-Mory partage les principaux enjeux de cette révision qui doivent conduire à la réalisation d'un schéma économe en surface, en ressources et à l'économie circulaire. Cependant, il est regrettable que le SDRIF-E n'ait aucune ambition pour développer une réelle stratégie de lutte contre les inégalités territoriales pour notamment œuvrer au rééquilibrage Est/Ouest de l'Ile-de-France. En effet, Mitry-Mory souffre d'une insuffisance de transports en commun, de routes engorgées, d'un manque d'établissements de formation initiale et professionnelle, de la disparition des services publics, d'un désert médical, d'une absence d'établissement de sécurité publique (commissariat). Les mitryens ressentent, à l'instar de nombreux franciliens, une dégradation de leur qualité de vie. »

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La commune développe ses arguments sur les points suivants : « - La stratégie foncière et la politique du logement - Préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles - Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et la protection des ressources naturelles - Maintien et développement des services publics indispensables au territoire - La stratégie pour un développement économique diversifié - En termes de transport et déplacements La commune de Mitry-Mory émet un avis défavorable sur le SDRIF-E pour les motifs suivants : - Hausse du nombre de logements demandés trop importante pour garantir un cadre de vie de qualité et un niveau de service adapté aux besoins des populations. En effet, le SDRIF-E impose 17% de densification en zone urbaine. La commune réitère sa demande d'être retirée de la Polarité de Roissy ; - Les dispositions du SDRIF-E n'apportent aucunes garanties sur la soutenabilité du projet régional au regard de l'absence de réponses en termes d'équipements de santé, de formation, de sécurité publique et d'infrastructures routières et ferrées eu égard aux objectifs de densification urbaine demandés par le SDRIF ; - Le SDRIF-E ne prévoit pas de projet d'infrastructures structurant comme le passage à 2*3 voies de la Francilienne entre Marne-la-Vallée et la RN2, le renforcement des liaisons ferrées pour les voyageurs et le FRET ; - Le SDRIF-E impose un site multimodal, a priori d'envergure national, au niveau de la gare de Mitry-Claye. La commune demande son retrait ; - Le SDRIF-E n'édicte aucune règle visant à renforcer la protection des espaces naturels et agricoles en interdisant notamment les ISDI.
REGISTRE PAPIER CANTON DE MONTEREAU FAULT YONNE																	
Obs 1							X										<u>Anonyme a écrit :</u> Questions sur l'implantation des éoliennes. Questions sur les projets de La Brosse Montceaux (Réponses obtenues, pas de modification sur l'environnement.)
Obs 2	X																<u>Anonyme a écrit :</u> Je déplore le manque de publicité efficace pour ces réunions pour lesquelles il faudrait motiver les citoyens et éduquer les enfants à l'école, collège, lycée.
Obs 3			X	X													<u>Service Urbanisme de la Mairie de Montereau a écrit :</u> Une contribution a été déposée ce jour sur le registre électronique de l'enquête publique
Obs 4				X													<u>M. BELLIO Jacques a écrit :</u> Propriétaire d'un terrain au « bords d'eau » je souhaite connaître le devenir de ce projet. (ZAC des bords d'eaux)
REGISTRE PAPIER CANTON DE NANGIS																	
Obs 1										X							<u>Mme Marie-Paule DUFLLOT administratrice de France Nature Environnement Seine et Marne a écrit :</u> Après discussions et explications sur la carte « maîtriser le développement urbain » j'envverrai prochainement par courrier électronique nos observations concernant le projet de ZAC des bords de l'eau de Montereau-Fault-Yonne : présence d'un SIS mitoyen du projet.
Obs 2	X																<u>M.BARRACHIN Jean de Guigne a écrit :</u> Consultation des modifications éventuelles du SDRIF E sur notre secteur.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 3										X							M. DELORME Luc, ancien maire de Cessoy en Montois a écrit : Est passé ce jour afin de consulter l'enquête publique et informer notre commune de l'incidence qu'il pourrait avoir sur l'extension de construction à cause des anciennes carrières d'argile et de l'extraction réalisée pendant de nombreuses années (terres argileuses)
Obs 4														X			M. BOUGARD Denis de Vanvillé a écrit : Curage des fossés, le non-curage est une catastrophe écologique, le débordement amène la faune dans le milieu de nos champs. Je propose le curage de 250ml pour 1 km tous les ans soit 75% non touché tous les ans.
REGISTRE PAPIER CANTON DE NEMOURS																	
Obs 1						X											M. CAPELLE vice-président de la CCGVL a écrit : Remis ce jour la délibération demandant la réhabilitation de 1,5 pastille dans la zone Val de Loing 2 de Souppes-sur-Loing. Délibération jointe au registre.
Obs 2						X											M. BABUT Pierre Maire de Souppes-Sur- Loing a écrit : La commune a découvert tardivement les modifications d'attribution des pastilles et demande le rétablissement de celles-ci, des opérations foncières étant déjà en cours. La délibération du conseil municipal de 6 pages est jointe à cette observation dans le registre. Le maire de Souppes regrette le manque d'informations et de concertations concernant la modification d'attribution des pastilles, n'ayant reçu aucun avis ou convocation
Obs 3						X											M. POUJADE Jean Yves, Président du SAEP (SCOT) a écrit : Confirme la demande d'une réaffectation d'une pastille complète sur le secteur Val de Loing, soit au total 1,5 pastilles. Un courrier d'explication de 4 pages est joint à cette observation dans le registre.
Obs 4						X											M. BELLLOT Claude, Maire de Nonville a écrit : Remis ce jour la délibération de demande de dérogation pour maintenir les droits à construire actuels, soit 3.95 ha pour permettre la délivrance des arrêtés autorisant ce projet agrotouristique et que les futurs employés puissent résider à proximité. La délibération est jointe dans le registre
REGISTRE PAPIER CANTON D'OZOIR LA FERRIERE N°1																	
Obs 1		X	X				X										Mme Martine CHARDOT a écrit : Comment peut-on dire « placer la nature au cœur du développement régional » alors qu'il est envisagé de construire le long de la D354, nous privant de champs, d'espace, de bois et de toute ruralité... Comment peut-on être prêt à créer des embouteillages infernaux rendant tout déplacement presque impossible. L'idée d'un échangeur ne ferait qu'amplifier la pollution. Pourquoi faire d'une petite ville un nouveau Noisiel. Que ce projet qui ne satisfera aucun des habitants d'Ozoir soit oublié.
Obs 2		X	X				X									X	Anonyme de Férolles-Attilly a écrit : Nous Ferollais nous sommes totalement contre ce projet de construction de 1500 habitations à côté du Clos de la Vigne, notre agriculture est plus importante, ça sera un désastre écologique. Vous souhaitez apporter plus de 5000 personnes sur ces terres, mais nous n'avons pas les capacités de les absorber. Sur la route D354 c'est déjà compliqué de circuler et l'école du Clos n'a pas la taille pour accueillir tous ces enfants. Nous sommes un petit village entouré de verdure et nous souhaitons le rester.
Obs 3			X													X	Anonyme a écrit : Pour Ozoir, un projet implique de gros problèmes d'infrastructures routières. Actuellement gros bouchons pour

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	rentrer/quitter Ozoir à certaines heures de pointe de la journée. Problèmes de stationnement écoles etc... Bétonnage des espaces « verts ». Non merci.
Obs 4			X		X												M. Gilles YRVILLOT de Lésigny a écrit : En tant qu'habitant de Lésigny je ne soutiens pas le projet accepté par la CCPB en date de 2023. Je souhaite le retour à la proposition précédente de pour des raisons de sécurité routière et la mise en danger de la faune et de la flore sur la commune d'Ozoir.
Obs 5		X	X											X			Mme Marguerite BERTHAUT d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Dans une contribution de deux pages Mme Berthaut indique : « Conservez comme il est le SDRIF-E pour Ozoir. - Francilienne bouchée en quasi-permanence - Projet pharaonique de construire 1500 logements et une zone industrielle dans une zone qui l'interdit - Route D354 encombrée du matin au soir - Projet en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique - Disparition de dizaines d'hectares de terres - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la CCPB
Obs 6		X	X											X		X	M. GRENIER président de l'Association AMOZ d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Par une contribution de deux pages, AMOZ s'interroge sur divers sujets dont les détails sont dans le document du registre : « - Connexion écologique d'intérêt régional, sous trame écologique concernée : colonne humide non mentionnée - Projet d'infrastructure de transport en commun : RER et amélioration de l'offre entre Villiers-sur-Marne et Roissy ; pourquoi ne pas prolonger jusqu'à Tournan ; réseau peu fiable, construction du parking de la gare d'Ozoir ? - Projet d'infrastructure de transport routier : élargissement de la RN104 entre l'A4 et la N4 ?; nouvel accès pour Ozoir sur la N4 ? - Protéger les espaces au sein du SDRIF : 37500 hectares de terres agricoles protégées de l'urbanisation, où se situent-elles ? Ozoir et Lésigny sont-elles concernées ? - Protéger l'armature verte : grâce à l'armature verte sur la carte du SDRIF, toute urbanisation sera interdite. Concernant la densification et l'urbanisation deux sites sont programmés un près de la gare bien avancé et le deuxième au sud de de la N4 en allant vers Chevry-Cossigny/Lésigny. Les terrains agricoles concernés sont répertoriés comme inondables et s'ajoutent des contraintes environnementales Natura 2000 ou zones humides. Ozoir-la-Ferrière se situe en zone humide classe 2 située en zone agricole sur la zone d'extension prévue au sud de la N4. STOP à l'urbanisation dans les champs et NON à ce projet du SDRIF. »
Obs 7		X	X				X							X			M. René ROYER d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Ozoir veut modifier le SDRIF-E, il ne faut pas le faire. - J'habite allée d'Alsace dans le lotissement du Clos de la Vigne à Ozoir-la-Ferrière. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin - et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la Vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être "connectés" par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche "La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4..." Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault-Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4.
Obs 8		X			X												<u>M. et Mme Daniel et Monique BRAULT de Férolles-Attilly ont écrit :</u> Le projet d'extension par une zone urbanisable au sud de la N4 présenté par la commune d'Ozoir est contraire aux orientations générales du SDRIF, notamment la double flèche verte prévoit le maintien d'une « liaison agricole ou forestière d'intérêt général ». Nous nous opposons donc au projet présenté par la commune d'Ozoir au sud de la N4.
Obs 9		X	X											X			<u>M. et Mme Michel et Evelyne COURTOIS d'Ozoir-la-Ferrière ont écrit :</u> Dépôt d'une lettre manuscrite de deux pages avec un article des Echos. « Conservez le SDRIF-E comme il est : très bien ! Conclusion : Le SDRIF-E est très bien fait comme il est pour la commune d'Ozoir. Le projet de la CCPB ne doit pas être pris en compte pour modification ». Les arguments sont à rapprocher de l'obs. 7 du registre d'Ozoir-la-Ferrière.
Obs 10	X																<u>MM. et Mmes HATCHOVEL, GREGOIRE, WITTMAYER, PLOQUIN et LIVROZET ont écrit :</u> Constatation d'arrachage des pages 607 à 633 dans le Recueil des Avis des PPA.
Obs 11		X					X										<u>Mme Antoinette JARRIGE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u> Je suis habitante d'Ozoir depuis novembre à la Brèche aux Loups. - Ville enlaidie avec des constructions à outrance. - Elue pendant deux mandats (2001 à 2014) comme première adjointe, je suis contre toutes nouvelles constructions. - Avant Ozoir était apprécié pour son art de vivre.
Obs 12		X	X		X												<u>Mme Anne-Laure FONTBONNE Maire de Férolles-Attilly a écrit :</u> Dépôt de la délibération du CM n°08-2024. « La commune de Férolles-Attilly, par la voix de son Conseil Municipal, s'oppose catégoriquement au projet de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, présenté dans cet avis et demande explicitement que soit maintenu sur le secteur d'Ozoir-la-Ferrière, à l'issue de l'enquête publique en cours, le schéma directeur tel qu'il a été arrêté le 12 juillet 2023, <u>c'est-à-dire sans les pastilles d'urbanisation concernant le projet au sud de la D1004.</u> Ce schéma ainsi confirmé permettra de conserver une zone verte particulièrement appréciée, mais surtout d'éviter une concentration supplémentaire de véhicules et de circulation non compatible avec les infrastructures, les transports et les réseaux routiers existants, ces derniers étant d'ores et déjà totalement saturés. »

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 13		X															M. ou Mme J. KERBOEUF a écrit : Je suis contre la nouvelle urbanisation d'Ozoir la Ferrière avec, entre autre, la transformation d'une partie des terres agricoles. Quel est l'avantage pour le maire d'Ozoir-la-Ferrière de demander que les constructions légalement prévues sur les communes de Gretz et Tournan, qui n'ont pas encore atteint leur taux de construction de logements sociaux, soient déplacées sur notre commune dont le taux de logements sociaux est déjà atteint ??? A qui profite ce « marché » ??? Certainement pas d'avantages pour les habitants d'Ozoir, alors pour qui ??? La densité d'habitants au m2 à Ozoir est déjà 2 fois supérieure à celle de Gretz, Lésigny et 2 fois 1/2 à celle de Tournan. Pour respecter le SDRIF-E, il faut impérativement des espaces verts (30 %), jardins publics, parkings, . . . A part des programmes immobiliers les uns à côté des autres dans tous les quartiers d'Ozoir, qu'en est-il de cette obligation ??? Comment peut-on être devant le fait accompli sans la moindre information communale (Ozoir Magazine ignore complètement ce dossier) et sans la moindre réunion publique pour informer les habitants de ce qui se trame dans les sphères de décision. On manque déjà de médecins, de parkings, la circulation devient de plus en plus critique. Il est grand temps de dire STOP à cette énorme générosité de notre maire vis-à-vis des communes avoisinantes
Obs 14		X					X										Mme Muriel BARDON d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Non à la modification du SDRIF-E. Ozoirienne depuis 25 ans, j'ai vu ces dernières années, une urbanisation de notre ville non raisonnée, les infrastructures ne suivant pas ce développement. Gardons à notre ville son environnement campagne et forêt pour le peu que nous avons pu conserver à ce jour.
Obs 15		X	X											X			M. et Mme SANTINI de Lésigny ont écrit : Nous nous opposons à cette nouvelle urbanisation et à la construction de tous ces nouveaux logements qui entraîneraient la suppression des terrains agricoles, des problèmes de circulation etc...
Obs 16		X	X		X		X							X			Mme Monique GRALL d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Nous nous opposons à ces constructions abusives qui entraînent de graves problématiques dans notre ville d'Ozoir-la-Ferrière. Tout particulièrement une circulation intensive et très polluante avec de graves problèmes de stationnement. Nous sommes confrontés tous les jours à des embouteillages autant dans les circulations vers les autres villes que dans le centre d'Ozoir. Ce qui entraîne des heures importantes dans les voitures, le RER E est saturé, à la limite dangereux pour les voyageurs. Tous ces phénomènes entraînent de graves problèmes climatiques, réchauffement, les pluies ne sont plus évacuées, inondations. La loi climat n'est pas respectée. - Suppression de terrains agricoles, destruction des espaces verts. Nous constatons que la flore et la faune sont détruites, plus de passages pour les animaux.
Obs 17	X	X															Mmes Marie-Noëlle BENOIT et Michèle BROSSE de Lésigny ont écrit : Habitants de Lésigny jouxtant la commune d'Ozoir et concernées par le projet, nous apprenons fortuitement le projet de la construction de 1500 logements dans le cadre du SDRIF par le journal « LE PARISIEN » de ce jour. Nous n'avons jamais été informées de l'enquête publique débutée au 1 ^{er} février et se terminant le 16 mars. Aucune communication n'a été faite. Les documents sur place concernant tout l'Ile-de-France sont volumineux mais ledit projet reste introuvable avec le concours du personnel sur place. Peut-être sur internet y aura-t-il l'espoir d'une réponse à nos interrogations. Mais est-ce

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	cela une enquête publique ? Le seul éclairage à ce projet est la délibération du Conseil municipal de Férolles-Attilly réuni le 15 février 2024 que nous ne pouvons que soutenir.
Obs 18		X	X				X							X			<u>M. et Mme Michel et Anne LAIGO et Mme Sylvie CREDAZZI d'Ozoir-la-Ferrière ont écrit :</u> Stop au massacre d'Ozoir. Il y a quelques temps, Ozoir se voulait d'arrêter les produits phytosanitaires par la voix de M. Oneto. C'est très bien. Aujourd'hui M. Oneto, vous envisagez de bétonner, urbaniser 40 hectares de terres agricoles. Pour info, Airbus veut s'agrandir à Toulouse pour faire face à ses nombreuses commandes. Extension refusée pour respecter la loi Climat et résilience qui évoque l'artificialisation des sols. La loi ZAN a été votée pour réduire de moitié et stopper l'artificialisation des sols pour les constructions immobilières et industrielles... ... Des constructions à tout-va.... Toutes ces urbanisations ne vont que paupériser la ville, faire des zones de non-droit... On ne peut circuler, plus se garer... Arrêtez SVP.
Obs 19		X	X				X										<u>M. Bernard OUTTERS d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u> Compte tenu des informations qui nous sont communiqués, je considère que l'augmentation de la population engendrée par les nouveaux bâtiments nuira au cadre de vie de la commune. Pourquoi ne pas répartir les constructions sur l'ensemble des territoires de la Communautés de communes. La vie sur Ozoir deviendra un calvaire au niveau de la circulation, des inscriptions en école, du stationnement. Je suis donc contre ce plan d'urbanisation.
Obs 20		X	X														<u>Mme Dominique MORYOUSSEF d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u> Contre ce projet d'une nouvelle urbanisation et la construction de tous ces logements. Les infrastructures n'y sont pas : assainissement, inondation et circulation sans oublier le manque d'écoles. J'avais aimé le slogan « Ozoir, ville à la campagne ». On s'en éloigne bougrement !!
Obs 21		X	X				X							X			<u>M. et Mme WALFISCH d'Ozoir-la-Ferrière ont écrit :</u> En juillet 2023 el centre de polarité avait été prévu sur les communes de Gretz et Tournan. Puis la communauté de communes a émis une demande portant sur le recentrage de cette polarité à Ozoir al Ferrière, demande validée par l'instance francilienne. Une demande comprise entre 40 et 50 hectares de terrain entre Lésigny et Ozoir-la-Ferrière a été formulée par le Maire d'Ozoir-la-Ferrière. Les riverains du Clos de la Vigne à Lésigny et la Maire de Férolles-Attilly s'opposent catégoriquement à ce projet. Nous nous opposons également à ce projet notamment pour les inconvénients suivants : - Augmentation importante des difficultés de circulation qui existent déjà aux heures de pointe et de l'insuffisance des places de stationnement et parking dans Ozoir. - Augmentation également de l'insuffisance de médecins (Ozoir est aujourd'hui un désert médical, ma femme et moi n'avons toujours pas de médecins). - Etc. Enfin, loin d'être préservées, les zones rurales vont de ce fait être encore amputées. Quid de la circulation libre des animaux sauvages dont le terrain est déjà très restreint.
Obs 22		X	X											X			<u>M. GRENIER président de l'Association AMOZ d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</u> Pour compléter nos remarques formulées sur le registre de l'enquête publique du SDRIF-E en date - du 22/02/2024, il nous semble important de faire quelques remarques intéressantes. En effet, outre les refus des maires de Gretz et de Tournan qui ont poussé ce projet sur la commune - d'Ozoir-la-Ferrière

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	et dont le maire et président de la Communauté de Communes les Portes Briardes s'est empressé de répondre, il apparaît que le maire de Férolles a émis un avis défavorable - et que le maire de Lésigny pourrait en faire de même. Ce qui fait que sur cinq communes des Portes Briardes, une seule est prête à urbaniser à outrance sa ville (déjà fait). On peut lire dans certaine presse locale, je cite le maire d'Ozoir-la-Ferrière : « c'est préférable de s'étendre plutôt que d'avoir recours à la densification du centre-ville. » Comment ose-t-il dire cela, - c'est lui (seul) et son conseil municipal qui ont autorisé depuis des années à modifier le POS et le PLU afin d'urbaniser et densifier à tout-va la ville. Le résultat aujourd'hui, c'est 3000 logements en cours et construits (ni avait-il pas un projet, il y a quelques années au sud de la N4 pour 3000 - logements sur 80 hectares ?). Quant à l'aménagement d'un échangeur sur la N4, je cite le maire d'Ozoir-la-Ferrière « nous l'attendons depuis si longtemps .» Faut-il faire 1500 logements pour avoir cet ouvrage (où en est - l'étude pour cet échangeur promis dans les années 2008 ?). Pour conclure, c'est une bonne chose que la dimension environnementale soit prise en compte par - le schéma directeur : on paie le prix d'une urbanisation trop rapide et on voit les dégâts que cela cause. Il est urgent de freiner le bétonnage et de sanctuariser les terres agricoles et naturelles - qui produisent des effets bénéfiques sur les habitants et l'environnement. Comment un maire peut-il impacter des terres cultivables en dépit d'une interdiction de construire - sur cet espace, alors qu'à ce jour, ces terres sont cultivées depuis des années. Soyons vigilants sur le prochain PLU de la ville d'Ozoir la Ferrière, qui pourra rendre constructible ces terres sur un programme beaucoup plus vaste. Nous sommes bien entendu CONTRE ce projet.
Obs 23		X					X										Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre ce projet de construction, déjà pas de médecins et pas assez de structures pour accueillir des centaines d'enfants pour surcharger les écoles.
Obs 24		X					X										Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le nouveau projet de constructions multiples qui détruit la petite ville sympa qu'était Ozoir. Pourquoi ne pas s'occuper d'amener des corps médicaux pour les personnes qui galèrent à trouver où se soigner.
Obs 25		X															Anonymes d'Ozoir-la-Ferrière ont écrit : Mon mari et moi-même sommes contre ce projet de construction de 1500 logements sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Il y a depuis 4 ans déjà beaucoup de constructions. Nous pensons que ça suffit !
Obs 26		X	X				X										M. Akli BOUAKKAZ d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je suis un simple citoyen qui a choisi de venir s'installer sur la commune d'Ozoir par la réputation de son cadre de vie « à la campagne » en 2022. Je viens « d'essayer » de consulter les documents en Mairie sur l'enquête publique Projet régional 2040 et j'avoue mon absence de compréhension des différents recueils qui me semblent réservés à des « initiés ». Pourquoi si peu de simplicité et de clarté ? La démocratie, à mon sens, aurait mérité une consultation publique plus large et plus longue avec des débats publics et un référendum final des administrés. Je ne comprends pas la volonté de traiter de nouveaux projets alors que bien des évolutions et/ou aménagements en termes de transports, de convivialité de vie, nécessitent déjà votre implication ici et maintenant. D'ores et déjà le réseau routier est problématique par ses embouteillages et une desserte ferroviaire défailante quant à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	son offre de services. N'y a-t-il pas suffisamment sur la ville d'Ozoir de logements pour contenter ses habitants, ou avez-vous l'ambition qu'Ozoir devienne demain « un Nouveau Sarcelles », Ozoir, ville d'ortoir qui en prend déjà bien le chemin avec toutes les nouvelles constructions déjà sorties de terre. La sauvegarde de l'environnement ainsi que le cadre de vie sont menacés et vous l'aurez compris, je m'oppose fermement à ce futur projet 2040 de « bétonisation », exponentiel et surréaliste de la commune d'Ozoir.
Obs 27		X					X										M. Yves RENNARD d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je suis également contre ce projet comme la plupart des consultants, qui aggraverait les problèmes de vie de notre belle ville d'Ozoir.
Obs 28		X	X				X							X			M. Antoine GOETZMANN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Il y a quelques années, voire des décennies, le département de la Seine-et-Marne était le grenier de l'Ile-de-France, on disait même que le département pouvait demander son autonomie dans le sens où nous avons des gisements de pétrole. La perte des terres agricoles, dues à l'urbanisation, ne cesse de croître. Au total 596000 hectares de terres agricoles ont disparu entre 2006 et 2015. Et ça continue... Disneyland Paris créé en 1992 a vu la suppression de 2230 hectares de terres agricoles et, depuis cette date, bon nombre de petits villages aux alentours, se sont urbanisés pour devenir des villes nouvelles... Pour ce qui est de notre ville d'Ozoir-la-Ferrière, la municipalité ne cesse de modifier le PLU (ex POS) pour favoriser l'urbanisation. A chaque fois qu'un pavillon est mis en vente, il en découle la construction d'un immeuble. De surcroît, il y a même des propriétaires, côte à côte, qui s'entendent pour revendre leur bien à des promoteurs pour faire une plus-value afin de favoriser la construction d'un collectif. Quant au futur projet situé sur la RD354, reliant Ozoir à Lésigny, est une aberration sans nom... Combien d'hectares de terres agricoles vont encore être supprimées ? La circulation au quotidien, à certaines heures, est anarchique. Pour venir de Lésigny, il arrive pratiquement tous les jours que la file d'attente commence à la hauteur du Clos de la Vigne. Plus d'une demi-heure pour faire 5 km, voire plus lorsque la Francilienne est saturée la RD354 sert de délestage. Pour traverser Ozoir d'Est en Ouest, à certaines heures, le temps moyen est de 25 minutes. La politique de la ville en matière d'urbanisme est une CATASTROPHE. Les voies de circulation ne sont pas extensibles. Les services publics ne suivent pas (établissements scolaires, services de santé etc...). Quid de la promesse de M. Oneto concernant l'ancien établissement SOTEL. Il avait promis en son temps, lorsque la structure serait en vente, la mairie préempterait pour faire une salle des mariages et une salle pour le Conseil municipal. Promesse également de réaliser un établissement EHPAD. En résumé, la politique menée par J.F. Oneto et son équipe en matière d'urbanisme est devenue et continue à être CATASTROPHIQUE. Stop à l'urbanisation à outrance à Ozoir-la-Ferrière. En conséquence de quoi je m'oppose formellement à ce projet INIQUÉ proposé par la CCPB sous l'impulsion de son président J.F. Oneto.
Obs 29		X					X							X			M. ou Mme DELCER d'Ozoir-la-Ferrière ont écrit : Contre le projet de modification du SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes (CCPB) et par la commune d'Ozoir.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les remercier de cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Le tribunal administratif de Melun a annulé le 2 février 2018, le PLU version 2013 de la CCPB. La création de la zone 2AU est entachée d'erreurs d'appréciation au regard des dangers des lignes électriques à très haute tension, de la délimitation qui ne tient pas compte des lignes de paysage, des chemins ruraux, de la présence d'une zone humide de classe 2, ce qui rend le Plan Local d'Urbanisme (version 2013) incompatible avec le S.A.G.E. de l'Yerres. Le préfet de la région d'Ile-de-France Marc GUILLAUME rappelle le 30 octobre 2023 à la DRIEAT et à la Présidente de la région d'Ile-de-France, de respecter la loi 2023-630 du 20 juillet 2023 sur la consommation d'ENAF. Les conseils des communes de Férolles-Attilly (délibération du 15 février 2024) et aussi de Lésigny, sont opposés à la proposition de la CCPB sur le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière. <u>Conclusion</u> Ce projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'une Zone Industrielle dans une zone agricole et humide de 40 ha, est en contradiction avec la loi Climat et Résilience pour la lutte contre le réchauffement climatique.
REGISTRE PAPIER CANTON D'OZOIR LA FERRIERE N°2																	
Obs 1																	Mme Françoise LIVROZET d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Identique obs. 6394 et 6395 (triplon)
REGISTRE PAPIER CANTON DE PONTAULT COMBAULT N°1																	
Obs 1		X	X													X	Mme GENSE de Pontault-Combault a écrit : Beaucoup de constructions en cours. Difficultés de circulation et de stationnement.
Obs 2		X			X											X	M. et Mme VINCENSINI de Pontault-Combault ont écrit : Urbanisme à Pontault-Combault saturé. On a besoin d'espaces verts. Et l'écologie dans tout cela.
Obs 3		X	X		X												M. et Mme ATTALI de Pontault-Combault ont écrit : Nous souhaiterions conserver les espaces verts actuels et qu'il en soit prévu d'autres. Nous sommes contre l'augmentation de construction d'immeubles, la circulation devenant de plus en plus dense à certaines heures. Pensons à un aménagement qui respecte l'environnement et notre qualité de vie à Pontault-Combault.
Obs 4																X	M. Marcel BEAULIEU de Pontault-Combault a écrit : Trop c'est trop pour Pontault-Combault.
Obs 5		X			X												M. Manuel AGOSTIAHO de Pontault-Combault a écrit : Bientôt la zone pavillonnaire, des petites rues ! Plus de place pour circuler etc... C'est du vert qu'on veut, pas du béton !
Obs 6		X			X												Mme Maria DE FELICE de Pontault-Combault a écrit : Trop d'immeubles imposants sortis de terre, du béton laissant peu de place à la végétation. Cela deviendra trop étouffant, irrespirable. C'est franchement catastrophique. Je veux me mobiliser, faire entendre ma voix.
Obs 7		X															M. Gaston PEREZ de Pontault-Combault a écrit : Je suis absolument contre les constructions trop hautes dans les lieux pavillonnaires. Le pouvoir du Maire de notre ville doit être maintenu.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 8		X	X														Mme Marina MAZZUCATO de Pontault-Combault a écrit : Je pense que notre ville de Pontault-Combault est arrivée au maximum de sa capacité pour accueillir de nouvelles constructions et que ses infrastructures routières ne sont pas élastiques. C'est devenu très difficile de se stationner ! Alors je suis totalement défavorable à la construction de logements supplémentaires dans notre ville.
Obs 9		X															M. Bernard MAISONNAVE de Pontault-Combault a écrit : Pontault-Combault arrive déjà à saturation en termes d'infrastructures que ce soit routière, équipements... Ces dernières années ont vu déjà une explosion des constructions (immeubles)... Trop c'est trop et je suis absolument contre le projet d'aménagement tel que présenté qui pourrait conduire à la construction de près de 3000 logements supplémentaires sur notre commune.
Obs 10		X															Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : C'est trop de constructions pour Pontault.
Obs 11		X	X														Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : Urbanisation trop importante alors que les infrastructures ne le permettent pas.
Obs 12		X	X													X	Famille SONNET de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes arrivés à Pontault-Combault en 1986, il y avait 15000 habitants. A ce jour nous sommes 38000 habitants. On étouffe, on ne circule plus. Pour se garer c'est l'enfer. Toutes les rues sont envahies de voitures. Ca suffit, trop c'est trop.
Obs 13							X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Actuellement village bruyant, trop de circulation, trop de bouchons.
Obs 14		X														X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Ville qui est devenue bruyante avec des véhicules partout et très peu de places disponibles pour se garer. Trop de constructions d'immeubles neufs donc beaucoup d'habitants en plus et des nuisances supplémentaires.
Obs 15		X	X													X	D. LAVERGNE de Pontault-Combault a écrit : Pontault-Combault est suffisamment lotie. Les difficultés de circulation et de stationnement sont déjà en grand nombre. Inutile d'en rajouter sinon où sera le plaisir de faire partie de cette ville ? Par pitié, arrêtez tous ces projets.
Obs 16		X															M. LAVERGNE de Pontault-Combault a écrit : Même constat. Pontault est déjà largement densifié. Cette commune est agréable à vivre, il est <u>d'utilité publique</u> à ne pas la transformer en cité-dortoir.
Obs 17		X															Mme Christine FOUQUET de Pontault-Combault a écrit : Pas besoin d'immeubles qu'ils en construisent à Neuilly et chez les bobos.
Obs 18		X														X	Mme Sylvie YVORRA de Pontault-Combault a écrit : Pontault-Combault trop de constructions. Nous sommes arrivés avec à ne plus pouvoir se garer, ce n'est plus possible. Stop.
Obs 19		X			X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je dis non à ces 17% de densification supplémentaire !! C'est inacceptable pour notre ville. Plus de verdure.
Obs 20		X														X	M. ou Mme DIAZ de Pontault-Combault a écrit : Trop de constructions d'immeubles, les stationnements sont insuffisants.
Obs 21		X															M. CHRISTINE et Mme ROYAL de Pontault-Combault ont écrit : Même constat. Je crois que l'on est à saturation d'immeubles sur notre commune.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 22		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il faut arrêter l'urbanisation sur la ville de Pontault-Combault. J'y habite depuis 28 ans et la ville devient une cité-dortoir. On supprime des maisons au détriment de logements sociaux ou autres. On n'est pas dans le 93.
Obs 23		X							X								Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il faut arrêter de construire et laisser de l'espace pour pouvoir vivre et respirer l'air pur et pas contaminé. On est là depuis plus de cinquante années.
Obs 24		X													X		Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il faut arrêter de construire dans les quartiers pavillonnaires. Plus de place pour stationner.
Obs 25		X													X		Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je soutiens l'action du maire. Il faut arrêter de construire. Les écoles, les médecins ne suivront pas cette accélération d'habitants supplémentaires. On parle d'écologie et on veut bétonner toujours plus.
Obs 26		X	X												X		Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il faut arrêter de construire à Pontault sous peine d'étouffer. On ne peut plus ni circuler, ni stationner, c'est déjà l'enfer. Vous feriez mieux de trouver des médecins, ils nous manquent cruellement.
Obs 27		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes d'accord pour arrêter les immeubles.
Obs 28		X															Mme Sylvie SIMEAU de Pontault-Combault a écrit : Contre le projet SDRIF pour la construction de 3000 logements entre 2024 et 2040. Projet inacceptable et totalement dépourvu de bon sens.
Obs 29		X															M. et Mme PRAT de Pontault-Combault ont écrit : Idem avec le message du haut. Habitants depuis 67 ans.
Obs 30			X														Mme Françoise LE BRAS de Pontault-Combault a écrit : Je suis totalement contre le projet SDRIF. Il n'y a déjà, à l'heure actuelle, pas assez de bus ou de RER pour aller sur Paris ou vers Sucy. Alors avec plus de personnes. NON NON NON. Habitante depuis 4 ans.
Obs 31		X			X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il semble que nous ayons respecté les quotas de constructions nouvelles. Sur le nouveau parking il a fallu abattre une vingtaine d'arbres. Où est le progrès de la végétalisation promise ? C'est un non-sens !
Obs 32		X			X										X		M. et Mmes Jean-Paul, Chantal et Anne GENDILLOU ont écrit : Nous sommes opposés à la densification de 3000 logements à Pontault-Combault prévue par le SDRIF-E à l'échéance 2040 car il s'oppose au verdissement de la ville particulièrement nécessaire aux habitants : pour éviter les ennuis de santé et excitations des jeunes populations.
Obs 33		X			X										X		Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Complètement opposé à cette fuite en avant avec ces 3000 logements supplémentaires. Quid du problème médical ? On a déjà du mal à trouver un médecin à l'heure actuelle. On a déjà entrepris le verdissement alors stop au tout béton.
Obs 34		X	X												X		Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis opposée à cette densification encore plus importante dans la commune. Cela impose à la commune des coûts supplémentaire, écoles, parkings, voiries... De plus, les dessertes RER E ne sont pas à la hauteur d'une augmentation de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	la population.
Obs 35		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je soutiens le maire pour la non-multiplication des immeubles.
Obs 36		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes opposés à cette densification de la commune. Nous soutenons M. le Maire.
Obs 37		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis très opposée à la construction densifiée d'immeubles dans notre ville déjà très urbanisée et je soutiens le maire sur ce point.
Obs 38		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je soutiens le Maire sur ce point. La ville est suffisamment encombrée.
Obs 39		X	X		X		X							X			M. Jean RICCI de Pontault-Combault a écrit : Pour rappel, Pontault-Combault compte actuellement près de 38000 habitants. Que dit le projet du SDRIF-E : "Les collectivités devront construire 70000 logements nouveaux. 90% dans des zones déjà urbanisées et les 2/3 de ces logements devront être abordables". Pour Pontault-Combault cela représente 3000 logements d'ici 2040. Quid de la place laissée à la nature. En plus, compte tenu des capacités d'urbanisation de la ville ce projet est irréalisable à moins de construire davantage ne hauteur ce qui changerait le visage de Pontault-Combault. A noter que nos infrastructures de transports sont déjà sous-dimensionnées, qu'en sera-t-il avec 3000 logements supplémentaires ? Sur les espaces verts et boisés, li est écrit dans le SDRIF-E : "il est prévu une forte réduction du rythme de l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels. L'objectif poursuivi est de sanctuariser un tiers de sol de pleine terre dans les communes les plus urbanisées, et de créer ou agrandir 145 projets d'espaces verts pour permettre à chaque francilien l'accès à un espace de nature en moins de 10 mn à pied ". Le SDRIF prévoit également une meilleure prise en compte du risque d'inondation et une adaptation du territoire au changement climatique. Concernant le risque de crue du Morbras, celui-ci n'est pas appréhendé dans le SDRIF-E. J'attire votre attention que Pontault-Combault a mis en place un projet de coulée verte qui permettra de relier ces espaces verts et boisés. Concernant les liaisons douces, les constructions nouvelles auront un impact sur leur extension car moins d'espace leur sera dédié. Je pense, qu'avant d'émettre un avis, li serait opportun de tenir compte des différentes motions s'opposant au projet voté par les collectivités dont Pontault-Combault et Paris Vallée de la Marne.
Obs 40		X															Mme Marguerite DANY de Pontault-Combault a écrit : En accord avec M. le Maire pour le refus de constructions en 2027.
Obs 41		X															Mme Marie-Noëlle ROUANOT a écrit : Toute personne ayant pris connaissance du Plan de transformation de l'Economie Française proposé par le Shift Project trouverait la proposition du SDRIF-E sur l'augmentation du taux de logement complètement insensée.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 42		X					X										M. et Mme BASTIANI de Pontault-Combault ont écrit : Nous sommes opposés à la densification de 3000 logements supplémentaires d'ici 2040. Nous étouffons physiquement et psychologiquement (trafic intense, problème de stationnement sans compter l'écologie qui est fortement impactée).
Obs 43		X					X										Anonymes de Pontault-Combault ont écrit : En accord avec M. le Maire. Trop de constructions sur Pontault.
Obs 44		X					X										Mme Sylvie KOUSSA de Pontault-Combault a écrit : Totalement solidaire avec le Conseil Municipal pour s'opposer à ce projet sur Pontault-Combault. J'encourage les espaces verts et ne pas encourager le bétonnage.
Obs 45		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop. Je n'en peux plus de toutes ces constructions. Laissez-nous un peu de vert. Les écoles ne pourront plus accueillir les enfants.
Obs 46		X	X				X										M. et Mme Philippe THERON de Pontault-Combault ont écrit : Nous sommes d'accord et soutenons M. le Maire et le Conseil pour s'opposer à ce projet néfaste en termes de qualité de vie. Il faut s'opposer à ce projet irresponsable et totalement déconnecté du territoire alors que nos infrastructures sont sous-dimensionnées. Il y a trop de constructions et de bétonnage. STOP.
Obs 47		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis complètement d'accord avec M. le Maire lorsqu'il dit qu'il y a trop de constructions à Pontault. C'est dommage pour une belle ville. Alors stop et non. Je suis contre.
Obs 48		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre les 3000 logements supplémentaires dans notre commune.
Obs 49		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop aux logements supplémentaires dans notre ville.
Obs 50		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il y a suffisamment de logements, on se gare pas, pas assez de commerces, incivilités... Stop aux logements.
Obs 51		X	X				X									X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : La circulation en ville est saturée, ajouter tant de logements supplémentaires asphyxiera la ville. Quels transports ou commerces ? Le réseau d'assainissement restauré il y a quelques années l'était pour une ville de 25000 habitants, que deviendra-t-il ?
Obs 52		X	X				X		X								Anonyme de Pontault-Combault a écrit : 3000 logements ! Ce n'est pas raisonnable. Nous sommes déjà en manque de verdure dans beaucoup de quartiers de Combault. De plus les trains sont bondés le matin pour aller au travail et bondés le soir en revenant. La circulation est invivable : bruit, pollution. Combien de parkings à construire pour 3000 résidents de plus en sachant qu'il y a deux véhicules par ménage ! Cela va devenir invivable. Nous allons devenir fous.
Obs 53		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je confirme mon opposition au projet de SDRIF-E.
Obs 54		X	X				X										AC. BRAUN de Pontault-Combault a écrit : Je ne suis pas favorable au projet du SDRIF-E de notre ville d'ici 2040 qui est déjà en grande densification depuis de nombreuses années. 3000 logements supplémentaires entraîneront de nouvelles difficultés déjà existantes et l'enlaidissement de notre ville tels que les infrastructures qui deviendront insuffisantes, circulation saturée, les nuisances

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sonores jour et nuit. Bien vivre est plus important que survivre dans des espaces trop bétonnés.
Obs 55		X	X														P. FONTAINE de Pontault-Combault a écrit : Je ne suis pas du tout favorable à ce projet. Il y a déjà beaucoup de problèmes de circulation à Pontault-Combault, que deviendra notre ville avec 1790 habitants en plus : - de gros problèmes de circulation - moins de pavillons et plus de petits immeubles
Obs 56		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes opposés à cette densification de notre commune. Nous soutenons M. le Maire.
Obs 57		X															M. Gilles BATKOUN de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes vivement opposés à la construction des 2900 logements dans la commune de Pontault-Combault.
Obs 58		X			X		X										Mme PRIGNIEL de Pontault-Combault a écrit : Tout à fait d'accord avec le M. le Maire. Non seulement les transports, les voies sont sous-dimensionnés mais surtout les structures médicales -déjà un manque cruel de médecins et soins hospitaliers. Alors ces centaines de familles qui déjà vont arriver vont accentuer le problème. Il faut cesser de construire sur la moindre parcelle libre dans P.C. Je peux citer l'exemple de l'avenue Beauséjour qui, en 30 ans, a vu à la place d'une maison on en a construit 2. Adieu les jardins, les oiseaux ont vu perdre leurs arbres. C'est dramatique... Non à cette densification.
Obs 59		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : La ville a déjà énormément de logements, sa population ne fait que s'accroître dans un cadre hors norme. Tout à fait d'accord avec M. le Maire.
Obs 60		X															Anonymes de Pontault-Combault ont écrit : Tout à fait du même avis que M. le Maire car déjà trop d'immeubles alors que la grande avenue ne comptait que des pavillons dans les années 80. Donc qui dit immeubles dit beaucoup d'habitants avec trop de circulation.
Obs 61		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Depuis quelques années il ne s'est jamais autant construit d'immeubles. Lorsque tous seront habités la circulation va devenir plus que difficile, il est donc inenvisageable d'en faire davantage.
Obs 62		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes opposés à la densification de Pontault-Combault. Nous soutenons le Maire.
Obs 63		X															Mme Josette MOREAU de Pontault-Combault a écrit : Beaucoup de changements depuis quelques années mais que faire ? Je suis opposée à toutes les nouvelles constructions tout a beaucoup changé depuis des années désormais avec la nouvelle population on ne pourra rien y changer !!
Obs 64		X															Mme Liliane ALONSO de Pontault-Combault a écrit : Lu et approuvé Hélas !
Obs 65		X														X	M. Pierre MOREAU de Pontault-Combault a écrit : Non à l'expansion de la population sur Pontault-Combault qui est déjà trop importante. Difficulté de circulation, stationnement et autres. Séparation des eaux pluviales et usées.
Obs 66		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Non à de nouveaux logements et à une transformation de notre petite ville, plus d'espace vert, plus de population diminuée la sécurité, non à toute cette transformation inutile.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 67		X	X		X		X										<u>M. et Mme ROBERT de Pontault-Combault ont écrit :</u> Nous avons été informés par notre commune de Pontault Combault que la région Ile-de-France veut réviser son chemin directeur visant les grandes orientations du SDRIF-E. Pour garantir un cadre de vie pour les habitants, ce n'est pas en augmentant les immeubles qui sont déjà nombreux et d'autres en construction vers la gare de Pontault, vers Carrefour Pontault, dans la rue Charles Rouxel... Par contre, les espaces verts ? On les compte sur les doigts d'une main. Il faut s'éloigner en voiture pour profiter de la nature et donc engendrer une pollution. En remplaçant les zones pavillonnaires au fur et à mesure par des immeubles, du béton, du bitume qui empêche la pénétration des eaux de ruissellement, on artificialise les sols. Cela constitue une atteinte majeure à la biodiversité et favorise les inondations, la perte des insectes pollinisateurs, des oiseaux, nécessaires à la vie. L'augmentation de l'urbanisme et des immeubles risque d'entraîner une dégradation des conditions de vie, une augmentation de la circulation déjà saturée, une augmentation de la délinquance. Lors d'une précédente révision du PLU à Pontault-Combault, nous avons déjà émis par courrier du 28/11/2018 des réserves auprès du commissaire enquêteur sur la modification du PLU, il en était de même en 2022, quand notre Maire nous a présenté une nouvelle modification que nous avons argumentée auprès du commissaire enquêteur le 16/12/2022. Nous sommes actifs et attentifs sur les conditions de vie que nous avons dans notre ville de Pontault-Combault dans laquelle nous résidons depuis plus de 40 ans. Ce n'est pas parce que nous avons une gare RER comme nous l'avait dit un commissaire enquêteur ironiquement que nous devons subir une urbanisation à outrance. Une urbanisation à outrance et une préservation d'espaces verts sont incompatibles !!! Nous soutenons notre Maire Gilles Bord et le Conseil Municipal de Pontault-Combault qui s'opposent au futur schéma directeur de la Région Ile-de-France.
Obs 68		X	X		X		X										<u>Mme Julie BRIAND de Pontault-Combault a écrit :</u> Identique à l'obs. 67.
Obs 69		X	X		X		X										<u>Mme Claudine SPRIET de Pontault-Combault a écrit :</u> Identique à l'obs. 67 et 68.
Obs 70		X	X		X		X										<u>M. André LE STRAT et Mme Claude GUEROULT de Pontault-Combault ont écrit :</u> Identique à l'obs. 67, 68 et 69.
Obs 71		X	X		X		X										<u>M. ou Mme R. CNODE de Pontault-Combault a écrit :</u> Identique à l'obs. 67, 68, 69 et 70.
Obs 72		X	X		X		X										<u>M. et Mme FABRE de Pontault-Combault ont écrit :</u> Identique à l'obs. 67, 68, 69, 70 et 71.
Obs 73		X			X		X										<u>Mme DELAGE de Pontault-Combault a écrit :</u> Non à de nouveaux logements. De très grands changements ont eu lieu depuis trente ans depuis mon arrivée à Pontault. Il manque d'espaces verts et d'équipements pour les enfants et la sécurité.
Obs 74		X					X										<u>M. et Mme LE STRAT de Pontault-Combault ont écrit :</u> Stop aux nouveaux logements sur Pontault-Combault, ville où il faisait bon vivre il y a quelques années. STOP STOP.
Obs 75		X					X										<u>Mmes Arlette FAVIER, ESCALOU, VETRO et bien d'autres de Pontault-Combault ont écrit :</u> Pitié STOP à toutes ces constructions. Nous avons une jolie banlieue calme, aérée, verdoyante, sans problèmes et ça

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	devient lamentable !! Je suis née ici il y a 78 ans !! Trop de changement, trop vite !!
Obs 76		X			X		X										Mme ARMAND de Pontault-Combault a écrit / Non à l'expansion démographique à Pontault. Plus d'habitants et de besoins mais pas plus de routes, de trains, de place. Au détriment des espaces verts – du bitume.
Obs 77		X	X				X										M.VEYRE de Pontault-Combault a écrit / Non à cette densification idéologique peut-être mais sûrement pas étudiée dans le contexte actuel de la ville de Pontault-Combault. La circulation est déjà saturée sans possibilité d'amélioration évidente. Transport en commun saturé. Surtout la ville de Pontault-Combault revendique le côté ville pavillonnaire, ville à la campagne... à protéger !!
Obs 78		X	X		X		X										Mme Dominique VEYRE de Pontault-Combault a écrit : Nous souhaitons conserver l'esprit village de Pontault. Non au remplacement d'un pavillon par un immeuble. Un espace vert à la place serait préférable. La circulation est saturée et l'art de vivre en harmonie disparaît.
Obs 79			X			X										X	M. Philippe FLOCH de Pontault-Combault a écrit : Je souhaite que le SDRIF-E soit l'occasion de rééquilibrer les bassins d'emploi Est/Ouest sur l'Ile-de-France et de constituer des unités de vie à taille humaine = ensemble des services/commerces/emplois/logements dans un périmètre raisonnable et équipé en moyens de transports. Penser par unités de vie c'est essentiel à pas seulement à l'échelle régionale.
Obs 80		X	X		X		X										Mme Bernadette HARMAND de Pontault-Combault a écrit : Je connais Pontault depuis 70 ans et je suis navrée des changements surtout pour la circulation déjà très difficile, la multiplication des immeubles avec un apport de plus en plus important d'étrangers. Je veux garder un cadre de vie pavillonnaire avec des espaces verts des commerçants de proximité. Je pense que l'esprit de village paisible est en train de disparaître.
Obs 81		X	X				X									X	J. CATHELIN de Pontault-Combault a écrit : Je ne suis pas contre plus de densification même si je vois bien que ce n'est pas du tout ce que les jeunes couples qui s'installent recherchent là. Mais quid des infrastructures, routes, écoles etc... De plus, on assiste depuis quelque temps à un désengagement des services publics sur la commune. Plus d'urgence disponible 24h/24, remplacée par un pôle de santé qui ferme ses portes à 20h. Plus de commissariat de police sauf pour dépôt de plaintes, fermeture de la poste (sud). On coupe des arbres séculaires pour promouvoir des programmes qui ne respectent pas les normes nouvelles écologiques. On continue de bétonner ! Il y a là une contradiction épouvantable.
Obs 82		X														X	Mme Carminda RIBEIRO de Pontault-Combault a écrit : Stop à la densification sauvage, stop à la fermeture des services publics.
Obs 83		X	X				X										M. Gérard CATHELIN de Pontault-Combault a écrit : Je comprends qu'il faille densifier notre ville à condition que les infrastructures (transport en commun, espaces verts etc...) soient redimensionnées en fonction du nombre d'habitants pour assurer à chacun un cadre de vie harmonieux. Voir Haussmann.
Obs 84		X	X	X												X	Mme Christine CONVERT de Pontault-Combault a écrit / Il est effrayant de constater que nos élus assoiffés de pouvoir décident et jugent primordial d'augmenter encore la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	densification de population. L'offre et la demande dit-on ! Mais quelle offre quand la ville de Pontault, comme celle de Roissy est saturée de monde, de véhicules. Il n'y a plus de place, c'est un fait. Et vous voulez élever les bâtiments pour quelques logements « dits sociaux » ? Nous vivons dans un mode de non-sens, plus de gens, plus d'enfants mais plus d'écoles ? Alors que l'on nous parle de fermeture de classes. Tout tourne à l'envers, il n'y a plus de raison ni de logique. Obéir à Bruxelles par les GOPE fera plonger la France dans sa destruction. Je ne félicite pas nos élus de ce plan machiavélique et suis navrée et désemparée de voir ce qui se passe en France et dans nos villes.
Obs 85		X	X		X		X										M. Lionel BOURREAUX de Pontault-Combault a écrit : Densifier Pontault-Combault ne peut aller à l'encontre : - De la volonté de plus de verdure - De la décentralisation - Des intérêts des habitants et de leur qualité de vie : les transports sont déjà surchargés, les routes sous-dimensionnées et places de parking manquantes. Voulez-vous faire fuir les habitants de la région parisienne ?
Obs 86		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop pour construire de plus en plus d'immeubles.
Obs 87			X		X		X										Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : Ras-le-bol du béton. Laissez-nous du vert et la libre circulation – pistes cyclables.
Obs 88					X		X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : En 2023 sur l'avenue Ch. Rouxel 10 pavillons et donc 10 jardins ont été sacrifiés au profit d'immeubles donc stop. Qu'on nous laisse le peu de jardins qui nous reste.
Obs 89		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Pour avoir du béton et des immeubles, je serai resté sur Paris.
Obs 90		X															M. ou Mme COQUILLET de Pontault-Combault a écrit : Contre.
Obs 91		X															Mme Nicole BEAUVAIS de Pontault-Combault a écrit : Je m'insurge contre cette proposition. Pontault-Combault a un nombre d'habitants suffisant quant à la superficie de la commune, ses artères de communication et l'accueil des scolaires.
Obs 92		X	X														M. et Mme Gérard POISSON de Pontault-Combault ont écrit : Nous disons non au projet d'urbanisme de notre ville qui est déjà bien encombrée aux heures de pointe.
Obs 93		X					X										M. ou Mme MALEGROS de Pontault-Combault a écrit : Contre le projet d'urbanisme à Pontault-Combault. Stop au béton.
Obs 94		X			X		X										M. et Mme Dominique RASTELLO de Pontault-Combault ont écrit : Contre le projet d'urbanisme à Pontault-Combault. Vive les espaces verts.
Obs 95		X	X														Mme ANDRE de Pontault-Combault a écrit : Contre le projet d'urbanisme. Stop au béton. La circulation est devenue impossible.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 96		X	X		X		X										Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : La population sur notre ville a déjà bien augmenté ces dernières années, les infrastructures sont déjà largement saturées. Un surplus de logements, donc d'habitants, serait un danger pour notre ville, obligation d'immeubles plus élevés, suppression d'espaces verts remplacés par du béton à tout-va. Non au béton oui à la nature. Nous sommes contre ce projet.
Obs 97		X	X		X		X										Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : Habitante de Pontault-Combault depuis plus de 20 ans, je ne peux que m'opposer à ce projet. La ville était calme. Dorénavant trop de logements construits, circulation trop dense. Moins d'espaces verts.
Obs 98		X			X		X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Assez d'immeubles. Oui aux jardins et pavillons. Assez du social qui ne ramène pas que des bonnes choses
Obs 99		X	X				X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il faut terminer la construction d'immeubles et l'apport d'une population supplémentaire. Vivre et circuler à Pontault sera infernal.
Obs 100		X	X				X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Vivant à Pontault-Combault depuis plus de 30 ans, nous avons vu notre ville se développer à la vitesse V mais pas toujours dans le meilleur sens. Beaucoup trop de constructions nouvelles, les pavillons laissant place à des immeubles... Avec la population croissante, nous rencontrons déjà de gros problèmes de circulation sans parler de parking. Stop à un urbanisme effréné, nous ne voulons pas que notre ville devienne une cité dortoir. Quand nous avons emménagé, nous avions un cadre de vie agréable, nous ne voulons pas que cela devienne un enfer... Non et non à ce projet défigurant !
REGISTRE PAPIER CANTON DE PONTAULT COMBAULT N°2																	
Obs 1		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis opposée à ce projet notamment pour les constructions de nouveaux logements. La ville a déjà beaucoup construit et cela changerait le visage de la ville.
Obs 2		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : NON à ce projet.
Obs 3		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Totalement opposé à ce projet. Commune défigurée depuis quelques années. Quota dépassé. Stop !!! à la dégradation de la ville.
Obs 4		X															J. et A. FOURT de Pontault-Combault ont écrit : Déjà trop de constructions à ce jour, alors je suis opposé à ce nouveau projet. La démographie aujourd'hui de la France Autochtone » ne le nécessite pas. Stop à « l'hlmsation » des villes qui défigure nos villes !
Obs 5		X	X				X										Anonymes de Pontault-Combault ont écrit : Complètement opposé à ce projet. Il y a déjà trop de nouvelles constructions. 3000 appartements = 10000 habitants supplémentaires. Problèmes de circulation, parkings, écoles etc... Transports à reconsidérer. Stop à ce projet alors que la ville de Paris se vide !!!
Obs 6		X															Mme PELGAS de Pontault-Combault a écrit : Opposé à ce projet.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 7		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Contre ce projet, Pontault-Combault étant une ville très agréable.
Obs 8		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Non à ce projet.
Obs 9		X	X														M. Alain BERTHE et N. TASSEL de Pontault-Combault ont écrit : Nous sommes opposés à ce projet. La circulation dans Pontault est déjà un gros problème, les voies ne sont pas extensibles.
Obs 10		X	X						X								Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Opposé à ce projet car la densification à Pontault aura pour conséquence d'aggraver les difficultés de transport (étroitesse des rues) d'autant plus que l'agglomération de Pontault est située sur un axe nord-sud par rapport à la gare et pour l'instant, les transports en commun qui utilisent la N4 sont peu développés. De plus la densification des logements risque d'aggraver les problèmes de pollution et de faire courir des risques aux futurs habitants à proximité de la « 104 » et l'A4.
Obs 11		X	X				X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Trop de bâtiments construits en peu de temps sur Pontault-Combault. On ne reconnaît plus la ville dans certaines rues ! Il faut que cela s'arrête ou bien Pontault deviendra invivable. Transports et circulation déjà problématiques.
Obs 12		X	X				X										M. et Mme MARCHAND de Pontault-Combault ont écrit : Pontault étant déjà suffisamment encombrée question circulation automobile et comportant de plus en plus d'habitations et de moins en moins de commodités, il n'est donc pas souhaitable d'en rajouter avec toutes les nuisances que cela engendrerait.
Obs 13		X	X		X		X		X							X	Anonymes de Pontault-Combault a écrit : Totalemt opposés à ce projet. - circulation routière en ville déjà très compliquée - N104 saturée - transports insuffisants (RER bondé et pas assez fréquent) - manque d'espaces verts – plus de pollution – insécurité - services publics déjà surchargés (police, santé...)
Obs 14		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Opposée à ce projet de densification urbaine.
Obs 15		X			X												Mme Josiane MERVILLE de Pontault-Combault a écrit : Opposée à ce projet. Préservons ce que nous avons actuellement à Pontault, une qualité de vie avec respect de l'environnement (forêts d'espaces verts) et toute la politique municipale permettant bien -être aux enfants ados (les jeunes) et à tous les habitants.
Obs 16		X	X														Mme ADAM de Pontault-Combault a écrit : Habitante depuis 1963, en quelques années cette ville a beaucoup changé. - trop de constructions - trop de circulation – circulation qui devient à certaines heures impossible et dangereuse Il faut arrêter de construire n'importe quoi et n'importe où.
Obs 17		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Pontault s'est assez développé, les structures routières ne suivent pas. Arrêtez la surpopulation.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 18		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Déjà trop d'immeubles, on détruit pavillons avec jardin pour mettre des immeubles. Donc je suis contre.
Obs 19		X	X		X		X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Trop d'immeubles, pas assez d'espaces verts. Zones pavillonnaires détruites, trop de monde, trop de circulation parfois impossible à certaines heures.
Obs 20	X	X			X		X										M. Pierre JACQUET de Pontault-Combault a écrit : Préalable : Le dossier présenté à enquête publique est la fois bien élaboré et très consistant même trop consistant dans les documents portés à la connaissance du public. Je me pose d'ailleurs la question de savoir le nombre de personne ayant parcouru entièrement ce dossier. Certains et - je les comprends - ont certainement abandonné la lecture complexe des nombreuses pages mises à la disposition des habitants de la région. Il ne faut pas être un néophyte de l'urbanisme pour bien comprendre les arguments avancés. Ceci étant dit, li me paraît indispensable de soulever quelques points précis à savoir : En premier lieu, je rejoins et approuve totalement monsieur Gilles Bord, maire de Pontault-Combault quand il déclare dans « La lettre du Maire » de février 2024 je cite : (en première page) « Lutte à mes côtés pour restreindre la densification à Pontault-Combault » et (en dernière page) « Vous n'y comprenez rien, nous non plus ». Le Plan local d'urbanisme de Pontault-Combault a été voté par le conseil municipal en date du 27 mars 2023, présenté sous le titre : « Un PLU pour mieux préserver votre environnement ». Sa définition première est le renforcement du caractère du tissu pavillonnaire de la commune. Ceci peut d'ailleurs être très facilement démontré par une vue aérienne de Pontault-Combault. Il est important de souligner que ce tissu pavillonnaire emblématique est né par une succession de lotissements décidés juste avant la première guerre mondiale soit il y a maintenant près de 120 ans. Les municipalités qui se sont succédées, et elles sont nombreuses, ont toujours défendu bec et ongle le maintien et la prépondérance de ce tissu pavillonnaire et même accentué au fil des ans. Ce cadre de vie assez exceptionnel est fortement apprécié par les Pontellois-Combalsiens. Le SDRIF-E voudrait mettre à mal cette donnée essentielle par une modification nouvelle « concevoir des projets de renouvellement urbain permettant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des habitants du quartier (projets d'ensemble) ». Respectons quand même les décisions prises par nos élus locaux car la situation dite « actuelle de l'infographie (Voir le paragraphe 32- Aménager des espaces de qualité dans un environnement sain et sûr page 79) n'est pas du tout complète. En effet, Il est très facile de montrer un secteur pavillonnaire dépourvu d'équipements publics et/ou privés. Alors que la réalité est tout autre. Pour Pontault-Combault, les équipements nécessaires à la vie et au bien-être des habitants sont réalisés et à proximité même des lotissements que cela passe par les commerces, les écoles, les gymnases, les espaces verts et d'autres équipements communaux mis à disposition du public. Dans le secteur gare les trois axes structurants présents qui sont les avenues de le République, de la Gare et du Général de Gaulle permettent la construction de petits immeubles avec en rez-de- chaussée une multitude de commerces et services. D'autre part, une OAP est envisagée au PLU devant la gare SNCF laissant présager une densification non négligeable de ce secteur. Alors de grâce laissez les secteurs pavillonnaires comme nous les connaissons depuis tant d'années. Ils ont fait leur preuve du bien vivre ensemble. Merci de ne pas envisager une densification de ceux- ci. La population ainsi que la municipalité est très attachée à la préservation de ce secteur dit « d'habitation basse avec jardin ».

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Comme le prévoit le PLU de la commune, la présence entre petits immeubles collectifs (axes structurants) et zones pavillonnaires se côtoient d'une manière généralement agréable. Il ne faudrait pas que les directives du SDRIF-E viennent bouleverser pour ne pas dire plus les souhaits des habitants qui ont à cœur de préserver leur cadre et leur qualité de vie. J'ajouterai enfin que la municipalité dans sa volonté de restreindre la densification prévue au SDRIF-E a très justement pris le 27 novembre 2023 une délibération du conseil municipal votant une motion portant avis défavorable au SDRIF-E. Vote effectué à l'unanimité. C'est aussi dans cet esprit de qualité de vie que je souhaite voir annuler la densification prévue en bordure du bois Notre-Dame et au sud de l'ex. route nationale n° 4 afin de laisser place, tout simplement, à la nature.
Obs 21		X					X										Anonymes de Pontault-Combault ont écrit : Je m'oppose à ce projet irresponsable. Néanmoins le bétonnage de notre belle ville d'hier a largement commencé depuis longtemps la défigurant d'années en années. STOP !
Obs 22		X	X		X		X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Le territoire de notre commune est très contraint entre francilienne, voie ferrée et N4. La seule possibilité est la densification de l'habitat et cela souvent aux dépends des petits jardins qui nous apportent un peu de verdure. En effet, la plupart des immeubles ont des fenêtres qui donnent sur les rues devant et sur les parkings à l'arrière. Augmenter la taille des immeubles à 4 étages ne me paraît pas souhaitable. C'est à mon avis une question de santé publique. En effet, multiplier le nombre d'habitants au m2 va apporter toujours plus de stress et de conflits de voisinage. Pour ma part, le besoin d'espaces de verdure, de vision un peu lointaine sont essentiels. Par ailleurs, la circulation automobile est de plus en plus problématique en proche banlieue et dans Pontault. Combien d'heures passées dans les embouteillages ou dans des rames de train surchargées ? Messieurs les décideurs, je vous en conjure, ne mettez pas vos concitoyens dans toujours plus de mal de vivre, dans le bruit, la cohue et la routine quotidienne.
Obs 23		X	X		X		X										M. Alain LEMOINE de Pontault-Combault a écrit : Cela fait trente-cinq ans que j'ai choisi la ville de Pontault-Combault pour son environnement et ses espaces verts. Je voudrais que l'on arrête le bétonnage de notre ville. Le parc automobile a augmenté, cela devient de plus en plus pénible de rouler dans le centre-ville et sur la Francilienne. Je n'ai pas de permis de conduire, j'aime marcher pour la disponibilité des commerces proches.
Obs 24		X	X		X		X										Mme LAMONT de Pontault-Combault a écrit : Déjà beaucoup d'immeubles construits ou en cours de construction. Pas de parkings donc stationnement difficile. Bien que bien desservie en transport bus, toujours plus de voitures. Dommage, Pontault-Combault a de belles réalisations : écoles, commerces, des espaces verts en réalisation. Non au bétonnage.
Obs 25		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Déjà trop d'immeubles à Pontault. Le stationnement est un problème. Non à une aggravation des problèmes pour rouler en ville.
Obs 26		X			X												M. MAUGARD de Pontault-Combault a écrit : Va-t-on voir disparaître le vieux Pontault au profit de grands ensembles sans âme ! Et où va-t-on trouver ces fameux « espaces verts » en centre-ville ? Une utopie...
Obs 27		X	X		X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Déjà beaucoup d'immeubles, de moins en moins de terrains disponibles ce qui pousse les promoteurs à racheter les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	pavillons à vendre. Nous perdons des espaces verts et des jardins. Les rues ne sont plus adaptées à la circulation automobile qui s'intensifie du fait de la superficie très grande de la ville. Stop aux constructions SVP88
Obs 28		X			X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop à la construction d'autres immeubles à Pontault. Nous avons besoin d'espaces verts.
Obs 29		X	X													X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Ca suffit !!! Trop c'est trop, plus on va densifier, plus cela va engendrer les tensions, bruits de voisinage, stationnement etc... La géographie de la ville de Pontault est telle (coincée au nord comme au sud par des goulots d'étranglement de circulation) que la bétonnisation doit s'arrêter.
Obs 30		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop, on arrive à saturation. Pontault n'en peut plus. Trop c'est trop.
Obs 31		X	X		X		X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Trop d'immeubles, RER bondé !! Circulation automobile infernale. Oui au vert, à la culture, le « confort » du citoyen. Non au béton.
Obs 32		X	X													X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Déjà trop d'immeubles, la circulation impossible à certaines heures. Pour les espaces verts, d'accord. Je suis contre le SDRIF. Pas de béton (nous manquons de médecins...).
Obs 33		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Trop c'est trop !!!!..... Stop à cette surenchère.
Obs 34		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop aux logements supplémentaires dans notre ville que j'habite depuis 1971. Quel changement et nuisances supplémentaires. Les pauvres pavillons sans soleil !
Obs 35		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Nous avons déjà trop d'immeubles. La ville sera complètement défigurée. Il faut déjà choisir l'heure de circuler en voiture alors j'imagine s'il y a 3000 logements supplémentaires.
Obs 36		X															Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : Non à « l'urba-bétonnisation » actuelle et future de notre ville. Non au futur SDRIF-E qui ne ferait qu'aggraver le mal déjà fait...
Obs 37		X			X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Stop aux immeubles. Gardons nos pavillons, nos espaces verts... La ville a déjà trop construit.
Obs 38		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Trop de constructions, voirie non adaptée, trop de béton, le SDRIF n'est pas réaliste.
Obs 39		X	X													X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Déjà beaucoup trop de béton et d'immeubles. Les dirigeants du SDRIF habitent certainement dans une commune protégée de la bétonnisation. Plus d'immeubles, cela signifie, plus de voitures et forcément plus d'habitants. Nos infrastructures routières et éducatives ne suivent pas cette évolution négative. STOP. CELA SUFFIT !!
Obs 40		X			X		X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Non à encore plus de bâtiments et de béton et de goudron pour les parkings. Laissons vivre nos pelouses, arbres et jardins dans nos quartiers. Pontault-Combault est déjà beaucoup étendue et urbanisée avec trop de grands immeubles. Préservons notre nature

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	quand il est encore temps.
Obs 41		X			X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il y a suffisamment d'immeubles construits depuis de nombreuses années dans Pontault et ses environs. Pontault est de plus en plus bétonnée, cela suffit. Plus d'espaces verts serait le bienvenu.
Obs 42		X					X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Déjà trop de bâtiments, Pontault a beaucoup changé. Trop de nuisances (voiture, bruit). Non aux constructions.
Obs 43		X	X				X										M. Jean-Pierre ARNOULD de Pontault-Combault a écrit : (lettre adressée au Maire et agrafée dans le registre) Dans la lettre du Maire de février 2024 vous dressez l'inventaire des inconvénients et des désagréments que contient le projet du SDRIF-E pour notre ville. Une telle densification aurait des conséquences fâcheuses et néfastes pour le PLU mais aussi sur les transports, qui, comme vous le soulignez, sont déjà sous-dimensionnés. Habitant de Pontault-Combault depuis 1984, j'adhère à votre prise de position exposée dans la lettre du Maire pour que le cadre de vie perdure et ne subisse pas la densification du SDRIF-E
Obs 44		X	X		X		X									X	Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : Hyper-densification urbaine = hyper-densification de population = conflits = ingérables ! Hyper-densification du bâti = imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement saturés, voies saturées, circulations complexes malgré la réalisation de voies cyclables. Incohérence totale du SDRI réalisé par des personnes déconnectées des réalités communales. Certaines communes n'ont qu'un souhait : pouvoir se développer, ce n'est plus le cas de Pontault qui est en saturation pour une ville dans laquelle le « il fait bon vivre » se réduit de jour en jour. Nous constatons les efforts de la commune, efforts constants afin d'améliorer la vie au quotidien. La mise en place du SDRIF pour Pontault est une réelle aberration administrative.
Obs 45		X	X		X												M. Roger COUPPE de Pontault-Combault a écrit : Depuis quelques années le « béton » envahit Pontault. Où est la verdure des années 60/70 ? La circulation et le stationnement deviennent infernaux !
Obs 46		X	X		X		X									X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : 1 – Il faudrait améliorer la mobilité, trains toutes les 0 mn en heures de pointe, c'est insuffisant. 2 – Axes routiers surchargés tous les jours à toutes les heures – Francilienne bouchons incessants. 3- Comment augmenter encore la population sans rogner sur les espaces verts et sans abîmer le cadre de vie à 30 km de Paris, 30 mn de la gare de l'Est est essentiel pour éviter que Pontault devienne plus encore une ville dortoir. 4 – Manque de médecins (plus de place pour les nouveaux arrivants), manque de crèches, écoles etc... Pour toutes ces raisons, il faut lutter contre l'urbanisation galopante. Pensons déjà à améliorer notre cadre de vie par plus de sécurité, d'espaces verts, de commodités.
Obs 47		X												X			M. et Mme Maurice et Edith BONINO de Pontault-Combault ont écrit : Depuis 47 ans à Pontault-Combault nous avons vu la ville passer de 9000 à près de 40000 habitants et disparaître toutes les terres agricoles qui l'entouraient. Pour que celle-ci reste de taille humaine, nous sommes fermement opposés au futur SDRIF-E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 48		X	X		X		X									X	Mme Sophie LEBLOND de Pontault-Combault a écrit : Habitante depuis 2010. NON à : - plus de bruits/nuisances - plus d'HLM - plus de routes - plus de grands magasins - la dégradation du milieu/cadre de vie - plus de voitures - plus d'habitants OUI : - espaces verts à augmenter - espaces de jeux à améliorer - commerces de proximité de qualité (épicerie, fromagerie...) - un beau et grand marché central - plus d'animations - plus de préservation de la biodiversité - ville à taille humaine A un RER de qualité (+ de fréquence)
Obs 49		X	X		X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je trouve que Pontault est un peu trop chargé en population ce qui complique la circulation ainsi que le stationnement. Je suis contre ce projet Nous avons besoin avant tout d'espaces verts et d'espace de circulation.
Obs 50		X			X												Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Conserver notre belle cité en l'état. Halte à l'urbanisation. Nous avons besoin de plus de vert.
Obs 51		X															Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : En accord avec la Municipalité, je m'oppose formellement au projet d'accroissement de l'habitat.
Obs 52		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : En accord avec la Municipalité, je m'oppose au projet également – problème de circulation.
Obs 53		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : En accord avec la Municipalité, je m'oppose au projet également.
Obs 54		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose à ce projet car la ville est déjà sur-bétonnée et il devient de plus en plus difficile de circuler.
Obs 55		X	X	X				X						X			M. Jean RICCI de Pontault-Combault a écrit : M. Ricci s'est déjà exprimé (voir obs 39 registre n°1). Il complète avec une contribution de 4 pages dont des extraits sont reproduits ci-après : « Le projet du SDRIF-E soumis à l'enquête publique est un schéma préoccupant qui affectera durablement l'aménagement du territoire et tout spécialement le développement du réseau de transport en commun, la consommation de terres agricoles, la densification et la construction de logements sociaux...

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	...Il ne prévoit aucune nouvelle ligne ferroviaire (métro, RER, Tram, Transilien) en grande couronne, ni le lancement d'études exploratives, à l'exception de la ligne 19 du métro, entre Argenteuil et le Triangle de Gonesse dont le principe est, à ce stade, rejeté par l'Etat... ... Le projet du SDRIF-E prévoit, en théorie, une réduction des terres consommées de 20% par décennie. Or le potentiel d'urbanisation autorisé par le projet de schéma ne permet pas de tenir cet objectif. Dans un Avis rendu en décembre 2023, l'Autorité environnementale confirme que les objectifs fixés par la loi et affichés dans le document ne sont pas tenus... ...en ce qui concerne le logement... la Région souhaite intervenir dans la répartition géographique et le type de logements sociaux construits. Elle propose pour cela une « norme anti-ghetto » visant à interdire dans le SDRIF-E et à terme dans la loi, la construction de logements sociaux PLAI dans les communes comptant plus de 30% de logements sociaux PLAI/PLUS. Cette mesure, si elle était appliquée, entraînerait selon les services de l'Etat une réduction de la production de logements sociaux de l'ordre de 21% par rapport à la production de la période 2018/2022. Il s'agirait donc d'une mesure dramatique dans le contexte de pénurie de logements historique que connaît l'Ile-de-France. Une telle mesure s'inscrit dans un contexte préoccupant pour le logement social et la loi SRU. »
Obs 56		X	X														<u>M. et Mme SARRA de Pontault-Combault ont écrit :</u> Nous sommes contre le projet d'augmentation du nombre de logements (surtout qu'il va falloir monter sur 4 niveaux). Pontault-Combault est déjà à saturation, pour la traverser, pour rejoindre la gare, pour aller en courses. Nous faisons confiance à notre maire pour défendre les intérêts de notre ville et de ses habitants.
Obs 57		X	X		X		X									X	<u>Mme Florence MEYER de Pontault-Combault a écrit :</u> Habitante fiscalisée en résidence principale sur la commune de Pontault-Combault, tout comme le Maire et les élus municipaux, je m'oppose violemment et formellement pour ma ville au projet SDRIF-E de densification de l'habitat en hauteur, en centre-ville et en zones pavillonnaires, en vue de densification de la population. Arguments qui s'opposent à ce mauvais projet 1) Depuis le dernier PLU, les conditions d'urbanisation et de construction ont été revues pour parvenir au quota maximum exigible de constructions et de logements sociaux. 2) Les chiffres exigibles de logements étant désormais atteints et même dépassés suite à l'implantation récente de nombreux nouveaux immeubles dus à des promoteurs pléthoriques et gourmands. 3) La municipalité gèle donc désormais toutes nouvelles demandes de permis de construire des promoteurs. 4) Les goûts architecturaux disparates de ces promoteurs sont par ailleurs discutables et ils ont déjà dégradé le patrimoine et le style briards auxquels est attaché nombre d'habitants. 5) Le comportement de « prédation » de promoteurs souvent avides, et qui ont déjà ciblé et racheté assez récemment de nombreuses propriétés anciennes et leurs terrains, est déjà très mal ressenti par les voisins de ces nouveaux immeubles qui poussent comme des champignons (voir les services d'urbanisme locaux pour vérification chiffrée), 6) Ces constructions nouvelles ont déjà dévalorisé de façon significative les biens individuels des voisins et causé d'importants désagréments. Entre autres des servitudes nouvelles : - perte sensible de lumière et d'ensoleillement - vis-à-vis dérangeants sur les biens alentours - soucis récurrents croissants et insolubles de circulation routière et d'embouteillages liés à des infrastructures urbaines incompatibles avec un accroissement notable de population. Rues communales sans cesse encombrées, accès autoroutes gravement perturbés et embouteillés

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Sorties et entrées dans la commune, cauchemardesques aux heures de pointe. 7) Les rues et la voirie de notre commune à caractère anciennement rural (ce qui en fait son charme apprécié et recherché des habitants et des familles) sont étroites et ont peu évolué avec l'urbanisation du siècle dernier, faute d'espaces existants et exploitables en bordure des propriétés. Ce fait est très sensible notamment dans le quartier du « vieux Pontault » et ailleurs dans les secteurs pavillonnaires en règle générale. 8) Les infrastructures actuelles d'assainissement ne sont pas non plus compatibles avec la densification présente et celle éventuellement à venir • De tels travaux (si toutefois réalisables ?) auraient un coût faramineux pour la municipalité et pour les citoyens. 9) Les infrastructures éducatives, sportives, culturelles, sociales et de loisirs seraient elles aussi à « densifier » en proportion, ce qui est financièrement inenvisageable pour la commune. Par ailleurs une partie de la commune reste agricole et elle est à sanctuariser absolument. 10) La commune est déjà impliquée sur les questions environnementales de notre territoire (verdissements systématiques par plantations, espaces verts coulée verte à circulation douce en ville en cours, îlots de fraîcheur etc... Je doute qu'en terme de budget elle puisse élargir encore sa politique écologique sur un projet de « densification » irrationnel. 12) La densification en hauteur en centre-ville (Gare etc..) serait un désastre, créant, compte tenu de la morphologie du territoire en bordure de gare et de rails, un effet canyon déplorable et inesthétique à l'endroit même où le visiteur (comme l'habitant) entre dans le cœur de ville et découvrirait un espace rébarbatif qui salirait l'image de la commune et desservirait l'idée du bien vivre à Pontault-Combault.
Obs 58		X	X				X										M. Dominique NIMAX de Pontault-Combault a écrit : Nous devons faire attention à ne pas défigurer une ville qui a déjà subi énormément de changements. Trop de constructions amène trop de population et une saturation de la ville au niveau transports et déplacements. J'habite Pontault depuis 50 ans et ma ville qui est une belle ville doit le rester. Stop à l'urbanisation à outrance.
Obs 59		X															Nom illisible de Pontault-Combault a écrit : En accord avec la municipalité, je suis opposé à ce projet.
Obs 60		X	X		X		X										M. Alain FABRE de Pontault-Combault a écrit : Voir obs. 72 registre n°1
REGISTRE PAPIER CANTON DE PROVINS																	
Obs 1																	M. JACOB Marc de Chalaute la grande a écrit : Prise de connaissance du SDRIF E.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINT FARGEAU PONTTHIERRY																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAVIGNY LE TEMPLE																	
Obs 1		X		X													M. Jean Michel BELHOMME Maire adjoint de Cesson, Mme OCLOBERT M-O chargée d'urbanisme a écrit : Il fait part des observations faites par la commune à Grand Paris-Sud- Essonne-Sénart et objet de la délibération communale 94/2023 du 13/12/2023. Il fait part également de leur interrogation sur l'application des dispositifs prévues au projet du SDRIF E à propos de l'aménagement autour des gares (OR92). Il confirmera l'ensemble de ces informations par

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	courrier.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SERRIS																	
Obs 1			X													X	M. Olivier GAMET de Bailly-Romainvilliers a écrit : 3 remarques : 1) Dans le SDRIF il n'est pas fait mention qu'une des actions prioritaires devrait être de tout faire pour que le trafic de transit ne passe pas par le centre de l'Ile-de-France (surtout les camions). Par exemple pour l'Est de l'Ile-de-France ça devrait se traduire par l'action PRIORITAIRE de mettre à 2x2 voies (de type autoroutier) la liaison A1/A5 c'est-à-dire la N36+N330 (dont une partie en Picardie). 2) A part une mention discrète de 10000 places de parking gratuit dans les gares pour les abonnés Navigo, il n'est nulle part fait mention que le principal moyen de rabattre les usagers vers les RER (et lignes de métro, train) est de construire de grands parkings gratuits dans les gares ! (Comme cela était fait dans les années 80). Par exemple, pour mon cas personnel, habitant Bailly-Romainvilliers et travaillant à Nanterre, j'ai le choix pour aller au travail entre (de porte à porte) – 50 mn et 60 km en voiture – 1h20 dont 18k km (20 mn) en voiture et 50 mn de RER et 10 mn à pied (en laissant la voiture au parking gratuit de Torcy) – 1h50 en bus + RER + à pied. Comme le parking gratuit de Torcy existe, j'ai choisi la solution 1h20 en combinant voiture + RER + à pied. Par contre, si le parking gratuit de Torcy n'existait pas j'aurais évidemment choisi la solution 50 mn et 60km en voiture ! (Hors de question de perdre 1h de plus en prenant le bus). Le meilleur moyen de renforcer l'utilisation du rail au détriment de la voiture est de construire d'immenses parkings gratuits dans les gares ! 3) Il est parlé dans le document de limiter l'artificialisation. Or il est possible de rendre les zones de parking VL déjà artificialisées à leur état naturel en drainant (les eaux de pluies dans le sous-sol) par 2 méthodes – soit utiliser de l'enrobé drainant (enrobé avec un fort taux de vide qui fait que l'eau circule à l'intérieur) – soit remplacer l'enrobé par un quadrillage béton avec des trous pour l'herbe (et le sol). (Nota : ces 2 solutions de non-artificialisation sont aussi valables pour les parkings VL futurs).
REGISTRE PAPIER CANTON DE TORCY																	
Obs 1			X														M. Christophe BAYLE a écrit : L'autoroute A 4 devait être doublé par la VPN et son prolongement sur Val de Bussy – Chessy. Ce prolongement a été stoppé par la ville de Torcy malgré l'achat des terrains par l'Etat dans son PLU à l'étude. Le développement de l'urbanisation de Val d'Europe (que j'approuve) va encore augmenter la circulation sur l'autoroute A 4 dont la vocation n'est pas de faire de la desserte locale entre collectivités. La question est la suivante : comment l'augmentation des constructions de logements prévue par le SDRIF est compensée par des investissements permettant de rendre accessibles ces logements. Ce qui n'arrivera pas si on ne fait pas de nouveaux investissements en transport collectif certes mais aussi en termes de voirie. Nota : Aujourd'hui les objectifs d'intérêt général ne sont plus respectés par les élus de Marne-la-Vallée. Nous demandons la création d'une voie prioritaire de desserte entre les CA de l'Est.
Obs 2			X														M. GAILLARD a écrit : - Raccordement de la VPN (A 199) à la Francilienne à Torcy. Avantage : soulager A 4 dans sa section Ouest – améliorer le dégagement de CO2 – Frais de raccordement facilité grâce au pont existant permettant de ne réaliser qu'un giratoire et deux bretelles ce qui soulagera le secteur de l'échangeur Sud de Torcy.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	- Prolongation du (?) de Chessy vers Coupvray. Avantage : allègement sur le Nord par transfert sur la ligne Eole très peu chargée et plus confortable car inversion des usages d'une voie sur l'autre. Manière d'alléger la surcharge de la ligne sur e secteur Chessy – Champs-sur-Marne.
Obs 3		X															Mme Céline CENSONI de Brou-sur-Chantereine a écrit : Mme Censoni dépose un courrier qui a été initié par Mme le Maire de Brou-sur-Chantereine. « Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logement, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2155 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontées de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols, va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et des Breuillois. »
Obs 4		X															M. Guillaume LE LAY-FELZINE Maire de Torcy a écrit : La commune souhaite inscrire : - La phase ouest de la ZAC des Coteaux de la Marne est concernée par deux figurés cartographiques qui ne sont pas compatibles avec sa réalisation : « préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels » et « pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs ». La Ville de Torcy demande donc à ce que la cartographie soit modifiée pour tenir compte de la phase ouest de la ZAC dont les premiers permis de construire ont déjà été déposés. - Le parc agricole est concerné par plusieurs figurés cartographiques : « sanctuariser l'armature verte », « préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels » et un figuré vert clair qui n'a pas été retrouvé dans la légende. La Ville de Torcy demande à ce que la Région confirme que le bâtiment agricole et les serres pourront bien être réalisés sur le site, à l'emplacement du figuré vert clair... ...L'obligation de densification s'impose à toutes les communes de l'agglomération, de plus 13% à plus 17% de logements selon les villes, ce qui est en inadéquation totale avec le territoire. Les objectifs de production de logements sont trop élevés pour plusieurs raisons : - Cette surdensité serait en contradiction avec les ambitions environnementales et les contraintes géographiques du territoire : nécessité de préserver et développer les îlots de fraîcheur en ville, risques liés au retrait/gonflement des argiles, aux zones inondables et aux nuisances des grandes infrastructures de transport, - L'agglomération Paris Vallée de la Marne dans son ensemble a déjà largement contribué à la production de logements en Ile-de-France en dépassant les objectifs fixés par le SDRIF 2013-2030. En effet, en 2024, les communes de la CAPVM auront déjà dépassé de près de 6000 logements les objectifs minima fixés par le SDRIF précédent pour 2030. En outre le tissu urbain ne se prête pas à une densification aussi élevée sans dénaturer la qualité du cadre de vie. La commune de Torcy demande donc à ce que les objectifs du SDRIF soient plus adaptés au territoire et tiennent compte des efforts fournis sur la période précédente en matière de développement de logements.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La commune de Torcy émet en conséquence un avis défavorable sur le volet habitat du SDRIF-E arrêté. »
REGISTRE PAPIER CANTON DE VILLEPARISIS																	
Obs 1																	X M. Daniel HAQUIN, Maire de Juilly, a écrit : Dépôt de la délibération du CM n°03/24 du 4 mars 2024. La commune demande : - La reconnaissance de la commune de Goussainville comme une polarité et l'intégration de la commune de Compans à la polarité de Roissy au projet de SDRIF-E. - Que la partie sud du Triangle de Gonesse soit reconnue en tant que pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité, conformément aux annonces du Premier Ministre dans le cadre du Plan Val d'Oise La mise en place de trois pastilles verte de 25 ha liées à la résilience alimentaire de l'Ile-de-France sur la partie sud du Triangle de Gonesse ET évolution de la rédaction de l'orientation 13 comme suit : » peuvent être autorisées au sein des espaces agricoles des installations de collecte, stockage et de premier conditionnement de produits agricoles dont la proximité est indispensable au prolongement de l'acte de production situé dans la partie nord de l'Ile-de-France. » - Qu'un potentiel non cartographié de 30 ha correspondant aux opérations citées ci-avant soit rajouté afin de permettre un développement résidentiel équilibré sur le territoire communautaire. - Que les objectifs de densité imposés aux polarités et aux secteurs d'urbanisation préférentielle en deuxième couronne prennent mieux en compte les réalités territoriales, en termes de respect des identités communales et de besoin de nature en ville, et qui se limitent à leur densité existante ou à 20 log/ha comme pour les opérations relevant du potentiel non cartographié. - A la Région de prévoir l'accompagnement des communes et des communautés pour la réalisation d'équipements urbains et la mise en place de services. - L'intégration des besoins nécessaires à la réalisation de la ZAC de Compans (10 ha) et à la reconquête urbaine de la zone du Pont de la Brèche (10 ha). - La mise en place d'une stratégie de de la logistique à l'échelle régionale concertée avec les collectivités préalablement à la localisation des sites multimodaux à créer ou dont le potentiel multimodal est à renforcer. Cette stratégie devra intégrer les mesures Eviter/Réduire/Compenser liées à ces projets. - Que la totalité du Barreau Est Francilien A4/aéroport (liaison Meaux-Roissy) soit inscrite comme « autoroute ou voie rapide », c'est-à-dire la RN3 à l'Ouest de Meaux, la liaison RN3/RN2 et le contournement Est de Roissy. La commune est solidaire : - De CA Roissy Pays de France et de la commune de Sarcelles dans leur demande de suppression de l'espace vert et/ou de loisirs d'intérêt régional situé sur l'OAP du Haut du Roy. - Des communes de Mitry-Mory, Compans, Fosses et Marly qui demandent le retrait des sites multimodaux à créer ou dont le potentiel multimodal est à renforcer sur la zone d'activité industrielle de Mitry-Compans et sur le pôle de Fosses/Marly. - Du projet de Nantouillet qui souhaite ouvrir à l'urbanisation sa zone 2AUX qui se situe en bordure de la commune limitrophe de Juilly en demandant l'ajout d'une demi-pastille (10 ha) de développement industriel, sous réserve de garder notre indépendance quant au règlement du PLU. »
Obs 2																	X La commune de Villeparisis a écrit : Dépôt par le Maire de Villeparisis de la délibération n°2024-10/03-10 du 5 mars 2024. Avis favorable au SDRIF-E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La note de positionnement, datée du 22/05/2023, de Roissy Pays de France et demande d'amendements sur l'avant-projet de SDRIF-E est jointe à la délibération.
Obs 3		X															<u>Mme Stéphanie BARNIER de Brou-sur-Chantereine a écrit :</u> Mme Barnier dépose un courrier qui a été initié par Mme le Maire de Brou-sur-Chantereine. « Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logement, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2155 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontées de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols, va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et des Breuillois. » Identique à l'obs. 3 du registre de Torcy.
Obs 4		X															<u>Mme Patricia PETIT de Brou-sur-Chantereine a écrit :</u> Courrier identique à celui n°3 de Torcy et n°3 de Villeparisis.
DEPARTEMENT DES YVELINES																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'AUBERGENVILLE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE BONNIERES SUR SEINE																	
Obs 1	X				X								X				<u>M. Daniel Vaugelas président association agréé LPBAH a écrit :</u> Une seule carte générale de toute la région Île-de-France est très insuffisant à cette échelle. Il aurait fallu présenter des cartes à une échelle plus lisible localement notamment pour placer précisément les frontières entre zones urbanisées table et zones et espaces verts agricoles. Quasiment rien sur la scène, ses berges, ses bras morts, sa revitalisation, ses zones d'expansion etc.... alors même qu'avec le projet canal Seine Nord on va la canaliser davantage et la draguer pour laisser passer des bateaux plus gros.
REGISTRE PAPIER CANTON DE CHATOU																	
Obs 1		X	X	X	X		X					X					<u>L'Association Aménagement & Environnement de la Boucle a écrit :</u> Le Vésinet, Site Patrimonial Remarquable depuis 2018, fait partie de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS). • Ses espaces verts sont classés au titre des sites pittoresques à protéger. • L'ensemble du secteur résidentiel d'habitations individuelles de la commune est inscrit sur l'Inventaire national des Sites pittoresques. • L'ensemble des lacs, rivières, pelouses, coulées et autres espaces verts publics sont classés au titre des sites

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	pittoresques et de biodiversité majeure. Nos observations à l'intention du Commissaire Enquêteur SDRIF-E : « Les Orientations Réglementaires » 1.1 Composer l'armature verte de demain OR 5 : « La préservation de la biodiversité repose notamment sur le maintien des connexions entre les différentes composantes de la trame verte et bleue ». OR 23 : Les espaces verts et les espaces de loisirs. « Les espaces verts et les espaces de loisirs regroupent des espaces d'emprises variables qui ont à la fois une vocation sanitaire et sociale (détente, ressourcement, pratique du sport, etc.) et une fonction environnementale (infiltration des eaux de pluies, stockage du carbone, rafraîchissement de la ville, préservation de la biodiversité, etc.). » Observations : 1 Le périmètre de la commune du Vésinet (550ha) délimite l'emprise du Site Patrimonial Remarquable. En continuité de la Seine toute proche, les lacs et rivières, les pelouses, les arbres du domaine public et privé (estimés à 40 000 d'après les recensements de la ville) participent au renforcement de la trame de biodiversité. > Pourquoi la trame des rivières n'est-elle pas renforcée comme continuité de biodiversité sur la carte ? > Compte tenu de son statut patrimonial, de sa proximité avec les communes denses (Nanterre, Sartrouville...) Le Vésinet est-il considéré comme « espaces verts et de loisir ? Comment le repérer sur le plan. > La création d'un espace de loisirs (parc départemental de La Borde) dans la Plaine de Montesson est accueillie favorablement. OR 10 : La trame blanche. « Les documents d'urbanisme peuvent également définir une trame blanche. Le cas échéant, elle s'appuie d'une part, sur des zones calmes favorables aux habitants et à la faune sauvage (voir OR 71) et d'autre part, sur des espaces ou zones où une réduction de la pollution sonore est à rechercher ». Observation : 2 Un exemple : Les matériels d'entretien des espaces verts sont extrêmement bruyants (souffleuses, tronçonneuses, etc.). Ils couvrent le bruit du trafic aérien... Depuis peu, des broyeuses au niveau sonore assourdissant, accompagnent les élagages. Les techniciens portent des casques acoustiques, mais les passants ou les habitants à proximité n'en possèdent pas... Le niveau sonore dépasse largement les 60dba.... > Il est regrettable que « la trame blanche » se limite à l'intention et ne présente aucune obligation réglementaire qui toutefois devrait s'appliquer à l'emprise du territoire national plutôt que régional. 3.1 Intensifier le renouvellement urbain Objectifs d'accroissement de la densité résidentielle. OR 57 : « ...Le SDR1F-E vise la production de 90 % des nouveaux logements en renouvellement urbain... les documents d'urbanisme locaux doivent permettre d'accroître significativement le nombre de logements au sein des espaces urbanisés existants.... Ainsi, le nombre de logements au sein des espaces urbanisés... doit progresser en moyenne de 13 %, à l'horizon 2040. Cet objectif est porté à 15 % dans les communes dotées d'une gare, ainsi que dans les polarités des villes moyennes, des petites villes... » OR 63 : « Les documents d'urbanisme ne doivent pas obérer la mise en œuvre d'actions visant la rénovation énergétique du parc immobilier existant, dans le respect de la qualité patrimoniale et architecturale du bâti et des qualités paysagères des sites ». 3.2 Améliorer les cadres de vie Valoriser le Patrimoine et les espaces bâtis

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	OR 76 : « Les développements urbains...doivent prendre en compte les caractéristiques paysagères, les éléments patrimoniaux d'urbanisation traditionnelle et le patrimoine vernaculaire. Dans le cadre du renouvellement urbain, la reconversion et la réhabilitation du bâti existant présentant un intérêt patrimonial ou architectural doit être privilégiée à la démolition ». Observation : 3 A l'exception des pôles de centralité denses, les règles de protection du Site Patrimonial Remarquable de la commune du Vésinet couvrent la quasi-totalité (90%) du territoire résidentiel qui réunit à la fois le patrimoine architectural, paysager et arboré. > Les orientations du SDRIF-E, (valeurs de progressions des espaces urbanisés OR n° 57/63) devraient tenir compte de la spécificité des sites Patrimoniaux afin de ne pas dégrader ou altérer irrémédiablement les dits Sites. Les règles SPR actuelles ne peuvent être délibérément rendues caduques par les orientations du SDRIF-E. Voir également observation : 8 (pages 5 et 6 du document). <u>3.3 Maîtriser le développement urbain.</u> Secteurs d'urbanisation préférentielle. OR 82 : « ... Ces secteurs offrent un potentiel pour la réalisation de projets urbains denses et de qualité, réfléchis à l'échelle de la commune ou du groupement de communes (ASGBS pour ce cas extension à Carrières sur Seine). La desserte par les transports collectifs doit être privilégiée... Chaque pastille « pleine » (symbole 1) indique une capacité d'extension de l'ordre de 25 hectares que les communes et groupements de communes peuvent ouvrir à l'urbanisation en fonction des besoins à court et moyen terme et des projets... ». Observations 4 : a) Traversée de l'autoroute A14 sur la Commune de Carrières sur Seine (pastilles rouges) et la terrasse de Saint Germain en Laye. b) Idée d'un échangeur dans la Plaine de Montesson ? Les élus de la communauté d'agglos (CASGBS), la SAPN, les associations de défense sont opposés à la création d'un échangeur (saturation du trafic sur Paris aux heures de pointe sécurisation du tunnel de La Défense, etc.). a) La carte ne différencie pas les tronçons de voies en aérien de ceux enterrés ; source de confusion pour le lecteur. b) A priori Le SDRIF-E ne remet pas en cause ce choix qui préservera l'espace de biodiversité de la plaine du mitage urbain Capacités d'urbanisation non cartographiées : OR 85 » La mobilisation des capacités d'urbanisation non cartographiées est conditionnée à l'impossibilité d'une mobilisation du tissu urbain constitué. Elle doit favoriser les constructions compactes et denses ». OR 86 « La mobilisation des capacités d'urbanisation non cartographiées doit permettre d'atteindre une densité moyenne de l'ensemble des nouveaux espaces d'habitat à l'échelle de la commune : au moins égale à 20 logements par hectare ». OR 89 « Une enveloppe de capacités d'urbanisation non cartographiées est prévue pour les projets permettant la mise en œuvre de la transition environnementale, d'intérêt régional.... Une enveloppe de capacités d'urbanisation non cartographiées est prévue pour les projets permettant la mise en œuvre de la transition environnementale, d'intérêt régional. ». Observations : 5 > Y-a-t-il un projet d'extension de l'usine d'incinération des déchets de Carrières Sur Seine ? > Quelles sont les possibilités d'extension du chauffage urbain aux bâtiments publics et collectifs des communes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	avoisinentes ? <u>Les secteurs de développement à proximité des gares :</u> OR 91 « Il s'agit de valoriser les secteurs les mieux desservis par les transports collectifs... Sont concernés les secteurs situés dans un rayon de l'ordre de 2 kilomètres autour d'une gare existante... » A l'horizon 2040, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 1 % de la superficie de l'espace urbanisé communal... est possible dans ces secteurs. Ces extensions doivent être en continuité de l'espace urbanisé existant au sein duquel la gare est implantée, et sont mobilisables dans le respect des orientations communes ». La commune du Vésinet compte deux gares RER distantes d'environ 1km. L'espace urbanisé autour de ces deux gares décrit un demi-cercle réduit (500m environ). Au-delà, se trouve le site résidentiel ou bien les lacs et pelouses. Nota : les gares figurent sur l'extrait de plan de la page précédente. Le périmètre de la commune est classé SPR. L'ensemble du secteur résidentiel d'habitations individuelles occupe 90% de la surface communale (Inventaire national des Sites pittoresques). > Dans le cas cité, l'espace urbain (classé Site paysager pittoresque) est-il assujéti aux +1% urbanisables ? ou reste-t-il protégé au même titre que les espaces verts non artificialisés ainsi que les espaces résidentiels ? > Eclaircissements nécessaires entre les « OR SDRIFe » et ses conséquences sur les Sites Patrimoniaux Remarquables. 5.4 Développer les mobilités actives OR 141 : « Les itinéraires pour les modes actifs (marche, vélo, trottinette...) seront développés de façon à relier, pour la mobilité quotidienne, les zones d'habitat, les centres urbains et les points d'échanges multimodaux, les pôles de services et d'activités, les établissements scolaires... » SDRIF-E : « Le Projet d'Aménagement Régional » Chapitre 5 : faire du vélo un mode de transport de masse grâce à un nouveau réseau structurant « ...le vélo s'affirme comme un mode de transport à part entière, capable de répondre à une part importante des besoins de mobilité du quotidien, ... Pour porter le développement du vélo en tant que véritable transport de masse sur l'ensemble du territoire régional, il est nécessaire de concevoir des infrastructures de grande qualité, continues, sécurisées, capacitaires et structurantes. » Observations 7 : Piste cyclable (V5) Poissy/ Pontault-Combault reliant Saint-Germain en Lave à la Défense. > Projet cyclable promis de longue date, le tronçon (D186) qui traverse le Vésinet depuis le pont du Pecq jusqu'à Chatou n'est toujours pas aménagé. > Un encorbellement ou une passerelle sur le Pont du Pecq serait plus sécurisant pour les usagers vélos qui partagent les trottoirs avec les piétons. Projet de Piste cyclable sur la RD311 Tracé en rouge de la RD311 depuis le Pont du Pecq jusqu'à Bezons Aucun aménagement pour une piste cyclable n'est prévu en phase actuelle, ce que l'on peut regretter... > La départementale D.311 qui traverse Le Vésinet/Chatou/ Montesson/Carrières/ Houilles/ et rejoint Bezons n'est pas repérée sur le plan comme aménagement projeté alors que cet axe de desserte départementale au trafic important est dangereux pour les cyclistes sur la portion Le Vésinet/Montesson/ Carrières. SDRIF-E : « Recueil des Avis des Personnes Publiques Associées » Extrait des réserves formulées par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT-IF).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	<u>Logement</u> « Page 49. 2 logement social ...L 'OR 59 mériterait d'être complétée en reprenant l'objectif de production de 33000 logements locatifs sociaux (LLS) par an, objectif inscrit par ailleurs dans le PAR... » « Page 50...Le SDRIF doit prendre en compte les enjeux de rattrapage dans les communes déficitaires en logements sociaux au litre de l'article 55 de la loi SRU. Au regard du nombre de logements sociaux manquants, du taux de renouvellement urbain et des règles de densité des espaces d'habitat en extension, les potentiels d'urbanisation octroyés par le projet de SDRIF sont insuffisants pour les communes suivantes : ». Avis du Département des Yvelines Extrait « Page 317. Réserve n° 17 relatives à la prise en compte des besoins fonciers des communes en rattrapage SRU. « ... Parmi ces communes en rattrapage... 9 communes ne disposent d'aucune capacité d'extension urbaine à date dans le SDRIF-E (Bougival, Chevreuse, La Celle Saint-Cloud, Houilles, Maisons-Laffitte, Orgeval, Le-Vésinet, Viroflay, Voisins le Bretonneux). « ...Le département demande que les dispositions du SDRIF-E soient donc modifiées, si nécessaire, pour les communes yvelinoises en rattrapage SRU, et notamment pour les communes suivantes engagées dans un Plan Prévention Carence avec le département et disposant...de capacités d'urbanisation au titre du SDRIF-E manifestement insuffisantes. » Observations 8 : > Se reporter également aux observations 6 et 3 > Noter que Le Vésinet n'est actuellement pas « carencé » en raison des efforts importants menés conjointement par les Municipalités et les services de l'Etat (atteinte des objectifs triennaux, hors achèvement du projet du Parc-Princesse -500 logements dont 50% à vocation sociale). > Les propositions de la DRIEAT-IF et du département des Yvelines doivent prendre en compte la spécificité des communes. Atteindre à tout prix les objectifs de la loi SRU dans le cas d'un site paysagé protégé comme celui du Vésinet pose de réelles questions sur son devenir dans la mesure où le périmètre de la commune est classé SPR à l'exception de ses centralités. Une analyse au cas par cas de la réalité foncière de chaque commune est nécessaire. Les règles de protection contribuent depuis toujours à sauvegarder, valoriser notre patrimoine national tant architectural, que paysager.
REGISTRE PAPIER CANTON DU CHESNAY ROCQUENCOURT																	
Obs 1			X													X	<u>M. Régis DUVAL de Noisy-le-Roi a écrit :</u> M. Duval développe sur un document de 8 pages ses arguments et propositions sur deux thèmes : nuisances sonores et gestion de transports, sujets qu'il ne considère pas suffisamment ou mal traité dans le projet de SDRIF-E. <u>Au plan du fond</u> Le SDRIF-E doit être enrichi pour définir un cadre d'approche de description des situations d'environnement de vie qui reflètent la réalité des conditions de vie de la totalité des populations au lieu de se contenter de reproduire les schémas de description des zones dans laquelle la qualité d'environnement de vie est dégradée au point de mettre la santé et la sécurité que gère l'Etat. 1. Nous demandons le remplacement de la notion de Zones calmes par celle de Zones de référence d'ambiance sonore de vie 2. Nous proposons un domaine d'un tel enrichissement méthodologique, qui peut être transposé à la Qualité de l'air, la Qualité de l'eau etc.... pour :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	-l'analyse et l'établissement d'objectifs sur la maîtrise du niveau de nuisance sonore ambiante créée par les voies de transport de toutes natures 3. Nous demandons que la Région Ile-de-France s'engage sur le développement d'une démarche en direction de l'État pour l'établissement d'un nouveau jeu de normes d'État applicable à la catégorie nouvelle des transports "voies ferrées suburbaines" dont relèvent les "RER" métropolitains 4. Nous demandons une véritable politique de gestion des transports <i>jusqu'au dernier mètre</i>. Le SDRIF-E doit être enrichi pour introduire une progressivité de l'exigence en logements "abordables" en fonction de la taille des programmes de construction pour éviter dans quelques cas la constitution de quasi-villes similaires aux "quartiers" des banlieues créés dans les années 1950/1980. <u>Au plan de la forme</u> Le projet de SDRIF-E 2040 doit être restructuré pour faire un chapitre de premier niveau des problématiques posées pour MAITRISER L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES. (Cf. La même contribution figure sur le registre numérique au nom de l'association AC2NB mail 2394 le 28.2.2024)
REGISTRE PAPIER CANTON DE CONFLANS SAINTE HONORINE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE HOUILLES																	
Obs 1		X		X													<u>(Anonyme) de Houilles a écrit :</u> Notre commune a peu de foncier pour permettre que les entreprises y fixent leur siège social, et créent des activités. L'obligations de créer de nouveaux logements sociaux en grande quantité n'est pas possible. Les recettes fiscales de la commune sont insuffisantes. Pas de lycée (33 000 habitants !) Pourquoi "gonfler » la commune d'une quantité de logements sociaux en particulier alors qu'il y a peu de foncier et peu de recettes fiscales.
Obs 2		X		X		X		X									<u>Mme Maria DA SILVA Directrice du développement urbain de la ville de Houilles a écrit :</u> Une observation relative à la zone d'activités de la Vaudoire identifiée comme site d'activités économiques existant à maintenir par le projet de SDRIF-E. Cette observation a également été déposée sur le registre électronique sous la référence mail 7580
REGISTRE PAPIER CANTON DE LIMAY																	
Obs 1	X					X				X			X				<u>L'Association Guernes Environnement a écrit :</u> Il est inadmissible que les dossiers soient absents des mairies. Très inquiets de l'hermétisme de ce dossier peu accessible car confus. Absence d'affirmation du grand paysage des boucles de Guernes et de Moisson. Absence de la prise en compte des nappes phréatiques et des enjeux de l'eau, des risques de pollution. Non-respect des aménagements et réhabilitations écologiques des années précédentes. Economie circulaire carrière défaut d'appréciation. Dans le cadre des sablières l'utilisation de stériles non contrôlés avant leur transport et risque réel de pollution. Comme l'an dernier sur Sandrancourt. Le remblaiement comme décharge de matériaux est contraire aux conditions d'exploitation actuellement imposées des industriels. Sur l'exploitation du sable. Matériau rare, mal utilisé, mal vendu, gâché. Sur le transport, le retour camion est une fiction actuellement les bandes transporteuses

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sont imposées. Les camions qui circulent sont des plateaux à sacs. Impossible de ramener des déchets. En en commission départementale des carrières, le transport en barge et bandes transporteuses, non polluant avaient été actés. Les retours camion sur A13 traversée de Limay, avaient fait l'objet de contestations des riverains. L'investissement de la région depuis plus de 30 ans dans ce secteur des boucles de Guernes et de Moisson, n'est pas pris en compte. Les aspects de préservation Natura 2000 ne sont pas actés. Ce sont des zones touristiques importantes. Il est vrai que les documents graphiques et les cartes sont incomplets et confus.
Obs 2	X				X										X		<u>M. Claude Le Sénéchal de Guernes a écrit</u> A la première lecture rapide de vos documents à savoir les trois cartes, et les trois brochures : un nouvel équilibre en évaluation environnement stratégique, orientation réglementaire, projet d'aménagement régional. Les remarques sont les suivantes : Les zonages sur les boucles de Moisson et Guernes ne sont pas très précis. Les définitions plateaux de Mantes, boucles de la Seine Mantoise, la nomination du territoire de Mantes n'est pas bienvenue en histoire locale. Le terme de parc naturel régional du Vexin ; n'est pas se mentionné sur les cartes présentées. La région Île-de-France englobe beaucoup de départements d'entités urbaines, comment se défendre pour préserver l'environnement remarquable de la boucle de la Seine (Moisson Guernes). Appliquer les dénominations des trames bleues et vertes. Faire attention à l'artificialisation des sols. L'exploitation des granulats sur cette boucle de Guernes Sandrancourt : le réaménagement doit respecter les engagements pris par le Département avec les associations locales. Les deux zones Natura 2000 doivent être pris en compte sur les futurs aménagements. Les changements climatiques doivent être pris en considération dans l'élaboration des espaces à urbanisés
REGISTRE PAPIER CANTON DE MANTES LA JOLIE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE MAUREPAS																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE MONTIGNY LE BRETONNEUX																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DES MUREAUX																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE PLAISIR																	
Obs 1	X																<u>Mme le Maire de Galluis a écrit :</u> Une comparaison très détaillée sur 9 pages entre le Mode d'Occupation du Sol 2021 et la réalité sur le terrain. Cette observation a également été déposée sur le registre électronique sous la référence mail 4780

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 2			X	X			X										L'association AC2NB a écrit : Une observation sur 8 pages a également été déposée sur le registre électronique sous la référence mail 2394
Obs 3					X	X								X			Mme le Maire de Plaisir a écrit : Pour faire suite à la permanence de Monsieur Laurent DANE, commissaire enquêteur, qui s'est tenue en mairie de Plaisir lundi 11 mars dernier, et à son échange avec Mme Fatima MESLEM DGS de la ville de Plaisir et Mme Sandrine RANC directrice aménagement et urbanisme, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les éléments suivants : La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), dont Plaisir fait partie, détient une proportion d'espaces verts importante, son territoire étant couvert à 60% par une trame verte et bleue dont l'île de loisirs. Quant à la ville de Plaisir son territoire compte 53 % d'espaces naturels et agricoles sanctuarisés dans son futur PLU. Consciente des enjeux climatiques à l'échelle mondiale, je ne peux que me réjouir d'une telle superficie et le SDRIFe va dans ce sens. Par courrier en date du 30 mai 2023, l'agglomération de SQY a fait part à Madame la Présidente de la Région Île de France Valérie PECRESSE de ses remarques dans le cadre de la consultation réglementaire. Ces dernières faisaient notamment mention de SQY high tech. Sur le secteur de Plaisir et il a été demandé la suppression de l'aplat vert sous la croix n°14 (annexe n°1). Cette demande n'ayant pas été complètement prise en compte, SQY l'a renouvelée dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées (annexe n°2 délibérations du CC de SQY en date du 16 novembre 2023, page 16). Le plan du SDRIFe arrêté « Maîtriser le développement urbain » indique qu'il s'agit d'un secteur d'urbanisation préférentielle (pastille ronde rose cerclée de blanc) (annexe 3) permettant une capacité d'extension de l'ordre de 10 ha, sur lequel l'aplat vert dont il a été demandé la suppression a été substitué par : - Un aplat gris foncé : préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels - Un aplat gris clair préserver l'espace agricole. Or s'agissant d'un secteur d'urbanisation inclus dans la ZAC de Sainte Apolline la ville de Plaisir et SQY ne pourraient pas développer un secteur d'urbanisation préférentielle avec de telles surfaces obérées par des préservations aussi strictes. SQY et Plaisir sont conscientes de la nécessité de maintenir des espaces agricoles et forestiers, ce qui répond totalement à leur ambition et à leur détermination, et ce qui a été fait dans le cadre de la révision de notre PLU en cours où les zones AU qui n'ont pas été urbanisées ont été intégrées en zone agricole, et ce à l'exception de deux zones où des projets étaient en gestation dont SQY high tech. La Région Île de France poursuit un objectif de réindustrialisation de son périmètre et doit pouvoir à ce titre permettre à des entreprises de s'installer ou de se développer sur nos territoires. Pour ce faire, des espaces doivent leur être ouverts, avec des infrastructures existantes. C'est ce que nous pouvons leur proposer dans notre ville, au sein d'espaces urbains existants, suffisamment desservis, notamment au niveau routier (RN12...) C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir proposer la suppression de ces aplats afin que le SDRIFe permette la mise en œuvre notamment de projets économiques en gestation depuis de nombreuses années au moyen d'études urbaines en cours. Les plans fournis ne permettent pas de distinguer si les entreprises existantes du secteur (dont une d'envergure internationale) sont incluses dans les 10 ha de capacité d'extension, ce qui dans l'affirmative leur interdirait tout projet d'extension et donc de développement, pouvant conduire de fait à leur délocalisation. C'est la raison pour laquelle nous vous saurions gré de bien vouloir faire inscrire cette zone en « secteur d'urbanisation préférentielle » permettant une capacité d'extension de 25 ha (pastille rose pleine)

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Enfin comme mentionné plus haut une autre zone a fait l'objet de projet d'urbanisation. Ce secteur (annexe 4) est en aplat gris foncé préserver le bois, la forêt et les autres espaces naturels. Le MOS le situe en espace agricole et en milieu semi naturel, alors qu'il s'agit de pelouses et de jardin d'agrément (annexe 5). Le PLU arrêté permet une construction limitée à Rez-de-chaussée + combles ou attique et un maintien à 60% d'espaces verts avec la bande plantée le long de la RD 30 maintenue d'autant plus qu'elle constitue un écran anti-bruit (annexe 6). Je vous saurai donc gré de bien vouloir prendre note de notre souhait de permettre la constructibilité de ce terrain situé dans une zone déjà urbanisée. Il nous apparait nécessaire de maintenir ces terrains constructibles, les voiries pour les desservir étant existantes (annexe 4) Les documents cités se trouvent dans l'avis de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans le recueil des avis des PPA.
REGISTRE PAPIER CANTON DE POISSY																	
Obs 1	X		X														ANONYME a écrit : 1) illisible. 2) Réunions publiques inconnues des mairies (Orgeval, Villennes) ; défaut de communication Région 3) Degré de préoccupation - voiture (et donc meilleur fonctionnement SNCF, RER, Bus, covoiturage). Autoroute devait revenir vers le secteur privé / obéir à ses impératifs. - accès zones boisées ... - déconcentration de l'Idf - coordination Pari / Région
Obs 2		X	X	X	X	X	X	X				X		X			Anonyme a déposé : (identique au mail 463) Courrier du 02/02/2024 de la mairie d'Aigremont adressé à M. J.P. Chaulet Avec en pièce jointe courrier du 14/03/2023 de ma mairie d'Aigremont adressé à Mme. Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France : 1) Le corridor D113 – 2) Le développement de l'offre de logements dans le village d'Aigremont – 3) L'avenir de terrains agricoles et naturels situés en entrée du village – 4) Les transports dans la commune. (Cf. voir aussi la grille relative au dépouillement des courriers adressés au Président de la commission d'enquête)
Obs 3									X								M. Eric PROUVOST de Poissy a écrit : M. dépose copie d'une lettre adressée le 23.8.2021 au Président de la République Française et au Ministre de la Transition écologique, demandant une loi interdisant de laisser le moteur des véhicules ou des machines tourner en dehors de tout déplacement ou utilisation. Il souligne l'impact sur le réchauffement climatique de telles pratiques et donne quelques exemples (le véhicule est en chargement, en attente d'une personne, arrêté dans un bouchon durant plusieurs minutes, etc.)
REGISTRE PAPIER CANTON DE RAMBOUILLET																	
Obs 1				X	X			X				X					M Jacques TROGER Maire de Clairefontaine-en-Yvelines a écrit : Remarques à propos des dispositions du SDRIFe sur la Protection des massifs de plus de 100 ha et des lisières du SDRIF. Rappel des dispositions : En dehors des sites urbains constitués (SUC) à l'exclusion des bâtiments à usage agricole, toute nouvelle urbanisation ne

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares. La lisière, espace bordant le massif boisé, est une zone d'équilibre qui a besoin d'être préservée pour subsister. La lisière constitue une zone de transition écologique pour la faune et la flore entre deux écosystèmes avec un effet globalement positif sur la biodiversité. Les PLU ou les documents d'urbanisme locaux en tenant lieu, doivent être compatibles avec les dispositions du SDRIF : Dans un souci de lisibilité et pour une meilleure information des administrés, il est fortement recommandé que sur les documents graphiques des documents d'urbanisme figurent : la bande d'inconstructibilité de 50 mètres et l'identification des SUC. Après avoir rappelé les dispositions du SDRIFe pour le massif forestier et les lisières je souhaite poser au commissaire enquêteur les questions qui suivent : Question 1 : Comment un maire doit faire pour répondre favorablement à toutes ces dispositions du SDRIFe dans la révision de son PLU quand sa commune est située dans un massif de plus de 100 hectares, que 95 % de sa surface est déclarée en forêt de protection et que certaines lisières sont situées à moins de 50 m des voiries qui la traversent ? En appliquant à la lettre ces dispositions du SDRIFe pour ma commune qui est définie comme un village rue sur 2 km, le tracé de la bande d'inconstructibilité des deux côtés de la nationale se situe à certains endroits au milieu de la RD27. Normalement lorsque l'on écrit des règles générales on note toujours les cas d'exception qui ne peuvent pas rentrer dans ces dites règles. Or dans le règlement de ce SDRIFe concernant ces dispositions, sauf erreur de ma part il n'est prévu aucune exception pour répondre à des cas de figure particuliers comme ma commune de Clairefontaine-en-Yvelines. Pour avoir évoqué, plusieurs fois depuis sa nomination, ce sujet avec la Présidente de région madame Péresse, elle m'a confirmé qu'il y avait peu d'espoir que cette bande d'inconstructibilité soit remise en cause (Ce qui est vraiment incompréhensible et inadmissible pour l'avenir de nos villages ruraux). Sans vouloir remettre en cause le principe d'une bande d'inconstructibilité je reste persuadé qu'il est possible d'introduire dans cette règle, très contraignante, des cas d'exception lorsque la réalité du terrain ne permet pas son application. Cela découle du bon sens mais je crains malheureusement que dans ce type de document le bon sens et l'avis du petit maire que je suis n'intéressent pas nos gouvernants et j'en ai la preuve car en 23 années de présence en mairie j'ai rarement eu l'occasion de constater que l'Etat se préoccupait de nos problèmes. Question 2 : Toujours dans les dispositions du SDRIFe concernant la bande d'inconstructibilité je souhaite évoquer le devenir de ces bandes de préservation qui constitue selon le rédacteur du schéma directeur une zone de transition écologique pour la faune et la flore entre deux écosystèmes avec un effet globalement positif sur la biodiversité selon les experts. Sur ce sujet je souhaite aborder la réalité du terrain et les constations dont j'ai eu connaissance depuis mon arrivée à Clairefontaine en 1987. Pour expliquer mes propos Je prends, en exemple, le cas d'une propriété à Clairefontaine qui, il y a 50 ans étaient une grosse ferme entourée de champs de blé. Aujourd'hui cette ferme a été redécoupée en plusieurs zones et la forêt recouvre maintenant en totalité ces anciens champs, la lisière commençant à côté des anciens bâtiments aujourd'hui rénovés. Autre constatation : En 1999 la tempête avait détruit une très grande surface de la forêt autour du village e. Il est aisé de voir maintenant, après 24 ans, que la forêt a repris tous ses droits et même progressé. Il résulte de ces constatations que si pendant la durée de ce sdrif-e on laisse les lisières en jachère, dans 20 ans la nature aura transformé ces zones de transition écologique en nouvelles forêts et en conséquence repoussé cette lisière de 50 m. De ce fait elle ne sera plus compatible avec le règlement graphique de notre PLU et ne respectera plus la réalité du massif forestier de plus de 100

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	hectares. Avec la création du ZAN il apparaît que les maires ne sont absolument plus maîtres de leurs souhaits en matière d'urbanisation. Lors de la récente révision de mon PLU Je n'ai obtenu (avec beaucoup de difficultés contre les avis de la MRAE et de la CDPENAF) que l'artificialisation de 3 terrains de 1000 m alors que j'avais remis en zone naturelle plus de 25000 m2 de zones UR constructibles. En conclusion de ce constat même si nous comprenons les enjeux de sauvegarde des zones naturelles, il existe aussi des enjeux, très importants, de sauvegarde de nos villages ruraux qui, s'ils sont empêchés de se développer verront nos villages se sclérosés, nos écoles disparaître, ce qui est en contradiction avec les souhaits de nos gouvernants d'imposer dans les Scots des quotas de logements afin d'accueillir de nouveaux habitants. On ne peut pas vouloir le ZAN et en contradiction imposé 25 % de logements sociaux. C'est un vœu irréalisable. Génèreusement la région a accordé via le SRDIF-e et dans le cadre de la révision du SCOT sud Yvelines pour l'ensemble des 36 communes, une consommation d'espace d'environ 121 ha pour le développement urbain. Surface que l'on peut traduire par une moyenne de 3.3 ha par commune. Je ne sais pas si cette surface sera suffisante dans les 20 prochaines années pour répondre à tous les projets d'aménagements des 36 communes (y compris les obligations de la loi SRU). Par contre ce que je sais c'est que lorsque j'ai mis mon PLU en révision tous mes souhaits de mise en zone « U » ont reçu un accord négatif des services de l'Etat et j'ai dû provoquer une réunion avec la sous-préfète et le Président du Sénat pour obtenir quelque petits droits (3000 m2). Le plus étonnant c'est que l'on m'a obligé de remettre en zone naturelle plus de 25000 m2 de zones constructibles. De qui se moque-t-on ? Avec 3 entités (SDRIFe, SCOT, et PNR) supra communales et les lois (LAAAF, NOTRe, ALUR, ZAN, Climat et résilience, ELAN etc.) Nos marges de manœuvre, sont toutes proches du zéro et je comprends pourquoi tant de mes collègues ne se représenteront pas en 2026 pour un nouveau mandat puisqu'ils seront dans l'incapacité de répondre à leurs très nombreuses obligations émises par l'Etat. Je plains mon successeur qui devra faire face à des règles et des normes dont il n'a pas du tout conscience de leur nombre aujourd'hui. Comme a dit mon ami, le maire de Saint-Hilarion, lors de ses vœux 2024 « Messieurs les technocrates SVP foutez nous la paix ». Au vu de ce qui précède je souhaiterais donc que les responsables en charge de l'élaboration de ce SDRIFe prennent en compte dans leurs réflexions qu'aucun PLU ne se ressemble, qu'entre les villages ruraux les contraintes d'urbanisme sont toutes personnalisées et que l'on ne peut pas toujours appliquer des règles de généralités dans le cadre de ces dispositions. C'est absurde et improductif ! Je pense par exemple qu'il serait possible et utile de mettre dans les exceptions des dispositions sur les règles de la bande d'inconstructibilité, que pour les villages enclavés par la forêt de protection que la limite de la forêt de protection soit considérée comme la lisière d'application de la bande d'inconstructibilité de 50 m du SDRIFe.
Obs 2	X	X		X	X			X		X				X			<u>L'association APPEL a écrit</u> Une observation également déposée sur le registre électronique sous les références mail 7730, mail 7691 et mail 7634
Obs 3			X	X	X		X					X		X			<u>Mme Catherine GIOBELLINA de l'UAPNR de la Haute Valée de Chevreuse a écrit :</u> Une observation é également déposée sur le registre électronique sous la référence mail 3631
Obs 4		X		X	X									X			<u>L'association DELTA des Essarts-Le-Roi a écrit :</u> Une observation également déposée sur le registre électronique sous la référence mail 3308
Obs 5	X	X		X			X	X									<u>L'association le PERRAY VERT a écrit :</u> Une observation également déposée sur le registre électronique sous la référence mail 6635

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 6																	M Marc Morvan de l'association "Bien vivre à la Louvière" de Rambouillet 1. Il conviendrait dans le cadre du SDRIF-E de prévoir la plantation massive d'arbres dans toutes les villes et villages de telle sorte à perdre telle sorte à permettre de rafraîchir et ombrager 2. Pour des villes moyennes comme Rambouillet situé à la campagne : prévoir des zones de maraîchage En aidant à l'implantation de jeunes agriculteurs pour assurer la fourniture des cantines scolaires, des commerces locaux, et des particuliers en légumes et en fruits. 3. Construire des petits ensembles fonciers mixtes HLM + accession à la propriété pour des ménages à revenus modestes, bâtiments HQE et/ou zéro émissions. 4. Prévoir l'ensemble des services publics nécessaires à l'accueil des nouveaux arrivants : crèche, école, CPAM, centre public de santé... 5. Développer le covoiturage et l'intermodalité en implantant des parkings dont le tarif est inclus dans le prix du Pass Navigo au autour des gares SNCF RATP et routières bus, comme les métropoles de Montpellier et Nantes ont su le faire depuis 20 ans. 6. Arrêter tous les projets inutiles d'autoroute ou de quatre voies. 7. Investir massivement dans les transports en commun
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINT CYR L'ECOLE																	
Obs 1		X	X		X	X	X	X				X					Mme Sonia BRAU Maire de Saint-Cyr-l'Ecole a écrit : Une observation également déposée sur le registre électronique sous la référence mail 1535
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINT GERMAIN EN LAYE																	
Obs 1			X		X			X					X				Mme Caroline NIEBEL de l'Etang-La-Ville a écrit : Elle dépose une note de 9 pages, note qu'elle a également déposé sur le registre numérique sous mail 4749. Elle formule plusieurs observations : Partie I : Remarques sur les cartes 1) Dans la sanctuarisation de l'armature verte, figure la forêt de Marly, ainsi qu'un autre aplat vert (mais je ne sais pas exactement à quoi il correspond). Le PLU de l'Etang-La-Ville présente plusieurs espaces verts protégés au titre de l'article L151- 23 du Code de l'Urbanisme. A ce titre, je m'interroge sur l'absence de ces mentions sur les cartes. Je m'inquiète des omissions. Les espaces verts protégés doivent le rester, et devraient être matérialisés sur les cartes. 2) L'Etang-La-Ville et/ou Mareil-Marly apparaissent sur ces deux cartes comme une zone d'urbanisation préférentielle. Le propre de ces deux communes, lovées entre forêts, coteaux et dont les voies s'appellent souvent des chemins, est de ne pas être des zones urbaines mais des zones de transition entre les espaces naturels (Forêt de Marly) et la ville, impropres à la densification. La conformation des terrains, et des accès devraient être clairement pris en compte pour stopper une bétonisation, récente et délétère, qui expose les habitants de cette zone aux risques inondation par ruissellement de façon plus en plus accrue. Les gares sont doublées d'une icône signifiante « limiter la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre du secteur de développement à proximité de la gare dans un rayon de 2 km ». Par souci de précision, j'ai tracé ces 2 cercles autour des gares de l'Etang- La-Ville. Autant vous dire que l'Etang-La-Ville s'insère complètement dans ces cercles, et plus rien n'en est préservé.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Cette qualification de zone d'urbanisation préférentielle va à l'encontre du PLU de la commune. Je souhaiterais le retrait de cette pastille rose de zone d'urbanisation préférentielle et que les icônes de rayonnement autour de la gare soient également supprimées, car elles augureraient d'un saccage de la commune de l'Etang-La-Ville et d'une impossibilité à y vivre et y évoluer en sécurité. <u>Partie 2 : Catastrophes naturelles et densification</u> L'Etang-La-Ville est exposée à 2 risques prépondérants : 1) L'inondation par ruissellement 2) Les mouvements de terrain (argile verte) /sécheresse. Nous observons une augmentation des fréquences d'inondation par ruissellement. Le changement climatique est un facteur d'explication, mais la simultanéité de la suppression des COS (coefficients d'occupation des sols par la loi ALUR) provoquant une relance de bétonisation, donne une prise à ce nouveau risque et augmente la sévérité des événements et des sinistres. Densifier l'Etang-La-Ville correspond à exposer ses habitants à des risques accrus, et à les mettre en danger (je sais de quoi je parle : je me suis retrouvée dans ma voiture lorsqu' un torrent en juin 2018 avait remplacé les rues.... Ceci a été une soirée traumatisante pour moi). En ce qui concerne Etang-La-Ville, les cartes sont antinomiques avec le texte du projet : Pans les pages 36 et 37. il s'agit de « réduire ta vulnérabilité aux risques d'inondation » et « la région entend tirer les enseignements des graves incidences des crues 2016 et 2018 et préparer la région IdF à une crue majeure ». A lire le projet SDRIF-E, les nouvelles constructions doivent être résilientes aux inondations ...sauf qu'un nouveau projet résilient pour lui-même, augmente le risque pour les habitants déjà installés de longue date. Il faudrait également que le nouveaux projets (architectes, promoteurs, maires qui accordent les permis de construire en dérogeant aux PLU) soient responsabilisés sur les risques qu'ils font courir aux administrés en place. Pour répondre à l'ambition affichée p 36 et 37. il faut non seulement retirer les pastilles des cartes du SPRIF-E. mais arrêter la bétonisation qui est en cours sur l'Etang. Mareil-Marly. Marly. Saint- Germain. Et ce en urgence. <u>Partie 3 : Ilots de chaleur / Biodiversité</u> • Le projet du SDRIF-E entend lutter contre les îlots de chaleur. L'Etang-La-Ville fait figure de modèle en termes de climatisation naturelle (-3°C en passant de Noisy-le-Roi à l'Etang-La-Ville en été.) Le caractère végétalisé (qui régresse malheureusement depuis les 5 dernières années : les nouveaux arrivants et nvx projets immobiliers rasent tout : arbres et haies ; d'aucuns vont jusqu'à manipuler fallacieusement la notion de ZAN en artificialisant dans le calcul de l'existant des zones non artificielles)) préserve la commune des grosses chaleurs et procure un effet naturel de climatisation. Là encore, urbaniser l'Etang-La-Ville et ne pas respecter ses espaces verts, c'est détruire ce qui fonctionne déjà. • L'Etang-La-Ville abrite des espèces protégées. Par exemple, des écureuils roux ont leurs quartiers dans un cœur d'îlot arboré non matérialisé sur le plan. D'où la nécessité de repérer les espaces naturels protégés de l'Etang-La-Ville. <u>Partie 4 : Mobilité Transports / étalement urbain</u> Je profite de cette enquête pour partager une réflexion sur la politique d'expansion d'IdF Mobilités. Les réseaux tram et train qui s'agrandissent emmènent avec eux l'étalement urbain. L'étalement urbain est de mon point de vue une des grandes sources du mal vivre en région parisienne.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Envoyer les salariés à plus d'1 h de transports de leur lieu de travail (sur la base des horaires théoriques de train), n'est plus un modèle à encourager. 1) Le réseau ferré est étendu et s'étend encore, mais au regard de la qualité de service des 2 dernières années, son exploitation est clairement défailante. Entre pannes récurrentes et manque de personnel, je ne comprends pas qu'on construise encore des lignes alors qu'on n'est pas capable de faire fonctionner l'existant. Nous avons un tram T13 tout neuf arrêté le soir pour travaux (d'une autre ligne !), avec des suppressions régulières pour manque de personnel, et on nous demande si on veut l'étendre vers Achères ! Avant de s'étendre, faire fonctionner l'existant de façon nominale. 2) Le nouveau rail entraîne du nouveau béton, crée de la nouvelle circulation, (parce que tout le monde ne circule pas en train !). Pourquoi Paris doit-il être GRAND ? Paris devrait être HAUT (diminution de l'emprise au soi, rapprochement de son lieu de travail, réduction des temps de transports, diminution de la dissipation thermique, concentration de la pollution lumineuse). <u>Partie 5 : Paris-Banlieue / vélo-voiture - Pragmatisme et respect</u> 1) A l'échelle du projet global, je lis que l'on veut lutter contre les îlots de chaleur dans les zones urbaines, les reperméabiliser contre les inondations.... J'ai l'impression que la banlieue est la victime des désirs d'écologie et de verdure de Paris. Les banlieusards sont déjà victimes des transports ferrés et de leurs défailances quotidiennes, si le cadre de vie de la banlieue pouvait être préservé et si on pouvait ne pas exposer les zones périphériques à un risque accru d'inondation par la saturation du foncier, ce serait vraiment équitable. Si Paris ne veut plus supporter les banlieusards qui viennent travailler en semaine (périphérique à 50, zone piétonne, interdiction des voitures, (quand t'es piéton après t'être rendu en train à Paris, tu te fais défoncer par les vélos cargo qui passent au rouge)), la banlieue doit bien supporter le flot continu sur l'A13 des Parisiens qui partent en Normandie le WE, les Parisiens qui partent en vacances en avion... Je n'écris pas ça parce que je ne veux pas de Parisiens dans les Yvelines ou qui les traversent, j'écris ça car j'aimerais que Mme Hidalgo soit consciente qu'elle ne vit pas seule, et qu'elle devrait respecter ceux qui l'entourent comme ils sont obligés de respecter ses Parisiens. Nous vivons ensemble en Ile-De-France. 2) Le terrain accidenté de l'Etang-La-Ville, l'étroitesse des rues dans certains villages et l'absence de voies circulables à plat et en sécurité, rend l'utilisation d'un véhicule motorisé souvent nécessaire (ne serait-ce que pour faire les courses), ou quand il n'y a plus de bus, ni de train, ni de tram, ni d'éclairage public nocturne... (Je rappelle quand même que le vrai vélo écolo, c'est le vélo mécanique.) Rq : le dénivelé rend la circulation difficile pour un vélo mécanique, mais la pente descendante est souvent très tentante pour les cyclistes et leur fait oublier la signalisation et les trajectoires : d'où danger accru. La volonté de promouvoir le vélo est louable. Par contre, là aussi, je pense qu'il faut bien mûrir les projets, trouver les emplacements, de façon à ce que la cohabitation entre cyclistes et automobilistes résiduels se passe dans les meilleures conditions (de sécurité, de durée, de respect mutuel) si le trafic des vélos devait se généraliser. <u>SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS</u> Contributions à l'échelle locale : • Pour que les ambitions du projet SDRIF-E soit cohérentes avec le mapping : pour l'Etang-La-Ville, il faut :

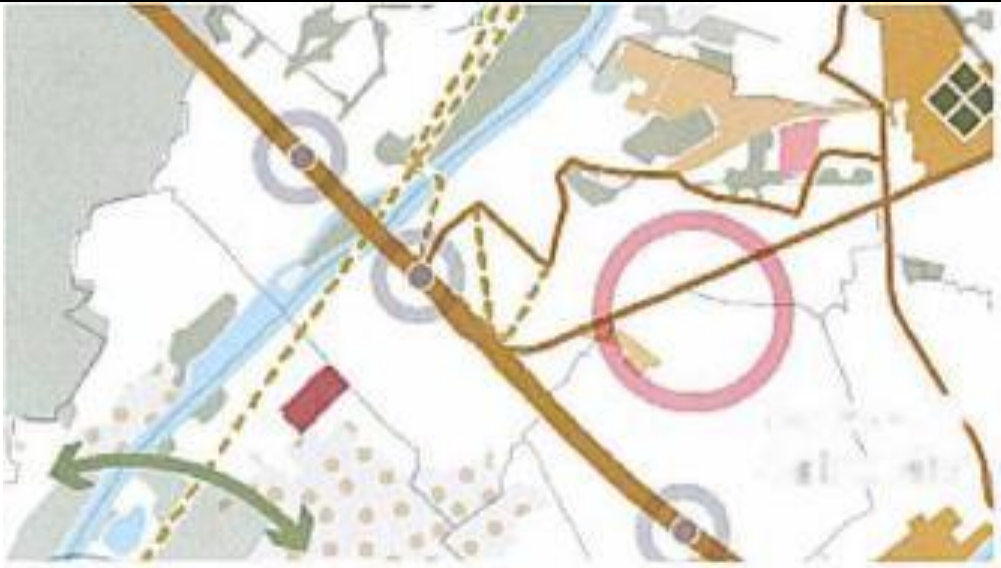
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	- Matérialiser les espaces verts protégés du PLU de l'Etang-La-Ville sur les cartes des espaces verts à sanctuariser - Supprimer la pastille rose de zone d'urbanisation préférentielle sur l'Etang-La-Ville et Mareil-Marly ; supprimer les icônes de rayonnement sur 2 km des 2 gares (gare de Saint Nom la bretèche- forêt de Marly, et gare de l'Etang-La-Ville) - Ne pas détruire le capital écologique et naturel existant ; vigilance accrue sur le respect de la ZAN Contributions à l'échelle globale • Pour améliorer la qualité de Vie en Ile de France, - Rendre le fonctionnement des transports existants nominal avant d'étendre le réseau - Augmenter la capacité de logement en hauteur du Paris ou petite couronne • Mobilité : bien mûrir le Plan vélo, ne pas le précipiter, prendre en compte les dénivelés, la largeur des voies, matérialiser la séparation de la voie cyclable de la voie carrossable.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SARTROUVILLE																	
Obs 1				X												X	Société Bouyques Immobilier et Browsfields ont écrit : Les deux sociétés ont déposé un dossier concernant le développement d'un projet de reconversion et d'aménagement d'un ancien site industriel (ex société Brenntag) ; projet situé à cheval sur les communes de Sartrouville et de Houilles. Il s'agit d'un projet qui prévoit prioritairement la création de logements avec quelques activités économiques au rdc des immeubles (commerces, services). Le projet nécessite au préalable une dépollution significative du site. Le projet est mis en cause du fait que le SRIF-E place sur le site un aplat « sanctuariser le site d'activité régional ». Les deux sociétés disposent du soutien de la part des communes intéressées, de la CA Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) ainsi que du Préfet des Yvelines. (Cf. Les sociétés ont déjà adressé le 23 février leur demande et l'ensemble des documents au Président de la commission d'enquête et déposé leurs contributions par mail 4526).
Obs 2																X	La commune de Sartrouville a écrit : Monsieur le Président de la commission d'enquête, Par un courrier en date du 1er juin 2023, je vous avais fait part de quelques observations concernant l'avant-projet soumis en consultation à la commune de Sartrouville au sujet de la révision du Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) et de l'élaboration d'un SDRIF-Environnemental (SDRIF- E). Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la prise en compte de certaines de ces remarques. Toutefois, suite à la lecture du SDRIF-E soumis à enquête publique, je souhaite apporter de nouvelles précisions concernant le territoire de Sartrouville. D'une manière générale, si les objectifs de maîtrise de la croissance urbaine et démographique et de sobriété foncière de la région parisienne sont clairement exposés dans ce projet de révision, certains projets du territoire, engagés parfois depuis longtemps, ne sont pas, ou partiellement, pris en compte. La portée réglementaire du SDRIF-E pourrait donc remettre en cause une planification urbaine validée de longue date et traduite notamment dans le plan local d'urbanisme de Sartrouville, qui a été approuvé le 21 septembre 2006, avec des études déjà menées et financées par la Commune et des projections démographiques ou économiques déjà prises en compte dans l'évolution programmée des équipements municipaux, notamment au niveau de certaines zones d'activités ou commerciales. Malgré mon courrier de juin 2023 et quelques modifications de zonages, les documents graphiques soumis à consultation laissent toujours apparaître des zones à sanctuariser « en armature verte » ou « en espace agricole » ou en « requalifier le site commercial », alors même que ces zones sont actuellement des terrains inadaptés aux besoins actuels, en friche, ou squattés. Ces secteurs font l'objet depuis plusieurs années de projets d'aménagement menés conjointement par la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	commune de Sartrouville et la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS), dont la réalisation s'avère indispensable à moyen / long terme pour le territoire, tant pour des raisons démographiques qu'économiques. Il conviendrait donc de mettre les documents graphiques en adéquation avec les projets déjà engagés, dont vous trouverez le détail un peu plus loin dans ce courrier. De plus, les documents écrits « Orientations réglementaires » et « Projet d'aménagement » mentionnent notamment le projet de prolongement du T11 entre Sartrouville et Epinay-sur-Seine. Toutefois, l'emplacement de la nouvelle gare à proximité du Centre dramatique national de Sartrouville n'apparaît sur aucun plan alors qu'il devrait constituer avant 2035 un nouveau pôle multimodal du territoire et une nouvelle centralité autour de laquelle la ville construit déjà des logements et à proximité de laquelle une nouvelle cité scolaire (collège, écoles élémentaire et maternelle) est actuellement en cours de chantier. Il est regrettable pour la Ville de Sartrouville de voir que cette infrastructure essentielle pour ce quartier et pour le territoire disparaisse des objectifs fixés dans le SDRIF-E jusqu'en 2040. Cette information devrait donc apparaître sur les cartes au moyen d'une pastille ronde grise positionnant la future gare. Enfin, les cartes jointes au dossier de consultation appellent les remarquent suivantes :
																	Carte 1 – Maîtriser le développement urbain

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 Pour mémoire, carte de l'avant-projet :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 1- Une partie d'une zone « sanctuariser l'armature verte » couvre un secteur appelé « Les Trembleaux 2 ». Or, ce secteur est en zone AUIc et AUG du PLU, dont une partie fait déjà l'objet d'une ZAC d'activités créée en 2013 et dont la maîtrise foncière est bien avancée. L'armature verte ne peut être sanctuarisée sur cette zone puisqu'elle est incompatible avec des projets déjà engagés. Il conviendrait de le modifier en cartographiant ce secteur par une pastille rose « semi-pleine » indiquant un « secteur d'urbanisation préférentielle », et de conserver la notion d'armature verte uniquement pour les espaces verts le long de la Seine et de la zone boisée existante dite « des Larris », en coteaux boisés. La modification faite suite à l'avant- projet n'est pas suffisante. Par ailleurs, la zone d'activité dite « des Trembleaux 1 », qui est très récente, n'a aucunement besoin d'être requalifiée. 2- Une nouvelle pastille verte « créer un espace vert et/ou un espace de loisir d'intérêt régional » a été positionnée sur la Seine au nord-est du pont menant à Maisons-Laffitte sans précision. Si cette pastille se trouve sur Sartrouville, j'imagine qu'elle concerne l'actuel parc du Dispensaire, espace vert protégé et aménagé par la Ville, à moins qu'elle ne corresponde à l'ensemble des bords de la Seine. Je tiens à vous préciser qu'hormis ces endroits, il n'existe aucune possibilité de création d'un nouvel espace vert dans ce secteur. 3- La « zone pouvant présenter un risque d'inondation » semble bien plus large que le zonage du PPRI en vigueur, puisque le zonage bleu va jusqu'à l'axe République Jaurès Stalingrad. Cette représentation graphique interroge notamment sur le devenir et la pérennité de certains équipements préexistants et nombreux dans la zone (EHPAD, école, lycée, etc.). 4- Des traits en pointillés du projet vélo Ile-de-France (principe de liaison) apparaissent à 3 endroits du territoire. A l'exception du projet de coulée verte menée par la commune, la Ville souhaiterait disposer des études détaillant les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	tracés des deux autres, puisqu'ils ne s'appuient sur aucun réseau viaire existant. 5- Le secteur dit « du Bas de la Plaine » ne peut pas être en zonage gris clair « préserver l'espace agricole » avec l'ajout depuis la consultation de l'avant-projet d'une forme verte, puisqu'ils sont incompatibles avec des études de faisabilité déjà réalisées sur pour l'aménagement de ce secteur. Il conviendrait de limiter l'espace agricole au zonage du PRIF et de cartographier le reste par une pastille rose « pleine » indiquant un « secteur d'urbanisation préférentielle ». L'objectif n'est pas d'urbaniser dans l'immédiat, mais de préserver cette possibilité pour du long terme. 6- La nouvelle gare tangentielle du projet de prolongement du T11 entre Sartrouville et Epinay- sur-Seine n'apparaît sur aucune carte, alors qu'elle devrait constituer avant 2035 un nouveau pôle multimodal du territoire et une nouvelle centralité autour de laquelle la ville construit déjà des logements. <u>Carte 2 - Développer l'indépendance productive régionale</u>  Pour mémoire, carte de l'avant-projet :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 7- Cf. remarque n°1 de la carte n°1. 8- La Ville de Sartrouville n'est pas favorable à une densification à 2 kilomètres autour des gares car elle souhaite préserver les espaces verts existants en zones pavillonnaires et en centre-ville résidentiel, afin d'éviter notamment l'imperméabilisation des sols. Toutefois, le PLU prévoit le développement de l'urbanisation et la construction d'immeubles collectifs le long des principaux axes de la Ville, à proximité directe de la gare. 9- Sur le site du Carrefour Sartrouville, la Ville de Sartrouville travaille actuellement avec son propriétaire dans le but d'y mener une opération globale de réaménagement incluant non seulement la requalification et la relocalisation, in situ, des commerces en place, mais aussi la création d'un quartier de logements avec tous les équipements et services nécessaires à son bon fonctionnement (espaces publics, espaces verts, énergies renouvelables, désimperméabilisation du site au lieu du parking actuel, etc.). L'enjeu est considérable pour la commune, puisque le modèle économique d'un hypermarché doit être repensé et que l'ensemble du site occupe une surface foncière totalement imperméabilisée qu'il convient de reconquérir pour améliorer le cadre de vie des habitants. L'ensemble de ce site ne peut en conséquence pas apparaître en zonage rouge clair « requalifier le site commercial » mais plutôt avec une pastille rose « pleine » indiquant un « secteur d'urbanisation préférentielle », tant sur la présente carte que sur la carte n°1. 10- La ZA dite « du Pas de la Mule », qui se trouve majoritairement sur le territoire de Houilles mais aussi en partie

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sur Sartrouville, fait l'objet d'un projet de mutation vers de l'habitat collectif avec des rez-de-chaussée actifs, mené en étroite coordination entre les deux communes. Cette mutation de la zone est prévue au PADD du PLU de la Ville depuis 2006. Dans le cadre de la cessation d'activités du site industriel « Brenntag », des accords ont été trouvés avec les sociétés Bouygues Immobilier et Brownsfields, et une promesse de vente a été signée le 28 mai 2021. Une procédure de tiers-demandeur pour la dépollution de ce site a déjà été engagée auprès de l'Etat et représente un enjeu essentiel pour les communes de Sartrouville et de Houilles compte-tenu de l'histoire chimique de l'industrie qui s'y trouvait. En outre, ce site est enserré entre deux faisceaux ferrés et difficilement accessible pour les livraisons. Préserver une zone d'activités sur cet plot n'a pas d'intérêt pour le territoire, alors même qu'une nouvelle ZAC mieux desservie est en cours de développement aux Trembleaux 2, qui permet de reconstituer une surface équivalente dédiée à l'activité économique. Enfin, ce site en entrée de ville de Sartrouville et de Houilles et à présent en friche, est sujet aux squats, aux dépôts sauvages, aux activités illicites, et il a même fait l'objet d'une tentative d'incendie. Il représente aujourd'hui un risque majeur pour les deux communes et il convient d'y prévoir au plus vite une reconversion qualitative et exemplaire en matière environnementale. Le zonage indiqué dans les cartes du SDRIF-E condamne le projet et la procédure de tiers- demandeur engagée en 2021, puisqu'il compromet fortement la mise en compatibilité des documents d'urbanisme nécessaires à sa réalisation. Le secteur dit du « Pas de la Mule » ne peut en conséquence pas apparaître en zonage beige « requalifier / moderniser le site économique existant » mais plutôt avec une pastille rose « secteur d'urbanisation préférentielle » tant sur la présente carte que sur la carte n°1. 11- Cf. remarque n°5 de la carte n°1.
Carte 3 - Placer la nature au cœur du développement régional																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 Pour mémoire, carte de l'avant-projet :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 12- Cf. remarque n°1 de la carte n°1. Espérant que ces observations seront prises en considération par la commission d'enquête pour faire évoluer les documents du SDRIF-E dans l'intérêt du cadre de vie des Sartrouillois actuels et futurs, la Direction de l'Aménagement Urbain se tient à votre disposition pour vous transmettre tous les éléments utiles à la mise à jour des documents.
REGISTRE PAPIER CANTON DE TRAPPES																	
Obs 1								X						X			M. Clause PIGNANT de Prunay-en-Yvelines a écrit : Propriétaire avec mon frère et ma sœur de terrains situés à Prunay-en-Yvelines 78660. Ces terrains situés lieu-dit "les vignes" sont localisées entre la rue d'Eschemont au nord ; la rue des cépages à l'ouest et la rue d'Andret au sud. Ces parcelles son cadastrées n° C18, C19, C15, C16, C13, C20, C214, C265 et C267 et sont actuellement classées en zone 2AU. Le projet du SDRIF-E prévoit de déclasser ces terrains en terrain non constructibles. Je ne comprends pas ce projet

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sachant : - que cette zone (terrains) détenue par sept propriétaires est située au milieu d'une zone urbanisée donc un lotissement récent au nord édifié sur des terrains de culture le long de la rue d'Eschemont ; - que cette zone intègre quatre terrains tout en longueur (entre la rue d'Andret et la rue d'Eschemont) qui s'ils étaient constructibles serait divisée en deux ou trois sur la longueur, ce qui répondrait à une logique de petits terrains évitant ainsi de construire sur des terrains vierges. - que le plus grand des terrains cadastré C21 n'est plus exploitable par son propriétaire car la proximité du lotissement situé à l'ouest ne peut plus être traité chimiquement du fait des nouvelles restrictions d'épandage, qu'il est donc en friche ; - que ces terrains étaient pour certains des jardins qui eux aussi ne sont plus exploités, les propriétaires étant décédés ou trop âgés. Pour toutes ces raisons je souhaite que cette zone et ces terrains d'une surface totale d'environ 1 ha garde son statut de constructibles à l'avenir. Le maire de la commune que j'ai rencontrée récemment est également favorable à la constructibilité de cette zone
REGISTRE PAPIER CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE																	
Obs 1		X	X														<u>(Anonyme) de Chapet a écrit :</u> Projet du Mitan. La structure de chapé n'est pas compatible avec un projet d'urbanisation. - Pas de cœur de village - L'église se trouve excentrée par rapport à la commune - Aucun commerce - L'école ne serait plus adaptée pour un afflux de population - Des problèmes de voirie et des circulations, il faudrait refaire des axes routiers et adapter l'existant - Chapet est 1, passage obligé pour les habitants de Verneuil / Vernouillet pour rejoindre l'A13 le matin et idem le soir dans l'autre sens, c'est un véritable périphérique, grosse circulation aux heures de pointe. Sur les 25 ha, s'il y avait un projet il faudrait privilégier des habitations genre maison mitoyennes pas d'immeubles, avec des espaces verts (îlot de verdure) par exemples maisons Marianne
Obs 2			X		X												<u>M. Fabien AUFRECHTER Maire de Verneuil-sur-Seine a écrit :</u> Je, soussigné Fabien Aufrechter, maire de Verneuil-sur-Seine, souhaite porter à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur son opposition à l'inscription au sein du schéma directeur de la région Île-de-France de tout projet de déviation à travers le massif forestier de la commune de Verneuil-sur-Seine. Ce rejet est basé sur les conséquences écologiques désastreuses qu'entraînerait un tel projet ainsi que sur l'opposition clairement exprimée et réitérée tes Vernoliens. Je souhaite par conséquent, que soit inscrit au registre de la présente enquête publique le refus de la ville de Verneuil-sur-Seine au projet actuel de déviation de la RD154 proposée par le conseil départemental des Yvelines.
Obs 3			X		X			X				X					<u>L'association ADIV Environnement et Bien Vivre à Vernouillet a écrit :</u> Une observation également déposée sur le registre électronique sous la référence mail 3965
REGISTRE PAPIER CANTONS DE VERSAILLES																	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 1	X				X	X	X					X		X			Mme FASTRE de Buc a écrit : Note de 4 pages dactylographiée. - En ce qui concerne la maîtrise et l'encadrement du développement urbain Buc se trouve à proximité de deux secteurs d'urbanisation préférentielle : Satory et Guyancourt-est avec les développements prévus autour des futures gares de la branche ouest de la ligne 18 du métro Grand Paris Express. Un seul secteur est identifié sur Buc avec une demi-pastille sur le domaine du Fort. Mais l'échelle de la carte de la maîtrise du développement urbain ne permet pas de juger finement de la pertinence des contours de la sanctuarisation de l'armature verte. Le parc du Château semble être colorié comme inclus, tout comme la partie boisée du Fort de Buc, mais ni l'un ni l'autre ne sont entourés d'un trait vert foncé. On peut dès lors se demander ce qu'il en est exactement de leur protection. Les nuances de couleurs des cartes sont difficiles à distinguer pour différencier les trois catégories d'espaces : naturels, agricoles ou forestiers. - Pour le développement de l'indépendance productive régionale et la confirmation de l'attractivité économique de la Région Buc se trouve à proximité de deux sites d'intérêt régional identifiés sur la carte : celui de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines et celui du plateau de Satory. Le large débordement à l'est de la ligne 18 et la RD91 de la zone identifiée sur le plateau de Satory nous inquiète. Il ne devrait y avoir, en dehors de l'activité militaire présente aujourd'hui sur le plateau à l'est de la RD91, aucune activité nouvelle d'intérêt régional développée à l'est de la ligne 18. - Préciser une requalification-modernisation de qualité, non-génératrice de trafic de poids lourds sur le site économique existant à Buc La ZAE de Buc Les Loges est bien identifiée sur la carte comme zone de requalification-modernisation du site économique existant. Cela correspond bien au projet actuel de Buc pour requalifier sa ZAE en zone de haute technologie accueillant des PME à forte valeur ajoutée qui nécessitent moins de transports lourds par camions et qui requièrent un personnel très qualifié par ailleurs souvent présent sur place. Cette requalification permettrait de mettre fin à l'activité actuelle et à la tendance à concentrer sur Buc une activité essentiellement constituée de logistique génératrice d'un important trafic de poids lourds incompatible avec l'enclavement du site qui n'est accessible que par les voies étroites du village et loin des grands axes de circulation de gabarit adapté. - Transformer le métabolisme francilien : sobriété, circularité et proximité La présence dans cette même zone d'un signe identifiant un <i>site support de services urbains ou d'économie circulaire</i> nous inquiète dans la mesure où la notion d'économie circulaire et de support de services urbains n'est pas clarifiée. D'autant plus que ce signe n'est présent ailleurs sur la carte que dans des zones très fortement urbanisées (ce qui n'est pas le cas de Buc) comme le sud de Massy, Rungis ou Orly pour ne parler que des plus proches. Buc ne peut pas continuer à être identifiée comme LE lieu de regroupement d'activités peu valorisantes comme la collecte de déchets, une déchetterie intercommunale, la multiplication des dépôts d bus (6 aujourd'hui), une centrale à béton ... dont les communes voisines ne veulent pas. La partie ouest du plateau de Satory, actuellement en cours d'aménagement au bord de la RN12 et en lien direct avec l'A86, est beaucoup mieux adaptée pour accueillir ce type d'activité sans perturber gravement une population villageoise en place depuis très longtemps.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Le sigle identifiant la volonté de <i>préserver la fonctionnalité de l'activité aéroportuaire</i> n'est présent sur la carte ni au niveau de la base 207 de Villacoublay, ni au niveau de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Ce n'est pas pour nous déplaire mais il serait intéressant d'en connaître la raison. - La préservation des espaces agricoles au sud de Buc doit rester impérative, en particulier pour maintenir la liaison, absente sur la carte, entre les terrains appartenant anciennement à l'INRA depuis Guyancourt et ceux situés à l'est de la RD938 avec la ferme du Trou Salé. - Pour le maintien ou le rétablissement des liaisons agricoles et forestières d'intérêt régional il manque une flèche ouest-est de maintien des liaisons agricoles au sud direct du Fort de Buc entre la RD91 et les terres agricoles du plateau de Saclay à l'est de la RD936 englobant la ferme du Trou Salé. Idem pour les liaisons forestières, il manque celle est-ouest des coteaux boisés de la vallée de la Bièvre depuis l'étang du Moulin à Renard jusqu'à Bièvres. - Pour ce qui est de placer la nature au cœur du développement régional La forêt, les espaces encore verts et ouverts, le plateau agricole de Saclay doivent conserver leurs caractéristiques et non être transformés en parcs urbains ou « disneylandisés » par des aménagements plus compatibles avec un parc en ville qu'avec un espace naturel. - Renforcer et valoriser le réseau des espaces ouverts Conforter les unités paysagères La haute vallée de la Bièvre constitue une unité paysagère remarquable identifiée et reconnue grâce à son classement en 2000. Les terres agricoles du plateau de Saclay en constituent une autre. Pourtant, ni l'une ni l'autre ne sont identifiées sur la carte. Il faut remédier à cette absence. Valoriser les forêts de protection La forêt domaniale de Versailles devrait pouvoir bénéficier du statut de forêt de protection. Un soutien de la Région serait bienvenu pour l'obtenir. Renforcer les liaisons Ce concept qui mériterait d'être clarifié. Quels en sont les objectifs ? Dans le secteur urbain de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, on constate que les liaisons cyclables ont été développées mais elles restent sans réelle continuité entre elles. En revanche, elles sont totalement absentes sur le territoire de Versailles Grand Parc au sud de la RN12. Aucune <i>jonction écologique d'intérêt régional</i> n'est curieusement identifiée sur tout le secteur qui nous intéresse au sud de la RN12. Comment ces jonctions ont-elles été identifiées ailleurs ? Favoriser la réouverture et/ou la renaturation des cours d'eau Cette préoccupation forte des associations et des syndicats de communes tout au long du cours de la Bièvre semble bien avoir été intégrée sur la carte. Aucun rétablissement de franchissement d'infrastructure linéaire comme la RN12 ou la RD91 n'est en revanche et malheureusement identifié sur la carte. Il faut y remédier.
Obs 2	X																Mme Anne BOISROUX de Versailles a écrit : Il est noté dans la note explicative que le nouveau SDRIF est composé de 4 documents : 1. le PAR en 5 chapitres

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	2. Mes OR en 5 chapitres 3. 3 cartes opposables 4. L'évaluation environnementale. Or dans les documents à disposition on ne trouve qu'un seul document intitulé « Projet d'aménagement régional (PAR). Où sont les 3 autres ? Où sont mes 3 cartes opposables ? C'est in vice de forme dans ce cas. Je me trompe ? Je signale au service ce manque mais on me répond qu'on ne sait.
Obs 3	X																Mme Anne BOISROUX, Association Versailles Environnement Initiative, de Versailles a écrit : Observation déposée l'après-midi après l'entretien avec le commissaire enquêteur : J'ai ainsi pu voir les documents manquants grâce à M. le Commissaire Enquêteur qui m'a aidé à les regarder correctement (cartes, OR régionales). Evaluation environnementale manque encore
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'ARPAJON																	
Obs 1																	Madame CONTE d'ARPAJON maire adjoint habitat a écrit : Ajouter à l'OR 60 un paragraphe favorisant la rénovation du patrimoine ancien (accompagnement financier et architectural) des bâtis anciens.
REGISTRE PAPIER CANTON D'ATHIS MONS																	
Obs 1			X			X									X		ANONYME DE XXX a écrit : S'il est indéniable qu'il faut fluidifier la circulation pendulaire sur les ponts de Draveil et de Villeneuve, une analyse des flux desserte locale/desserte longue distance apporterait une solution plus adaptée qu'un axe routier régional structurant en plein centre urbain. Une liaison N6 A6 pourrait être envisagée plus au sud, dans un espace peu urbanisé. Concernant la desserte locale, la mise en place de transports urbains efficaces (sans grève, avec une infrastructure de qualité limitant les retards et les suppressions de RER) permettrait un report du transport automobile individuel. Par ailleurs, si un train peut en cacher un autre, un projet d'infrastructure peut en cacher un autre., derrière la pile du pont envisagé entre Vigneux et Athis, se cache le projet portuaire multimodal porté par Haropa (évoqué pièce 4.1 page 31). Installé sur une zone humide permettant la régulation des crues et qui peut servir de zone d'urgence pour la circulation aérienne de l'aéroport d'Orly, l'étude diffusée sur le site « développement durable .Gouv » l'étude diffusée évoque un trafic de 500 poids lourds quotidien. Ce projet s'inscrit donc en faux sur les deux points mis en avant sur la pièce page 5. : - adapter le territoire francilien au réchauffement climatique (risques liés aux inondations). - préserver la nature (artificialisation des sols) Ne pourrait-on pas utiliser les friches industrielles le long du quai de l'industrie à Athis-Mons ainsi que les emprises de la gare de triage de Juvisy et celles de Villeneuve Saint Georges, sur lesquelles , curieusement, on voit très peu de trains de fret. Ce transport ferroviaire de marchandises et de feroutage ne semble pas évoqué dans le dossier de l'enquête publique. Je vous mets sur la voie de cette réflexion.
Obs 2			X		X		X										Mme DEMARET de Athis-Mons a écrit : Je suis étonnée et catastrophée que de tels projets puissent exister à l'heure actuelle. Ce sont des nuisances sonores, un cadre de vie, une zone pavillonnaire, des espaces verts impactés, détruits.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	De plus, il est l'heure de valoriser les espaces verts, la Seine au lieu de tout détruire, notre cadre de vie, notre vie de quartier.
Obs 3			X		X		X		X							X	ANONYME de Athis-Mons a écrit : Je développerai sur le site dédié, mais en résumé : Les habitants de la commune d'Athis-Mons, d'Ablon, de Paray Vieille Poste et de Juvisy également sont déjà soumis à divers types de pollution : sonores (aéroport, chemin de fer, péniche, motocross de Vigneux.), olfactives (kérozène des avions, poids lourds des sites de stockage) des risques technologiques (hydrocarbures des cuves des aéroport, TRAPIL). Il est inutile d'en rajouter !!! et de massacrer des champs, un paysage, des plans d'eau, un jardin botanique... à coté sens de tous les discours écologiques et même de travaux en cours pour une zone naturelle protégée autour de port cancel. A abandonner avant des troubles sociaux comme à Notre dame des landes !!!
Obs 4			X		X				X							X	M. HUYNH de Athis-Mons a écrit : Non à la pollution visuelle du val de Seine, non à la pollution sonore déjà suffisante (trains, avions, voitures) NON A PLUS DE POLLUTION des émissions des véhicules, déjà que la qualité de l'air est mauvaise. Non à encore RAJOUTER UNE ZONE SEVESO via le port et industrie d'hydrogène NION à la dégradation des zones vertes Non au reliment N6, N7, A86 déjà saturés. PREVOIR UN AVENIR DES MOBILITES autre que tout voiture
Obs 5			X		X		X										ANONYME de Athis-Mons a écrit : Ce projet de pont est un non-sens à l'heure où nous devons tout miser sur les transports publics. Merci de penser à nos enfants et leur qualité de vie. Il est impératif de se projeter loin et non à l'instant T !!!!
Obs 6																	M. BOUJON de Athis-Mons a écrit : Envisager le port dans une friche industrielle loin des habitations Et le pont plus au Sud
Obs 7			X														ANONYME de Athis-Mons a écrit : Non et Non au pont
Obs 8			X		X											X	ANONYME de Athis-Mons a écrit : Non à ce projet et puisque ce ne sont pas un projet de notre époque. C'est de l'aveuglement volontaire ! C'est uniquement l'intérêt de quelques-uns. L'information donnée n'est pas à la hauteur des vrais dégâts. Une catastrophe écologique et humaine !
Obs 9			X		X	X			X							X	Mme ROUX de Athis-Mons a écrit : Non à ce projet de pont qui implique l'installation à Vigneux d'un port industriel ce qui impliquera de multiples nuisances par le va-et-vient des camions et de tout type de véhicules sur ce pont. Ce n'est pas un simple pont qui est en projet mais un pont quasi « autoroutier » ce qui entraînera un afflux de véhicules et impactera tout le coteau d'Athis-Mons et d'Ablon pour les habitants de ces communes. Le projet d'Haropa port à Vigneux n'apportera pas non plus des emplois pour la population locale mais fera de nos communes riveraines de simples zones de transit
Obs 10			X		X		X		X			X				X	Mme MONZON de Ablon sur Seine a écrit : Je soutiens l'action de l'association « Athis-Pont-Non » qui s'oppose à la destruction de notre environnement des bords de Seine. Je suis opposée à la construction du pont entre Vigneux et Athis-Mons et à l'implantation d'un port industriel sur la plaine de Saussaie. Ces projets créeront les nuisances supplémentaires qui se cumuleront avec celles de l'aéroport d'Orly Je demande que cette zone naturelle soit protégée comme zone Natura 2000 incluant des zones humides et forestières.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	C'est également une zone d'expansion des crues qui participe à la protection des communes riveraines en cas de fortes crues. Enfin, ce projet défigurera les bords de Seine d'Ablon, d'Athis à Villeneuve le roi. Alors que l'état et les territoires déploient des actions pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, c'est une aberration de remplacer un espace naturel par du béton et une activité productrice de nuisances et de pollution.
Obs 11			X													X	<u>M. RETAILLEAU de Athis-Mons a écrit :</u> Le projet d'un port, d'une usine d'hydrogène, d'un pont supplémentaire ne règlera pas les embouteillages mais les accentuera par le nombre de nouveaux camions (1000 par jour). Un port ne peut qu'aggraver la pollution de la Seine et l'usine d'épuration des eaux de Seine à Choisy le roi, toutes les pollutions descendent le cours du fleuve et donc pollueront plus Paris. Les zones d'épandage des crues de seine n'existent plus. Voilà quelques nuisances, la liste n'est pas limitative !!
Obs 12			X		X	X						X				X	<u>M. DUCATE de Athis-Mons a écrit :</u> Un tel pont autoroutier ne peut qu'aggraver la circulation dans le nord d'Athis-Mons au niveau du quartier de Mons et de la N7. Ce n'est pas un projet d'avenir mais un projet écocide tant sur le plan des écosystèmes que sur la qualité de l'air. Pour l'avenir, il faut développer les transports non polluants pour traverser la Seine : transports en commun, passerelles pour piétons et vélos, et abandonner ce projet débile de pont à quatre voies
Obs 13			X		X	X						X				X	<u>LE MAIRE DE LA VILLE M'A REMIS LE 15 MARS à 10HEURES UN DOSSIER CONTENANT 557 OBSERVATIONS DEPOSEES SUR LE SITE DE LA VILLE, OPPOSEES AU PROJET DE PONT ET 763 DOCUMENTS PAPIER DONT 4 FAVORABLES ET 759 DEFAVORABLES ;</u> <u>SOIT AU TOTAL 1316 OPPOSES ET 4 FAVORABLES ;</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	 
Obs 14																	<u>La mairie d'Athis -Mons a écrit :</u> Le Conseil régional a décidé de la mise en révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et sa transformation en SDRIF-Environnemental (SDRIF-E) lors de sa séance du 17 novembre 2021. Dans la continuité de la consultation menée au travers de la Conférence des Territoires Franciliens (CTF) du 7 mars 2022, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, compétent en matière d'aménagement, a rendu un avis sur les orientations de l'avant-projet du SDRIF-E, en mai 2023. Enfin, par délibération du 14 novembre 2023, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a fait part à Madame la Présidente de la Région Ile de France de ses demandes de modifications cartographiques sur le projet arrêté du SDRIF.E du 12 juillet 2023. Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France, arrêté en Conseil Régional le 12 juillet 2023, je vous prie de trouver ci-après la contribution de la Ville d'Athis-Mons : - <u>S'agissant des orientations relatives à la complétude du réseau de transport existant :</u> - o <u>L'identification d'un projet de franchissement de Seine routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine au sein de la carte n°1 relative à la maîtrise du développement urbain :</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	En sus de l'impact environnemental du tracé envisagé sur plusieurs hectares de zones naturelles identifiées en tant que tel dans les Plu des deux villes, non artificialisées, sources de fraîcheur et de biodiversité, que le SDRIF-E reconnaît comme espaces naturels à sanctuariser. Ce projet entre en totale contradiction avec la protection de l'armature verte de part et d'autre de la Seine à Athis-Mons et Vigneux sur Seine, porté par le SDRIF-E lui-même. Si le besoin de franchir la Seine est avéré, la ville d'Athis-Mons porte prioritairement la réalisation de liaisons est-ouest en transport en commun, tels que le prolongement de la ligne 18 en souterrain. Il est important de rappeler que le projet, tel qu'il est défini aujourd'hui, est contraire au projet du SCoT métropolitain. En effet, approuvé en janvier 2022, ce dernier prévoit un franchissement de Seine exclusivement dédié aux transports en commun et circulations douces. La Ville rappelle donc ici l'impérative nécessité d'une mise en cohérence et compatibilité du futur SDRIF-E avec le SCoT métropolitain. Enfin, le SDRIF-E porte comme priorités la protection et l'amélioration de l'environnement et de la santé des Franciliens, il tend à limiter l'exposition des populations aux pollutions sonores et atmosphériques. Le projet de franchissement routier viendrait augmenter ces nuisances sur un territoire déjà fortement impacté par les nuisances aériennes de la plateforme aéroportuaire d'Orly, le fret ferré et le fret routier. La Ville d'Athis-Mons demande le retrait du principe de franchissement routier de la Seine entre les villes de Vigneux sur Seine et Athis-Mons. ○ <u>Prolongement de la ligne 18 vers l'Est :</u> Le projet de prolongement de la ligne 18 vers l'est via la ville d'Athis-Mons, permettant notamment une interconnexion avec les RER C et RER D, ainsi que le renforcement de l'accès aux principaux pôles d'emploi du secteur, apparaît comme étant la meilleure alternative au franchissement de Seine routier suscité. Ce projet répond également aux exigences environnementales portées par le présent SDRIF.E. Il est important, pour des raisons de préservation de cadre de vie des habitants des différentes villes qui pourraient être traversées par la ligne 18 prolongée, pour des raisons de préservation de l'environnement ainsi que pour des raisons de densité urbaine, que ce potentiel prolongement soit imaginé, dès son origine, en tunnel et non pas en aérien ou en tranchée ouverte. La Ville d'Athis-Mons d'Athis est favorable au principe de prolongement de la ligne 18 vers l'est. ○ <u>Station supplémentaire de la ligne 14 à Morangis :</u> La Ville d'Athis-Mons se félicite de l'inscription dans le SDRIF-E du principe de prolongement de la ligne 14 jusqu'à Morangis. ○ <u>Le projet de réseau VIF (Vélo Île de France) :</u> L'arrivée du réseau VIF à Athis-Mons représente une double opportunité pour la commune, à savoir d'une part, le renforcement du maillage des modes doux sur le territoire athégien, et d'autre part, l'opportunité d'une contribution directe au projet de requalification des quais de Seine porté par la Municipalité et l'EPT 12. La Ville d'Athis-Mons d'Athis est favorable au tracé de transport en site propre, dénommé réseau VIF, sur son territoire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	○ <u>Identification de la gare d'Athis-Mons comme site concerné par une possible démarche de densification :</u> Conformément à l'avis rendu par la commune sur le SCOT métropolitain, la pastille indiquant la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre du secteur de développement à proximité de la gare d'Athis-Mons ne peut pas s'adapter aux spécificités par son tissu urbain qui ne saurait absorber une densification importante. Par ailleurs, la densité et la qualité du trafic RER C en gare d'Athis-Mons étant en baisse constante depuis la crise du COVID ne justifie pas une potentielle urbanisation des abords de sa gare. La Ville d'Athis-Mons demande le retrait de la pastille indiquant la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre du secteur de développement à proximité de la gare d'Athis-Mons. - S'agissant de l'orientation relative à la requalification de sites économiques ciblés au sein de la carte n°2 : ○ Requalification/modernisation des sites économiques existants : Pour la ville d'Athis-Mons, les sites potentiellement identifiés concernent les franges aéroportuaires, où se concentrent aujourd'hui des zones entièrement dédiées à la logistique. Aussi, compte-tenu de la dynamique portée par le groupe ADP en vue du développement de nouvelles zones d'activités, il nous paraît important de rappeler les enjeux d'insertion urbaine, paysagère et environnementale qu'induisent de tels projets sur les de zones de vie, situées en proximité. Il est à noter également qu'au-delà des enjeux purement urbains, se pose par ailleurs la question de l'emploi et de la capacité de ces futurs pôles économiques à se positionner en « générateurs d'emplois qualifiés » au profit notamment des habitants du secteur. Et / ou du territoire. Enfin, ces zones étant situées à proximité immédiate des lieux de vie des habitants de notre ville, la nature des activités susceptibles de s'implanter ne devront pas venir le cadre de vie des habitants de notre ville. ○ Potentiel de développement industriel à Vigneux-sur-Seine : La carte N°2 indique à Vigneux sur Seine, 2 pastilles de « secteur à développement industriel d'intérêt régional », soit un potentiel de 50 hectares, ainsi qu'au même endroit, une pastille « Créer ou renforcer un site multimodal ». L'Établissement public d'État portuaire unique de la Seine, HAROPA PORT, projette de développer sur ces terrains, dont il est propriétaire, un port industriel et multimodal. Il s'agit d'un projet connexe au franchissement de Seine routier, situé au même endroit, et comme le projet routier, ce port industriel condamnerait les riverains de nombreuses communes ainsi que notre environnement à en subir les externalités négatives. La conjugaison de nos besoins de développements des énergies et des flux dans le futur ne peut plus se faire au mépris des conséquences sur le cadre de vie et la santé des habitants et de la sauvegarde de la faune et de la flore aux abords de la Seine. Par ailleurs il est à noter que ce projet artificialiserait 50 hectares de pleine terre classés en zone naturelle, ce qui là aussi va à l'encontre de l'essence même de ce SDRIF.E. Il faut relever que, selon HAROPA PORT, ce site pourrait générer 100 emplois seulement, taux très faible rapport aux surfaces impactées.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Enfin, tel qu'inscrit sur la carte N°3, ce site naturel est une zone d'expansion des crues permettant de diminuer l'impact des inondations de la Seine que nos territoires peuvent subir, et il est identifié comme étant une armature verte à sanctuariser. Ceci est incohérent avec le développement Dun port industriel. La Ville d'Athis-Mons demande le retrait des pastilles permettant le développement d'un secteur industriel d'intérêt régional, ainsi que la création d'un site multimodal à Vigneux sur Seine. - S'agissant de la nature à préserver et des zones à sanctuariser localement (carte N°3) Si la ville se réjouit de l'intégration pleine et entière du Coteau des Vignes dans le périmètre de trame verte à sanctuariser au sein du futur SDRIF-E, il est à regretter néanmoins la non prise en compte de l'intégralité du Coteau de Mons. Aussi, dans un souci de cohérence territoriale et de préservation des espaces naturels, qui est un des objectifs poursuivis par ce SDRIF.E, la Ville d'Athis-Mons demande que le Coteau de Mons, actuellement identifié comme étant une liaison à renforcer, soit intégrer dans son entièreté au sein de la ceinture verte à sanctuariser du futur SDRIF-E. Concernant la carte des projets de renaturation des cours d'eau identifiés localement, la partie de l'Orge située à d'Athis-Mons bénéficie d'une renaturation en cours de mise en œuvre par le Syndicat de l'Orge et au sein duquel la ville est partie prenante. Or, ceci n'est pas identifié dans ce SDRIF.E comme cela est fait sur la commune voisine, Juvisy sur Orge. La Ville d'Athis-Mons demande à ce que la partie de l'Orge concernée par une renaturation soit identifiée par le pictogramme dédié « Préserver le cours d'eau et reconquérir leurs berges ». Jean-Jacques GROUSSEAU Maire d'Athis-Mons Conseiller départemental PJ : - Motion Haropa Octobre 2023 - Motion « OUI à l'obtention d'une gare à Morangis pour la ligne 14 ! » octobre 2021

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 2				X													Anonyme a écrit : Insister dans le futur schéma sur le principe fondamental pollueur-payeur, (charte de l'environnement dans la constitution). Car la loi SRU impose une amende en cas de construction de logements Insuffisants. Cependant, la construction détruit un espace vert. Ce qui impose une compensation selon le principe pollueur-payeur. De ce fait construire des logements sociaux n'est pas aussi prioritaire, comme peuvent le ressentir des élus, car la compensation d'une construction engage des financements en faveur de l'endettement. Privilégier les constructions en bois qui améliorent l'impact. Les villes seront plus modulables grâce au démantèlement plus facile, et un impact moins dommageable sur le sol du bâtiment.
Obs 3		X		X													Mme AMARD de Brétigny a écrit : Stop aux nouvelles constructions d'immeuble à Brétigny. Nous avons déjà trop de densification et pas suffisamment de médecins, RER surchargé, manque un collège. Il faudrait plutôt la réhabilitation des logements vacants. Préservation des zones pavillonnaires. Nous ne voulons pas d'immeuble à la place de deux pavillons voisins.
Obs 4		X		X													Mme GALLERON de Brétigny a écrit : Densification raisonnée, réhabilitation de l'existant. Préservation des zones pavillonnaires, (UR 3). Laissons la végétation des zones agricoles se développer Brétigny à suffisamment de construction. Par contre les structures, telles que complexe sportif, accueil d'hébergement d'urgence collège manques actuellement cruellement
Obs 5				X												X	Association Claude Bois Badeau (ACBB) a écrit : Tout d'abord dans le journal de notre commune « Paroles » n° 227 de février 2024, p21 il est mentionné : « Dans la continuité de l'adoption par le Conseil Municipal de l'avis de la commune sur le projet de SDRIF- E porté par la Région Ile-de-France (voir Paroles de janvier 2024), une enquête publique se déroulera du 1er février à 9 h jusqu'au 16 mars à 12 h. Durant cette période, des permanences seront organisées sur l'ensemble du territoire francilien. À Brétigny, elles auront lieu : jeudi 8 février et vendredi 1er mars (matins), au Service Urbanisme de la ville. Pour rappel, le SDRJF-E est le document de référence pour l'aménagement du territoire de la Région Ile de France, » Or sur le site : Intercommunalité-Métropole de Métropole du Grand Paris (200054781) il n'est mentionné que 6 villes de l'Essonne (Athis Mons, Juvisy, Morangis, Paray Vieille Poste, Savigny et Viry Chatillon. En aucun cas Brétigny ! Alors pourquoi questionner les Brétignolais dans ce cadre ? Nous pouvons néanmoins vous faire part de nos souhaits pour le futur PLU à Brétigny : Tout d'abord nous disons réhabilitation des logements abandonnés ou inoccupés et STOP AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS à BRÉTIGNY SUR ORGE. Refus de la disparition des zones UR3 pavillonnaires pour pouvoir construire des immeubles à la place.
Obs 6		X		X	X												Anonyme de Brétigny a écrit : Brétigny en a plus que ça part en densification urbaine. Les infrastructures ne suivent pas, une catastrophe avec les trains et la gare de Brétigny, manque de médecin. (9.il en faudrait 27 avec la population actuelle de Brétigny). Manque de place scolaire.... Où va-t-on à construire encore plus. Brétigny a donné plus que sa part, laissons à d'autres communes. Il y a besoin de préserver l'environnement, les espaces verts d'équilibre biologique nécessaire aux êtres humains.
REGISTRE PAPIER CANTON DE CORBEIL ESSONNES																	
Obs 1		X		X	X			X						X			A.C.I.E. (Association intercommunale pour la protection et la valorisation du Cirque de l'Essonne) a écrit : Déposition de d'un texte Un des enjeux du SDRIF environnemental 2040 vise à « encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	préservation des zones rurales et naturelles. Au niveau du Département de l'Essonne, il est affiché une politique volontariste pour diffuser la politique ZAN, (zéro artificialisation nette) le département compte parmi les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Objectif ZAN » (zéro artificialisation nette) lancé par l'ADEME. Son projet « Trajectoire ZAN en Essonne » se décline autour de plusieurs axes dont les suivants nécessitent selon nous une vigilance particulière : « <i>mieux comprendre les phénomènes d'artificialisation des sols ; renforcer la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains...</i> ». Nous constatons que les SDRIF successifs n'empêchent pas l'artificialisation des sols naturels alors même que des questions hydrauliques et de biodiversité représentent des enjeux majeurs pour lutter contre le changement climatique. Une attention particulière est à engager prioritairement sur des zones considérées jusqu'alors « à la marge » ou dans « le diffus » (terme utilisé par le SRCE) à la différence des grands corridors clairement identifiés (corridors alluviaux) notamment. La politique ENS s'avère également parcellaire et inefficace pour protéger les écosystèmes complexes du Cirque de l'Essonne et créer un maillage de protection suffisamment fort juridiquement. Le SDRIFE doit pouvoir se décliner sur toutes les échelles du territoire pour définir les continuités écologiques (le Cirque naturel de l'Essonne est notifié comme liaison agricole et forestière. Par ailleurs les composantes de TRAME VERTE TRAME BLEUE (TVB) avec par exemple les EBC de moins de 15 hectares et les sous-trames représentent autant de mailles « de nature ordinaire » utiles pour la biodiversité avec des zones de fraîcheurs les barrières anti-bruit en milieu urbain. Dans les objectifs du SDRIFE il est indiqué que : « Les tronçons de continuités soumis à de forts enjeux de développement urbain nécessitent une vigilance pour garantir l'intégrité du système. Dans cet objectif, le SDRIF s'articule avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). » Nous constatons que les secteurs du SRCE classés comme « le diffus » (terme utilisé par le SRCE), sont trop souvent l'objet d'opération d'urbanisation et d'interprétations par les communes en matière d'aménagement car l'échelle n'est pas assez fine et les projets immobiliers trouvent régulièrement des moyens de justifications ambiguës pour sacrifier des espaces naturels dans les secteurs où la pression urbaine est importante. A Villabé le concept de densification à l'échelle de la commune de Villabé s'est fait au détriment de la TVB. Les parcelles des Coudras » sont caractérisées comme secteur à densifier car à l'échelle de la commune de Villabé ce secteur des Coudras peut selon l'objectif visé être artificiellement rattaché « au pôle gare » et donc comme « secteur à densifier ». Ces dérives et la tentation d'interpréter ou de laisser place à des distorsions préjudiciables pour les espaces naturels ne sont que trop fréquentes sur notre territoire. Cette situation remet en question l'efficacité qui est attendue pour appliquer le ZAN. Des outils mieux adaptés pour la prise en compte des petites mailles proportionnées aux petites communes ainsi que le croisement de données sont attendus dans le nouveau SDRIFE. Le « diffus ne doit plus être une caractérisation imprécise du SRCE offrant des ouvertures de secteur à urbaniser. Les conséquences de ce maillage trop large et une mise à niveau des connaissances de secteur insuffisante conduisent à l'artificialisation de secteurs essentiels car mal identifiés. La connaissance et la protection commencent par les inventaires communaux, à ce jour largement insuffisants. Une politique volontariste ou contraignante en ce sens serait indispensable mais les communes et parfois les EPCI évaluent prioritairement les obligations et les obstacles qui découleront des inventaires pour l'aménagement de leur territoire. Par ailleurs, le processus engagé par certains est dès à présent beaucoup trop lent pour qu'il soit réellement efficace dans

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	la prise en compte des enjeux environnementaux du SDRIF. En conséquence, l'insuffisance des connaissances renforce la vulnérabilité des secteurs en « diffus, » car non protégés. Ces secteurs sont directement visés par rurbanisation au niveau des communes et ces dernières ne semblent pas toujours désireuses de renforcer les connaissances par des inventaires communaux sur certains secteurs comme indiqué précédemment car contraignant dans l'aménagement de leur territoire. A titre d'exemple, nous constatons que le « diffus » (SRCE milieux herbacé, boisé...) sur le secteur de Villabé, parcelles des Coudras, Bouts Cornus rencontre une absence de valorisation et de protection et n'est pas intégré dans la TVB. La question de l'échelle de prise en compte et du maillage avec l'ensemble des données connues est un levier essentiel pour élaborer un ZAN cohérent avec les écosystèmes et les milieux naturels sur le secteur du Cirque naturel de l'Essonne qui se compose d'une mosaïque de milieux en connexion étroite. La question de l'acculturation des élus et des décideurs dans ces domaines demeure essentielle par ailleurs. La zone ouverte à l'urbanisation en 2013 (zone AUB du PLU de Villabé illustre ce propos. Ce secteur pose question depuis 2015, l'OAP sur ce secteur en zone AUB est contestée du fait de sa situation sur le coteau de Villabé, en ZNIEFF 2. Ce secteur des coteaux du Cirque de l'Essonne abrite une zone humide de 3500m2 et une biodiversité indispensable à l'ensemble du site les associations naturalistes ont permis d'identifier en 2016 la zone humide et la faune et la flore de ces parcelles. Ces constats sont d'ailleurs documentés par La MRAe (voir document de la MRAe attaché à cette contribution) (<i>Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) DE Villabé n MRAe 2021-6334</i>). Les ZNIEFF 1 ET 2 du Cirque naturel de l'Essonne ne protègent pas le secteur même si elles constituent des inventaires utiles. Nous constatons par les vues aériennes que les parcelles sont boisées sur les coteaux, (ZNIEFF 2) mais que certaines des parcelles boisées ne sont pas matérialisées et colorées en vert sur la carte forestière actualisée de 2018 attachée à cette contribution. Une situation qui paraît paradoxale quand les documents supra-communaux devraient permettre de renforcer les TVB... Bien que le projet de P.L.U. de la commune de Villabé arrêté lors du conseil municipal du 5 mars 2021, adopté en décembre 2021 dispense le PLU d'une intégration immédiate des dispositions de la loi Climat et résilience d'août 2021. La modification simplifiée du PLU de Villabé, arrêtée le 31 janvier 2023, adoptée le 10 novembre 2023, aurait pu permettre d'intégrer dès à présent certaines des dispositions de la Loi. (Article 194, objectifs : intégrer dans un délai de 5 ans les dispositions prévues par la Loi.) Au lieu de quoi, la modification simplifiée du PLU de Villabé se limite strictement aux demandes de la préfecture pour donner suite au contrôle de légalité de février 2022 le recours à la procédure de modification simplifiée étant expressément prévu par cette même disposition dans l'article 194 : « La loi Climat et résilience du 22 août 2021 permet de passer par une modification simplifiée pour répondre aux objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols issus de cette loi, ou pour faciliter certaines évolutions du PLU(i) liées au recul du trait de côte ». La commune de Villabé n'a malheureusement pas utilisé l'outil de la TVB (Trame verte et bleue) dans son document d'urbanisme de modification pour valoriser les continuités écologiques de son territoire et se saisir de cette modification du PLU pour initier une nouvelle politique TVB. La loi Climat et résilience rend obligatoire des « OAP continuités écologiques » elles permettront la mise en œuvre du ZAN. Cette révolution concernant les OAP continuités écologiques avec la loi Climat et Résilience définit des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	écologiques (article L151-6-2 du code de l'urbanisme). Nous constatons dans le nouveau PLU de 2021 des obstacles fragmentant les corridors écologiques avec le projet de constructions sur l'OAP des Coudras qui ajoutent des contraintes et des fragmentations supplémentaires sur les réservoirs écologiques avec un régime hydraulique déjà fortement contraint dans cette zone d'expansion des crues. PROJET ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL LE 12 JUILLET 2023 ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRES : OR 33 OR 25 L'Orientaion réglementaire rappelle que les milieux naturels permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques de fond de vallées méritent une attention particulière. Il est recommandé et urgent de supprimer les obstacles empêchant le libre écoulement des eaux de façon à infléchir les risques associés au changement climatique. Les recommandations en matière d'actions à mettre en œuvre listées par le SRCE pour la commune de Villabé doivent également permettre d'anticiper et de corriger cette nouvelle évolution. A ce jour peu de contraintes semblent s'exercer pour qu'elles soient traduites de manière effectives dans le PLU. Ces mesures pour une meilleure prise en compte sont ajournées régulièrement ou contournées. OR 5 à appliquer sur le secteur des Coudras. Conclusion : TOUTES LES COMPOSANTES DES TVB SONT STRUCTURANTES, QUELLE QUE SOIT L'ECHELLE RETENUE. ELLES PARTICIPENT AU DISPOSITIF ENGAGÉ POUR FAVORISER LA RÉSILIENCE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES. LE SDRIF ENVIRONNMENTAL 2040 DOIT PERMETTRE D'INTÉGRER « LE DIFFUS » AU-DELA DES PRINCIPAUX CORRIDORS IDENTIFIÉS PAR LE SRCE. LES SECTEURS « EN DIFFUS » SONT TROP SOUVENT L'OBJET DE PROJETS QUI AJOUTENT DES RUPTURES DANS LES CONTINUITÉS FAUTE DE PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES PEU CONNUES OU INSUFFISAMMENT CROISÉES. LE SDRIF 2040 DOIT PROTÉGER INTEGRALEMENT LES COTEAUX DU CIRQUE DE L'ESSONNE DE TOUTE NOUVELLE URBANISATION. Suivi d'une carte forestière L'avis de la MRAe 2021-6334 et la réponse de la commune de Villabé
REGISTRE PAPIER CANTON DE DOURDAN																	
Obs 1				X													Anonyme de Crouy sur Ourcq a écrit : Trop de social tue le social : je souhaitais témoigner qu'à 32 ans, même de sexe féminin, je suis propriétaire depuis septembre d'un logement acheter 53 000 € à Crouy sur Ourcq 77840. Le manque d'accès en logement est exagéré. En effet, pour épargner depuis mes 18 ans, j'ai travaillé dès la majorité, un jour par semaine pendant mes études, sans idée de grandeur, en étudiant à proximité dans de petites écoles. Ensuite je suis devenue active au SMIG en vivant, trois ans chez mes parents et ensuite en collocation pendant quelques années en milieu rural. J'ai pris l'habitude de beaucoup marcher et d'attendre le train qui passe chaque heure au lieu d'utiliser ma voiture pour le travail. Ainsi économiser le budget d'un véhicule m'a permis de m'en sortir pour investir dans l'immobilier. Je n'ai pas eu de bourse pour les études, mes parents ne m'ont pas non plus donné d'argent. Comme je n'avais le droit à aucune aide sociale, je n'ai pu que compter sur moi-même pour m'en sortir et je suis fier d'être la preuve que l'effort pour s'en sortir, valable aujourd'hui, à condition de sacrifier des vacances et manger plus sobrement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Quand on dépense quand on dépense de l'argent qui a été difficilement gagné par le travail, nous avons tendance à faire plus attention à notre budget, plutôt que lorsque l'argent est donné.
REGISTRE PAPIER CANTON DE DRAVEIL																	
Obs 1			X		X		X	X				X					<u>L'ASSOCIATION SOS BORDS DE SEINE a écrit :</u> Projet d'un pont routier 2X2 voies à ATHIS et d'un port à VIGNEUX et d'une usine d'hydrogène Je suis un habitant d'ABLON et comme la plupart des franciliens, je soutiens le projet de révision du S.D.R.I.F. d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de gaz à effet de serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, le projet maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. Il faut développer plus encore les alternatives, les voies cyclables et les accès Velibs, renforcer les transports en commun, notamment les extensions RER et cela plutôt que de créer 192 kms d'élargissement de voiries et 56 kms de nouvelles voies de circulation routières, qui entraîneront inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2. La construction de nouvelles infrastructures Tel un aberrant projet Haropa de Vigneux (serpent de mer de plus de 40 ans ou encore son corollaire le pont de Vigneux-Athis beaucoup plus ancien la première souscription remontant à 1860... les deux projets impacteront nécessairement la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes en détruisant et en fragmentant les habitats naturels, agricoles et forestiers mais encore les parcs et jardins du coteau d'Athis. Ces projets sont inversement contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et restauration de la capacité des sols à recevoir les pluies sur un territoire déjà fortement impacté par des inondations (alors que le projet Haropa évoque une compensation en utilisant des terrains qui ne lui appartiennent pas). Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, préserver les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures beaucoup plus ambitieuses, renforcer significativement l'utilisation des modes de déplacement actifs et collectifs existants et développer de nouveaux dans le respect des écosystèmes et avec le consentement éclairé des riverains. Ablon est une commune qui subit déjà de multiples nuisances permanentes et notamment celles de l'aéroport d'Orly, mais encore les conduites d'hydrocarbures Trapi le site SEVESO de Villeneuve le roi des trains et d'autres nuisances dont nous sommes abreuvés, cela suffit à notre malheur, merci de ne pas en rajouter. A défaut, nous remettons symboliquement nos clés si les deux projets aboutissent, la vie ne sera plus tenable.
Obs 2			X		X	X						X				X	<u>Le club Nautique d'Ablon sur Seine a écrit</u> Le club Nautique d'Ablon pratique 2 activités la voile et l'aviron sur la Seine depuis plus de 20ans en face du projet d'implantation du port Haropa sur la commune de Vigneux. Le club compte une soixantaine de membres venant de différentes villes et départements de la région 75, 92, 91, 94 Nous connaissons très bien le plan d'eau et son environnement. Nous sommes le seul club d'aviron et de voile du Val-de-Marne situé sur la Seine et, malgré la forte densité urbaine de notre département, nous avons la chance d'évoluer dans une zone naturelle préservée. Voici les différentes raisons qui font que nous sommes contre l'implantation de ce port dans cette zone actuellement préservée. Les membres apprécient de naviguer dans cet environnement où la nature est préservée et où les cultures évoluent au fil de l'année : cet espace vert est un attrait pour la pratique des sports nature qui sont pratiqués au club. Un certain nombre

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	de membres viennent de zones fortement urbanisées (92 / 75) et trouvent ce lieu très agréable pour la pratique des sports, à 15km de Paris et accessible par le RER. Cette armature verte est un élément important pour le développement du club. Pour sensibiliser les adhérents nous organisons des sorties dans la darse alimentant la fosse Montabot, c'est un sanctuaire de la nature se développant seul, sans intervention de l'homme et un lieu de reproduction avec des frayères adaptées aux différentes espèces de la Seine. La berge coté Vigneux sur Seine n'est pas aménagée, elle est recouverte de nature avec des plages en sable ce qui attirent de la biodiversité. Lors de nos navigations et selon les saisons nous observons des hérons cendrés, des canards, des grues, des oies bernaches venant se nourrir et se cacher dans la végétation des berges. Les plages accueillent aussi l'été des gens venant se rafraîchir, notamment dans la zone proche de l'usine des eau (à l'aval du projet) là où il existait une ancienne baignade. L'organisme VNF souhaite développer l'usage de la voie d'eau pour la pratique d'activités nautiques vers le grand public et vient de publier un document d'orientation avec le CNOSF pour développer ces activités. Notre connaissance du plan d'eau et nos rencontres avec VNF dans la cabine de commande du barrage d'Ablon/Vigneux nous a fait prendre connaissance d'une spécificité du plan d'eau : il est situé dans une courbe. Les péniches utilisent prioritairement l'écluse de Vigneux et lorsqu'elles sortent de l'écluse elles ne peuvent pas voir ce qui se passe après la courbe, c'est dans cette zone qu'est prévu la sortie du port et il y a un risque d'accident fort entre les péniches descendantes et celles sortant du port, de plus les mouvements supplémentaires de péniches vont créer des dangers supplémentaires à nos pratiquants dans une zone déjà complexe à gérer pour nous ou les bateliers. Nous sommes bien conscients de l'intérêt écologique du transport fluvial et nous ne sommes pas contre son développement mais l'implantation d'un port dans cette zone préservée est une pure ineptie à l'heure où nous nous devons de sauvegarder les espaces naturels tandis que d'autres infrastructures portuaires comme Corbeil ou Evry sont à l'heure actuelle sous-utilisée. Le club Nautique d'Ablon, représentant 60 personnes, se prononce contre l'implantation d'un port Haropa dans la zone naturelle de la saussaie des Gobelins et l'Ile Brune (Port Brun) au nord de Vigneux
Obs 3			X		X			X				X				X	Mme OZENNE de VIGNEUX SUR SEINE a écrit : Préambule à notre avis sur le SDRIF-E et concernant plus localement les projets prévus sur la commune de Vigneux sur seine. Je demande le retrait des deux pastilles violettes qui correspondent à 2X2 ha d'urbanisation pour un secteur de développement industriel d'intérêt régional et du losange « créer le site multimodal plateforme portuaire » sur la plaine de la saussaie des Gobelins au nord de la commune de Vigneux sur seine (91) avec des incidences directes sur Ablon sur Seine (94) et Athis-Mons (91). Je demande la sanctuarisation complète de cette plaine agricole, naturelle et forestière qui est un réservoir régional de biodiversité au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) dans son ensemble sur le site inscrit « Les Rives de la Seine » ainsi que la protection certaine de 50 ha de terres agricoles et de sa liaison avec la plaine de la Coulette à Draveil au sud de Champrosay. Je demande la matérialisation complète sur les cartes des corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité du secteur pour favoriser la sauvegarde et la pérennité des espèces fauniques et floristiques et qui nécessitent une présence humaine moindre. Je demande la suppression de la liaison routière dite « franchissement de la Seine » entre Athis-Mons et Montgeron

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	passant par cette plaine à Vigneux sur Seine ainsi que toutes autres infrastructures nécessaires pour la création de la plateforme multimodale portuaire portée par HAROPA PORT sur la plaine de la Saussaie des Gobelins et de l'Ile Brune à Vigneux sur Seine. Le projet industriel déjà prévu et non réalisé dans les années 90 par Port Autonome de Paris sur l'ensemble de ses 11 a ha porte atteinte à l'environnement et ne peut donc plus se faire au regard de la perte de la biodiversité et des enjeux vitaux pour la santé humaine. Cette plaine est par ailleurs riche en biodiversité, elle ne peut être compensée ; au mieux elle devra être restaurée, elle a pour vocation d'accueillir cette biodiversité en déclin. Le cumul des nuisances doit aussi pouvoir être évoqué pour et par les habitants des communes limitrophes Athis-Mons, Ablon sur Seine, Villeneuve le Roi, Montgeron et plus largement encore. La Préfecture ayant déjà utilisé cet argument juridique pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ablon sur Seine jouxtant l'aéroport et l'aérodrome d'Orly.
Obs 4																X	Mme OZENNE de VIGNEUX SUR SEINE a écrit : Rendre la réhabilitation prioritaire et les études préalables obligatoires avant toutes opérations de démolition. Rendre la réhabilitation prioritaire pour que les collectivités ne cèdent plus à la facilité comme elles peuvent le faire avec l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et les espaces de respiration en milieu urbain. Pour ne plus entendre les élu(e)s d'une commune, d'une agglomération ou d'un président de département que la réhabilitation d'un équipement public coûte trop cher et qu'il est préférable de le détruire pour construire un nouvel équipement sur la base d'aucune étude pour une réhabilitation. Il s'agit de : • Réhabiliter de façon digne et décarbonée les équipements publics avec des extensions, surélévations possibles. • Réduire le bilan carbone et les déchets de chantier qui viennent le plus souvent polluer et artificialiser des terres naturelles et agricoles ; • Vers un « zéro démolition » pour un patrimoine labellisé « Architecture contemporaine remarquable » et le patrimoine identifié localement par les inventaires régionaux. • Mieux gérer le métabolisme territorial pour synthétiser. Il faudrait que le SDRIF-E rende possible dans les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme une étude préalable obligatoire pour la réhabilitation du patrimoine bâti au mieux inventorié à l'inventaire général du patrimoine culturel et labellisé « architecture contemporaine remarquable » avant tout autre projet de démolition du patrimoine communal, départemental ou régional. A Vigneux sur Seine, les collectivités veulent démolir l'immeuble situé au centre de sécurité sociale de l'architecte Paul Chemetov qui fait partie d'un ensemble labellisé dit des briques rouges en vue de faire un nouveau centre culturel alors qu'il existe un équipement du public accueillant la bibliothèque et le conservatoire Charlotte Delbo qui peut être réhabilité avec un agrandissement. Ces deux équipements n'ont pas besoin d'être détruits pour réaliser un nouvel équipement public alors qu'il suffit de réhabiliter et d'agrandir la bibliothèque actuelle et de préserver au titre « d'architecture contemporaine remarquable » l'immeuble centre de sécurité sociale de Paul Chemetov en lui trouvant une autre fonction. Suivent les références de l'immeuble CHEMETOV (sécurité sociale) et du groupe scolaire Jean Jaurès devenu bibliothèque municipale. Voir OR 60. Il est proposé une OR 60 bis pour équipement public.
Obs 5					X											X	Mme OZENNE de VIGNEUX SUR SEINE a écrit : Renaturer d'urgence les boisements défrichés illégalement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Le parc de Rouvres à Vigneux sur Seine est un exemple de défrichement illégal reconnu par le tribunal de Versailles. Ce n'est pas le seul boisement qui fait état d'une flore et d'une faune constitués d'habitats protégés en partie détruits sans les autorisations nécessaires. Nous demandons que ces boisements reconnus comme continuité écologiques locale en pas japonais soient renaturés d'office et remis en état. Il faut une reconnaissance de ces poches à stockage de carbone véritable aire de respiration au sein des quartiers qui feront nécessairement l'objet d'optimisation foncière dans le futur. Inscrire obligatoirement dans le SDRIF-Environnemental l'obligation de traduire dans les PLU : la renaturation de ces espaces de stockage de carbone et d'habitat d'espèces protégées. Un recensement et un inventaire de sites détruits illégalement à faire sur chaque commune comme pour les friches. L'exemple du Parc de Rouvres n'est pas un cas isolé : http://sites.google.com/View/mobilisation-rouvres/accueil Dégager la responsabilité de la collectivité avec un règlement plus prescriptif supérieur au PLU.
Obs 6																	Mme OZENNE de VIGNEUX SUR SEINE a écrit : Sont joints des comptes rendus d'ateliers mené par l'association le Renard qui reprennent les thèmes développés ci-dessus. En outre, Mme OZENNE a indiqué sur le registre : « Je suis passée vers 14h30 coller et déposer les avis des associations d'Athis-Mons, Ablon et Vigneux sur Seine. Pour le public, ils concernent la plaine de la Saussaie des Gobelins au nord de la commune de Vigneux sur Seine. Je note que la salle de la maison de la culture est ouverte tout le temps de la concertation. Nota il faudra modifier l'adresse sur le site internet du SDRIF E qui n'est pas la bionne.
Obs 7			X														Anonyme de XX a écrit : Le projet du SDRIF permet la réalisation d'un nouveau franchissement de la Seine entre Draveil/Vigneux et Athis-Mons. Je suis très favorable à ce projet qui permettra de mieux relier l'agglomération de seine/Sénart avec le pôle d'Orly (économique et transports) sans perturber les centres-villes de Juvisy et d'Athis-Mons. Ce projet pourrait être mixte (route/TC)
REGISTRE PAPIER CANTON D'EPINAY SOUS SENART																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'ETAMPES																	
Obs 1											X						M FOUCAULT d'Etampes a écrit : Cette personne a écrit un texte sur 5 pages concernant un dossier de la commune d'Etampes sur la définition des zones d'accélération et d'exclusion des énergies renouvelables en consultation du public du 13 février au 15 mars Qui ne correspond pas au SDRIF E
Obs 2																	Mme MOSSING a écrit : J'enverrai mon avis par internet
Obs 3						X					X						M FUITTON de la société VIRTUO a écrit : Dépôt d'une contribution pour un parc d'activités d'intérêt régional sur la commune de Guillaerval. Le dossier sera diffusé sur internet.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 4			X			X											<u>L'agglomération Sud –Essonne a écrit :</u> La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) vous a transmis le 20 novembre dernier, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, son avis relatif à l'avant-projet du SDRIF-E arrêté en Conseil régional le 12 juillet 2023. Cette contribution, objet d'une délibération lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2023, s'appuie sur une lecture des enjeux territoriaux et documents de planification structurants de l'agglomération. C'est notamment dans ce cadre et afin de répondre aux besoins pressants de foncier économique évalués à 40 hectares pour les 15 prochaines années qu'il a été émis la volonté de faire évoluer la demi-pastille de développement urbain préférentiel en pastille complète sur la commune de Morigny-Champigny en extension de la zone d'activités des Rochettes. En effet, la CAESE est en cours de finalisation d'une étude relative à la stratégie de développement de foncier économique à l'échelle intercommunale, menée en collaboration avec l'EPFIF et les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Essonne. Les conclusions de cette étude s'orientent notamment sur le renforcement de 2 pôles économiques : L'extension de la ZAE d'Angerville sur 11 hectares, confortée par la demi- pastille prévue par le SDRIF-E et dont l'opérationnalité du projet est prévue en 2025, La nécessité d'amplifier, sur 25 hectares, les capacités d'installation d'entreprises autour de la porte économique nord de l'agglomération concentrée sur les communes de Brières-les-Scellés, Étampes et Morigny- Champigny, inscrite par ailleurs comme site d'activité d'intérêt régional dans le SDRIF-E En parallèle, la Ville d'Étampes, engagée depuis 2018 avec la CAESE dans un programme Action Cœur de Ville, a signé le 19 décembre 2023 un avenant à la convention cadre afin, d'une part, d'élargir pour la période 2023 - 2026 les secteurs d'intervention aux quartiers gare et aux entrées de ville et, d'autre part, étudier l'opportunité d'une troisième gare ferroviaire et multimodale au niveau de l'entrée nord de l'agglomération destinée notamment à desservir le parc Sud Essor (Brières-les-Scellés / Etampes) et la zone des Rochettes de Morigny-Champigny. Or, il s'avère que la pastille telle qu'intégrée aujourd'hui dans l'avant-projet du SDRIF-E obère les possibilités de développement du territoire au regard de l'existence d'un site classé et d'un site archéologique ayant fait l'objet de fouilles par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives en 2015. Aussi, après une réunion de concertation, le 27 février 2024, entre les services de la Sous-préfecture d'Étampes, de la DDT, de la DRIEAT et les communes de Brières-les-Scellés, Étampes et Morigny-Champigny, dont vous trouverez en annexe le relevé de décisions, nous sollicitons le déplacement de la pastille pleine vers le secteur ouest de Morigny-Champigny avec un empiètement sur la voie ferrée, comme proposé dans la cartographie jointe afin de permettre un développement en phase avec le projet de gare multimodale et les réflexions plus globales d'aménagement du territoire. Le repositionnement de cette pastille de 25 hectares permettrait ainsi de répondre aux enjeux de développement économique cruciaux pour notre territoire et s'intégrer dans un schéma plus cohérent de desserte au bénéfice des salariés de ce troisième poumon économique de l'Essonne. Comptant sur votre compréhension, et vous remerciant par avance de la bienveillante attention que vous porterez à notre demande. <u>Relevé des conclusions du 27 février 2024 à la CAESE/ Capacité de développement économique dans le cadre du SDRIF-E</u> Contexte et contraintes :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	- Le projet de SDRIF-E soumis à enquête publique jusqu'au 16 mars 2024 mentionne une demi pastille d'urbanisation préférentielle de 10 hectares au nord de la zone d'activités de Morigny- Champigny. Seul 4ha sont exploitables puisque situés en dehors du site classé. - Dans le cadre de son étude relative à la stratégie globale de développement de foncier économique, la CAESE souhaite le passage à une pastille de 25 hectares afin de renforcer l'activité économique du secteur. Cette proposition est reprise dans l'avis de la CAESE sur l'avant-projet de SDRIF-E en date du 13/11/23. - Cette pastille implantée entre la RN 20 et les voies de la SNCF est incluse dans le site classé de la Vallée de la Juine pour la quasi-totalité. Elle ne sera donc pas exploitable dans le cadre de la stratégie de développement des ZAE puisque tout projet modifiant l'aspect du site est soumis à autorisation spéciale de travaux soit au niveau ministériel après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS), soit au niveau préfectoral pour les travaux moins importants. - Le site classé de la " Vallée de la Juine" l'a été en 2003 afin de préserver le paysage de cette vallée de la pression urbaine. Ainsi, un site classé est réputé non constructible. Seulement des extensions modérées (20 à 25% de l'emprise au sol du bâti existant) sont autorisées dans la zone industrielle à l'Est de la N20 qui se trouve dans la continuité des domaines de Jeurre et de Bruneault. Tandis qu'à l'ouest de la N20, aucune création de bâtiment ex-nihilo ne pourrait être envisagée dans le site classé, à l'exception d'un bâtiment d'intérêt général comme la gare (sans ses équipements annexes), à condition de bien justifier ce besoin à cet emplacement pour la CNDPS. Actions à mettre en place : - Afin de pouvoir conforter cette zone d'activité, il convient de valoriser la stratégie de redynamisation des entrées de ville et de requalification de la zone Sud Eclair ainsi que la création d'une 3ème gare multimodale en contiguë. L'étude de faisabilité du projet pourra permettre de justifier le choix de localisation de la gare y compris au sein du site classé, les équipements annexes devant être prévus en dehors. L'optimisation du parcellaire sera ainsi soumis à l'étude de faisabilité, qu'il conviendrait de lancer rapidement. Par ailleurs, un repositionnement de la pastille peut être envisagé sur la voie de chemin de fer, englobant de nouvelles zones d'extension de part et d'autre de la voie ferrée. A défaut, il est également possible d'étudier le positionnement de deux demi-pastilles de part et d'autre de la voie ferrée.
REGISTRE PAPIER CANTON D'EVRY																	
Obs 1			X		X											X	<u>M JEANLIN Président de l'Association « la Voix du Village » d'Evry-Courcouronnes a écrit :</u> Le SDRIF E, dans son projet arrêté par le Conseil régional de 12 juillet 2023, indique qu'il est nécessaire «<i>d'adapter et structurer l'armature logistique régionale</i> ». Parmi les sites constituant l'armature logistique francilienne, figure le port fluvial d'Evry-Courcouronnes. Il est question d'une extension pour y implanter une plateforme multimodale sur des terrains proches de l'emprise actuelle, et surtout, proches de la francilienne et de la voie ferrée RER D. Notre association « <i>La Voix du Village</i> », récemment constituée dans le but de faire entendre sa voix autour des questions environnementales et de la qualité de vie au quotidien dans notre quartier, comprend bien l'objectif stratégique du 1^{er} port de France visant un report modal sur les modes massifiés de décarbonations et de transition écologique des flux logistiques.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Cependant, elle estime que le lieu choisi, pour cette plateforme, mérite d'être remis en cause pour les raisons suivantes : <* Situation : Les terrains que Haropa Port envisage d'acquérir sur Evry-Courcouronnes sont situés en rive gauche sur un coteau très boisé (Parc des Tourelles ouvert au public, Parc de Beauvoir, Parc résidentiel rive de Petit-Bourg, et Parc Bataille). Une continuité verte était envisagée par le PLU en vigueur. Ce lieu est une entrée d'une ville de grande densité et qui continue à se densifier, situé sur un site naturel remarquable, il doit rester un espace de respiration. Ces terrains sont pourtant situés en face de l'île aux Pavés et de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Coudrays, espaces de respiration et de traversées de pistes piétonnes et cyclables (Scan ibérique). Cet ENS du Domaine Départemental des Coudrays a été acquis et est géré par le Conseil Général de l'Essonne. Plus au-dessus, domine la forêt domaniale de Sénart. <* Nuisances : Nombreuses rotations de poids lourds avec leurs nuisances (trafic actuel d'environ 300 000 T sur 500 ha) Bétonisation de la berge, contraire au zéro artificialisation nette. Pollution visuelle et sonore, atteinte au paysage avec rupture du corridor de la trame bleue/verte, une zone de calme qui constitue une richesse pour la ville et ses habitants, en terme paysager, des berges visibles et accessibles aux promeneurs, propices à l'observation de la nature, au rafraîchissement et au bien-être. Atteinte à la biodiversité et rupture du boisement actuel du coteau. Dépréciation de l'ENS situé en face sur l'autre rive. <* Classement au PLU en vigueur : Les deux terrains, convoités par Haropa Port, bénéficient d'un classement de zonage « N ». L'un de ces terrains a été acheté par la mairie pour y faire un lieu d'équipement sportif et de loisirs. L'autre terrain a été classé, par le PLU en vigueur (2019), comme « Espace Paysager » au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme. Le PADD du futur PLU n'indique que très vaguement le fait qu'il faut « Conforter les activités portuaires » Pour toutes ces raisons, notre association demande que soit réexaminé le lieu d'implantation de cette plateforme multi modale. Nous rappelons que la ville étant propriétaire du foncier, elle en conserve la maîtrise. Ce projet d'extension du port fluvial soulève la question de son acceptabilité par la population et pose question en matière d'aménagement du territoire, c'est pourquoi compte tenu des enjeux, une consultation des habitants de la ville par un référendum local, nous paraît nécessaire. Nous interviendrons également, le moment venu, dans l'élaboration et l'enquête publique du nouveau PLU de la commune.
Obs 2					X												Mme BOUTIN d'Evry-Courcouronnes a écrit : Questionnement sur l'aménagement en cours du cirque de l'Essonne. Pourquoi raser le bois au détriment de la biodiversité. Il aurait fallu mettre une ferme pédagogique et des jardins familiaux. Pourquoi un Dat center entre 2 bois à Lisses. Ce qui va générer des nuisances sonores. Une augmentation de la chaleur. Problème de biodiversité
REGISTRE PAPIER CANTON DE GIF SUR YVETTE																	
Obs 1													X				Madame FARRET de BURES SUR YVETTE représentant l'association VIF/ENE/FNE a écrit : Le SDRIF-E est un document qui :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	- Réglemente l'utilisation du sol et la protection de l'environnement en Île-de-France. - Déterminera l'aménagement du territoire pour les 12 millions de Franciliens d'ici à 2040. « La présente enquête publique porte sur le projet de schéma directeur de la Région Île-de-France, le SDRIF-E arrêté en Conseil Régional le 12 juillet 2023. Elle a pour objet d'informer le public sur le contenu du projet de nouveau schéma et de lui permettre de s'exprimer sur les objectifs et les orientations de ce document stratégique d'aménagement et de planification de l'ensemble du territoire de l'Île-de-France à horizon 2040 ». Je ne porterai aucun jugement sur la nécessité réelle d'augmenter le nombre d'Habitants dans le secteur de la Région Île de France. Mais.... Qu'en est-il de la protection contre les inondations dans ce texte ? La France est particulièrement exposée aux risques naturels d'inondation : « se souvenir du passé pour organiser l'avenir ». Pour mémoire fin janvier 1910 Paris était sous les eaux, cette crue était qualifiée de crue centennale, l'inondation avait touché la plus grande partie de sa vallée, le phénomène a causé d'importants dommages à l'économie régionale. Ce fut une crue lente, la montée des eaux s'est faite en une dizaine de jours, mais la décrue a nécessité plus de 35 jours. Nombre d'affluents et les confluents de la Seine ont connu le même sort à des degrés différents à cause de l'interdépendance des différents systèmes hydrologiques. Certaines villes de banlieue moins urbanisées ont de même subi des dégâts importants Dans le bassin de la Seine, les inondations représentent un important risque naturel juste après les sécheresses (références cartes CATNAT et travaux de l'Agence de l'eau Seine Normandie). Une crue majeure de la Seine, analogue à celle de 1910, est susceptible de provoquer jusqu'à 30 Md€ de dommages selon une évaluation récente de l'OCDE. Les autorités publiques s'y préparent, en particulier, quatre lacs réservoirs ont été construits en amont de Paris entre 1949 et 1990, sur la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne et actuellement les lacs de la Bassée, à la fois pour maintenir l'étiage du fleuve et protéger la capitale et son agglomération des crues hivernales mais <i>quid</i> des arrivées rapides et multiples des rivières et des rues ? Face à des crues de plus en plus rapides liées à des événements violents et au changement climatique, ces rétentions sont-elles suffisantes ??? Autres exemples, la tempête Xynthia, dans la nuit du 27 au 28 février 2010 et les inondations du Var du printemps 2010, la succession d'intempéries et d'inondations au printemps 2013, au début et à l'été 2014, l'ont dramatiquement rappelé, pouvant mettre en péril du jour au lendemain l'économie de tout un territoire et une déconstruction des bâtis... Ces risques d'inondation sont en constante augmentation : l'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour 566 communes en hiver 2013-2014 contre 466 au printemps 2013. A des degrés divers, environ 19 000 communes sont ainsi soumises à ce risque qui a fait plus de 200 victimes et généré plus de 20 milliards d'euros de dommages entre 1982 et 2010. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée par l'État en 2012, à l'échelle du territoire national, révèle que près de 1 Français sur 4 et 1 emploi sur 3 sont aujourd'hui potentiellement exposés.». Les événements actuels sur l'ensemble de la France mais très récemment dans le NORD et le Pas de Calais doivent nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	faire réfléchir et ne pas continuer à bâtir dans une région déjà fortement imperméabilisée. Plus près de nous ce sont les événements de 2000, 2015, 2016, 2018 qui ont marqué notre territoire du Bassin Versant de l'Yvette. Parmi les facteurs aggravants : - L'imperméabilisation des sols en milieu urbain, - Les techniques agricoles, (ex : usage de machines impactant le sol, sillons dans le sens des pentes, usage de produits déstabilisateurs pour la faune et la flore ...) - Les modifications destructrices environnementales (haies, noues, mares, etc.), - Les effets du changement climatique sur l'élévation du niveau moyen des mers et la multiplication possible des fortes tempêtes. Eaux pluviales et eaux de ruissellement : les différents types d'inondations • Crue ou débordement de cours d'eau • Ruissellement en surface • Remontée de nappe phréatique • Rupture d'ouvrage • Autre : débordement de lac, rupture de poche glaciaire, réseau d'eaux pluviales, etc. Le projet Si le projet de SDRIF-E évoque bien la nécessité de réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation de la région Île de France (chapitre I- paragraphe 1.2.1, pages 51 à 55). Il précise qu'une inondation liée à une crue d'occurrence "cinquantennale" à centennale constitue le principal risque naturel auquel est exposée l'île de France. Il n'est pas tenu compte des changements climatique observés et projetés. Face à cet enjeu majeur, il incite à faire évoluer les conditions d'accueil de nouvelles populations et activités dans les zones inondables, en prenant en compte un périmètre plus large que l'aléa PPRi. Ainsi, ce SDRIF-E n'exclut pas d'accueillir de nouveaux logements en zone PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondations). Il est inconséquent de construire de nouveaux logements en bord de Seine, sur d'anciennes friches industrielles, comme cela a été fait ces dernières années, en justifiant la construction de parkings en sous-sol pour faire office de bassins de rétention d'eau, en compensation de l'imperméabilisation des sols ? Nous devons penser notre futur en incluant des critères de prévention forts pour limiter les risques pour les Habitants et l'Environnement. Ces risques connus en Île de France sont avant tout par débordements des eaux de rivière mais aussi par ruissellement (87% des événements ayant donné lieu à des arrêtés de catastrophes naturelles inondations en Île-de-France) et préconise la désimperméabilisation et la reconquête d'espace de pleine terre tout en poursuivant l'objectif de densification avec la construction de 70 000 nouveaux logements par an. Aucune solution concrète n'est proposée pour répondre à ces injonctions contradictoires. Le risque d'inondation par remontée de nappe est bien connu dans notre région, mais aucune prescription n'est indiquée

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	pour répondre à cette problématique, aucune analyse en lien avec la géomorphologie du territoire, qui permettrait d'évaluer et de caractériser ces risques, n'est demandée. Les risques d'inondation sont à prendre en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT, SDRIF). Au-delà des prescriptions imposées par les plans de prévention des risques d'inondation (PPRi). Un PPRi ne nous semble crédible qu'accompagné de règles de gestion hydraulique de l'ensemble du bassin versant (articles 640 et suivant du Code Civil). Les PAPI tardent à se mettre en place et sont de portées très limitées à ce jour. Un outil existe pour cela : Le zonage pluvial. C'est une obligation réglementaire déterminée par l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales qui découle de la loi sur l'eau de 1992. Il est l'aboutissement de l'étude du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Ce zonage pluvial devrait : - Définir les zones où des mesures de limitation de l'imperméabilisation doivent être prises, Schéma Directeur de Ruissellement) - Imposer des coefficients d'imperméabilisation limites en fonction de la nature des sols et de la géographie du territoire, - Recenser les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le stockage éventuel des eaux de ruissellement ainsi que des zones d'expansion telles que des cuvettes naturelles, - préserver des corridors d'écoulement et prévoir les aménagements permettant la direction des ruissellements de surface vers des zones de faibles enjeux, - Cartographier les secteurs de nappes affleurantes et fournir les prescriptions nécessaires à la préservation de leur qualité et de leur écoulement ainsi que les secteurs argileux dont la méconnaissance conduit à des catastrophes naturelles (inondation, fissuration, éboulement). Force est de constater que sur notre territoire ces zonages pluviaux, quand ils existent, sont rarement intégrés aux PLU." Qu'en est-il des réseaux des Eaux Usées ? Avant de penser à bâtir à nouveau, réfléchissons à notre capacité de réception et à la qualité des réseaux des eaux usées actuels. La présence d'eaux claires permanentes parasites et météoriques dans pléthores de zones rendent impossible leur utilisation lors d'événements pluvieux qui mettent en danger la santé des Hommes et la pollution de l'Environnement. (Combat de plus de 30 ans). Pour ce manque de prévention et d'éléments factuels je donne un avis défavorable Annexes 1) Références bibliographiques, textes législatifs et réglementaires : - Directive Européenne 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. - La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite « Directive Inondation » relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Elle a pour objet de définir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation permettant de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	*Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive Européenne 200/60/CE. * Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement * Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. * LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques * Code de la santé publique, Nouvelle partie législative, Livre III Protection de la santé et environnement * Code de l'environnement, Partie réglementaire, Livre premier, Chapitre VI * Code de l'environnement Articles L.215-15 et suivants * Code civil art. 640 : (dispose que le fond supérieur ne doit pas aggraver la servitude du fond inférieur). 2) Recommandations de la Cour des Comptes Mieux définir, financer et évaluer les stratégies territoriales pour faire face au risque majeur de crue centennale à l'échelle de l'Île-de-France et mieux informer sur ce risque. 1) Conformément à la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, mettre en place une base de données sur l'état d'avancement des programmes d'action de prévention des inondations, accessible au public au plus tard en 2025 (<i>ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires</i>). 2. Dimensionner les financements des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) en fonction des objectifs plus ambitieux de réduction de l'exposition au risque (<i>ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, métropole du Grand Paris, structures porteuses de PAPI</i>). 3. Rendre toutes les informations disponibles sur les risques d'inondation (y compris par remontées de nappe ou par ruissellement) accessibles aux particuliers, aux administrations et aux entreprises, renforcer les actions de sensibilisation au risque d'inondation au sein des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et vérifier régulièrement le niveau de perception du risque d'inondation par la population francilienne au moyen d'un indicateur inclus dans ces programmes (<i>ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer - préfet de région Île-de-France et préfet de police de Paris, EPTB Seine Grands Lacs, EPTB Entente Oise-Aisne, structures porteuses de PAPI en Île-de-France</i>). Renforcer les actions de réduction du risque d'inondation en Île-de-France 4. Poursuivre sans délai le recensement des systèmes d'endiguement de la Métropole du Grand Paris et adopter à brève échéance un plan de financement pour leur mise en conformité (<i>métropole du Grand Paris</i>). 5. Renforcer la sensibilisation de l'ensemble des intercommunalités franciliennes à la prévention du risque d'inondation, particulièrement dans le contexte des nouveaux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et de leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (<i>ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer - préfet de région Île-de-France, métropole du Grand Paris</i>). 6. Mettre en œuvre un dispositif de soutien aux diagnostics de vulnérabilité au risque d'inondation en faveur des très petites et moyennes entreprises ainsi que des opérateurs de réseaux pour les inciter à réaliser les investissements clés et à prendre les mesures d'organisation nécessaires (<i>région Île-de-France, chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France</i>). Appuyer ces actions par une stratégie durable et un pilotage plus cohérent à l'échelle du bassin de la Seine 7. Évaluer annuellement les avancées de la politique de prévention du risque d'inondation, tant à l'échelle du bassin que de la région, et en rendre compte aux acteurs dans un format large (<i>ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer - préfet coordonnateur de bassin, agence de l'eau Seine-</i>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Normandie, collectivités et établissements porteurs des programmes d'action). 8. Placer le délégué au développement de la Vallée de la Seine sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin (ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur et des outre-mer).
REGISTRE PAPIER CANTON DE LONGJUMEAU																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE MASSY																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE MENNECY																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE PALAISEAU																	
Obs 1			X	X													M le Maire de Palaiseau à écrit : Délégation du conseil municipal du 5 février 2024 Avis favorable assorti des précisions et demandes suivantes : -Intégrer la continuité écologique du secteur des Marnières, prévu par le PLU en vigueur - Préciser que les continuités écologiques identifiées par le SDRIF E, devrons faire l'objet d'études spécifiques afin de déterminer leur faisabilité opérationnelle au regard de la réalité du terrain. -Rappeler qu'il appartient désormais à l'État d'organiser le comité de préfiguration nécessaire à la poursuite des études en vue de la finalisation de la réflexion sur la réalisation de la gare complémentaire demandée par le territoire sur la ligne 18. -Confirmer la possibilité d'aménagement potentiel dans le prolongement du quartier Camille Claudel si et seulement si ces derniers sont précédé de La réalisation de la gare complémentaire.
Obs 2				X							X				X		M DELFAUD de Palaiseau a écrit : 1-Transition énergétique : dans le cadre de cette transition, et aussi, pour montrer notre solidarité aux zones rurales, je propose l'installation d'Eolienne sur les 2300 ha agricoles du plateau de Saclay, il existe des solutions techniques pour le traitement du signal, des radars d'approche aérien, et imaginer des éoliennes de taille moyenne, dans le cadre d'un projet collaboratif avec les membres du cluster scientifique. 2-Transition énergétique : que la région se porte le plus possible garant dans le cadre d'installation d'une ferme solaire, ou d'installation sur les toits (bâtiment municipaux inclus) des bâtiments de la ville (panneaux photovoltaïques), garant auprès des financeurs privés. 3-Logement : que la région entende les essais de réglementation (par le plafonnement des loyers et notamment à Palaiseau pour éviter la spéculation foncière et rendre plus accessible les logements aux jeunes ne disposant pas de revenu médian.
Obs 3												X		X			Mme TCHORELOFF Présidente de l'Association agir à Bures- Bures sur Yvette a écrit : 1-La DRIEE par mail du 2 octobre 2019, signé Laurence Ruvilly, chef du pôle paysage et site, s'adresse à Monsieur le maire de Bures-sur-Yvette et indique la présence avérée de zone humide en bas des parcelles concernées par le projet de création de logements sur les parcelles du quartier Guyonnerie en inscrit ». Il s'agit de parcelles, AB 0004,0005, 0006 et 0007.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Par ailleurs, toutes les roselières sur AB 0043 ne sont pas à jour sur la cartographie de la DRIEE qui sert de base aux documents d'urbanisme (région, PLU) 2-Sur la carte « développer l'indépendance productive régional », nous demandons l'identification (trait vert : « maintenir /rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional de la trame verte existante qui va de la grande maison AD 0060 vers le nord via AB 0043, AB 0046, AB006, AB 0004, 0005, 0007, BB 0022 sur la carte, on voit une bande grise qui correspond à « préserver les bois, la forêt et les autres espaces naturels » qui semble englober qui semble englober AB 0008. Il s'agit donc d'étendre cette bande 3-Sur la carte, « développer, l'indépendance, production régionale », à identifier comme espace agricole existant (Picto, préserve les espaces agricoles), la parcelle AD 0051 qui est à usage d'horticulture entre parenthèses Serre et installations existantes.
REGISTRE PAPIER CANTON DE RIS ORANGIS																	
Obs 1			X	X	X			X						X		X	M RAFFALLI Maire a déposé : Contribution de la Mairie de Ris-Orangis : La Ville de Ris-Orangis souhaite, par cette contribution, souligner les faiblesses que présente le SDRIF-E <u>Le SDRIF-E présente une vision du polycentrisme perfectible</u> L'île-de-France est une région très ségréguée avec des territoires très riches et des territoires fragiles, dont certains présentent un taux de pauvreté élevé. Le territoire de l'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, qui ne compte pas moins de 19 quartiers classés en politique de la ville, en est un exemple. Nous regrettons que le SDRIF-E ne tienne pas suffisamment compte des disparités territoriales et des inégalités sociales franciliennes. Les événements de ces dernières années (mouvement des gilets jaunes, émeutes dans certaines de nos communes) nous alertent pourtant sur le risque de schisme, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi au sein de la Région, entre un cœur métropolitain qui concentre toutes les richesses (académique, universitaire, scientifique, économique et politique) et des franges laissées pour compte. Le SDRIF-E doit donc nécessairement intégrer la question du rééquilibrage des territoires à l'échelle régionale et donner le chemin de la réconciliation et de la cohésion métropolitaine. Malheureusement, le polycentrisme, éparpillé entre 139 polarités, n'est pas en adéquation avec ces enjeux, notamment parce qu'il porte un risque évident d'émiettement et de dilution des moyens publics. Si cet accroissement du nombre de polarités permet de satisfaire les baronnies locales, il ne pose pas la question du sens et l'utilité de ces choix dans l'aménagement de la Région. C'est pourquoi, il paraît essentiel de procéder à une plus grande hiérarchisation des polarités afin de définir un polycentrisme métropolitain restreint. Pour cela, il est proposé à la Région de se reconnecter à la vision Delouvrienne, en confortant les centralités de premier ordre que sont les périmètres des ex. villes Nouvelles, avec leur pôle universitaire et de recherche (Evry, Melun- Sénart, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée) en incluant les villes de Nanterre et Saint-Denis, dont les pôles universitaires constituent des centres de gravité de la diffusion de la connaissance. Par ce choix, il s'agit de concentrer les moyens publics, à la fois techniques et financiers, sur une géographie déterminée et circonscrite, en mobilisant les universités comme fer de lance d'une dynamique territoriale et économique, en attribuant à chacune d'entre elle un domaine de recherche et d'expansion sur un segment défini. L'idée étant que cet afflux de moyens publics puisse permettre à ces polarités d'irradier sur leur bassin de vie. Pour prendre l'exemple d'Evry-Courcouronnes, il s'agit de reconnaître les atouts du pôle universitaire et de renforcer ses liens avec le Génopole et le centre hospitalier de Corbeil-Essonnes - lequel à terme, deviendrait Centre Hospitalier Universitaire - dans le but de créer un écosystème sur les thématiques de la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	génomique et du sport-santé, associant l'ensemble des compétences du bassin de vie. Le sujet est celui de l'égalité territoriale. Il renvoie à la question de la géolocalisation des finances publiques. Aujourd'hui, les moyens ne sont pas localisés sur les territoires qui en ont le plus besoin (cf. la doléance d'un collectif d'élus, publiée dans la tribune au Monde du 7 décembre 2023, « Non les banlieues ne jouissent pas d'un traitement de faveur » qui appellent l'Etat à la mise en place d'un observatoire national permettant de géo localiser les budgets publics Des objectifs affichés en matière de réduction de l'artificialisation des sols insuffisants Le SDRIF-E n'a de E que le nom. Sur le sujet majeur de la sobriété foncière et de la réduction de l'artificialisation des sols, la Région s'engouffre dans la possibilité offerte par la loi Climat et Résilience de déroger à l'objectif de réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, en limitant son objectif à 20%. Cette faible ambition affichée par la Région nous paraît irresponsable. Elle entache l'identité même du territoire régional, dont la particularité est d'être « vert ». Le SDRIF-E doit être un levier pour la valorisation de la multifonctionnalité des sols. Avec 48% de terres agricoles et 20% de forêts à valoriser, l'Ile-de-France doit s'affirmer comme la première région bioclimatique d'Europe, et devenir une terre nourricière pour ses 12 millions d'habitants. Pour y parvenir, le SDRIF-E doit être porteur d'une « méga » réforme agraire, en plaçant le local au cœur de sa politique agricole. Les ressources ne doivent plus être systématiquement exportées à l'international, comme le soulignent dans une tribune au Monde en date du 10 février 2024 l'économiste Ivar Ekeland, la sociologue Dominique Meda, et l'agronome Philippe Pointereau. Les actions de la puissance publique doivent, à toutes les échelles, converger pour pousser à un changement de paradigme. Il s'agit de mettre en place une politique et des outils adaptés pour retrouver une agriculture et un maraîchage locaux et organiser les circuits extracourts, répondant aux besoins des habitants. Il est de notre responsabilité de se donner les moyens de parvenir à une souveraineté alimentaire. Sans cela, avec le départ en retraite de nos agriculteurs, le risque est que la majeure partie des terres agricoles soient acquises par l'industrie agroalimentaire et que les filières continuent à alimenter massivement les marchés internationaux. Protéger les terres naturelles et agricoles, tout en répondant aux besoins de logements de la Région-métropole, voilà un grand défi que l'Ile-de-France doit relever en s'appuyant sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). En se fixant une ambition forte en matière de sobriété foncière, il ne s'agit pas de nier le besoin social en logements à prix abordable. Pour exemple, la Ville de Ris-Orangis satisfait par an 150 logements sociaux pour 8 000 demandes enregistrées, et l'Agglomération attribue 1 800 logements sociaux par an pour 22 000 demandes enregistrées. Cela illustre l'extrême pression sociale sur le logement. Pour répondre à ces besoins, les gisements fonciers et immobiliers sont là : 4 500 ha de friches à l'échelle métropolitaine, 400 000 logements vacants, 5,5 millions de bureaux vides, 48% du parc de logements sous-occupé. Autant de possibilités de « faire la ville sur la ville », de « réparer la ville », de répondre à l'objectif de construction de 70 000 logements par an, de satisfaire l'emploi de proximité, sans recourir à l'extension urbaine sur les terres naturelles. Le modèle d'aménagement du territoire francilien doit intégrer une logique de travail sur l'existant déjà anthropisé. Il s'agit de tendre vers la « Ville stationnaire », selon le concept développé par Philippe Bihouix, Sophie Jeantet et Clémence De Selva. En cela, la ZAN vient heurter toute la structuration de notre société. Elle interroge notamment les stratégies immobilières des foncières, des banques et compagnies d'assurance, et leurs impacts sur le stock de foncier disponible. Nos sols ont trop longtemps fait l'objet de spéculation et de rentes, notamment depuis la financiarisation de l'économie immobilière. Il est temps de domestiquer les flux d'investissement. Les questions institutionnelles sont également les grandes absentes de ce SDRIF-E objectif 2040 Deux thèmes en particulier auraient mérité d'être traités : les transports publics et les outils d'aménagement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Tout d'abord, sur la question des transports publics Dans une Région-Métropole, il est inconcevable d'avoir une autorité organisatrice des transports à l'autorité atrophiée pour répondre aux besoins quotidiens des millions de Franciliens qui prennent chaque jour vélos, métros, RER et autres Transiliens. Ile-de-France Mobilités n'incarne pas la puissance publique forte attendue pour organiser et réguler la multitude des féodalités erratiques qui œuvrent dans le domaine des mobilités (SNCF, SNCF RESEAU, RATP, TRANSIL1EN, OPTILE...) ; elle est dans l'incapacité de porter un projet métropolitain sur l'ensemble de son territoire. Cette situation engendre une perte de lisibilité démocratique (on ne sait qui décide, et qui est responsable de quoi). Aussi, il est indispensable de réarmer la puissance publique sur la question des transports publics afin lui donner les moyens de répondre aux enjeux de mobilité francilienne. Il devient en outre nécessaire de faire reconnaître les modes de transport secondaires et leurs interconnexions pour les habitants de seconde couronne (réseaux de bus express, transport fluvial, transport à la demande, etc.), dans l'objectif d'une mobilité partagée et inclusive. Sur la question des outils de l'aménagement L'une des questions est de savoir comment retrouver une maîtrise publique dans l'organisation spatiale de nos villes. Aujourd'hui, les seuls moyens des aménageurs sont les bilans d'aménagement. Cet état de fait pénalise fortement les territoires de la frange métropolitaine, moins riches, qui n'ont pas ou prou les moyens de participer à l'équilibre de l'opération. La seule réponse qui leur est alors offerte est la moindre qualité du bâti et la densification. Cela entraîne un cercle vicieux qui accroît les disparités territoriales et le risque de décrochage des communes les plus fragiles. Le modèle d'aménagement du territoire est à bout de souffle. Il est nécessaire de réunifier les puissances publiques locales et nationales. Omniprésent dans les années 60-70, l'Etat s'est aujourd'hui désengagé sur tous les plans, laissant les collectivités locales seules, avec des compétences accrues mais avec des budgets réduits, et sans mesure avec les enjeux. La décentralisation ne peut être synonyme de désarmement de la puissance publique. Il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire pour domestiquer les logiques du capitalisme financier. Les « outils de l'aménagement » - Grand Paris Aménagement (GPA), Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), Société du Grand Paris (SGP), et autres antennes de l'Etat - n'ont pas de responsabilité devant les citoyens, malgré leur rôle central dans des projets qui façonnent nos environnements urbains. L'Etat se retrouve enfermé dans une double position : accélérer et amplifier la transition écologique nécessaire à l'habitabilité de notre territoire, et développer à tout prix pour répondre à des objectifs de production de logements qui sont souvent en contradiction avec l'impératif de cohésion métropolitaine. Une concertation pour l'écriture du SDRIF-E très insuffisante Il est dommageable que l'élaboration du SDRIF-E, document de planification stratégique à l'échelle régionale, ayant des conséquences importantes sur le quotidien de nos concitoyens, ait si peu de résonnance dans le débat public. La concertation et la consultation du public se déroulent à minima et à marche forcée, alors que les sciences participatives doivent être aujourd'hui au cœur des projets d'aménagement. Les corps intermédiaires sont également les grands oubliés de ce débat, ne donnant pas ainsi à la révision toute l'ambition qu'elle mérite. Nous souhaitons ainsi porter ce message, et appelons de tous nos vœux à une concertation qui inclue l'ensemble de la population francilienne.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS																	
Obs 1			X		X	X	X	X	X				X				170 COURRIERS DEPOSES A LA PERMANENCE DE SAINTE GENVIEVE DES BOIS LE 14 MARS 2024 à 16 heures Habitant Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet de port industriel de grande envergure situé à Vigneux sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Seine, face aux rives d'Ablon. Ce projet aurait des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aérienne, de qualité des eaux ou visuelles pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ce projet se révèle être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols,) du PPRI du PPBE.... Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (air et bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quia, RD...) du risque lié aux sites SEVESO proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune du pipeline pétrolier TRAPIL. Le projet de la Région présente par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier 2X2 voies de la Seine à Athis à la limite de ma ville. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants – en particulier des aéroports- dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureront notre cadre de vie et impacteront notre santé, à savoir le port industriel d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux. Je vous demande Madame la Présidente de bien vouloir faire retirer ces inscriptions et vous prie de croire en mes salutations distinguées.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAVIGNY SUR ORGE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DES ULIS																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE VIGNEUX SUR SEINE																	
Obs 1			X		X	X	X		X							X	Mme XXX de ABLON SUR SEINE a écrit : Habitante d'Ablon sur Seine et Présidente de SOS Bords de Seine, j'affirme ma totale et très déterminée opposition aux deux projets de : N°1) Port industriel à Vigneux sur Seine en face d'Ablon (140 mètres entre les deux berges). - Ce projet de fret fluvial, de stockage de marchandises, de l'installation d'une usine à hydrogène (gaz turbulent et explosif) ou de son stockage, et aussi les infrastructures électriques, routières et ferroviaires de desserte du site industriel causeront la destruction de 50 à 100 hectares de zone naturelle, agricole, forestière et de la faune nombreuse qui y vit. Quid de la préservation de la nature pour les générations futures et du sol en Ile de France ? - La pollution sonore due au trafic des super-péniches, au débarquement des conteneurs et leur enlèvement par camions ou trains rendra la vie insupportable aux ablonais riverains et les privera du droit à vivre dans un environnement sonore sain. -La pollution de l'air liée aux gaz d'échappement des dizaines de super-péniches équipées de moteurs anciens et gourmands en fioul ou GNR, aux centaines de camions, aux véhicules personnels ne fera qu'aggraver la déjà très

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	mauvaise qualité de l'air due aux avions qui survolent notre commune à basse altitude, les pistes d'ADP Orly étant situées à seulement 1 ou 2 kms de nos maisons. - La pollution visuelle du site avec des immeubles de 20 mètres de haut, des grues, du béton, des conteneurs, des stations de ravitaillement, des parkings, des camions, les infrastructures en électricité haute tension pour fabriquer l'hydrogène vert ou bas carbone, une gare de marchandises défigurera à tout jamais le lieu et ne permettra plus aux habitants de notre commune et des environs de se ressourcer, de vivre ensemble, en promenade sur les bords de Seine comme cela se fait depuis toujours ici. Quid des problèmes de santé par la pollution sous toutes ses formes ? - L'activité du port fera obstacle à l'activité du club nautique d'Ablon unique en Val de Marne sur la Seine. - L'aménagement du site, le relèvement de la berge, l'artificialisation du sol meuble par des strates de béton ne permettra plus le déversement de la Seine sur ces 50 à 100 hectares en cas de crues et aura pour conséquence des inondations plus importantes du côté ablonais, villeneuveois. Une première artificialisation en profondeur et surface des sols a lieu sur cette zone par l'implantation d'un méga-équipement d'eaux usées du SIAP. Quid du strict PPRI que nous devons respecter à titre individuel ? N°2) Pont-viaduc entre Athis -Mons et Vigneux -sur- Seine (à quelques dizaines, centaines de mètres d'Ablon sur Seine) Ce pont de 3,6 kms et de 50 mètres de dénivelé par rapport au fleuve, s'élèvera au- dessus des zones densément habitées avec écoles, gare et supportera le trafic de dizaines de milliers de voitures et camions. Il détruira des zones naturelles, des jardins collectifs. Il produira des embouteillages plus importants encore, de la pollution sonore, de l'air, visuelle- pour les athégiens mais aussi pour Ablon si proche du pont prévu. Ces deux projets nous privent du droit légitime de nous ressourcer dans un cadre de vie apaisant. Ils provoqueront l'effondrement de la valeur immobilière de nos biens, fruit de notre travail. Des années de travaux assourdissants nous guettent si cela devait avoir lieu. Pour cela, ils sont aberrants, d'un autre temps. En tant qu'ablonaise je refuse que l'on m'impose plus de bruit, de pollution de l'air qui portent atteinte à ma santé, à mon espérance de vie et qu'on aggrave le risque d'inondation pour implanter un port dont l'activité pourrait s'effectuer sur des sites existants ou par le transport ferroviaire électrique tout aussi écologique. Pour rappel, nous avons déjà l'aéroport d'Orly qui nous affecte énormément, un site Seveso à quelques centaines de mètres à Villeneuve le Roi, une voie ferrée qui traverse le centre-ville en passant à quelques mètres des immeubles, une voie ferrée souterraine stratégique et des canalisations Trampil le long du fleuve et en ville, lesquelles se trouveraient très proches de l'usine hydrogène. Comment sera acheminé l'hydrogène par quelles canalisations aériennes ou souterraines ? Vers quelle destination ? En tant que francilienne, je refuse ces projets, je demande à ma Région de préserver le peu de cadre de vie correct qu'il me reste et celui des générations futures sur nos communes, de protéger notre santé et notre sécurité. Je lui demande également de préserver la faune et la flore, de protéger ces espaces naturels si précieux et de s'opposer à leur destruction. Je l'exhorte à placer la vie des hommes et de la nature avant toute autre considération et d'engager pour cela d'autres solutions respectueuses des uns et des autres.
Obs 2			X		X	X											<u>Madame Geneviève MORIN de VIGNEUX SUR SEINE</u> Habitante de la ville de Vigneux sur Seine depuis plus de 40 ans et après avoir y été élue au cours de plusieurs mandats dont celui de 1996 à 2001 je me permets d'apporter mon avis sur le registre sur le point particulier du projet HAROPA de construction d'un équipement portuaire associé à un franchissement de Seine, au regard de plusieurs indicateurs :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	1 L'environnement routier et des transports en commun de la rive droite de la Seine et en particulier de la corne nord-est du département de l'Essonne. 2 la situation d'enclavement de ce secteur géographique : accessibilité et attractivité du territoire pour les entreprises et les habitants. 3 Des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation comme conséquence directe de l'enclavement. Depuis plus de 60 ans maintenant, le franchissement de la Seine est attendu par la population de ce secteur de la rive droite compte tenu des difficultés à rejoindre les pôles d'emploi et de formation de la rive gauche où ils sont concentrés, je n'en citerai que quelques-uns : - Orly-Rungis (zone d'emploi et de formation) à 5 minutes à vol d'oiseau mais à 45 minutes par la RN6 (point noir de Villeneuve saint Georges) ou par la RN7 (étranglement de la côte d'Avaucourt Athis-Mons). - Créteil zone d'emplois et de formation inaccessible aux heures de pointe dans la traversée de Villeneuve saint Georges. L'engorgement des itinéraires de contournement du point noir de Villeneuve saint Georges renforce le sentiment d'inaccessibilité. - EVRY Grand Paris Sud (zone d'emplois et de formation) 45 à 50 mn à cause de la saturation de la liaison A6-N6 par le CD 31 et le caractère aléatoire des horaires du RER D qui cumule beaucoup de retards et de suppression de trains. - Zone d'emplois et de formation de MASSY-LES ULIS vers les zones de Courtabœuf Paris Saclay et le plateau du Moulon (saturation A6 A86 jonction N 118) Pris, principale pour accéder aux emplois et au plateau universitaire. - Paris, principale zone d'emplois et de formation pour l'Ile de France dont les accès sont largement altérés par la route (saturation A6, N104, A4, RN6 et RN 7) et par la voie ferrée des RER D et C dont les difficultés de circulation ne sont plus à démontrer pas plus d'ailleurs que le surpeuplement des rames. Cette situation d'enclavement est par ailleurs tout à fait préjudiciable également à la population, qu'il s'agisse des services de secours (pompiers et ambulance) pour accéder aux urgences des hôpitaux de Villeneuve Saint Georges ainsi qu'aux établissements de soins. Il en est de même pour les grands opérateurs EDF et GDF dont les ateliers de maintenance et travaux sont situés maintenant sur la rive gauche de la Seine ont également des difficultés à intervenir en urgence. Il résulte de cette situation d'enclavement un certain nombre de désordres et en particulier un déficit des fonctions classiques des villes de ce secteur géographique de l'Essonne et en particulier quand il s'agit de Vigneux sur seine : - Mixité des fonctions Emploi/Habitat/Equipements - Déficit de services privés/nombre d'habitants dont commerces, liaison entre quartiers, liaisons douces, dont pistes cyclables, environnement... - Déficit de services publics déficit de débouchés emploi pour les chômeurs et l'insertion des jeunes - Déficit de transports pertinents vers les pôles de services dont les centres culturels et sportifs de la communauté d'Agglomération, même si des améliorations ont été apportées sur la fréquence et le nombre de liaisons de rabattements gare. C'est le résultat d'un appauvrissement de la ville au fil du temps qui cumule les handicaps d'un urbanisme « tout logement » avec une forte augmentation de la population, dans cette situation où l'attractivité du territoire peu engageante pour les entreprises se heurte à un manque d'accessibilité par la route et les liaisons transversales de transports en commun pour desservir un bassin d'emplois.

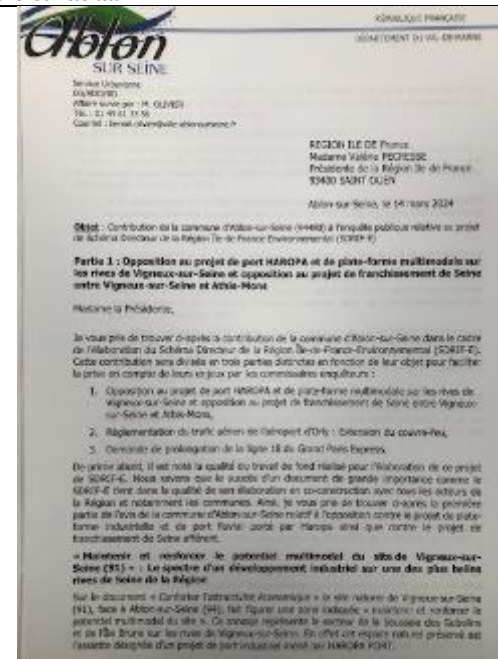
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La ville de Vigneux sur Seine apparaît donc dans son histoire comme une ville « structurellement financièrement déséquilibrée », situation toujours existante puisque le potentiel financier s'établit en 2021 à 816 € soit -33% du potentiel financier moyen de la strate des villes de plus de 20 000 habitants d'après les fiches DGF du Ministère de l'Intérieur. On peut imaginer qu'après les crises du COVID, la période inflationniste et la crise économique qui s'ensuit, la situation n'a pu faire que s'empirer. <u>Le déséquilibre Habitat/Emploi à Vigneux et plus généralement dans le Val d'Yerres val de Seine</u> Aux difficultés de franchir la Seine pour accéder aux emplois et aux établissements de soins de la rive gauche, dont les sites universitaires, les écoles d'ingénieurs, et autres centres de formations s'ajoutent les conséquences d'un déséquilibre Habitat/Emploi chronique ; Le chômage de la population active de Vigneux/Seine en 2021 (données INSEE) était de 15% contre 10% en France métropolitaine. Ce ratio ramené à la tranche d'âge 15/24 ans est de 30% en France, même très élevé, il est de 22,7% ! Les migrations alternantes quotidiennes témoignent également de ce déséquilibre habitat/emploi puisque près de 85% de la population active se déplace hors de la ville ou de la communauté d'agglomération, vers Paris et les départements du val de Marne, Seine St Denis et hauts de Seine, n'hésitant pas à consommer jusqu'à 3 heures quotidiennes dans les transports tout mode confondu. Ainsi que ce soit sous l'angle des déplacements ou celui du stockage des chômeurs sur un territoire offrant peu ou pas d'emplois faute d'entreprise, le projet HAROPA offre et depuis longtemps la seule perspective de développement de ce territoire. <u>Le franchissement de la Seine et des voies ferrées des RER C et D</u> Il représente et depuis 60 ans ou plus la seule perspective de désenclaver ce territoire dont la population évolue à la hausse depuis des décennies sans que de nouveaux moyens de desserte que ce soit la route, la voie ferrée ou le fleuve n'offrent d'améliorations. Un tel ouvrage permettrait outre le désenclavement, d'améliorer l'état de la pollution de l'air qui concentre chaque jour les gaz d'échappement de milliers de véhicules concentrés à l'arrêt dans les goulots d'étranglement que sont Villeneuve St gorges jusqu'au carrefour Pompadour pour accéder à l'A4 vers Paris d'une part, et Athis-Mons pour accéder à la RN7 et N 186 vers Rungis/Orly/Paris d'autre part. Ce franchissement permettrait également de dégonfler l'encombrement de transit de la liaison A6-RN6 par le CD 31 qui cumule des encombrements matin et soir entre Draveil (carrefour avec la RN 448) et son entrée dans le Val d'Yerres (bretelle d'accès à la RN6). Les arguments à construire ou à conforter concernant le développement durable et la diminution des émissions de gaz à effets de serres doivent s'enraciner dans un système vertueux du franchissement qui devra combiner la route et les transports publics en site propre pour former des interconnexions avec les gares du RER C et D, ainsi que les réseaux de bus de la RATP et les réseaux de tramways. Cette mixité des usages permettrait de répondre à la demande croissante de transports en commun d'autant plus importante que le nombre d'habitants augment et que le tracé du grand Paris Express, ne prévoit pas de desservir ce territoire. Nous pouvons espérer à juste titre que la temporalité du projet correspondra à la généralisation de la voiture électrique. Ainsi en conjuguant fluidité des trafics et énergies décarbonées, ce franchissement reliera enfin notre territoire au reste de l'Ile de France ! La <u>création</u> d'un port fluvial sur la plaine de Vigneux Depuis très longtemps déjà, cette réserve foncière acquise dès le début des années 1990 par le port Autonome de Paris (ex HAROPA) avait fait l'objet d'une consultation quant à l'aménagement d'un port fluvial pourvoyeur d'emplois. Dès lors

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	des groupes de pression s'étaient constitués contre ce projet alors qu'une large majorité se prononçait favorablement à ce projet. Les aléas économique et politiques et de conjoncture ont abouti à cette situation d'attentisme. Cependant alors que les écarts se creusent entre les populations les plus riches et les autres vraiment plus pauvre, il est temps de considérer la question sous un angle qui respecterait à la fois l'environnement, la création d'activités, et un véritable rattrapage économique sur ce territoire délaissé. S'agissant du caractère d'expansion de crues de la Plaine de Vigneux, la construction d'un port n'est pas incompatible, à condition que soient évalués les risques actuels et potentiel pour tenir compte de leur caractère épisodique ou à évolution plus lente. Le port de Vigneux devra donc s'inscrire dans l'étude des impacts du changement climatique qui intervient sur l'intensité des tempêtes et la modification du débit du fleuve Seine. Ces études devront également porter sur la présence d'espèce faunistiques et floristiques de la zone (cf. revue mer et littoral Nov 7 2023) Il n'en demeure pas moins qu'un port « constitue un lieu vital entre les économies, à la fois ancré dans son territoire et connecté au monde ». L'aménagement de la plateforme multimodale de la zone métropolitaine permettrait de réduire les flux logistiques routiers par l'utilisation de la Seine et de la voie ferrée dans le prolongement du projet d'intérêt national de Villeneuve Triage apportant ensemble le réservoir d'emploi dont ce territoire a besoin pour aborder le 21^{ème} siècle.
REGISTRE PAPIER CANTON DE VIRY CHÂTILLON																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE YERRES																	
Néant																	
DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'ANTONY																	
Obs 1			X			X	X				X						M Jean-Luc TOULY de Wissous (91) a écrit : En tant qu'élu de la majorité municipale de Wissous, je souhaiterais la pérennisation de l'Orlyval en desserte locale avec 3 arrêts : Chemin d'Antony, Wissous et Rungis La Fraternelle. Je souhaiterais insister sur l'implantation du data center de Wissous en centre-ville à proximité immédiate d'un accueil collectif de mineurs, d'une école, d'une crèche et d'habitations dont une résidence et d'installations sportives avec des problèmes environnementaux dont la non-récupération de la chaleur fatale (absence de réseaux de chaleur), et le besoin en énergie électrique (9 fois la consommation annuelle électrique de la population).
Obs 2			X			X	X				X						M. Philippe DE FRUYT de Wissous (91) a écrit : Conseiller municipal d'opposition à Wissous et président de l'association « Wissous centre-ville », je souhaite attirer l'attention sur la nécessité de : . Transformer la ligne Orlyval en desserte locale ; . Déplacer Paprec hors de l'espace naturel de Montjean ; . Imposer la récupération de la chaleur fatale par le data center futur mais aussi existant.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Ces points seront développés sur le registre informatisé.
Obs 3	X																Mme Christine GERVAIS d'Antony a écrit : Antonienne intéressée par le sujet environnemental, je remercie le commissaire enquêteur de la qualité de son accueil et son apport afin de mieux comprendre les enjeux du SDRIF-E. J'apporterai ma contribution en ligne.
REGISTRE PAPIER CANTON D'ASNIERES SUR SEINE																	
Obs 1	X				X												M Eric FLAMAND de Vaucresson a écrit : J'ai fait remarquer à Monsieur le Commissaire enquêteur la différence de traitement graphique sur la carte « Maîtriser le développement urbain » où le haras Yves du Manoir à usage sportif figure en blanc alors que le haras de Lupin figure en vert foncé tout comme le haras de Jardy sur Marnes-la-Coquette. Il serait logique et cohérent de reclasser le haras Yves du Manoir sur Vaucresson en vert puisque ce terrain appartenait à la famille Boussac comme ceux de Marnes la Coquette aujourd'hui propriété du département des Hauts-de-Seine. Il manque également le trait vert de la coulée verte entre la forêt de Malmaison et Marnes la Coquette.
REGISTRE PAPIER CANTON DE BAGNEUX																	
Obs 1								X							X		M Clément LORIMEC de Bagneux a écrit : Préserver autant que faire se peut les bâtiments anciens et de caractère à valeur patrimoniale, dans un souci de sobriété (énergie, construction) et de maintien du tissu parcellaire historique.
Obs 2		X	X	X													Mme Marie-Hélène AMIALE, Maire de Bagneux a remis au commissaire enquêteur, lors de la permanence du 23 février, copie du courrier, daté du même jour, qu'elle adresse au président de la Commission d'enquête : La commune de Bagneux est engagée dans une importante transformation de son territoire et mène une politique de renouvellement de ses tissus urbains au travers de multiples opérations d'aménagement d'envergure, amenant la création de nombreux logements, emplois, équipements publics et espaces verts de son territoire. La ville s'apprête donc à faire face à une croissance démographique importante à l'horizon 2030. Au nord de la ville, la réalisation de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo et du PRUS Pierre Plate, autour de la nouvelle gare Lucie Aubrac du M4 et de la future ligne 15 du Grand Paris, témoigne de cette ambition de construire de nouveaux logements en recyclant le foncier existant d'un nouveau quartier de gare bien desservi. La dynamique de renouvellement urbain est également à l'œuvre au sud du territoire communal, avec la reconversion et le désenclavement du site stratégique de 16 ha des Mathurins sur d'anciennes friches d'activités, sur lequel 700 nouveaux logements sont d'ores et déjà livrés. Il est prévu à l'horizon 2028 un quartier mixte de 2500 logements qui accueillera environ 6500 habitants, 4000 emplois, des commerces, un lycée général, un groupe scolaire, un gymnase et un parc public de 2,5 ha. Or ce site pâtit actuellement de l'absence de desserte par des transports efficaces, alors que les besoins de mobilité des nouveaux habitants et actifs engendrés par la transformation du site sont majeurs. La ville de Bagneux déplore avec vigueur le manque d'une desserte en transports en commun à proximité du site en plein essor et appelle de ses vœux la prise en compte dans les documents du SDRIF-E des nouveaux besoins en matière de mobilités décarbonées de ce nouveau quartier. Cette mutation doit s'accompagner d'un prolongement direct du réseau de transport existant du Métro 4, permettant de connecter à terme le pôle Lucie Aubrac à une nouvelle station de métro dans le quartier des Mathurins, avec un terminus à Châtenay-Malabry. Ce tracé fait l'objet d'une demande conjointe des maires du territoire Vallée Sud Grand Paris. Son étude a été inscrite au dernier contrat de plan Etat-Région. C'est un enjeu écologique majeur pour contribuer à relever le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	défi climatique en réduisant l'usage de la voiture. A plus court terme, ce quartier du site des Mathurins a besoin d'un maillage renforcé du réseau de bus. La commune de Bagneux est particulièrement attachée à la création de nouvelles mobilités sur ce site. Elle veillera à ce que le projet de transports structurant figurant dans le SRIF-E accompagne pleinement les évolutions à venir sur son territoire et réponde à des besoins de communes voisines. Concernant les préconisations en matière de logements, l'une des priorités majeures pour le quotidien des Franciliens, la ville de Bagneux ne partage pas l'approche de la Région, et notamment la norme « anti-ghetto ». Cette logique, qui prévaut déjà en quelque sorte dans notre département des Hauts-de-Seine, a pour conséquence que 24 communes sur 36 ne respectent pas la loi SRU, concentrant ainsi la part de logements sociaux dans quelques communes seulement. Ces choix vont à l'encontre du besoin croissant de logements accessibles dans une situation de pénurie très préoccupante. Une telle mesure aggraverait donc encore le manque de nouveaux logements sociaux, alors que 70 % des ménages, parmi les quelque 800 000 demandeurs de logements, pourraient y prétendre. Bagneux Mairie-HABITAT-AMBIANCE 10 rue de la République 92100 BAGNEUX Tél : 01 47 11 11 11 Email : mairie@bagneux.fr Agencement des services HABITAT Département de la commune de Bagneux 12 rue de la République 92100 BAGNEUX Tél : 01 47 11 11 11 Email : agence@bagneux.fr 10 rue de la République 92100 BAGNEUX Tél : 01 47 11 11 11 Email : agence@bagneux.fr Cette mutation doit s'accompagner d'un prolongement direct du réseau de transports existant du Metro 4, permettant de connecter à terme le pôle cœur Habitat à une nouvelle station de métro dans le quartier des Mathurins, avec un terminus à Châtigny-Malakoff. Ce tracé fait l'objet d'une demande d'experte des experts du territoire Habitat sud Grand Paris. Son étude a été inscrite au dernier Contrat de plan État-Région. C'est un enjeu écologique et social pour contribuer à réduire le défi climatique en réduisant l'usage de la voiture. A plus court terme, ce quartier du site des Mathurins a besoin d'un maillage renforcé du réseau de bus. La commune de Bagneux est particulièrement attachée à la création de nouvelles mobilités sur ce site. Elle veillera à ce que le projet de transports structurant figurant dans le SRIF-E accompagne pleinement les évolutions à venir sur son territoire et réponde à des besoins de communes voisines. Concernant les préconisations en matière de logements, l'une des priorités majeures pour le quotidien des Franciliens, la ville de Bagneux ne partage pas l'approche de la Région, et notamment la norme « anti-ghetto ». Cette logique, qui prévaut déjà en quelque sorte dans notre département des Hauts-de-Seine, a pour conséquence que 24 communes sur 36 ne respectent pas la loi SRU, concentrant ainsi la part de logements sociaux dans quelques communes seulement. Ces choix vont à l'encontre du besoin croissant de logements accessibles dans une situation de pénurie très préoccupante. Une telle mesure aggraverait donc encore le manque de nouveaux logements sociaux, alors que 70 % des ménages, parmi les quelque 800 000 demandeurs de logements, pourraient y prétendre. Il est ainsi possible de créer, dans le quartier de la République, un nouveau pôle d'habitat social. Le Maire de Bagneux, Monsieur le Maire, a l'honneur de vous adresser ce document. Monsieur le Maire Monsieur le Maire Monsieur le Maire 12 rue de la République 92100 BAGNEUX Tél : 01 47 11 11 11 Email : mairie@bagneux.fr

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 1			X													X	M. BOUDILLET de Boulogne-Billancourt 92100 a écrit : A propos de la mobilité, je proteste contre l'arrêté modificatif du code de la route visant le « tourne à droite » des vélocipédistes au feu rouge. Danger réel pour les piétons qui passent sur les passages au feu vert.
REGISTRE PAPIER CANTON DE CHATENAY MALABRY																	
Obs 1			X	X													M. Pierre FRITIERE a formulé deux observations orales, ensuite résumées de manière écrite par le commissaire enquêteur : - Appréciation très positive sur les nouveaux équipements en transports publics, tel le tramway T10, qui permet de nouvelles interconnexions comme avec le TGV à Massy-Palaiseau. - Préoccupation quant à la construction d'une zone dédiée au tertiaire sur le terrain de l'ancienne faculté de pharmacie à Châtenay-Malabry : il faudrait de préférence y construire des logements à accessibilité à la propriété, à l'image de ce qui a été fait au Plessis-Robinson. Ou, à tout le moins, mixer tertiaire et habitat.
Obs 2			X				X									X	M. Benoît OLIVIER, directeur du développement urbain de la commune d'Ablon-sur-Seine (Val de Marne) a écrit : Apporte ce jour la contribution au nom de la commune d'Ablon-sur-Seine au projet de SDRIF-E constituée de : Partie 1 : . Opposition au projet de port Haropa sur les rives de Vigneux-sur-Seine et en franchissement de la Seine entre Vigneux et Athis-Mons. 1 courrier sollicitant la suppression des pictogrammes de la carte liés au pont et au port. 1 vœu du conseil municipal du 5 octobre 2023. 187 bulletins remplis par des Ablonais pour manifester leur opposition. Partie 2 : . Réglementation du trafic aérien : extension du couvre-feu de l'aéroport d'Orly : 1 courrier



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	1 vœu du conseil municipal du 9 juin 2023. Partie 3 : Demande de prolongation de la ligne 18 : 1 courrier. Les services de la commune d'Ablon-sur-Seine se tiennent à disposition pour toute information complémentaire sur ces contributions au 01 49 61 33 38 ou urbanisme@ville-ablonsurSeine.fr.. Sont joints . Les contributions en question, soit 13 pages au total, dont page de couverture ci-jointe ; . 187 bulletins jaunes dont photocopie d'un exemplaire ci-joint. Une observation identique, avec l'ensemble des documents, sera également déposée dans la soirée du 15 mars ou la journée du 16 mars sur le registre électronique. 
REGISTRE PAPIER CANTON DE CHÂTILLON																	
Obs 1																X	<u>La Ville de Châtillon a déposé sur le registre papier la délibération suivante, adoptée en conseil municipal du 28 février 2024 :</u> Par cette délibération, la commune demande à la Région Ile-de-France d'inscrire dans le SDRIF-E la prévision d'un lycée d'enseignement général sur la commune de Châtillon et réaffirme l'ambition de la ville d'accueillir un lycée sur son territoire. Elle a, à cet effet, préalablement réservé pour mise à disposition un terrain dans la ZCA des Arues.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	REAU (77) Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart Localisation du projet : foncier en façade autoroute A5 et en bordure de la prison de Réau Superficie du projet : 16,3 ha  CORRECTIONS APPORTÉES AU SDRIF E EN JUILLET 2023 1. La pastille « semi-prévue » a été supprimée sur le projet de développement et plus précisément les foncier A 895-109-813-815. 2. Le front vert régional a été modifié pour intégrer le foncier APRR mais exclu toujours les foncier A 895-109-813-815. 3. Une pastille nouvelle a été ajoutée sur le foncier au nord de l'A5 mais pas sur le territoire de Réau où se trouve les foncier mobilisables. ACTIONS ENTREPRISES 1. Call avec l'EPA Sénart 24-08-23 2. Call avec le maire le 15-09-23. 12 août 2023 9 Nous formulons donc les demandes suivantes de corrections restant à apporter : • La modification du front vert y compris sur les parcelles constructibles A 895-109-813-815 est impérative pour le développement de ce projet. Les parcelles concernées -exclues de la modification de Juillet- sont des parcelles agricoles, constructible au PLU, enclavées entre l'autoroute, la prison et l'aire de stationnement APRR. Elles n'ont aucun intérêt pour l'exploitant. • La pastille initialement en place pour ce développement des parcelles A 895-109-813-815 doit être remplacée Ces demandes sont en phase avec le retour des PPA sur ce dossier de Réau

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires				
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel				
																	Madame, monsieur le Commissaire enquêteur, Dans le prolongement de nos échanges intervenus dans le cadre du processus de contribution à l'élaboration du SDRIF-E, nous vous avons fait part, en juin 2023 de nos observations sur le projet de Réau (77) en cours de développement par nos équipes. Suite à la publication de la dernière version du SDRIF-E actuellement soumise à enquête publique, vous voudrez bien trouver ci-joint la synthèse de nos contributions sur ce projet en cours de développement. Il s'agit de corrections mineurs de positionnement (peligne et/ou pastille), de précisions, et de dimensionnement de pastille sur des fonciers d'ores et déjà constructibles dans les PLU actuels. Nous avons bien évidemment partagé ces contributions actualisées avec les élus concernés et nous les remontons avec leur accord. Ces corrections sont nécessaires pour sécuriser le développement d'une opération importante pour le territoire concerné et, déjà engagées depuis plusieurs années avec le soutien et l'appui des élus locaux. REAU (77) <u>Notre contribution de juin 2023 :</u> REAU (77) Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart <table><tr><td>Localisation du projet : Foncier en façade autoroute A5 en bordure de la prison de Réau. Superficie du projet : 16,3 ha</td><td>CORRECTIONS À APPORTER 1. Valider que la pastille «arrépiement» soit bien développée et ne fonder de 10 m 2. Rapporter la limite vert rigide au sud est du terrain 3. Préciser que la limite vert rigide est sur le foncier du port de l'AS</td></tr><tr><td></td><td>ACTIONS ENTREPRISES 1. Modifier le plan de l'AS 2. Ce faire le maître de l'AS</td></tr></table>	Localisation du projet : Foncier en façade autoroute A5 en bordure de la prison de Réau. Superficie du projet : 16,3 ha	CORRECTIONS À APPORTER 1. Valider que la pastille «arrépiement» soit bien développée et ne fonder de 10 m 2. Rapporter la limite vert rigide au sud est du terrain 3. Préciser que la limite vert rigide est sur le foncier du port de l'AS		ACTIONS ENTREPRISES 1. Modifier le plan de l'AS 2. Ce faire le maître de l'AS
Localisation du projet : Foncier en façade autoroute A5 en bordure de la prison de Réau. Superficie du projet : 16,3 ha	CORRECTIONS À APPORTER 1. Valider que la pastille «arrépiement» soit bien développée et ne fonder de 10 m 2. Rapporter la limite vert rigide au sud est du terrain 3. Préciser que la limite vert rigide est sur le foncier du port de l'AS																				
	ACTIONS ENTREPRISES 1. Modifier le plan de l'AS 2. Ce faire le maître de l'AS																				

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER CANTONS DE COLOMBES																	
Obs 1			X														La mairie de Colombes a déposé une délibération du CM du 29 février 2024 qui peut être résumée comme suit : Vœu de la majorité municipale. La ville de Colombes émet le souhait du prolongement des deux lignes de métro 1 et 3 pour une meilleure desserte de la ville et des habitants de l'EPT Boucles Nord.de Seine DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE  92701 Colombes Cedex ☎ 01.47.60.80.00 Télécopie 01.47.60.80.85 Liberté – Egalité – Fraternité VILLE DE COLOMBES VOEU SEANCE DU 29 FÉVRIER 2024 N°0 Conseillers en exercice : 53 Présents : 34 Représentés : 4 Absents : 15 Objet : Vœu MAJORITÉ MUNICIPALE MÉTRO LIGNE 1 ET 3 Ayant voté pour : 38 Ayant voté contre : 0 Abstentions : 0 Ne prenant pas part au vote : 0 Par délibération en date du 17 novembre 2021, la Région Ile-de-France a prescrit la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) adopté le 18 octobre 2013 par délibération du conseil régional d'Ile-de-France et approuvé par décret en Conseil d'Etat en date du 27 décembre 2013, pour le transformer en SDRIF-E (SDRIF Environnemental). Le SDRIF-E a vocation à incarner le projet stratégique de développement de la Région Ile-de-France et à constituer le cadre de référence pour les différentes politiques publiques notamment en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement et d'organisation de l'espace régional. Il constitue un document de planification de référence avec lequel les documents de normes inférieures devront être compatibles. Aussi, le futur SCoT de la Métropole du Grand Paris devra intégrer les orientations du futur SDRIF-E. Le PLUi sera, quant à lui, compatible avec le futur SCoT. De décembre 2021 à mai 2023, la Région a organisé une concertation associant la population, des partenaires et les collectivités. Les établissements publics territoriaux ont été sollicités dans ce cadre par questionnaire en décembre 2021 et conviés à 4 conférences des territoires. Les communes ont également été sollicitées par questionnaire pendant l'été 2022. Lors de la dernière conférence des territoires du 7 avril 2023, la Région a présenté et diffusé une version du projet de SDRIF-E, et a sollicité l'avis des collectivités sur ce document avant le 31 mai 2023. L'objectif de la Région est d'arrêter le projet de SDRIF-E à l'été 2023 pour une approbation à l'été 2024, après avis des Personnes Publiques Associées et une enquête publique se clôturant le 14 mars prochain. Le délai d'élaboration du SDRIF-E étant très court, la concertation auprès des collectivités a été principalement descendante et peu participative. Par ailleurs, il est parfois difficile de saisir la prise en compte des réponses apportées par l'EPT et les villes aux questionnaires dans le document présenté. Dans ses orientations, le projet de SDRIF-E présente des innovations par rapport au précédent SDRIF,

[illegible]

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	mobilisés contre la destruction du Parc des Bruyères. Le Schéma Directeur d'Ile de France-Environnemental, se doit de garantir la pérennité du Parc des Bruyères à l'exclusion de quelques mètres carrés nécessaires à la création de l'issue de secours de la ligne 15, pour la qualité de vie à Courbevoie, pour l'air que respirent nos enfants et les habitants de Courbevoie. Jean Pierre MIKOL de Courbevoie.
REGISTRE PAPIER CANTON DE GENNEVILLIERS																	
Obs 1			X	X		X										X	<u>La ville dépose comme observation, la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2023 collée sur le registre :</u> Ce document est résumé comme suit : Avis de la ville de Gennevilliers sur le projet de SDRIF-E. arrêté le 12 juillet 2023. Article 1 : Emet un avis défavorable, en complément des observations émises par ailleurs dans le cadre de la délibération de l'EPT Boucle Nord de Seine à laquelle Gennevilliers a contribué.... Certaines dispositions figurant dans ces documents appellent les observations suivantes : -Une mise en péril de la production de logements notamment sociaux. Le projet d'aménagement régional, dans ses objectifs de construction de logements sociaux envisage de « limiter le développement de l'offre très sociale dans les zones où elle est déjà très présente avec un maximum de 30% de logements financés en PLAI et PLUS par commune ou arrondissement. Ce positionnement se traduit dans l'OR 59... Les communes comptant plus de 30% de logements PLUS/PLAI seraient par conséquent, empêchées de construire tout logement social supplémentaire...Il est donc primordial de soutenir et encourager la construction de logements sociaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins et assurer un logement à l'ensemble de la population. -Une sanctuarisation des zones d'activités insuffisante... La ville ne peut que partager le principe posé de sanctuariser des zones porteuses d'activités. Les zones d'activités représentent les deux tiers du territoire de Gennevilliers. Un tiers est dédié à la zone économique et un tiers occupé par la plateforme multimodale HAROPA Port de Gennevilliers. Le maintien d'un tissu économique diversifié avec une fonction logistique concentrée sur la plateforme multimodale d'HAROPA Port doit être préservé. Si la plateforme HAROPA Port figure bien au titre des « sites d'activités économiques d'intérêt régional » ainsi qu'une partie de la zone économique de la ville, force est de constater que le reste de la zone économique n'est pas identifiée alors même qu'elle s'inscrit dans cette même dynamique et fait partie intégrante de cette zone. La préservation de la vocation de ces zones économiques est cruciale ...Il est par ailleurs impératif de préserver les espaces dédiés à l'activité notamment industrielle d'un grignotage progressif déjà constaté ailleurs au profit d'une résidentialisation. Il convient donc de modifier en ce sens les cartes correspondantes au plus juste des périmètres de la zone économique de Gennevilliers. -Un manque de reconnaissance du PPRI comme cadre réglementaire suffisant La prise en compte des risques naturels est une nécessité dans une commune comme Gennevilliers dont une importante partie du territoire est concernée par les risques d'inondation et couverte par le PPRI... Aussi il n'est pas jugé nécessaire d'ajouter des prescriptions supplémentaires (telles que les OR 31 et 32), à celles qui s'imposent déjà à travers le PPRI qui a par ailleurs fait l'objet d'une modification récente. Prescrire des contraintes supplémentaires au PPRI peut également se révéler contradictoire avec l'objectif de production de logements imposé par ailleurs. Une absence de prise en compte de certaines demandes de gares de transport.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Avec plus de 250 entreprises et près de 6 à 8000 emplois directs la plateforme logistique multimodale HAROPA Port accueille de nombreux salariés...Gennevilliers réaffirme sa demande formulée depuis de nombreuses années d'un prolongement de la ligne 13 des Courtilles jusqu'au port. De même une liaison structurante pour rejoindre Argenteuil permettait de renforcer le maillage et l'accès aux transports en commun à de nombreux salariés et habitants. Enfin une nouvelle gare RER C aux Louvresses ...viserait à desservir le nord de la zone économique de Gennevilliers mais aussi celle de Villeneuve-La Garenne.
REGISTRE PAPIER CANTON D'ISSY LES MOULINEAUX																	
Obs 1		X	X			X										X	<u>M. Pierre TOULOUSE, conseiller municipal (opposition municipale) de Vanves a proposé les réflexions suivantes, résumées sous son contrôle par le commissaire enquêteur à la fin de l'entretien :</u> Pose la question de l'absence, à travers le SDRIF-E, de réflexion sur l'aménagement global du territoire national, qui se traduit par le creusement des inégalités entre des villes moyennes satellites de l'Ile-de-France, qui dépérissent, et un développement exponentiel de la région métropole. Le SDRIF-E devrait avoir l'audace d'envisager des solutions de partage en déportant une partie de son développement vers ces collectivités, en s'assurant des moyens ferroviaires desservant ces villes moyennes. En effet, l'Ile-de-France sera soumise à des enjeux majeurs de fragilité au XXIème siècle (engorgements routiers, saturation des réseaux, concentration des populations, effets du changement climatique, insécurité alimentaire), dont on ne prend peut-être pas assez la mesure, et qui auraient des effets négatifs, proportionnels à la taille de l'hypercentre, sur l'économie d'ensemble du pays. La conséquence est qu'on devrait pouvoir, à travers les capacités de compétences dont disposent les Régions, aider à l'installation, d'emplois dans ces villes moyennes et ainsi diminuer la pression encore aujourd'hui imposée à l'Ile-de-France en matière de construction et livraison de logements (cf la norme des 70 000 logements/ an). Au fond, reproduire, à une échelle plus vaste et ne partant pas de presque zéro, ce qui fut fait dans les années 60 avec la politique des villes nouvelles. Le même mouvement permettrait parallèlement de préserver le patrimoine foncier agricole qui reste un atout majeur de l'Ile-de-France, en le réorientant vers les cultures vivrières. Enfin, il est nécessaire d'arrêter les développements routiers qui ne font qu'augmenter la demande, et stopper le développement des lignes de transports en commun de nature radiale, pour privilégier par exemple les développements vers les villes « satellites » évoquées ci-dessus. Par ailleurs M Toulouse appelle l'attention sur deux exemples de projets insoutenables : celui de l'urbanisation, prévue ou inévitable, à Saclay ainsi qu'à Gonesse où il est encore temps de ne pas faire la gare ou le lycée sous les avions.
REGISTRE PAPIER CANTON DE LEVALLOIS PERRET																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE MEUDON																	
Obs 1		X				X											<u>M. Gilles VERPERATE a formulé les observations suivantes, résumées par le commissaire enquêteur :</u> . Le développement et l'attractivité des zones aéroportuaires créent une urbanisation diffuse très large et posent la question de la mobilité des personnels qui y travaillent. Il faut en examiner les conséquences (mobilités, urbanisation diffuse). Cela

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	pourrait nécessiter des documents complémentaires pour notamment hiérarchiser les priorités de développement de ces différents pôles. Quelle est la compatibilité avec la protection des zones naturelles et la philosophie d'ensemble du SDRIF-E ? . De manière plus précise, s'agissant du pôle de Villaroche (Seine-et-Marne), à quelle polarité est-il rattaché ? Combien d'emplois seront créés et comment cela s'articulera-t-il avec la nécessité de créer de l'habitat ? . Y a-t-il une réflexion sur l'intégration des industries du numérique dans le développement régional ?
Obs 2		X						X									M. Daniel MOURANCHE président de l'association « Vivre à Meudon », évoque par téléphone : Question de l'aménagement futur des terrains (19 ha) qui seront libérés par l'ONERA à Meudon : une communication écrite sera établie par l'association, qui participe par ailleurs à la consultation en cours à l'initiative de Grand Paris Aménagement.
REGISTRE PAPIER CANTON DE MONTROUGE																	
Obs 1	X	X		X													Une représentante du collectif CAPAJ (Environnement et cadre de vie Montrouge) et du collectif « Plein Sud en colère » a écrit : A titre général, Montrouge est une ville extrêmement dense (5ème en France), ce qui commence à faire peser de nombreuses problématiques, occasionnant déjà des départs d'administrés. Nous sommes particulièrement préoccupés par la possibilité d'accentuer encore cette densité au détriment de la pleine terre et des derniers espaces de respiration. Par exemple, le programme « Les halles de Montrouge » par sa hauteur et le peu d'espace laissé aux immeubles d'habitation environnants risque d'asphyxier un des derniers quartiers respirables de la ville. Continuer la densification de Montrouge qui ne bénéficie que de 1,5 m² d'espace vert par habitant (contre 10 recommandés par l'OMS) semble peu réaliste si ce n'est en faisant courir des risques aux habitants et aux usagers. Serait-ce possible de stopper enfin l'artificialisation à Montrouge et désigner la ville comme un territoire devant fournir des efforts de désartificialisation ? Nous vous remercions sincèrement de votre attention. En complément, sur la carte « Placer la nature au cœur du développement régional », nous avons noté un tracé de coulée verte à l'ouest de Montrouge qui semble être connecté à l'angle nord-ouest du cimetière parisien de Bagneux alors que ce n'est pas le cas.
REGISTRE PAPIER CANTONS DE NANTERRE																	
Obs 1		X			X												DEPARTEMENT DES HAUTS-DE, le Conseil municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël ADAM, Maire. Objet : Avis de la Ville de Nanterre sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France environnemental (SDRIFe) arrêté le 12 juillet 2023 A ce stade de la procédure, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur sa contribution à l'enquête publique qui se déroule du 1er février au 16 mars 2024. 1. Résumé des remarques de Nanterre sur le SDRIFe arrêté Le document arrêté se compose des pièces suivantes : } Le Projet d'Aménagement Régional (PAR) qui énonce le projet politique de la Région en matière d'aménagement } Les Orientations Réglementaires (OR) : il s'agit du document opposable et porte à ce titre une valeur juridique fondamentale à laquelle devront se conformer le Schéma de Cohérence Territorial de la Métropole du Grand Paris (SCOT) et par incidence, les Plans Locaux d'Urbanisme d'Ile-de-France. } L'évaluation environnementale stratégique (EES) qui vise à éclairer et justifier les choix du projet d'aménagement régional au regard de leurs incidences sur l'environnement. De même, un dispositif de suivi de la mise en application du SDRIFe est proposé.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Les pièces sont consultables via le lien suivant : https://envoi.iledefrance.fr/easyshare/fwd/link=hN2sunlREtOjNV9Tv7mIFC Le SDRIF est le document cadre de la Région. Il s'inscrit dans une hiérarchie des normes 2 . Tous les documents infra-territoriaux doivent être compatibles avec le SDRIF, comme le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole du Grand Paris (SCOT), le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), le Plan Métropolitain de l'Habitat et d'Hébergement (PMHH). A noter, que le SCOT de la Métropole du Grand Paris (MGP) a été approuvé le 13 juillet 2023 par le conseil métropolitain. C'est actuellement avec ce document que les PLU doivent être compatibles. Une fois le SDRIF définitivement adoptée, le SCOT sera appelé à évoluer pour assurer sa compatibilité. A) Des mesures en contradiction avec les grands principes affichés Ce SDRIF s'articule autour de grands objectifs qui peuvent paraître louables : « un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens ; une gestion stratégique des ressources franciliennes ; des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités ; conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les 1 Annexe N°1 – Courrier du Maire de Nanterre traduisant ses préoccupations au regard de l'avant-projet de SDRIF 2 Annexe N°2 : Schéma de la hiérarchie des normes, Orientations Réglementaires - OR p.6 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 3 Mairie de Nanterre grandes transitions ; améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité. » Cependant, les mesures réglementaires proposées par la Région Ile-de-France sont loin de répondre à ces objectifs, voire entrent en contradiction avec eux. Ainsi, la renonciation à l'atteinte des objectifs de Zéro Artificialisation Nette des sols pour la Région, la consommation de terres agricoles pour des projets d'infrastructure, l'absence de réelle « trame brune » de même que d'objectifs clairs en matière de renaturation ou de lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'insuffisance des prises en compte de l'impact environnemental en matière de santé chez les Franciliens, constituent autant de thématiques sur lesquelles le SDRIF manque cruellement d'ambition, et ne permet pas de répondre aux enjeux pourtant cruciaux de lutte contre le dérèglement climatique, et d'adaptation de la Région au réchauffement du climat, déjà en cours. Pire, dans certains cas, non seulement ce SDRIF n'est pas à la hauteur des enjeux, mais il est en outre contre-productif. Prenons l'exemple de la crise du logement, dont la gravité un nombre croissant de nos concitoyens. Près de 800 000 ménages franciliens sont aujourd'hui en attente d'un logement HLM. Ils étaient 406 000 en 2010, pour un nombre d'attributions qui est resté le même (environ 70 000) ! En parallèle, les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter (+26% en cinq ans) et 45% des logements franciliens sont énergivores, ce qui impacte directement la qualité de vie des habitants. Or, la seule mesure concrète proposée par la Région en matière de logement est l'interdiction de construire des logements HLM pour les villes qui en comptent déjà plus de 30%, présentée comme une mesure « anti-ghetto ». Peut-on sérieusement dire que des villes comme Suresnes, Clichy, Le Plessis-Robinson ou encore Clamart constituent des « ghettos » dans lesquelles il ne faudrait plus construire de logements HLM ? Pas un mot sur la nécessité de construire au moins 30% de logements HLM partout et d'atteindre les objectifs de rattrapage SRU pour les communes qui y sont soumises, seule solution pour répondre à la crise. Pas un mot sur l'hébergement d'urgence, dont le manque de places se fait cruellement sentir. Enfin, que ce soit en matière de logement, d'emploi ou de transports, ce SDRIF se caractérise par l'absence d'une volonté réelle d'opérer un rééquilibrage Est-Ouest, avec notamment une concentration autour de la Défense et de quelques grands pôles définis comme stratégiques. B) Les conséquences concrètes pour Nanterre Ce SDRIF comporte une bonne nouvelle pour Nanterre : l'inscription du projet de parc dans le secteur Sadi Carnot. Une partie des terrains nécessaires à l'aménagement de ce parc, qui jouxte le lycée Joliot-Curie, appartient en effet à la Région, et cette dernière se montrait au départ relativement réticent à les céder à la Ville pour ce projet de parc. Si cette inscription ne vaut pas acceptation, c'est tout de même une bonne nouvelle. En revanche, d'autres mesures comprises dans ce projet de SDRIF ont des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	conséquences bien plus néfastes pour Nanterre, déjà communiquées à la Présidente de la Région par le Maire dans un courrier adressé le 30 mai 2023 (cf. annexe n°1). La mesure « anti-ghetto », si elle était adoptée, pourrait empêcher Nanterre de continuer à construire des logements HLM, alors que plusieurs milliers de Nanterriens sont en attente d'un logement HLM, et qu'il est impératif d'en construire, notamment dans le quartier des Groues, pour permettre de mener à bien les opérations de renouvellement urbain en cours au Chemin de l'Ile et au Parc-Sud. Le projet d'aménagement des Groues risque par ailleurs d'être mis en péril par les projets de nouvelles lignes de transports 18 et 19 prévus dans ce projet de SDRIFe, et pour lesquels la Ville de Nanterre n'a été à aucun moment concertée. Alors que les premiers logements et le premier groupe scolaire du quartier Extraît du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 4 Mairie de Nanterre doivent être livrés cette année, comment accepter des projets qui nécessiteraient des années de travaux lourds, et supposeraient des nuisances graves pour les futurs habitants ? Aménager deux nouvelles lignes de transport dans un quartier déjà tout ou partiellement construit est en effet impensable, et la Ville s'y opposera. Les principaux points saillants de l'avis de Nanterre ainsi exposés, cet avis est ci-après développé. 2. Un SDRIFe aux déclinaisons règlementaires insuffisantes pour réduire l'accroissement des inégalités Le SDRIFE ne répond pas au principal défi du territoire régional : l'accroissement des inégalités et son intrication avec la dimension spatiale. En mai 2019, l'Institut Paris Région, l'agence d'urbanisme et d'environnement de la Région Ile-de-France, alertait pourtant sur la poursuite de l'accroissement des inégalités en Ile-de-France3 : « Depuis le début des années 2000, tous les indicateurs d'inégalité attestent d'une hausse des inégalités dans la région, qu'ils portent sur les revenus déclarés avant redistribution ou sur les niveaux de vie ». Elle concluait que « la région (Ile-de-France) est un espace systémique où le devenir de chaque territoire est en prise à un jeu de forces qui tend à une polarisation des espaces les plus aisés et les plus pauvres. » Face à l'urgence, les villes aux plus grands nombres de logements sociaux continuent à accueillir les plus pauvres. La paupérisation du parc social s'y accroît là où les villes en comptant moins ne contribuent pas à un juste niveau à l'accueil de ces mêmes populations. Dans les villes aux ménages les plus aisés, l'Institut Paris Région pointe que « La richesse apparaît plus concentrée que la pauvreté et l'entre-soi plus marqué dans les espaces aisés. » Le SDRIFE ne propose pas suffisamment de réponses à cet enjeu. 3. Un SDRIFE insuffisant pour répondre à la crise du logement et présentant le risque d'affaiblir la production de logements sociaux Dans le Projet d'Aménagement Régional (PAR, p.73), le SDRIFE alerte sur le risque « d'une crise sociale d'une ampleur accrue » causée par les déficits de construction de logements accumulés, de la non atteinte des objectifs de construction de logements sociaux de ces dix dernières années et du fort ralentissement observé. Le même document promeut et définit le « logement abordable » (PAR, p.178) : « Le logement abordable recouvre différents segments de l'offre de logement à prix plafonnés et accessibles sous conditions de revenus, qu'il s'agisse d'une offre locative sociale (de type PLAI, PLUS, PLS) ou intermédiaire (de type PLI ou LLI), ou qu'il s'agisse de permettre l'accession à la propriété dans les marchés les plus tendus grâce à des dispositifs tels que le PSLA ou l'accession en Bail réel solidaire, qui proposent des niveaux de prix inférieurs au marché immobilier local. » Mais les orientations du document opposable sont contradictoires avec cette promotion du logement abordable : 3 Mariette SAGOT (mai 2019), GENTRIFICATION ET PAUPÉRISATION AU CŒUR DE L'Ile-De-France ÉVOLUTIONS 2001- 2015, Institut Paris Région, https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/gentrification-et-paupérisation-aucoeur-de-lile-de-france/ Extraît du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 5 Mairie de Nanterre → les « villes comptant déjà plus de 30% de logements sociaux dont les loyers sont inférieures aux plafonds PLUS-PLAI » ne peuvent plus construire de logements sociaux, hors reconstitution pour rénovation urbaine ! Cette mesure longtemps dénommée par la Présidence de la Région Ile-de-France « loi anti-ghetto » remet en question les efforts de toutes les villes populaires

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	qui se seront les plus mobilisées pour le droit au logement et pour produire ce qui reste durablement le seul logement abordable à la majorité des Franciliens : le logement social ; → au contraire, les villes ne respectant pas la loi SRU ne sont pas rappelées à leurs obligations légales ; → aucune obligation d'introduire dans tout immeuble neuf une part de logements sociaux n'est proposée. Orientation règlementaires N°59 : « Pour enrayer le phénomène de concentration des logements sociaux dans certains territoires qui tendent à se paupériser, il convient néanmoins de limiter le développement de l'offre très sociale en PLAI dans les communes où elle est très présente, et d'en soutenir le développement dans les autres communes. Dans les communes ayant plus de 30% de logements sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS-PLAI, il s'agit de donner la priorité à la diversification des produits favorisant les parcours résidentiels ascendants (accession sociale à la propriété, logement intermédiaire, logement libre) et répondant à l'évolution des besoins des ménages. N'est pas concerné par cette orientation la reconstitution de l'offre très sociale en PLAI pour compenser certaines démolitions liées au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) ». En fixant cette règle sans rappeler à leurs obligations les villes ne répondant pas aux obligations de la loi SRU, le SDRIFE ne répond pas à l'ampleur des besoins. Entre 2010 et 2022, le nombre de ménages demandeurs d'un logement social en Ile-de-France a pratiquement doublé, passant de 406 000 à 783 000 (représentant 1 752 000 personnes) 4. Seule une demande sur dix est satisfaite chaque année. 72 % des ménages demandeurs franciliens déclarent des ressources leur permettant de prétendre à un logement très social (de type PLAI), tandis que 21 % déclarent des ressources leur permettant d'entrer dans un logement PLUS, 4 % dans un PLS et 3 % dans un PL 5. Face à la crise du logement et à l'inadéquation de l'offre produite aux revenus des franciliens, Nanterre propose donc de : → Supprimer la mesure « anti-ghetto », limitant la production de logements sociaux dans les villes comprenant déjà 30% de PLUS-PLAI, des orientations réglementaires du SDRIFE, → Pour les villes carencées, inscrire aux orientations réglementaires, l'obligation de dédier l'intégralité de la construction neuve des cinq prochaines années à la production de logements sociaux en PLUS-PLAI. En prévoyant que deux tiers des logements à construire devront être abordables, les orientations du SDRIFE sont insuffisantes : elles doivent être déclinées et préciser les objectifs à atteindre en termes de productions 4 Il s'agit des ménages qui ciblent la région capitale parmi leur localisation souhaitée : parmi les 783 000 demandeurs dénombrés, environ 33 000 n'habitent pas en Île-de-France. 5 Institut Paris Région (30 novembre 2023), en plus de Franciliens attendent un logement social : qui sont les demandeurs ?, Note rapide, https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/de-plus-en-plus-defranciliens-attendent-un-logement-social-qui-sont-les-demandeurs/ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 6 Mairie de Nanterre de logements sociaux en reprenant le calcul des objectifs de production sociale dans la construction neuve (le flux) du projet du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement élaboré par le Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement, coprésidé par l'Etat et la Région : 4. Des contreparties environnementales du SDRIFE insuffisantes pour assurer la résilience et l'adaptation de la Région au changement climatique Le SDRIFE promeut une « Région nature ». Pour cela, il sanctuarise une partie du patrimoine naturel existant, tend à renforcer des continuités écologiques et le déploiement d'une nouvelle offre d'espaces verts et de loisirs à créer. Sur Nanterre, le SDRIFE (voir carte « placer la nature au cœur du développement régional en annexe, avec des propositions d'amendements) : - sanctuarise le Mont Valérien, le parc André Malraux, le Parc Chemin de l'Ile, les cimetières de Puteaux et Courbevoie, - identifie des espaces verts à créer : le jardin des rails aux Groues, les Terrasses 3 à 5, l'espace vert Sadi Carnot, le parc Langevin. → Cependant, le document ne garantit pas l'objectif de Zéro artificialisation nette en 2050 comme le prévoit la loi, d'autant que, sur ces enjeux, les orientations apparaissent peu prescriptives. → Si une attention particulière est portée sur la préservation des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	espaces verts et des sols ; la lutte contre les îlots de chaleur urbain n'est traitée qu'au travers le Projet d'Aménagement Régional qui n'a pas de valeur réglementaire. Cet enjeu doit être intégré aux orientations réglementaires, d'autant que la carte présentée traduit bien le déséquilibre régional en la matière et donc, là aussi, le renforcement des inégalités dans l'accès aux espaces de fraîcheur, entre la grande couronne parisienne et l'agglomération urbaine. Le traitement des îlots de chaleur urbains pourrait donc être réinscrit dans les rubriques ayant trait à la « résilience de la Région » (rubrique 1.2), « l'approvisionnement en matériaux favorisant la proximité et la diversification du mix » (rubrique 2.2), « l'amélioration du cadre de vie » (rubrique 3.2) et la « maîtrise des développements urbains », en traitant la notion des éco-matériaux et de conception bioclimatique des bâtiments. → Consciente de l'importance des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique et de leur impact sur la santé des habitants, notamment lors des grosses périodes de canicule, la ville de Nanterre a adopté un plan 5000 arbres permettant d'impliquer les acteurs de la ville dans la plantation de nouveaux sujets et de protéger les arbres existants. Il serait intéressant d'introduire dans le SDRIF-E une orientation en faveur de la préservation de l'arbre en particulier, et de la canopée en général, en proposant, pourquoi pas, une compensation en arbre planté de tout sujet abattu. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 7 Mairie de Nanterre → Nanterre partage l'enjeu de réindustrialisations de la Région qui passe notamment par l'identification de sites d'activités d'intérêt régional à sanctuariser. Sur Nanterre est ainsi identifié les Zones d'Activités des Guillaumes et des Hautes Pâtures. Cependant, plusieurs sites accueillants ou ayant accueillis des activités polluantes et sensibles présentent des risques pour la santé des personnes qui y travaillent ou qui y ont travaillé ainsi que pour les riverain.e.s. Ces sites doivent faire l'objet non seulement de dépollution et de décontamination mais également de mesures de surveillance fortes, adaptées, régulières et transparentes. C'est dans ce cadre que la ville étudie des projets de renaturation sur trois sites : SDPN, Trapil et Total. Il est ainsi proposé de sortir ces emprises des sites d'activité d'intérêt régional à sanctuariser et d'y afficher cet objectif de renaturation. → Enfin, bien qu'intéressantes, les orientations réglementaires suivantes méritent complément : ● OR 8 : Le traitement des fronts verts, et notamment des lisières non bâties, est insuffisant tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les cinq mètres préconisés sont insuffisants pour le développement d'écotone intéressant pour la biodiversité. Les espaces considérés doivent s'étendre aux milieux ouverts naturels. L'accueil de circulation douce doit être précisée quant à son traitement et être de pleine terre (Orientations réglementaire 29 et 30) ● Orientations règlementaires 12 : Concernant la possibilité d'aménager les espaces agricoles non répertoriés sur les cartes réglementaires du SDRIFe et non viables, la proportion à conserver en espace ouvert doit être précisée et plus restrictive que les capacités d'urbanisation cartographiées ou non. ● Orientations règlementaires 25 : Rajouter les jardins « ouvriers » et « pédagogiques » dans les espaces à préserver. 5. Des efforts de construction à conditionner à la promotion d'une plus forte justice environnementale et à la meilleure coordination des projets d'aménagement et de transports. Le projet de SDRIFe arrêté doit répondre à un double enjeu, la construction de 70 000 logements par an défini par la loi du Grand Paris et porter des objectifs de sobriété foncière en cohérence avec les exigences de la loi climat et résilient concernant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cela se traduit par une production de 90% des nouveaux logements en renouvellement urbain et une organisation des développements avec des enjeux différenciés par grandes entités territoriales6 (l'hyper centre, le cœur d'agglomération, l'espace rural – PAR, p.18). Orientation N°57 : « Le SDRIFe vise la production de 90% des nouveaux logements en renouvellement urbain, et porte des grands principes d'organisation du développement : - renforcement des polarités7 et des zones les mieux desservies d'ici 2040 par les transports en commun, - équilibre habitat/emploi, - maîtrise de l'accroissement de la densité dans l'hyper centre. 6 Annexe N°3 : Carte des entités territoriales du SDRIFe (OR p.45) 7 Glossaire (PAR, p.179) : Les polarités sont des communes ou ensembles de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	communes structurant les bassins de vie franciliens par leur rôle d'accueil d'équipements, commerces et services, d'emplois, ainsi que par l'organisation de bassins locaux de déplacements. Le SDRIFe identifie un réseau de polarités existantes ou en devenir à partir de trois critères : présence d'une centralité, concentration d'emplois, qualité de la desserte en transports. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 8 Mairie de Nanterre Ces principes s'imposent au SRHH pour définir la territorialisation des objectifs de construction de logements. » Le nombre de logements à la date d'approbation du SDRIFe doit progresser à l'horizon 2040, en moyenne de : - 13% dans les espaces urbanisés, - 15% dans les communes dotées d'une gare, - 17% dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération. Compte tenu de leur densité, les communes de l'hyper centre participent à la production de logements en privilégiant la transformation des bâtiments existants (reconversion, surélévation, à défaut démolition-reconstruction, etc.). » Nanterre appartient à la polarité : « Nanterre-La Défense », comprenant Puteaux et Courbevoie, deux villes de l'hyper centre (OR p.46). Le projet de SDRIFe arrêté fixe donc un objectif d'accroissement de la densité résidentielle de +17% pour Nanterre d'ici 2040. Cet objectif d'accroissement appliqué à l'ensemble de la Ville reviendrait à avoir une progression de +7 330 logements d'ici 2040, considérant que la ville comptait 43 117 logements en 20228. Au regard des programmes d'ores et déjà connus, il est envisagé une production de + 7 700 logements d'ici 2040, avec une part importante portée par le futur quartier des Groues (+4 000 logements) 9. Aussi, l'objectif d'accroissement de la densité résidentielle est atteignable pour Nanterre, mais à la condition que plusieurs améliorations figurent dans le SDRIFe concernant la mise en œuvre de l'aménagement du territoire francilien : → Le SDRIFE traite insuffisamment l'enjeu de la promotion de la santé des habitants qui sont quotidiennement impactés par le bruit et la pollution des grandes infrastructures routières et ferroviaires. → Les développements doivent être raisonnés et équilibrés, adaptés aux capacités du territoire à offrir un cadre de vie de qualité pour tous les franciliens, y compris pour les plus vulnérables, et ce en conditionnant les futurs aménagements : ● à la résorption de certains points noirs environnementaux majeurs (pour Nanterre : l'échangeur A14/A86, le pont de Rouen, les portions aériennes de l'A86, la RD914 entre la place Nelson Mandela et le pont de Rouen) et ce afin de réduire l'exposition des populations aux nuisances (bruit, pollution de l'air, etc.) et réparer les territoires, ● au traitement des coupures urbaines, à la requalification de certains grands axes structurants en boulevards urbains plus apaisés et végétalisés (pour Nanterre : l'A86 et la RD914), à l'accélération de l'arrivée des projets de transport en commun (pour Nanterre : le Tramway T1 et la ligne 15 du GPE) et au déploiement des mobilités actives pour désenclaver et apaiser les territoires, ● à la poursuite de la rénovation des quartiers populaires, et ce afin d'améliorer le parc existant (lutte contre l'habitat dégradé et indigne, rénovation énergétique, qualité des logements), son insertion urbaine et la qualité de ses espaces publics, tout en visant une mixité sociale et fonctionnelle, 8 Données INSEE 2020 + livraisons 2021 et 2022. 9 Annexe n°4 : Estimation des constructions neuves à Nanterre au regard des programmes connus, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 9 Mairie de Nanterre ● à une trajectoire claire en termes de désartificialisation des sols. En effet, le SDRIF-E ne garantit pas l'atteinte en 2050 de l'objectif imposé par la loi d'absence d'artificialisation des sols. L'accroissement de la place de la nature en ville pour ses nombreux services rendus, et ce à travers une stratégie verte régionale plus ambitieuse et opérationnelle pour l'agglomération parisienne (hyper centre et cœur d'agglomération) qui est déficitaire et qui va accueillir une part importante de nouveaux logements en renouvellement urbain. Pour ce faire, une identification des zones carencées10 devrait figurer dans le Projet d'Aménagement Régional (PAR) et sur cette base proposer plus de projet de création d'espaces verts et de loisirs. ● à la lutte contre la spéculation foncière et la production d'une offre de logements abordables, diversifiés et de qualité pour tous, permettant à tous les franciliens de mener leur parcours résidentiel ● au

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	maintien et à la consolidation d'une activité économique diversifiée (activités productives, artisanales, offre commerciale de proximité, TPE-PME-PMI, économie sociale et solidaire – ESS, etc.) afin de renforcer l'autonomie de la région et de préserver une variété d'emplois adaptée à tous les niveaux de qualification. → Pour lutter contre la spéculation foncière, les évaluations domaniales doivent être revues, en particulier pour favoriser la reconversion de bureaux en logements : les approches comparatives des transactions foncières d'avant crise ne peuvent plus constituer des références prises en compte dans l'évaluation de biens ne répondant plus aux besoins du marché. → Sur le plan financier, ces développements doivent s'accompagner par la mise en place de budgets clairs et planifiés par l'Etat et la Région sur la période du CPER à destination des villes qui se mobiliseront et qui auront à contribuer au financement des programmes d'équipements publics (écoles, espaces verts, lieux de pratique sportive, projets de renaturation et d'agriculture urbaine, équipements culturels, etc.), induits par ces opérations. ● Les systèmes d'appels à projets multiples et non coordonnés ne permettent pas d'assurer une visibilité suffisante aux villes qui contribueront à cet effort de production de logements. Les dispositifs financiers de droit commun de l'Etat et de la Région, ainsi que les dispositifs liés au prochain contrat de plan Etat-Région doivent prévoir des lignes budgétaires dédiées à cet effort et doivent plus particulièrement intégrer des budgets dédiés à la transformation des autoroutes urbaines de la première couronne : les Villes, intercommunalités et leurs opérations d'aménagement ne seront pas en mesure de supporter leur transformation. L'Etat et la Région doivent désormais s'accorder et définir un plan d'actions et d'investissements clairs. ● En termes de droit commun, l'ampleur des développements fixés notamment pour Nanterre doit s'accompagner d'une redéfinition des critères de calcul de la plupart des dotations et fonds de péréquation : Nanterre demande à nouveau que soit pleinement prise en compte dans ces calculs de la richesse et des besoins sociaux des populations. → Cette densification doit s'accompagner dans les zones carencées en espaces verts, d'objectifs précis et quantitatifs d'accroissement d'espaces verts contribuant à l'adaptation au changement climatique de la zone centre et aux conditions de préservation et de développement de la biodiversité (voir partie suivante) → D'une refonte de la gouvernance des moyens de transports en Ile-de-France, ferroviaires comme routières (voir partie suivante) 10 Une cartographie des secteurs déficitaires en espace vert et des projets d'espaces verts à créer, figure actuellement dans le SDRIF en vigueur, fascicule N°2 « Défis, projet spatial régional et objectifs », p97 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 10 Mairie de Nanterre → Les objectifs de développement résidentiel et en particulier de reconversion de bureaux en logements doivent s'imposer à tous les territoires présentant des centralités, concentrant de l'emploi et bien desservis par les transports collectifs. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 11 Mairie de Nanterre 6. Des projets de transports lourds sur Nanterre risquant d'impacter et de remettre en question le projet d'aménagement des Groues Le projet de SDRIFe prévoit le renforcement du réseau de transport en commun via 66 projets d'infrastructures de transport en commun pour près de 700 km de lignes nouvelles ou prolongées. Sur Nanterre, sont identifiés (OR, p.67 et carte PAR, p.138) : Le développement d'infrastructures de transports en première couronne pour diminuer la place de la voiture est un besoin avéré. Solidaire à la métropole, Nanterre a pris part à cet effort avec le RER E (Eole), la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express (GPE) et les multiples équipements d'exploitation qui accompagnent ces infrastructures (centre de maintenance Eole, RER A, RATP, Tramway T1, arrière gare GPE, dépôt de bus, station d'alimentation électrique de l'ouest francilien, etc.). Il est fait dans le même temps, un constat de décalage de calendrier entre les opérations urbaines des quartiers de gare et la réalisation de ces nouvelles infrastructures. La non maîtrise de l'arrivée des grands transports sont lourds de conséquence pour notre territoire, et fait porter un coût environnemental, une dégradation de la qualité urbaine et du cadre de vie sur une séquence de plusieurs décennies. Par voie de conséquence, c'est également une incapacité à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	répondre aux enjeux de production de logements dans un cadre de vie et un calendrier maîtrisé. → Le pôle de transports de la Défense constitue la concentration d'infrastructures majeure de l'ouest Parisien. La Ville s'oppose à voir cette centralité se desserrer et s'accroître sur le pôle de Nanterre-La-Folie. Ce pôle gare, déjà constitué d'Eole, du RER A et à l'avenir de la ligne 15 ouest, ne peut soutenir l'arrivée d'autres lignes. La ligne 18 et 19, en doublon avec d'autres lignes, et sans calendrier maîtrisé, font porter des impacts en tout point non compatibles avec la mise en œuvre de l'opération urbaine des Groues. Un tel niveau d'attractivité de desserte ré questionnerait l'intermodalité, le niveau de contrainte sur l'aménagement et la densité urbaine du quartier, puis inévitablement imposerait l'arrêt de la mise en œuvre de la ZAC le temps du chantier. La suroffre de transports planifiée sur notre territoire se traduit également par une liste de projets sans hiérarchie de priorité. Le projet d'extension de la ligne de métro 1 vers la place de la Boule est ainsi au même niveau que le projet de tramway T1. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 12 Mairie de Nanterre → La Ville demande que soit clairement priorisé les projets de transports concourant à promouvoir la ville des proximités, décloisonnant les quartiers et résorbant les coupures urbaines : en l'occurrence, prioriser le projet de tramway T1 → La Ville demande également à être associée aux études de prolongement de la ligne 1 du métro à l'Ouest. Le devenir des infrastructures autoroutières et plus généralement des coupures urbaines, est un enjeu capital de transformation urbaine de la première couronne. C'est un enjeu de santé publique et un support idéal pour répondre aux exigences de renaturation, d'apaisement des circulations, et de résorption de coupure urbaine. → Le SDRIFe porte insuffisamment cette ambition. A l'instar du boulevard périphérique, l'A86 doit entamer sa mue ainsi que les liaisons entre ces deux rocadés (la RD914 pour Nanterre). Plus globalement, → La gouvernance des moyens de transports en Ile-de-France, ferroviaires comme routières en Ile-de-France, doit être revue. Nanterre comme de nombreuses villes de banlieue est marquée depuis plus d'un siècle de tergiversations, de retards pris sur la planification et la réalisation des transports en commun lourds (prolongement du T1, modernisation de la gare Nanterre Université, gare TGV Normandie désormais abandonnée) et d'erreurs graves en termes de réalisation et de gestion des ouvrages autoroutiers (A14 et A86) dont la réparation reste encore à mener à bien. Les objectifs de développements résidentiels exigent aujourd'hui qu'une coordination claire entre la planification de ces développements immobiliers et celle des travaux de transports en commun et sur les autoroutes urbaines, soit mise en place à minima à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. → Nous remettons également en question la pertinence de la réalisation du Charles de Gaulle Express, qui se fera au détriment du RER B et pour quelques-unes et des lignes 17 et 18 du Grand Paris Express qui comportent des gares au milieu des champs (Triangle de Gonesse) ce qui entrainera une artificialisation des terres agricoles et qui ont des prévisions d'utilisation faible pour un coût très important. L'argent public investi pourrait aller à des projets plus utiles et prioritaires. → In fine, en annexe de ce document, figure les trois cartes du SDRIFe, zoomées sur Nanterre avec des propositions d'ajustement. Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de donner au projet de SDRIF arrêté, un avis défavorable. Ceci exposé, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 13 Mairie de Nanterre LE CONSEIL Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.122-1 et suivants, Vu la délibération du 17 novembre 2021 du Conseil régional d'Ile-de-France prescrivant la mise en révision du Schéma Directeur Régionale d'Ile-de-France (SDRIFe), Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 12 juillet 2023 arrêtant le projet de SDRIFe Vu le plan local d'urbanisme de Nanterre révisé le 15 décembre 2015, modifié le 29 juin 2017 et le 19 février 2019, mis à jour le 24 mars 2016, le 10 février 2017, et le 13 janvier 2020 et mis en compatibilité le 26 septembre 2017, 31 juillet 2019 et le 8 octobre 2020, mis à jour le 6 avril 2021, Vu les précédentes contributions de la Ville au projet de SDRIFe, Vu le rapport présentant l'exposé des motifs, Considérant

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	l'absence de mesures visant à réduire l'accroissement des inégalités en Ile-de-France, Considérant les mesures affaiblissant le développement du logement social, Considérant l'absence de mesures structurantes en faveur de la promotion de la santé de tous les franciliens, Considérant que les objectifs fixés au SDRIFE sont insuffisants pour garantir la Zéro artificialisation nette des sols en 2050 comme le prévoit la loi Considérant l'insuffisance des mesures visant à lutter contre les îlots de chaleur urbain, et en particulier l'absence d'orientation en faveur de la préservation de l'arbre en particulier, et de la canopée en général Considérant les demandes d'ajouts d'espaces de renaturation à créer en bords de Seine à Nanterre, sur les terrains de Total dans les Guillaeraies, de Trapil et la SDPN au Petit Nanterre, Considérant les risques de remise en question du projet des Groues générés par la concentration de lignes de métros appelés à s'y croiser (lignes 15, 18 et 19 à minima) Le rapporteur entendu, Sur proposition de Monsieur le Maire, DELIBERE Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 14 Mairie de Nanterre Article unique : Emet un avis défavorable, au projet de SDRIF environnemental arrêté le 12 juillet 2023 par le conseil régional, en demandant de prendre en compte les propositions d'ajustements de la Ville figurant dans le rapport annexé. Délibération adoptée : 43 voix pour, 7 abstentions et 1 ne prenant pas part au vote Pour Le Maire Raphaël ADAM Par délégation du Maire, Anne DELACQUIS Directrice Générale des Services. Song joints les documents suivants : Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 15 Mairie de Nanterre Annexe n°1 : Courrier du Maire de Nanterre évoquant ses préoccupations concernant l'avant-projet de SDRIFe (mai 2023) Annexe n°2 : Schéma de la hiérarchie des normes (Orientations Réglementaires - OR p.6) Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 21 Mairie de Nanterre Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 22 Mairie de Nanterre Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 5 février 2024 23 Mairie de Nanterre Annexe N°4 : Estimation des constructions neuves à Nanterre au regard des programmes connus SEINE-ARCHE : Total de 809 logements Ilot L - Anatole France 113 logements Lot H - République Université 130 logements familiaux Lot G - République Université 140 logements étudiants Lot K - République Université 86 logements spécifiques Lot G - Croissant (phase 2) 130 logements Lot K - Croissant (phase 2) 130 chambres Lot M - Croissant (phase 2) 80 logements PETIT NANTERRE : Total de 875 logements Lot RATP Habitat - Potagers 91 logements Lot Potagers 2 Environ 70 logements Nanterre Partagée (phase 1) 234 logements Nanterre Partagée (phase 2) 25 logements Lot L – CASH (stade faisabilité) Environ 280 logements Muguet 150 logements Pont de Rouen Environ 50 logements GROUES : Total de 4000 logements Nb. 236 logements non comptabilisés car livrés avant 2024 CHEMIN DE L'ILE : Total de 200 logements PARC SUD : Total de 480 logements NB. Gain net de 85 logements au regard des démolitions et changement d'usages Lots A, B, C - Guimier 255 logements Lot Robespierre - Champs-aux-Melles 75 logements Vernet - Champs-aux-Melles 50 logements Centre commercial (surélévation et transformation bureaux) - Champs-aux-Melles 100 logements OPERATIONS DANS LE DIFFUS : Total de 1392 logements Sadi Carnot 900 logements Gallieni (phases 1 et 2) 70 logements Neuilly Diderot 65 logements Lénine Poincaré 57 logements Hôtel de ville 300 logements ESTIMATION DES CONSTRUCTIONS NEUVES PROGRAMMEES ou ENVISAGEES SUR NANTERRE : Total de + 7 756 logements NB. Il s'agit de données estimatives qui n'intègrent pas les démolitions.
Obs 2					X	X		X								X	<u>Raphaël ADAM Nanterre, le 11/03/2024 Maire de Nanterre</u> A l'attention de Monsieur Jean-Pierre CHAULET Président de la commission d'enquête Conseil Régional d'Ile-de-France 2, rue Simone VEIL 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE SDRIFe (enquête publique) - Contribution de Nanterre (N°2) : Demande d'ajustements du SDRIFe pour permettre trois projets de renaturation en Bords-de-Seine Monsieur le Président, Le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - environnemental (SDRIFe), a été arrêté en séance du conseil

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	régional du 12 juillet 2023. Dans le cadre de la phase d'enquête publique, la ville de Nanterre souhaite adresser une demande de modification de la carte « Développer l'indépendance productive régionale », ayant une portée réglementaire et qui à ce stade vient compromettre trois projets de renaturation portée par la Ville. Le présent courrier vise à présenter l'intérêt de ces trois sites stratégiques, puis précise les modifications à apporter au SDRIFe pour ne pas obérer leur renaturation. I. Trois sites stratégiques, ayant un fort intérêt de renaturation : La Ville de Nanterre a identifié trois sites stratégiques en Bords-de-Seine, ayant accueilli par le passé des activités industrielles qu'elle souhaiterait voir renaturer en réponse aux conclusions de différentes études locales (intérêt écologique confirmé, besoin de rafraichissement, limitation du risque d'inondation de la Seine), mais aussi en lien avec son projet de ville approuvé en 2015 qui porte comme ambition de « se réapproprier les berges de Seine » et « de renforcer les liens à la nature en ville pour le bien-être de tous » (extraits du PADD, PLU de Nanterre). Présentation des sites N°1 - Le site TOTAL - 114, avenue Jules Quentin (25 566m²) Darse 2 Ancien dépôt de Nanterre Fina Lub (NFL) de fabrication de lubrifiant. Le site a totalement été démantelé depuis sa cessation d'activité en 2004 et a fait l'objet d'une dépollution suite à plusieurs incidents de pollution aux hydrocarbures. Depuis 2011, la dépollution pour un usage industriel est finalisée. Le site est actuellement inoccupé et soumis à plusieurs contraintes (risque inondation – PPRI de la Seine et périmètre PPRt du dépôt pétrolier CCMP). N°2 - Le site TRAPIL – 22, rue Jean Perrin (4 214m²) Le site est laissé en l'état avec la présence de cuves enterrées, d'équipements techniques (canalisations remplies d'éco béton, extrémités de liaison, équipements de surface pour éviter les corrosions, poste électrique, séparateur d'hydrocarbures...) et est soumis au risque inondation (PPRI de la Seine). N°3 - Le site SDPN – 22 rue Jean Perrin (47 200m²) Le site, limitrophe du site « Trapil », accueillait le dépôt d'hydrocarbures liquides de la Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre (SDPN). Suite à sa cessation d'activités fin 2013, des opérations de remise en état du site ont été prescrites par un arrêté préfectoral qui encadre les travaux de réhabilitation pour un usage industriel. Les travaux de dépollution ont été menés jusqu'en 2021, avec notamment la mise en place d'un dispositif de « landfarming », plantation de luzernes pour dégrader des résidus et accélérer la revitalisation des sols. Le site est soumis au risque inondation (PPRI de la Seine). Des sites stratégiques pour atténuer le phénomène d'Ilot de Chaleur Urbain (ICU) Cimetière CASH Cimetière CASH SDPN Identification des îlots de chaleur urbain (T>35°C) 1 2-3 3 En 2020, la ville a réalisé une étude sur les Ilots de Chaleurs Urbains (ICU) qui a fait ressortir que les zones d'activités économiques en Bords-de-Seine correspondaient aux points les plus chauds de la ville, du fait de leurs grandes emprises minérales. L'étude a ainsi recommandé d'élargir et de renforcer la végétalisation des berges de Seine pour l'effet rafraichissant sur les tissus environnants, mais aussi pour limiter le risque inondation lié à la proximité de la Seine (favoriser les espaces de pleine terre perméables). Les trois sites de renaturation identifiés par la ville sont donc stratégiques de par leur localisation. Des sites stratégiques d'un point de vue écologique Le site TOTAL (N°1) a une situation stratégique en bords de Seine et à proximité de la darse du Port de Nanterre. Les terrains TRAPIL (N°2) et SDPN (N°3) se situent le long de la continuité écologique de la Seine, ils prolongent vers l'est les espaces verts et naturels actuels que constituent le Parc du chemin de l'Ile et l'Arboretum. Ces trois sites présentent un véritable potentiel de réappropriation des berges de Seine et de renforcement de la trame verte et bleue (TVB). Recommandation de végétaliser les berges de Seine Localisation des sites en Bords-de-Seine : - à la croisée des continuités écologiques de la Seine et des Terrasses - à proximité de parcs existants et de projets de renaturation Ile Fleurie Parc A. Malraux Cimetière CASH Stade Bords de-Seine 1 23 Parc Chemin de l'Ile 14,5 ha Arboretum Campus bureau + parc paysager de 9 ha Parc Lagravère Projet Delta Vert Darse 4 Des sites à proximité de zonages d'inventaires et d'intervention foncière du patrimoine naturel : L'étude Trame Verte, Bleue, Brune et Noire (TVBBN) portée par l'EPT Paris Ouest La Défense (POLD) confirme cet intérêt écologique. Les sites TRAPIL (N°2) et SDPN (N°3) sont d'ores et déjà identifiés comme des « réservoirs principaux » au sens de l'article L.371-1 du code de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	l'environnement, des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Le site TOTAL (N°1) se situe à proximité d'un « corridor et réservoir principal », de même sur son emprise « des réservoirs principaux » sont identifiés. 1 2 3 Espaces naturels sensibles (ENS) : - Parc du Chemin de l'île et abords - Promenade bleue départementale - Berges de la Seine à Nanterre, - Parc Pierre Lagravère - île fleurie ZNIEFF 1 : berges de la Seine à Nanterre Localisation des sites au regard des zones naturelles d'intérêt reconnu Localisation des sites au sein de la Trame Verte et Bleue de POLD 1 2-3 5 Des réflexions en cours pour la mise en place de compensations environnementales En 2022, la ville a confié au Groupement d'Intérêt Public Seine Yvelines Environnement (GIP SYE), une mission d'étude d'opportunité écologique pour voir si ces trois sites industriels pouvaient être identifiés comme des secteurs propices pour mettre en place des actions de compensation environnementale. L'étude a confirmé l'intérêt écologique de ces sites1 : - position stratégique du fait de la proximité avec la Seine et de zonages écologiques existants, - enjeux écologiques modéré à fort pour les sites TRAPIL (N°2) et SDPN (N°3), du fait de la présence d'espèces protégées (lézard des murailles), présence de zones humides dont une mare temporaire (habitat rare), connectivité forte à la Seine et aux trames vertes et bleues associées, - enjeu écologique présent mais plus faible pour le site TOTAL (N°1), de par sa proximité aux trames vertes et bleues pour les espèces mobiles et la présence probable aux marges du lézard des murailles. Des préconisations d'aménagements écologiques ont été proposées pour chaque site 2 . Pour les sites TRAPIL et SDPN, la constitution d'une mare semble particulièrement indiquée pour constituer une « annexe de la Seine » et contribuerait fortement à la diversité des espaces et des espèces, notamment pour les amphibiens et les oiseaux. Les parties à l'ouest, les plus atteintes par la pollution pourraient être plantées d'arbres. Ce boisement humide permettrait de fermer l'espace le plus pollué du site, tout en continuant de dégrader efficacement les molécules organiques. Le reste des espaces pourrait être ensemencé pour augmenter la richesse spécifique, et certains îlots plantés de fourrés et de bosquets arborés pour augmenter la mosaïque des habitats d'espèces. Des échanges sont actuellement en cours avec différents partenaires pour permettre la renaturation de ces sites (enjeux fonciers, aménagements et gestion, etc.). II. Demande d'ajustement du SDRIFe pour ne pas obérer ces projets de renaturation Afin de conforter une économie compétitive et souveraine, le SDRIFe porte un enjeu de ré industrialisation et de diversification de l'activité économique qui se traduit notamment par la sanctuarisation et le maintien de sites économiques existants. Sur Nanterre, la carte « Développer l'indépendance productive régionale »3 , identifie les zones d'activités des Guillaumes et des Hautes Pâtures comme des sites d'activité d'intérêt régional à sanctuariser (OR 100)4 . Nanterre partage cet enjeu, comme en témoigne son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui promeut un modèle économique alternatif à travers le maintien d'une économie diversifiée (activités productives, TPE-PME-PMI, activités artisanales) dans un contexte de forte tertiarisation. De même, le projet spatial identifie les bords de Seine comme un secteur pour « mettre en œuvre un projet économique et urbain innovant ». 1 Annexe N°1 : Extrait de l'étude d'opportunité du GIP SYE – Carte et tableau des enjeux écologiques, 2 Annexe N°2 : Extrait de l'étude d'opportunité du GIP SYE – Propositions de renaturation, 3 Cf. Annexe N°3 : Extrait de la carte « Développer l'indépendance productive régionale », 4 OR 100 : « Les documents d'urbanismes doivent préserver ces sites prioritairement pour l'accueil des activités industrielles, leurs fonctions supports [...], des grands services urbains et installations d'économie circulaire. Des développements résidentiels limités sont admis sous réserve de ne pas remettre en cause la vocation économique de l'ensemble du site concerné et de ne pas compromettre le fonctionnement, la maintenance et la sécurité des services urbains implantés sur le site d'activité. » 6 Toutefois, la Ville est défavorable au fait que les sites TOTAL, TRAPIL et SDPN soient identifiés comme des sites d'activités d'activité d'intérêt régional à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	sanctuariser. En effet, ces emprises ont accueilli par le passé des activités industrielles qui ont fortement pollué ses sols pendant des décennies et sont actuellement inoccupées. Des actions de dépollution sont en cours et ces sites ont été identifiés par différentes études comme stratégiques d'un point de vue environnemental et écologique pour des projets de renaturation. Afin de ne pas obérer ces projets de renaturation, la ville : - s'oppose à la sanctuarisation en sites d'activité intérêt régional Voir les demandes d'ajustements de la carte « développer l'indépendance productive régionale » (cf. Annexe N°3) - demande de réintégrer ces emprises à la trame « sanctuariser l'armature verte » du fait d'une forte pression d'urbanisation Voir les demandes d'ajustements de la carte « placer la nature au cœur du développement régional » (cf. Annexe N°4) Raphaël ADAM Maire de Nanterre Des cartes et documents sont joints, pour illustrer ces demandes d'ajustements.
Obs 3																	M. Jacques CAPET Pt de l'Association Naturellement Nanterre a déposé un courrier : Il peut être résumé comme suit : Sur l'organisation de l'enquête : Les affiches jaunes qui n'annoncent pas le sujet de l'enquête, il n'y a pas eu de réunions d'information décentralisées qui auraient dû être plus nombreuses et plus locales... Sur la présentation du dossier : Pas de numérotation des différents volumes composant le dossier. Pas de glossaire des sigles ou s'il existe, incomplet. Sur l'ambition de la Région : Ce SDRIF est environnemental, alors « tout doit être plus vert que vert » Sur les transports en commun : « Nous avons regretté que la desserte des Hauts de Seine et notamment de la Défense et surtout sa liaison avec les aéroports d'Orly- Roissy et Le Bourget soit finalement renvoyée à plus tard. Sont également évoqués La ligne 15 ouest, la ligne SNCF E, Les gares de Nanterre la Boule dont l'emplacement n'est pas judicieux et La Folie, le prolongement du Tram T1 qui pour être réalisé devra passer par un abattage des arbres de l'avenue Joliot-Curie à Rueil, le prolongement de la ligne 18, la création de la ligne 19 évoqué dans l'annexe au n° 66.L'annexe 53 évoque le prolongement de la ligne 1 du métro, l'annexe 59 évoque le prolongement du tram M2, l'annexe 90 évoque le prolongement du tram M3. Une carte de ces différents projets aurait été la bienvenue ne serait-ce que pour savoir dans quel département ils se situent... Sur le Fret ferroviaire : « Nous déplorons la stagnation et souvent le déclin du transport de marchandises par le rail. Sur le Fret fluvial : « Il n'est pas aussi actif qu'il faudrait » ... Le transport routier : « Nous nous réjouissons du passage à double sens de la RD 914...Le développement massif des transports en commun et autant que possible leur gratuité, serait bien plus efficace que les ZFE. Les circulations douces : Le projet de SDRIF dit les encourager, tant mieux. Les risques industriels : Depuis des années nous demandons le départ de la CCMP au Chemin de l'Île et le dépôt d'huiles lourdes Shell... Le ZAN c'est de la procrastination caractérisée...Cas typique de pseudos bonnes intentions... Les arbres la nature en ville : Régulièrement nous nous battons contre la mairie ... Le logement : Oui il y a dans notre ville plus de 50% de logements sociaux et plus de 6000 demandeurs d'attribution ou de mutation qui va les loger ? C'est les ghettos de riches qui devraient être privés de subventions pas les ghettos de pauvres : ...Il aurait fallu évoquer la réquisition des logements vides...la transformation de bureaux en logements... La démographie : Beaucoup de lecteurs ont dû être surpris d'apprendre que la population de la Région augmente par l'excédent des naissances sur les décès, ...On peut être surpris de lire que le solde migratoire est négatif... Faut-il que la population de la Région croisse ou décroisse ? ... Une décroissance progressive au profit de la province et des villes petites et moyennes ...serait favorable aussi bien au désert français qu'à la Région-capitale...

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Sont jointes à cette contribution : L'édito de Nanterre Info de février 2024 par le maire Raphaël ADAM Le 4 pages 'en direct » de février 2024 sur le même thème des gares de La Folie, La brève parue dans Nanterre Info de mars 2024 sur le SRIF-E La contribution (de l'Association) au Grand Débat National de 2019 La réponse du Ministre François de Rugy de mai 2019.
Obs 4						X			X								<u>Mail de la Marie de Nanterre concernant des demandes d'ajustements</u> est parvenu au commissaire enquêteur. Sont concernés : Trois sites stratégiques ayant un fort intérêt de renaturation : 1- Le site TOTAL 114 av. Jules Quentin (25566 m2) ancien dépôt FINA 2- Le site TRAPIL 22 rue Jean Perrin (4214 m2) 3- Le site SDPN 22 rue Jean Perrin (47200 m2) le site accueillait le dépôt d'hydrocarbures liquides Sites stratégiques pour atténuer le phénomène d'îlots de chaleur urbain (ICU)(ZA Guillerets ZA Hautes Pâtures) Les zones d'activités économiques en Bords de Seine correspondent aux points les plus chauds... Ces trois sites présentent un vrai potentiel de réappropriation des berges de Seine et de renforcement de la trame verte et bleue (TVB). Des sites à proximité de zonages d'inventaires et d'intervention foncière du patrimoine naturel. L'étude Trame verte, bleue et noire (TVBBN) portée par l'EPT POLD confirme cet intérêt écologique. Une étude a confirmé l'intérêt écologique des sites. Demandes d'ajustement du SDRIFe pour ne pas obérer ces projets de renaturation : Sur la carte « Développer l'indépendance productive régionale : identifie les zones d'activités des Guillaumes et des Hautes Pâtures comme des sites d'activités d'intérêt régional à sanctuariser (OR100) Nanterre partage cet enjeu, Toutefois la ville est défavorable au fait que les sites TOTAL, TRAPIL et SDPN soient identifiés comme des sites d'activités d'intérêt régional à sanctuariser. Demande de réintégrer ces emprises dans la trame « sanctuariser l'armature verte » du fait d'une forte pression d'urbanisation. Voir les annexes, tableau de la biodiversité, Extrait de l'étude d'opportunité du GIP SYE, propositions de renaturation, Annexe 3 : Demande d'ajustements sur la carte « développer l'indépendance productive régionale » zoom Nanterre. Annexe 4 : demande d'ajustement sur la carte « Placer la nature au cœur du développement régional » zoom Nanterre.
REGISTRE PAPIER CANTON DE NEUILLY SUR SEINE																	
Obs 1				X	X					X		X	X				<u>Association NPSE (Neuilly-Puteaux Seine Ecologie) représentée par Vincent DEFRESNE et Thierry HUBERT VP.</u> Ces premières observations seront complétées par une contribution internet. NPSE s'inscrit dans les avis exprimés par FNE Ile de France et Environnement 92. Ce complément apporte un focal sur les questions locales. 1- Importance de relancer le renfort de l'axe vert de la Porte Maillot à la Défense. Une pastille verte devrait être inscrite sur le Seine au Pont de Neuilly. De même pour la porte Maillot et sur la Seine les îles Puteaux et Jatte. Le SDRIF en révision semble en retrait avec le SDRIF actuel présentant un axe (?) et apaisé. 2- Les questions de qualité d'eau et ruissellement semblent absentes (?) alors qu'il aurait fallu (?) de l'infiltration dans les sols et la qualité de la nappe. De même aucune alerte sur les pollutions à résorber (?). NPSE regrette la disparition des fontaines. 3- Sur la construction et le logement, le SDRIF ne localise pas suffisamment les efforts à faire pour la conduite

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	d'une politique foncière plus précise et efficace permettant aux collectivités en carence de logements sociaux de produire des immeubles sociaux au fil des disponibilités et des évolutions du tissu urbain : Nouvelles constructions, surélévations, remplacement de locaux. NPSE insiste sur le besoin de logements sociaux pour le personnel qui travaille à Neuilly dans les bureaux mais aussi chez les particuliers.
REGISTRE PAPIER CANTON DE RUEIL MALMAISON																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINT CLOUD																	
Néant																	
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'AUBERVILLIERS																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'AULNAY SOUS BOIS																	
Obs 1																X	<u>Le Bureau Aulnay Environnement doit déposer un courrier :</u> René BOUGOURD, Christian BAUSSON, Robert HAUFAX
Obs 2																X	<u>M. ENGELVIN d'Aulnay-sous-Bois doit déposer un courrier</u>
Obs 3			X	X		X											<u>09/03 – M. Jean-Marie TOUZIN, Conseiller municipal à Aulnay-sous-Bois.</u> Le Schéma directeur de la Région IDF doit nourrir, dans la préoccupation majeure et directrice de sa cohérence, la santé des habitants que conditionnent les choix d'aménagement des territoires. Le réchauffement climatique en cours impose que la préservation de la qualité de l'environnement soit centrale dans les choix à opérer. Ainsi, un SDRIF-E responsable et conséquent doit émettre des contraintes fortes orientant les décisions des territoires et des communes. La centralité de la préservation de l'environnement passe par une prise en compte dans un même mouvement des choix à opérer dans un triptyque indissociable : Emploi/Logement/Mobilités. Le logement est avant tout un lieu de vie et non un placement financier. L'emploi est le support d'une activité humaine utile à la collectivité et non un prétexte à l'aliénation des individus. Les mobilités doivent viser l'effectivité de la liberté des citoyens de se rencontrer, à être utiles, à s'épanouir et non un vecteur de déshumanisation dans des modes de transport par ailleurs usants. En conséquence, la contribution ci-jointe (1) traite de la nécessité de la qualité du logement pour toutes et tous, indissociable de la possibilité d'exercer ses talents et qualifications dans un emploi utile, aisément accessible dans la proximité géographique par des moyens de mobilité vertueux du point de vue de l'environnement.
REGISTRE PAPIER CANTON DE BAGNOLET																	
Obs 1																	<u>Un anonyme a écrit :</u> Je souhaite un prolongement de la ligne 3 vers l'Eglise de Bagnolet (rue Lénine) et le haut de Bagnolet (quartier Malassis et plateau). Je souhaite plus de verdure dans le quartier de Malassis car très dense en logements sociaux et autres

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	logements collectifs.
Obs 2		X	X		X	X		X						X			<u>M. Vincent Liechti de Bagnolet a écrit :</u> Regret que dans le projet, la réduction des inégalités territoriales est moins prioritaire que l'attractivité économique. L'objectif de conforter les zones qui rayonnent déjà n'a pas lieu d'être. Transports collectifs : améliorer les lignes radiales. Pour les liaisons de banlieue à banlieue à développer : privilégier les infrastructures légères : Tramway BHNS... On peut économiser sur des projets coûteux et peu utiles : Roissy Express, L18 du Grand Paris Express. Arrêter ces chantiers. – Relier la ligne 3bis et la ligne 7 bis – Prolonger la ligne 3 mais avec une station sur le haut Bagnolet (La Noue/Malassis). Flux de marchandises : - Réindustrialiser la région de sorte à limiter les flux de marchandises (limiter le besoin) - Développer le Fret ferroviaire et fluvial. Considérablement renforcer les plateformes multimodales. Exemples Bonneuil-sur-Marne en lien avec Villeneuve Triage et Rungis. - Organiser le maillage logistique de façon que dans la zone la plus dense, priorité est donnée aux « derniers kilomètres ». Que des petits utilitaires sauf quand le produit à livrer est trop lourd ou trop volumineux. Logement social : Orienter au maximum la production sur les PLAI (les plus demandés), l'orientation « anti-ghetto » doit être abrogée. Elle va pénaliser des communes volontaires depuis longtemps pour des opérations mixtes : mettre du logement non-social dans les communes où il n'y en avait pas et vice-versa. Les seuls quartiers qui s'apparentent à des ghettos de pauvreté remontent à l'époque où l'Etat centralisé décidait tout, mais c'est terminé. Zéro artificialisation : Cela devrait être le principe, sauf quand c'est prouvé que l'on ne peut pas faire autrement. Et donc pas seulement zéro artificialisation nette. Non à l'opération sur le triangle de Gonesse en contradiction avec le principe d'une ceinture maraîchère pour alimenter l'agglomération. Un projet urbain ne devrait pas pouvoir être localisé dans un secteur où se trouvent des dizaines d'arbres à maturité. Plus jamais ce ne qui s'est passé avec l'îlot Pêche d'Or à Bagnolet. Et si un terrain arboré n'a pas été entretenu depuis plusieurs années, il devrait avoir le statut d'îlot de sénescence. Plus jamais, ce qui s'est passé, de ce point de vue à Romainville.
Obs 3																	<u>M. Pierre VIONNET Président de Bagnolet Initiative Citoyenne et Conseiller Municipal de Bagnolet a écrit :</u> [...] De manière synthétique, je partage l'avis de l'EPT Est Ensemble auquel Bagnolet appartient notamment : - La prudence par rapport à la densification qui a considérablement augmenté, notamment à Bagnolet où elle ne produit pas une amélioration de la ville, mais au contraire une pression sur les équipements publics et les espaces verts. - Le besoin d'un SDRIF plus ambitieux sur l'arrêt de l'artificialisation des sols. L'importance du Grand Chemin/Parcs des Hauteurs, avec le besoin de développer des liens avec les parcs et jardins parisiens. - Le caractère positif du prolongement de la Ligne 3 du métro mais avec la nécessité de l'orienter vers les quartiers de la Noue, Malassis et le plateau de Bagnolet. En complément et en lien avec l'objectifs du SDRIF de développer les franchissements des infrastructures, il est nécessaire d'inscrire l'importance de la réalisation de la parcelle piétons/vélos à mi-chemin entre les portes de Bagnolet et Montreuil et reliant au quartier Python-Duvernois (Paris XX) dans le prolongement de la rue Serpollet.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Ce projet qui apparait, par ailleurs dans le PLU bioclimatique de Paris permet : - Renforcer l'accès aux transports en commun, et notamment le Tramway des Maréchaux - Favoriser les liaisons en mode actifs entre Paris et la Banlieue Contribuer à la continuité des espaces verts parisiens et de Seine-Saint-Denis au-delà du périphérique.
REGISTRE PAPIER CANTON DU BLANC MESNIL																	
Obs 1					X	X										X	Remise d'un courrier du 07/02/2024 : Portant dossier du 02/06/2023 de la Direction de l'Aménagement de Le Blanc Mesnil (courrier réadressé au siège de l'enquête/ Conseil régional de Saint Ouen) Ce courrier porte à connaissance certaines modifications que la commune de Blanc Mesnil souhaite voir inscrire dans le document concernant la commune du Blanc-Mesnil. Il s'agit notamment des 4 points suivants : <u>1/ Le parc urbain Anne de Kiev</u> Sur la carte « Placer la nature au cœur du développement régional », il est indiqué que l'armature verte du parc urbain communal Anne de Kiev doit être sanctuarisée. La volonté de la municipalité est d'ouvrir et d'étendre ce parc sur le centre-ville par la création de grands mails plantés dans les opérations de constructions nouvelles de ce secteur qui accueille une des gares de la ligne 16. Cette nouvelle gare permettra à l'ensemble des franciliens de profiter de cet écrin de verdure de 23 hectares. <u>2/ L'espace vert à proximité de la gare du RER B</u> Toujours sur cette même carte « Placer la nature au cœur du développement régional », il est spécifié qu'il faudrait, à proximité de la gare du RER B du Blanc-Mesnil, « créer un espace vert et/ou un espace loisir d'intérêt régional ». Or, à la sortie de cette gare, il existe déjà un espace vert communal arboré accueillant un city stade. L'objectif de la ville est de requalifier cet espace en le rendant plus lisible et qualitatif. Le réaménagement de cet espace vert sera étudié concomitamment aux études sur le réaménagement des pôles des gares existantes qui doivent être menées par l'EPT Paris Terres d'Envol d'ici la fin de l'année 2023. <u>3 / L'OIM de la Molette A contrario, n'apparaît pas dans cette carte,</u> la volonté de la ville et de la Métropole du Grand Paris (MGP) de réaliser un parc urbain de 7 hectares sur le site de la zone industrielle dite de la Molette. En effet, par délibération du 14 avril 2023, la MGP a déclaré le secteur de la Molette d'intérêt métropolitain. L'objectif est de faire muter ce secteur accueillant des activités et industries vieillissantes (à l'exception de quelques acteurs économiques qui ont investi dans l'évolution de leur activité), génératrices de forts ilots de chaleur et source de nuisances pour les habitations individuelles à proximité. L'objectif de ce projet est de créer un nouveau quartier d'habitation avec des services, commerces et équipements publics de proximité, avec un cadre de vie de qualité par la création d'un parc de 7 hectares comme véritable poumon vert, et par la réouverture, sous conditions, du ru de la Molette. La réalisation de ce parc viendra renforcer les objectifs en matière de lutte contre les ilots de chaleur, de développement de la biodiversité, de la renaturation en ville et ainsi renforcer la trame verte et bleue à l'échelle Régionale. Dans la carte « Développer l'indépendance productive », le secteur industriel de la Molette, sur lequel ce projet doit se développer, est indiqué comme un secteur économique existant à requalifier/moderniser. Or, cela est incompatible avec le projet porté par la commune et la Métropole. Compte tenu des enjeux du projet développé sur ce secteur, il est nécessaire que le site du secteur de la Molette ne soit pas fléché comme un « secteur économique à requalifier/moderniser » mais comme un secteur où « créer un espace vert et/ou un espace loisir d'intérêt régional » <u>4/ Proposition de création d'un nouveau secteur de développement économique</u> Néanmoins, j'ai bien conscience que l'un des enjeux du SDRIFE est aussi de préserver et conforter l'attractivité économique de la Région. C'est l'une des raisons

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	pour lesquels un travail est réalisé avec les acteurs économiques présents sur notre territoire pour les accompagner dans une démarche environnementale innovante de leur patrimoine en proposant : l'utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement, la végétalisation et plantation d'arbres de haute tige de leurs espaces extérieurs C'est dans cet objectif, que j'ai pour projet de classer en zone UI, dit de « secteur de développement économique », l'emprise actuellement occupée par le Centre d'Affaires Paris Nord et située à proximité immédiate de GARONOR et des infrastructures routières (A3/A1/A104/N2). Ce secteur pourra permettre de relocaliser des activités du territoire, mais aussi d'en accueillir des nouvelles s'inscrivant dans une démarche d'innovation environnementale et génératrices d'emplois touchant le plus grand nombre de catégories socio-professionnelles. En effet, le rééquilibrage socio-démographique du territoire régional doit non seulement tenir compte de l'offre de logement proposée mais également de l'attractivité économique
Obs 2		X	X					X								X	Alain MIGNOT du Blanc Mesnil a écrit : Propositions dans le cadre de la révision du SDRIF-E : 1/pour satisfaire le besoin d'un maillage fin dans les villes et les quartiers, avec des circulations douces et écologiques (=LBM2), 2/pour le transfert du fret de la route vers le ferré et le fluvial (=LBM3), 3/pour diminuer les effets polluants du transport aérien (=LBM4), 4/pour l'entretien et la rénovation du réseau ferré existant (=LBM5), 5/pour un service public des transports, au service de la population (=LBM6), 6/pour la réhabilitation des zones humides naturelles artificialisées (=LBM7), 7/pour une politique maîtrisée de la construction et du logement (=LBM8).
Obs 3			X														Alain RAMOS du Blanc Mesnil a écrit : Proposition de contribution pour enquête publique sur les transports (=LBM9)
Obs 4																	Hervé BRANG du Blanc Mesnil a écrit : Document de réflexion : « Agir ensemble pour vivre mieux en Seine-Saint-Denis, des propositions pour l'aménagement (=LBM10), Blanc Mesnil 2030 : 20 000 habitants de plus, comment allons-nous y vivre ensemble ? (=LBM11)
Obs 5																X	Didier MIGNOT du Blanc Mesnil a écrit : Conseiller régional, territorial et municipal - je passerai déposer un courrier à Monsieur le Commissaire dans quelques jours. NB : M. Mignot a déposé sa contribution sous le mail 2160 du registre électronique
REGISTRE PAPIER CANTON DE BOBIGNY																	
Obs 1					X												M. Yves CHAUMARD a écrit : Quelle est la superficie totale des parcs créés par département ? Les lignes B et D du RER doivent être prioritairement modernisées et le CDG express abandonné.
Obs 2																X	M. Pascal CUZENARD a écrit : [...] Est-ce-que les perspectives mémorielles concernant les sites empruntés et empreints par le projet SDRIF-E sont prises en comptes ? Si oui lesquels, sinon pourquoi ? Par exemple, en sous cas, le sujet mémoriel du peuple juif de France, et du peuple juif étranger d'une part, et des autres d'autres part [...] Enfin Mme Christine Cuzenard Jean vous demande par mon intermédiaire, si une réponse peut être

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	apporté dès demain lors de la réunion publique et d'échanges avec la commission d'enquête et la région Île de France, en effet Mme Cuzenard est actuellement hospitalisée depuis près d'une année [...]
Obs 3																X	M. Pascal CUZENARD a écrit : [...] Je me permets de renouveler observations et questions d'une part, prenant acte des non-réponses apportées comme demandé précédemment [...] 1- Avez-vous prévu de prendre en compte, dans votre projet, les perspectives mémorielles des sites empreints et empruntés 2- Si oui, lesquelles ? 3- Si non, pourquoi ? 4- En particulier et par exemple, sans que cela soit limitatif bien sûr, les perspectives mémorielles concernant : le peuple juif de France, le peuple juif étranger de France, le peuple non-juif de France, le peuple autres. [...]
REGISTRE PAPIER CANTON DE BONDY																	
Obs 1	X																20/02 - M. Christian BILLOTTE, Conseiller municipal à Bondy, Estime qu'il y a un manque de visibilité de la démarche d'Enquête publique du SDRIF-E, alors qu'elle concerne la Ville et tous ses habitants.
REGISTRE PAPIER CANTON DE LA COURNEUVE																	
Obs 1						X	X										Mmes Danielle GIBERTINI et Simone KOURTEL consignent le fait de remettre (1) Un dossier des propositions et remarques du MNLE (2) Un dossier supplémentaire pour stopper l'implantation des data centers en Ile-de-France, et particulièrement en Seine-Saint-Denis, déjà plus grosse concentration d'Europe avec, en zone urbaine dense, une importante pollution
Obs 2		X		X													Ce document fidélise les Maires constructeurs mais n'impose rien aux Maires qui préfèrent (illisible) et ne pas construire des logements sociaux ... (le reste illisible) François NIVET – 158 rue (illisible) 931290 La Courneuve
Obs 3		X		X													Mme CADAYS-DELHOMS Corinne a écrit : La Courneuve a une population en difficulté économique et sociale (42% en-dessous du seuil de pauvreté). Beaucoup ont du mal à se loger et sont souvent victimes de « marchands de sommeil » dans la précarité ou dans des logements publics surpeuplés. Les délais d' attente pour un logement s'allongent – 3954 Courneuvien(ne)s sont actuellement demandeurs de logement, pour certains depuis de nombreuses années et parfois avec des handicaps. Il est donc nécessaire de construire des logements ou plutôt publics dans toutes les villes d'Ile-de-France. C'est pourquoi nous nous opposons à la loi anti-ghetto proposée par Mme Péresse. Les Courneuvien(ne)s doivent, s'ils le souhaitent pouvoir vivre dans leur ville, correctement. C'est le sens de toutes mes actions, la « mixité sociale » c'est partout et par (?) et (?) il faudrait plutôt obliger plus les villes qui refusent de construire des logements publics à le faire. Mme CADAYS-DELHOMS Corinne, Maire-Adjointe au logement. Ci-joint le (?) du Conseil municipal de La Courneuve voté le 29/02/2024 en ce sens (en fait, non joint)
REGISTRE PAPIER CANTON DE DRANCY																	
Obs 1			X	X													Mme BRUTINOT de Drancy a écrit : Le SDRIF vise à garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens. A Drancy, nous sommes une des communes les moins

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	vertes par habitat de l'Ile-de-France. De nombreux immeubles sont construits à Drancy en abattant des arbres. Surtout les arbres remarquables à Salengro. Concernant les logements sociaux, le Schéma ne contient plus aucune mesure d'obligation de construction sociale pour les 50 communes carencées en logements sociaux et d'une meilleure répartition de ces logements sur le territoire. Améliorer le RER Nord en arrêtant la ligne du CDG Express qui ne profite qu'aux touristes, alors que des milliers de personnes l'utilise tous les jours. Ne faut-il pas arrêter de construire des bureaux à l'heure où beaucoup sont vides et les remplacer par des logements sociaux.
Obs 2			X														M. Henri TRAMAR de Drancy a écrit : Il n'est pas contre le prolongement de la ligne 7 du Métro, mais pas sur Drancy-centre en raison des contraintes et nuisances – et flux de passagers embarquant et débarquant ...
Obs 3			X														Mme Marlena JABLONSKA de Drancy a écrit : Elle est favorable au prolongement du Métro ligne 7 jusqu'à Drancy-centre.
Obs 4			X														M. Patrice BAREBEAU de Drancy a écrit : Il est favorable au prolongement du Métro ligne 7 jusqu'à Drancy-centre.
Obs 5		X	X	X													Mme Danielle AMATE, Mme Francine VIALARD et M. Theo FERA de Drancy, doivent adresser un dossier concernant les points suivants : Le projet de SDRIF-E et trop peu descriptif et pas suffisamment contraignant pour influencer les PLU et PLUi. Le rythme de construction de logements est trop élevé. Le site de fret ferroviaire est à sécuriser (matières dangereuses). L'habitat pavillonnaire est menacé par la densification, pourtant cet habitat est « résilient ». La ligne 7 de Métro à l'horizon 2040 ? Il serait préférable de mettre en place des « parkings relais » aux stations extrêmes existantes. Il convient de mieux gérer les eaux pluviales à la parcelle (Membres du Mouvement national de Lutte pour l'Environnement 93 et Nord Est parisien)
Obs 6			X	X		X											Mme Odile PERROT de Drancy, doit adresser un dossier concernant les points suivants : Gare de triage de fret – constructions (!?) en bordure d'une zone de transit de produits dangereux. Alignements en urbanisme : en bordure de trottoir (!?) pourquoi pas de retraits ? Préserver le patrimoine « meulière » à Drancy.
Obs 7			X														M. TORNE-CELEZ de Drancy : pour la population il est devenu indispensable d'avoir le métro au centre-ville pour différentes raisons : un transport vert et moins d'embouteillages.
Obs 8			X	X	X	X											X écrit : 1 – Nécessité de renforcer la prescription dans le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : le SDRIF-E doit être plus contraignant en imposant des dispositions réglementaires plutôt qu'en inspirant des vœux pieux. 2 – Adéquation entre l'offre de logements et les besoins réels : nécessité d'augmenter la part de logements sociaux et réduire le rythme de construction qui dépasse les besoins réels. 3 – protection des terres agricoles et promotion d'une agriculture qui permette un approvisionnement local en supprimant la possibilité d'urbaniser les terres fertiles à proximité, telles les terres du Triangle de Gonesse. 4 – promotion du fret ferroviaires en préservant les infrastructures comme la gare de triage de Drancy Le Bourget et en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	renforçant et développant le ? multimodal des sites existants. 5 – Préservation de l'habitat pavillonnaire et réhabilitation plutôt que démolition dans le but de le remplacer par des immeubles qui densifient, notamment sur Drancy. 6 – préserver notre patrimoine arboré et augmenter la proportion d'espace vert publics pour répondre aux recommandations de l'OMS en matière de santé publique. Réglementer un OPEN SPACE RATION minimum et un taux minimum de pleine terre. 7 – Niveau transport et mobilité des solutions comme les parkings relais voiture et vélo doivent être mises en place à Drancy en attendant le prolongement très lointain du métro à Drancy. 8 – Pour mieux gérer les eaux pluviales il est nécessaire d'intégrer leur gestion à la parcelle dans tous les nouveaux projets. Par conséquent, l'ensemble de ces éléments étant absents, je suis défavorable au projet actuel de SDRIF-E. Non signé (supposé Mme Amate)
Obs 9			X														<u>Mme Véronique Niquet, de Drancy</u> Est favorable à la prolongation de la ligne 7 du métro, et ce, jusqu'à Drancy Centre, Mairie de Drancy. Cette station me paraît idéale. Cela sera beaucoup plus pratique, pour les drancéennes et les drancéens, pour se rendre à Paris, ainsi que dans d'autres départements. Je pense, notamment aux personnes ayant des problèmes de santé et devant se rendre dans des hôpitaux parisiens ou dans des hôpitaux d'autres départements franciliens. Pour l'instant, il n'y a que deux possibilités, le RER B (avec tous les aléas connus) et le métro ligne 5 à Bobigny. Drancy doit avoir sa ligne de métro. De plus, cela fera également gagner du temps à tout le monde en n'ayant pas besoin d'utiliser les bus, qui se sont raréfiés et qui sont souvent bondés aux heures de pointe. Ceci est très pénible, quand on est en bonne santé, alors quand on ne l'est pas, c'est encore pire. En outre, ce métro, ainsi que cette station terminus Mairie de Drancy, confèrent une véritable valeur ajoutée à notre ville. Signé V. Niquet
Obs 10		X		X	X									X			<u>Mme Francine VIALARD, de Drancy</u> Dans le souci d'une planification urbaine plus cohérente, il est impératif de renforcer les directives du SDRF-E pour influencer effectivement les PLUi, Des mesures contraignantes telles que l'introduction obligatoire de coefficients de pleine terre et la reconversion systématique des friches industrielles en logements, s'avèrent nécessaires pour répondre aux enjeux économiques sociaux et environnementaux de l'Ile-de-France. Par ailleurs il est crucial d'harmoniser l'offre de logements avec le besoin réel des habitants. Le système de construction actuel dépend largement de la croissance démographique, ce qui nécessite une révision des politiques pour favoriser la construction de logements sociaux. La préservation des terres agricoles, la promotion d'une agriculture circulaire et le renforcement du fret sont essentiels au développement régional durable. Je souhaite la suppression de toute possibilité d'urbanisation des terres fertiles du Triangle de Gonesse et la préservation des infrastructures ferroviaires pour favoriser le transport de marchandises par voie ferrée, notamment la gare de triage de Drancy et les dessertes ferrées de Garonor (ancien PSA). La préservation de l'habitat pavillonnaire revêt une importance capitale. Il est essentiel de privilégier la réhabilitation plutôt que la démolition, augmenter la proportion d'espaces verts pour répondre aux recommandations sanitaires, d'augmenter le patrimoine arboré. En matière de mobilité, des solutions alternatives doivent être prévues en attendant la réalisation de projets de très long terme comme le projet de métro à Drancy, des parkings relais ainsi que des infrastructures dédiées aux transports en commun desservant le cœur de ville de Drancy sont nécessaires. En conclusion, une révision profonde du projet de SDRIF-E s'impose afin d'assurer un développement harmonieux et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	durable de nos villes. Signé Francine Viallard
Obs 11			X	X	X	X		X						X			<u>Danielle AMATE, de Drancy</u> Suite à la lecture des documents règlementaires et cartes, voici mes observations : Le projet de SDRIF est trop timoré dans ses prescriptions pour réellement influencer sur les PLUi qui sont pourtant des leviers essentiels pour construire nos villes. Ainsi, il est impératif d'enrichir le SDRIFE de mesures contraignantes à inscrire obligatoirement dans les PLUi, telles que l'imposition systématique de coefficient de pleine terre dans tous les projets d'aménagement, ou encore la reconversion obligatoire des friches industrielles et commerciales en activité (artisanales, PME, PMI) susceptibles de créer de l'emploi. Le rythme effréné de construction de logements actuel et prévu, déconnecté des besoins de logements en raison des prix prohibitifs, risque de creuser davantage les inégalités sociales et de renforcer l'étalement urbain. Il est impérieux d'exiger une part substantielle de logements sociaux dans chaque projet de construction (30% serait intéressant), et de supprimer la norme « anti-ghettos » qui pénalise les maires respectant la loi SRU. Le SDRIF doit acter l'interdiction totale d'urbanisation de toutes les terres agricoles fertiles, la sanctuarisation des infrastructures ferroviaires en vue de développer le fret de marchandises (notamment sur la gare de triage de Drancy). Pour préserver les paysages urbains, la biodiversité en ville et des espaces de fraîcheur, l'habitat pavillonnaire et de patrimoine arboré doivent être préservés impérativement. Drancy est particulièrement concerné !!! En matière de transport en commun, des réseaux performants desservant le cœur de ville de Drancy doivent être prévus au SDRIF, en attendant une lointaine et hypothétique réalisation d'un métro en centre-ville (la faisabilité n'est pas démontrée du fait des obstacles qui constituent les installations de maintenance des métros entre La Courneuve et Drancy et surtout le rayon de courbure à 90° du tracé de la ligne 7 pour aller vers Drancy). En conclusion, je suis défavorable au projet actuel du SDRIF-E. Signé D. Amate
Obs 12			X														<u>Mme SCEKIC a écrit :</u> Il me paraît indispensable qu'il y ait une prolongation de la ligne 7 jusqu'au centre de Drancy afin de desservir une population d'une commune d'environ 80 000 habitants.
REGISTRE PAPIER CANTON D'EPINAY SUR SEINE																	
Obs 1			X													X	<u>Mme Dominique GUENOT d'Epinay-sur-Seine a écrit :</u> Le projet de construction de l'entrepôt logistique géant (port de Gennevilliers sur les berges sud de la Seine-Gennevilliers) cache un projet « écocidaire ». 1/ Plus de 1200 rotations de véhicules/jour 85% du trafic et seulement 15% de transport fluvial. 2/ Une zone Natura 2000 est située juste en face -biodiversité végétale et animale -écosystème fragile. 3/ Espaces de fraîcheur nécessaires pour les habitants d'Epinay-sur-Seine, Ile Saint-Denis, Argenteuil. 4/ Ce projet ne correspond pas à des besoins ni actuels ni futurs. La logistique devrait accueillir 16 entreprises. La banlieue Nord est saturée d'entrepôts et d'autoroutes. Je suis opposée à ce projet « Greendock »
Obs 2			X													X	<u>Un anonyme de ? a écrit :</u> - Aucune information dans les médias (Journaux : type Parisien, Le Monde, les Echos ; radios : RTL, France Culture ; arrêt de bus...) - Il manque une carte (en plus des trois disponibles) : la carte « Santé » « des vies protégées : un environnement sain et des territoires sûrs ». En effet, il paraît absurde de prévoir des « secteurs d'urbanisation préférentielles » alors que s'il y'avait eu une superposition de la carte « exposition au bruit des transports en zone dense » (cf.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	fascicule un nouvel équilibre chapitre 3 page 90), on n'accepterait pas ce genre de pastille. Exemple : Triangle de Gonesse : 3 pastilles entières. - Idem : pollution/qualité de l'air : Pas de carte ! Juste Chapitre 3 page 90. Circulation des camions : aucune information, quid de la baisse de CO2 et des particules fines ? On continue alors que l'Etat (Paris + petite couronne) est coordonnée par le conseil d'Etat et ne respecte pas depuis 2017 les normes UE. Le terme Polycentrique : notions pas expliquée dans les documents. Il faut être urbaniste.
REGISTRE PAPIER CANTON DE GAGNY																	
Obs 1		X					X	X									Mme M-C Grenette a écrit : Artificialisation des sols à diviser par deux ? Le Maire bétonne tout, le moindre cm², en remplaçant un pavillon par des immeubles de cinq étages ! D'autre part, on ne peut avoir aucune documentation papier. Je regrette beaucoup d'être venue m'installer à Gagny, bien différent de 1977 ! L'évolution n'a pas été en mieux.
Obs 2		X			X												Mme Brigitte MAZZOLA (Association ENDEMA 93) a écrit : - Est-ce que les pourcentages d'urbanisation au titre des orientations règlementaires (OR) sont cumulables ? OR91 :1% autour des gares, OR 92 : 2% polarité, OR 94 : 2% communes identifiées sur la carte des grandes entités. Voir le cas de Clichy-Montfermeil et de Neuilly-sur-Marne en Seine-Saint-Denis, territoire de Grand Paris Grand Est. - Est-ce que le fait que les espaces verts et espaces de loisirs de moins de 5 hectares ne soient pas cartographiés implique qu'ils ne soient pas comptabilisés au titre des espaces verts ? Un avis sera déposé sur le registre numérique.
REGISTRE PAPIER CANTON DE LIVRY GARGAN																	
Obs 1			X	X		X											Bernard DEFRANCE, Association Union locale CLCV de Livry-Gargan (avec Rafika KERCHORIS) : voir observations en fiche annexe (1) sur transports-mobilités, logement-habitat, éducation-culture, commerces, sports, fiscalité locale
REGISTRE PAPIER CANTONS DE MONTREUIL																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE NOISY LE GRAND																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE PANTIN																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTONS DE SAINT DENIS																	
Obs 1			X		X												M. et Mme MERCIER de Saint Denis doivent remettre un dossier : (Réduction trafic routier/ relance couverture A1/ conseil citoyen pour contrôler les engagements du SDRIfé élargissement contesté de Rosny 2/ sanctuariser le parc paysager de Georges Valbon/ pastille sur carte contestée)

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 2			X														M. Jean-Yves MERCIER de Seine Saint Denis propose : 1/ Nécessaire réduction du trafic routier en Ile-de-France. L'orientation règlementaire OR 129 est incompatible avec les incontournables objectifs sanitaires. Voir ci-joint la nouvelle rédaction proposée et l'exposé des motifs. 2/ Nécessaire réduction du trafic routier en Ile-de-France. L'orientation règlementaire OR 136 est incompatible avec les incontournables objectifs sanitaires. Voir ci-joint la nouvelle rédaction proposée et l'exposé des motifs. 3/ Aménagement de l'autoroute A1 dans sa traversée de Saint Denis. Cette autoroute est une source de nuisances et pollutions considérables pour la Ville de Saint Denis. Il est proposé l'enfouissement de l'A1 le long du Parc Georges Valbon et le remplacement du pont ce franchissement du canal de Saint Denis par un tunnel sous-fluvial. Voir ci-joint quelques détails de la proposition.
Obs 3					X	X										X	Mme Pascale MERCIER de Seine Saint Denis propose : 1/ Sanctuariser les espaces verts existants du carrefour des 6 routes à La Courneuve, ou carrefour Maxime Gorki à Stains à porter sur la Carte « Placer la nature au centre du déplacement urbain » l'ensemble des pastilles armature verte, unités paysagères, liaisons douces, connections écologiques. 2/ Créer un Conseil citoyen de suivi de l'élaboration et des engagements du SDRIF-E. La démarche de concertation a été critiquée (confère le bilan des garants de la CNDP). Hors les instances dédiées au suivi du SDRIF-E, « partenonal » s'appuie uniquement sur les institutions l'expertise d'usage des habitants est totalement ignorée. L'exercice d'une démocratie directe doit être mise en œuvre avec la création de conseil citoyen. Les indicateurs de résultats doivent être l'objet de débats et d'élaboration par ces conseil citoyens. 3/ L'aplat rose OR 110 du document des orientations sur le site de Rosny 2 doit être supprimé. Après le dépôt de 4 permis de construire, tous suspendus par le Tribunal administratif de Montreuil, le projet doit être totalement abandonné – la nouvelle certification prise à l'encontre des nécessités de répondre au réchauffement climatique. Le projet va à rebours du temps où il est absolument nécessaire d'arrêter la concurrence à tout va pour répondre au développement du commerce de proximité, créateur d'emplois locaux, de liens sociaux, de revitalisation des centres urbains.
Obs 4	X																Mme Pascale MERCIER de Seine Saint Denis observe : 1/ Les trois cartes sont illisibles même pour les personnes qui ont l'habitude de manier ces objets de travail. Elles auraient dû être complétées par des « cartes zoom » par villes ou EPT. 2/ Les garants de la CNDP ont souligné le manque de participation des communes à intéresser leurs habitants à l'élaboration de ce qui va organiser leur cadre de vie pour les 30 ans qui viennent. On ne peut pas dire qu'un effort pour cette nouvelle phase soit mis en œuvre. Aucune information, aucune affiche, aucune réunion, sur le territoire de Saint Denis.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINT OUEEN SUR SEINE																	
Obs 1		X		X				X	X								Francis REDON, de Gagny, Président de l'Association Environnement 93 - contribution déposée le 15 mars sur le Registre électronique avec, comme points essentiels : 1 – un plaidoyer contre l'artificialisation des sols que promet le SDRIF : - exception de la Loi ZAN et de rythme de diminution de l'artificialisation à hauteur de 50 % ; - absence de prise en compte des compétences de la Région (IPR) ou de l'Etat (CEREMA et MUSE) ; - absence de prise en compte du SRCE dans le cadre de cette enquête publique alors qu'il y avait toute sa place ;

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	2 – Dispositif anti-ghetto à bannir ; 3 – Très dommageable pour la réduction des inégalités Est/Ouest de ne pas avoir tenu compte des travaux de l'ORS sur les inégalités environnementales. Sommaire des observations déposées sur le site Internet, joint au Registre (1)
REGISTRE PAPIER CANTON DE SEVRAN																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE TREMBLAY EN FRANCE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE VILLEMONTBLE																	
Obs 1	X																<u>Un anonyme a écrit :</u> Merci pour votre réponse.
Obs2	X																<u>M. Gilles BLONDEEL a écrit :</u> Dommage que l'annonce de l'enquête publique ne soit pas visible par affichage près du marché de l'époque, un des lieux très fréquenté par les villemontblois et les communes environnantes. La communication démocratique doit être tournée vers toutes les populations seniors et autres. Une compte rendu détaillé de mes propositions sera sur le site du SDRIF-E.
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'ALFORTVILLE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE CACHAN																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTONS DE CHAMPIGNY SUR MARNE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CHARENTON LE PONT																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE CHOISY LE ROI																	
Obs 1			X			X											<u>L'Association pour le Développement économique du Pôle Orly-Rungis (ADOR) a écrit :</u> L'association a déposé un document de 5 pages se résumant comme suit : • L'ADOR fédère cinq grands opérateurs immobiliers : • AEROPORT DE PARIS, gestionnaire de la plate-forme Paris-Orly, • SEMMARIS, aménageur et gestionnaire du MIN de Rungis, • ICADE, propriétaire et gestionnaire du Parc Tertiaire Icade Paris Orly Rungis,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	- ALTAREA-COGEDIM, copropriétaire et gestionnaire du centre commercial Thiais-Village. Les membres de l'association partagent les ambitions du SDRIF-E, mais souhaitent rappeler les spécificités et les besoins du pôle Orly-Rungis. L'ADOR est favorable : - Au polycentrisme prôné par ce schéma tout en précisant que cette vision doit s'accompagner de la prise en compte des spécificités et des besoins des territoires. - A la sanctuarisation des espaces dédiés à l'activité économique, activité économique qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable. Ces objectifs devant s'accompagner d'une transformation globale des espaces. L'ADOR, Considère : - Que Le pôle Orly-Rungis doit être accompagné dans sa modernisation notamment en ce qui concerne les aspects routiers, ferroviaires et d'intégration environnementale. - Qu'il est essentiel de promouvoir les modes de transports actifs, notamment le vélo, dans la région du pôle Orly-Rungis. Demande : - L'inscription d'Orly Val et son évolution dans la liste des projets du SDRIF-E ; pour ce faire l'association demande la création de trois nouvelles gares : Chemin d'Antony, Wissous, La Fraternelle. - Le lancement rapide des études de prolongement de la ligne 18, cette ligne apporterait une réponse aux besoins des salariés résidant au Sud du pôle Orly-Rungis. - En parallèle du développement de l'offre des transports collectif, l'inscription des projets routiers identifiés comme prioritaire dans le Projet Partenarial, d'Aménagement (PPA) Grand Orly, à savoir le contournement nord d'Orly par la voie des Aveniraises, la bretelle d'entrée sur l'A106 à Rungis qui est toujours à l'étude. Souhaite : Que les études en cours concernant le franchissement de la Seine à Athis-Mons et Vigneux soient poursuivie et approfondies.
Obs 2			X			X											<u>L'Association pour le Développement économique du Pôle Orly-Rungis (ADOR) a écrit :</u> L'association a déposé un document de 5 pages se résumant comme suit : - L'ADOR fédère cinq grands opérateurs immobiliers : - AEROPORT DE PARIS, gestionnaire de la plate-forme Paris-Orly, - SEMMARIS, aménageur et gestionnaire du MIN de Rungis, - ICADE, propriétaire et gestionnaire du Parc Tertiaire Icade Paris Orly Rungis, - ALTAREA-COGEDIM, copropriétaire et gestionnaire du centre commercial Thiais-Village. Les membres de l'association partagent les ambitions du SDRIF-E, mais souhaitent rappeler les spécificités et les besoins du pôle Orly-Rungis. L'ADOR est favorable : - Au polycentrisme prôné par ce schéma tout en précisant que cette vision doit s'accompagner de la prise en compte des spécificités et des besoins des territoires. - A la sanctuarisation des espaces dédiés à l'activité économique, activité économique qui s'inscrit pleinement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	dans les objectifs de développement durable. Ces objectifs devant s'accompagner d'une transformation globale des espaces. L'ADOR, Considère : - Que Le pôle Orly-Rungis doit être accompagné dans sa modernisation notamment en ce qui concerne les aspects routiers, ferroviaires et d'intégration environnementale. - Qu'il est essentiel de promouvoir les modes de transports actifs, notamment le vélo, dans la région du pôle Orly-Rungis. Demande : - L'inscription d'Orly Val et son évolution dans la liste des projets du SDRIF-E ; pour ce faire l'association demande la création de trois nouvelles gares : Chemin d'Antony, Wissous, La Fraternelle. - Le lancement rapide des études de prolongement de la ligne 18, cette ligne apporterait une réponse aux besoins des salariés résidant au Sud du pôle Orly-Rungis. - En parallèle du développement de l'offre des transports collectif, l'inscription des projets routiers identifiés comme prioritaire dans le Projet Partenarial, d'Aménagement (PPA) Grand Orly, à savoir le contournement nord d'Orly par la voie des Avenirais, la bretelle d'entrée sur l'A106 à Rungis qui est toujours à l'étude. Souhaite : Que les études en cours concernant le franchissement de la Seine à Athis-Mons et Vigneux soient poursuivie et approfondies.
REGISTRE PAPIER CANTONS DE CRETEIL																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE FONTENAY SOUS BOIS																	
Obs 1																X	Un (ANONYME) a écrit Contribution relative aux ondes électromagnétiques 1) L'exposition électromagnétique : un impensé à penser L'exposition chronique de l'ensemble de la population aux ondes électromagnétiques est un phénomène récent, évolutif et appelé à connaître un croissance exponentielle", tant au niveau des usages individuels que du déploiement des infrastructures. En Europe, la norme GSM (numérique) a été lancée dans les années 90, le premier iPhone a été mis sur le marché américain en juin 2007, le lancement commercial de la 5G en France date du dernier trimestre 2020 et le déploiement de bornes wifi dans chaque salle de classe des collèges et lycées est encore en cours à ce jour. Parallèlement à cette accélération, le rapport sur l'« Exposition des enfants aux radiofréquences » de l'Anses (2016), soulignait une exposition « potentiellement dès la phase de développement in utero » ainsi que les « spécificités morphologiques et anatomiques » des enfants et recommandait de réduire leur exposition aux radiofréquences. Dans la présentation d'un autre rapport de l'Anses intitulé « Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques » (2018), l'agence indiquait que « Les radiofréquences constituent un objet de préoccupations sanitaires, environnementales et sociétales important depuis plusieurs années, en France comme à l'étranger » et préconisait d'« amplifier l'effort de recherche et d'adapter la prise en charge des personnes concernées », la prévalence dans la population des personnes électro hypersensibles (EHS) ayant alors été établie autour de 5%. Pour

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	décrire l'électrohypersensibilité, on parle également de SICEM, syndrome d'intolérance aux champs magnétiques. Certaines collectivités s'en soucient et la métropole de Lyon a ainsi confié à des étudiants la mission d'étudier les possibles aménagements adaptés à ce nouveau syndrome pour rendre la ville plus accessible aux EHS (rapport paru en 2020). Alors que le PNSE4 (4ème plan national santé environnement, en attente de publication), en son axe 2 (« Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire) place en tête des actions le fait de « Maîtriser l'exposition aux ondes électromagnétiques et améliorer la connaissance des impacts sanitaires » (action 8), Alors que le PRSE4 (déclinaison régionale du PNSE4) à venir, s'est notamment donné pour principes, pour la définition de ses priorités régionales, la « mise en œuvre des actions visant à réduire les inégalités de santé, liées à des inégalités territoriales ou sociales d'expositions environnementales » ainsi que « une recherche d'articulation avec les politiques publiques de l'aménagement du territoire, du logement et de l'hébergement »8 Alors que les grands bailleurs sociaux ont conclu des accords-cadres au niveau national avec chacun des quatre opérateurs français de téléphonie mobile, fixant des objectifs quantitatifs de toits d'HLM appelés à héberger des sites d'implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile, ajoutant ainsi un paramètre nouveau au cumul des expositions déjà identifiées, Alors que par le passé une enquête sanitaire citoyenne à Aubagne avait alerté quant à l'impact de l'exposition électromagnétique sur les riverains d'antennes-relais de téléphonie mobile mais qu'aucune recherche approfondie (avec une taille d'échantillon significative) n'est parue depuis 2021° sur l'exposition des riverains d'antennes-relais, Alors qu'un groupe d'experts de l'Anses a travaillé (travaille encore ?) sur la cancérogénicité des ondes suite, notamment, à deux études internationales dont les résultats inciteraient à qualifier l'exposition aux ondes électromagnétiques de facteur environnemental préoccupant1, Alors que le principe de prévention des risques, pollutions et nuisance s'impose réglementairement au SDRIFe, Passer sous silence une exposition aussi prégnante dans l'habitat et le cadre de vie des citoyennes et citoyens que celle que représente l'exposition électromagnétique, de surcroit en IDF, zone particulièrement exposée parce que particulièrement dense au regard d'autres régions de France, c'est faire l'impasse sur de réelles capacités d'agir en faveur de la santé des franciliennes et des franciliens. C'est donc une composante environnementale nouvelle à prendre en compte dans nos outils de planification du territoire et, en l'occurrence, dans le SDRIFe. Ainsi, afin de permettre la prise en compte de ce facteur émergent et préoccupant, nous vous proposons d'intégrer à la rédaction du projet de SDRIFe les éléments suivants : À chaque fois qu'est énumérée une liste de pollutions et nuisances, proposition de mentionner également l'exposition électromagnétique (ainsi P.182 du document, par exemple, au rang des « pollutions et nuisances environnementales ») En lien avec les cumuls de nuisance, mentionner la prise en compte de la proximité de stations radioélectriques pour l'implantation du bâti et le suivi de son évolution (cartographie) ainsi que celle de transformateurs électriques de quartier13. Les postes électriques ne sont envisagés dans ce document que comme un élément de distribution d'énergie, s'il est évidemment nécessaire de les protéger il est également nécessaire de les prendre en compte dans l'environnement de l'habitat, proposition d'ajout : « Le développement urbain et l'accroissement de la densité doivent s'accompagner du développement d'un maillage de zones électromagnétiquement calmes et faisant l'objet d'un suivi particulier accessibles aux habitants et aux usagers du territoire qui en éprouveraient le besoin ».

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Il pourrait à cet égard être intéressant d'ouvrir la porte à une expérimentation (mettre à profit le dispositif France Expérimentation ¹⁴ ?) afin d'introduire l'idée d'envisager dans notre aménagement du territoire des espaces non-couverts par les antennes-relais de téléphonie mobile (eu égard aux 5% de personnes devenues intolérantes aux ondes électromagnétiques),
Obs 2																	M. Victor ORJEBIN du groupe LFI-A au Conseil Régional d'île de France, A déposé, en version papier, un double de sa contribution référencée mail 4617 sur le registre électronique
REGISTRE PAPIER CANTON DE L'HAY LES ROSES																	
Obs 1			X	X	X			X				X	X				<u>L'Association ALUDHAY a écrit :</u> Extraits d'un document de 6 pages déposé par les représentants de l'Association : En premier lieu, l'ALUDHAY partage et soutient l'appréciation « défavorable » portée par le territoire sur le projet du SDRIF-E visant notamment l'insuffisance de transports collectifs et ferré dans le secteur est du département et autour du MIN de Rungis En second lieu, ALUDHAY note que les cartes de la maîtrise du développement urbain de l'indépendance productive régionale, et de la place de la nature au cœur du développement placent toute la ville de l'HAY Les Roses dans un secteur faiblement concerné par ces composantes majeures. la ville est en effet entourée de l'arc Arcueil, Bagneux, Cachan , Villejuif Vitry et du complexe Rungis Thiais sans être directement concernée par un cercle rouge et les taches marron et rouges des espaces privilégiés de développement urbain et économique. En troisième lieu ALUDHAY souhaite exprimer des observations concernant plus particulièrement son territoire : Le développement urbain -le logement social -le respect des 30% de pleine terre, les dispositions urbanistiques et architecturales permettant de dégager de vrais espaces verts plantés et plus généralement le respect des grands arbres, l'organisation des liaisons vertes et les moyens de déplacement cyclable. -l'équilibre entre construction de logements et création d'emplois -l'implantation des équipements nécessaires au développement de la ville la résorption des coupures urbaines , réductions des pollutions liées à l'autoroute A6 - l'aménagement des itinéraires cyclables , mode de circulation douce la prise en compte des risques liés au ruissellement
Obs 2		X	X					X									<u>M. GOISNARD a écrit :</u>

AVIS ET REMARQUES SUR LE PROJET DU SDRIF-E DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉGLEMENTAIRE S'Y RAPPORTANT.

On s'active donc dans ce projet à refaire toujours la même chose tout en pensant qu'on doit pouvoir y glisser des éléments plus ou moins substantiels sur le plan écologique.

Cela vaut en effet aussi à l'intérieur de notre région d'Ile de France.

Au total, on va donc continuer à ignorer dans notre région même l'important patrimoine bâti inoccupé qui compose désormais bon nombre de nos petites et moyennes communes et continuer ainsi à accroître les émissions de gaz à effet de serre produites par l'industrie de la construction qui est particulièrement «performante» sur ce plan.

Sans parler de ce que deviennent toutes les villes de la petite couronne aujourd'hui: **des villes-chantiers permanents, ce qui devient un problème structurel de la banlieue.**

Elle l'a fait en utilisant, à juste titre, un tissu de friches et d'activités nuisantes. Cette phase de reconquête de la ville est fondamentalement derrière nous.

Aussi, la poursuite d'un tel processus concerne aujourd'hui le plus souvent un bâti (plus ou moins ancien) dédié d'ores et déjà à l'habitat.

Tout cela change la donne sur deux plans:

1) les démolitions concernent aujourd'hui **des biens qui sont souvent d'une grande qualité** et qui participent des caractéristiques typologiques de la ville concernée ; quel gâchis !

2) une chose est d'avoir effectivement une capitale parmi les plus denses quand son espace environnant est relativement «aéré». C'était encore à peu près le cas jusqu'au tournant du présent siècle.

Par contre, il y a désormais un effet de saturation urbaine à l'intérieur de l'A 86 : c'est un continuum bâti quasiment sans faille que la survivance des parcs et espaces verts ne suffit plus à «compenser» (quand cette survivance est effective, ce qui n'est pas le cas par exemple à L'Haÿ les Roses depuis quelques années) .

Par ailleurs, on constate un regain d'intérêt pour l'urbanisme vertical oubliant qu'un tel parti pris n'a plus aujourd'hui, dans une société des individus, la moindre chance de favoriser le vivre ensemble. C'est évidemment tout le contraire.

En définitive, le processus d'artificialisation de l'univers urbain (qui va bien au-delà de la seule artificialisation des sols déjà suffisamment préoccupante) est implacable, aucun raisonnement ne semble pouvoir l'arrêter pour être conforme à l'image des métropoles mondialisées.

Le niveau de concentration urbaine qui était propre à la ville-capitale devient le destin commun des territoires qui l'environnent, comme si la puissance créatrice de la modernité n'avait d'autre horizon que la reproduction du « même » toujours davantage amplifiée.

Pourtant, il n'est pas exclu que les tendances qu'on croit «lourdes» du marché immobilier pour la densification autour de la capitale se heurtent à des faits devenus têtus et finissent par devoir être nettement relativisées au regard par exemple des deux phénomènes suivants:

- personne ne semble prendre en compte **l'impact à moyen terme du télé-travail (cette révolution silencieuse!)** qui continue sa percée malgré les difficultés inhérentes à tout processus social nouveau. Pourtant, l'éloignement de Paris n'est plus vraiment un problème quand il ne faut faire le trajet, souvent par le train, que deux ou trois fois par semaine. De même, il est probable que **la semaine de quatre jours** pour une majorité de salariés soit dominante dans les dix ans qui viennent. Où figurent dans le projet de SDRIF-E l'analyse et la prospective sur de tels phénomènes?

- **la crise immobilière s'est installée.**

Elle risque d'être longue compte tenu des problématiques économiques générales et du contexte international, avec les changements induits sur le positionnement des acquéreurs potentiels vis-à-vis des prix jugés excessifs et la faiblesse des surfaces proposées. A ce stade, la situation actuelle de baisse (voire de retrait) des réservations dans le neuf constitue un signal incontestable alors que les jeunes couples et bon nombre de salariés ne trouvent pas de réponse sur le plan locatif.

Encore une fois, **des communes pourraient être identifiées pour rénover le bâti délaissé et accueillir des familles aux revenus modestes et moyens.**

Un schéma directeur devrait d'ailleurs décliner territorialement cette obligation de logements à loyers accessibles plutôt que de se contenter d'afficher des objectifs purement quantitatifs de production de nouveaux logements ou de s'orienter sur des « clauses anti-ghetto » sans les assortir de dispositions contraignantes vis-à-vis des collectivités qui cultivent la ségrégation urbaine et l'entre-soi.

Le marché immobilier a cette particularité de ne savoir se réguler qu'avec les crises, quand c'est trop tard: le spectre des projets immobiliers à l'arrêt menace donc plus que jamais.

Il est encore temps d'éviter le pire: la présente enquête publique pourrait en toute rationalité le permettre.

II/ Les questions relatives à la pleine terre et à l'artificialisation des sols, objets notamment des OR 29, 40 et 41.

Ces orientations présentent un caractère décisif pour les opérations futures d'aménagement.

Par contre, la situation des communes qui ont connu ou qui connaissent actuellement, ce qui est le cas de L'Haÿ les Roses, la réalisation de vastes projets urbains n'est pas véritablement pris en compte.

Il conviendrait donc d'aller plus loin en intégrant dans les dites orientations les opérations récentes, en cours ou de court terme pour imposer plus clairement **un strict principe de compensation** au regard de l'imperméabilisation des sols tout aussi bien que pour les arbres de hautes tiges qui ont été abattus par dizaines.

Sur ce dernier point, une partie des 500 ha annoncés de nouveaux espaces verts boisés devrait être fléchée sur les communes qui ont été amputées de tels espaces pour les opérations immobilières décidées par les municipalités.

III/ La pollution générée par les grands axes routiers et les coupures urbaines

Le schéma directeur de l'Ile de France **environnemental** est très insuffisant sur le plan de la lutte contre la pollution vis-à-vis des grands axes de circulation comme c'est le cas à L'Haÿ les Roses qui est traversée du nord au sud par l'autoroute et, à cet endroit, par ses 16 voies.

Il convient aussi de prendre en compte ces grands axes qui fracturent la commune en aidant les collectivités concernées (département, EPT, commune) sur le plan financier pour réaliser les ouvrages et aménagements (traversées piétonnes, pistes cyclables...) absolument nécessaires à la résorption (forcément partielle) de ces coupures urbaines.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER CANTON D'IVRY SUR SEINE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DU KREMLIN BICETRE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE MAISONS ALFORT																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE NOGENT SUR MARNE																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'ORLY																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE BOISSY SAINT LEGER																	
Obs 1		X												X		X	<u>Contribution déposée sur le registre de la commune accompagnée de 315 signatures</u>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Contribution collective à l'enquête publique de la Région sur le SDRIFe pour la sanctuarisation des terres agricoles de Noiseau en vue d'empêcher l'artificialisation des sols par l'Etat pour une prison. • Parce que les champs cultivés de Noiseau sont les derniers de la petite couronne. Ils contribuent à l'indépendance et souveraineté alimentaire de l'Île de France. • Parce que les terres convoitées sont riches en espèces protégées et zones humides. Elles participent ainsi pleinement à la protection de l'environnement. • Parce qu'au 17^{ème} siècle des drains ont été installés pour rendre les champs cultivables en raison de la zone très humide de la forêt de Notre Dame qui les jouxte. Leur destruction, même parcellaire, aurait pour conséquence d'aggraver les inondations dans le bassin versant du Morbras, c'est-à-dire à Sucy en brie et Ormesson sur Marne. • Parce que ces champs alimentent la nappe phréatique de Champigny, la plus grande d'Île de France • Parce que l'utilisation de friches industrielles (2700 en Ile de France soit 4200 hectares de disponibles) doit être un critère impératif de choix des grands projets pour dès aujourd'hui tendre vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). • Parce que personne, citoyens, associations, élus et politiques ne trouve de sens à imposer ce projet au milieu de champs exploités. • Parce que l' agriculture a été placée par le premier ministre, Gabriel ATTAL, « au-dessus de tout » et par le Président de la République, Emmanuel MACRON « d'Intérêt Général Majeur » Je soutiens le projet du SDRIFe arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de NOISEAU pour les protéger . Avec l'orientation réglementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue. Et je demande expressément au Conseil Régional – lors du vote d'adoption définitif du SDRIFe prévu à l'été 2024 – de ne pas donner suite à la demande de modification de l'État qui cite dans ses projets à inscrire dans le SDRIFe celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles cultivées de Noiseau pour un projet de Prison par l'Etat

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires																								
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel																								
																	<table><thead><tr><th></th><th>NOM- PRENOM (PERSONNE MAJEURE)</th><th>Ville de Résidence</th><th>Signature :</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>4</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>5</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table> Ci joint 315 contributions collective Dépôt de la contribution collective également sur le registre numérique. ce jour de 15/3/2024.		NOM- PRENOM (PERSONNE MAJEURE)	Ville de Résidence	Signature :	1				2				3				4				5			
	NOM- PRENOM (PERSONNE MAJEURE)	Ville de Résidence	Signature :																																						
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
5																																									
REGISTRE PAPIER CANTONS DE SAINT MAUR DES FOSSES																																									
Néant																																									
REGISTRE PAPIER CANTON DE THIAIS																																									
Néant																																									
REGISTRE PAPIER CANTON DE VILLEJUIF																																									
Néant																																									
REGISTRE PAPIER CANTON DE VILLENEUVE SAINT GEORGES																																									
Obs 1			X		X			X		X			X			X	DELIBERATIONDU CONSEIL MUNICIPAL :																								

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	CONSIDERANT qu'au regard des nombreuses contraintes touchées par la ville, il est nécessaire par le biais de l'enquête publique, que le SDRIF-E prenne en compte les enjeux identifiés par la ville ; car à son adoption définitive, il deviendra le document de référence pour l'aménagement de l'Ile de France et la planification stratégique du territoire. Il se superposera ainsi au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville et à terme au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui est en cours d'élaboration par le Territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre (GOSB). Une annexe est donc jointe à la présente délibération. APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés ARTICLE 1 : DECIDE d'émettre un avis réservé sur la révision du SDRIF-E. ARTICLE 2 : DECIDE de demander que les enjeux identifiés par la ville soient inscrits dans le SDRIF-E, ARTICLE 3 : DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte, documents administratifs ou financiers, plans ou conventions relatifs à l'exécution de la présente délibération. ARTICLE 4 : INDIQUE que cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil municipal pour les membres du conseil et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers). Le Tribunal Administratif de Melun peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr » Le Maire, Philippe GAUDIN 

ANNEXE

Les enjeux identifiés par la ville qui sont à inscrire dans le SDRIF-E

- Lutter contre les nuisances sonores pour la santé des populations villeneuvoises en raison notamment de celles liées à l'aéroport d'Orly, à la ligne ferroviaire du RER D mais aussi celles liées aux voiries de la RN6. Cet axe est très congestionné et il est à renforcer car une grande partie du territoire de Villeneuve-Saint-Georges est concernée par le phénomène du bruit : 4 ans d'espérance de vie en moins à la naissance pour un homme de 76 ans contre 80 ans pour le reste du département du Val-de-Marne (source Diagnostic local de santé de la commune de Villeneuve-Saint-Georges), 3 ans d'espérance de vie en moins à la naissance pour une femme 83 ans contre 86 ans pour le reste du département du Val-de-Marne (source Diagnostic local de santé de la commune de Villeneuve-Saint-Georges) ; plus de 5% de sa population est exposée au bruit routier nocturne au-dessus de la valeur limite de 62 dB(A), tout comme pour les nuisances sonores ferroviaires, et cette tendance est la même pour le bruit aérien et plus particulièrement la nuit,
- Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales. Depuis 2011, la commune de Villeneuve-Saint-Georges, l'EPA –ORSA, l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, la Métropole du Grand Paris, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le département du Val de Marne, mènent une opération de renaturation des bergers de l'Yerres dans le quartier Blandin Belle-Place, à l'extrême Sud de la Ville. L'intervention vise à remédier à l'inondation régulière de ce secteur du territoire du fait de sa localisation en zone d'expansion de crues de la Seine et de l'Yerres, imposant fréquemment l'évacuation de ses habitants (3 événements majeurs sur les 5 dernières années : 2016, 2018 et 2021). Ce projet de renaturation permettra à terme la protection des habitants du Territoire des aléas de la rivière, la sensibilisation de la population au risque inondation ainsi que la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, notamment par l'extension de l'Espace naturel Sensible (ENS) sur l'ensemble du périmètre de projet, la préservation et l'amélioration de la ressource en eau. Ce projet est notamment renforcé par la réouverture du Rû d'Oly actuellement canalisé. Aussi, je vous propose qu'il soit identifié dans la carte intitulée « Placer la nature au cœur du développement régional »
- Prendre en compte des enjeux climatiques, de santé et de protection des riverains face aux nuisances sonores et aériennes par l'extension du couvre-feu de l'aéroport d'Orly. Il s'agit de garantir les huit heures de sommeil consécutives recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le plafonnement du trafic aérien à 200 000 mouvements par an et le renforcement de l'aide à l'insonorisation. *Respecter les préconisations de l'ADEME qui préconise une réduction du trafic aérien.*
- Identifier les servitudes d'utilités publiques afférentes de la commune sur les cartes du SDRIF-E à savoir : le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly (PEB) zone C, le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine (PPRI), le Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain (PPRMT) car elles greffent et conditionnent l'urbanisation et la réalisation des projets en cours et à venir sur le territoire.
- Identifier les contraintes qui touchent la ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'accompagner dans la création de zones de constructibilité en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly qui permettraient de renouveler la ville et d'apporter une offre

[illegible]

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 1			X	X	X	X		X							X		CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU SDRIF-E 2040 LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques Alain BENISTI, Maire, adopte à la majorité des membres présents. Le SDRIF-E est un document stratégique d'aménagement régional qui doit poser les bases de la maîtrise de la croissance urbaine, de la localisation des infrastructures de transport et de la préservation des espaces naturels. Il précise les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer les conditions d'un développement soutenable de la région, notamment en affectant la destination générale de certaines parties du territoire et la localisation préférentielle des extensions urbaines et des activités industrielles, logistiques, agricoles ou touristiques. Il se compose : ◦ Du projet d'aménagement régional ◦ De l'évaluation environnementale stratégique ◦ Des orientations réglementaires ◦ De trois cartes réglementaires OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Ce nouveau document adapté aux enjeux contemporains de transition écologique doit permettre à la région Île-de-France de tendre vers un nouvel équilibre territorial polycentrique, de protéger les espaces naturels en limitant l'étalement urbain, d'accroître la qualité des dessertes en transports en commun tout en préservant la dimension productive francilienne. En ce sens, la commune de Villiers-sur-Marne, déjà engagée sur l'ensemble de ce spectre de solutions pour répondre aux défis du XXIe siècle, soutient le projet de SDRIF-E et souhaite émettre sa contribution à l'enquête publique. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ÉCONOMIQUE : • La nécessaire prise en compte de la question environnementale dans le développement urbain La commune de Villiers-sur-Marne fait partie des 103 communes constituant le cœur de l'agglomération parisienne, qui tendent vers une urbanité désirable. La ville s'inscrit pleinement dans cette démarche de sobriété foncière prônée par le nouveau SDRIF-E. Cette volonté se reflète dans la dynamique de renouvellement urbain et de jardins, cours d'ilot et trame verte) et en optimisant l'utilisation du foncier. Cette démarche a été confirmée dans le nouveau PLUi, récemment adopté, qui accorde une place importante à la qualité environnementale dans les nouvelles constructions (majorité des zones entre 30% et 40% d'espaces verts de pleine terre, limitation de l'emprise au sol, intégration de règles relatives à la sobriété énergétique sans compromettre un développement résidentiel raisonné). Par ailleurs, le Projet d'aménagement régional a pour dessein d'atteindre le « Zéro Émission Nette » en 2050 en accroissant l'autonomie énergétique francilienne. Le développement d'une production énergétique locale et des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) est donc primordial pour atteindre les cibles que s'est fixé la Région. La massification des énergies renouvelables en Île-de-France reposera sur deux sources d'énergies principales : la géothermie et le solaire. En déclinaison opérationnelle de ces orientations stratégiques, la ville s'est engagée d'une part dans l'étude de faisabilité d'un projet de création d'un réseau de chaleur urbaine intercommunal à base de géothermie profonde ; elle lancera, d'autre part, une consultation du public villiérais pour définir les contours des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable (ZAER) sur le territoire communal dans laquelle la source d'énergie solaire pourrait occuper une place substantielle.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	◦ La Ville s'attache à prendre en compte la question environnementale dans le développement urbain et s'engage dans une démarche de transition énergétique volontariste. ◦ Un développement urbain raisonné, juste et résolument mixte Tenant compte du renouvellement urbain et de l'indispensable prise en considération des enjeux environnementaux pour réussir le pari d'une urbanité maîtrisée, le SDRIF-E poursuit toujours l'objectif fixé par la Loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010, d'une production de 70 000 logements par an. La production de logements abordables de type Bail Réel Solidaire, logements locatifs sociaux et intermédiaires complète désormais cet objectif et devra représenter deux tiers de ces nouveaux logements. La ville de Villiers-sur-Marne participe d'ores et déjà à la réalisation effective de ces objectifs puisqu'elle a introduit, dans sa Charte Promoteurs et dans le règlement du PLUi de Paris-Est Marne-et-Bois, une part obligatoire de production de logements abordables dans les opérations immobilières à partir d'un certain seuil. Ces nouvelles règles apportées dans le document de planification, permettent d'accroître l'offre de logements et renforcent la mixité sociale, permettant ainsi le déroulement d'un parcours de vie plus harmonieux. De même, les opérations que la ville va développer avec ses partenaires sur la ZAC Marne Europe répondent à la volonté régionale d'optimisation du réseau Grand Paris Express. Ces opérations de recyclage urbain s'inscrivent dans la philosophie d'aménagement régional qui repose sur la sobriété à travers le recyclage urbain de friches délaissées et le polycentrisme avec le développement d'une polarité au droit de la gare « Villiers - Champigny - Bry ». Le développement de nouvelles polarités mixtes et le renforcement de celles déjà existantes bien desservies, incluant un équilibre entre logements, bureaux, services et commerces est crucial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la durée des déplacements pendulaires qui minent la qualité de vie des franciliens, et permettra de garantir la soutenabilité des services publics locaux sur lesquels l'évolution démographique vient peser. Ainsi, le développement urbain de Marne Europe doit traduire l'ambition régionale de favoriser l'émergence d'une région polycentrique par le développement d'un parc de bureaux au sein de territoires qui en sont largement dépourvus à l'est de l'agglomération parisienne (0,93 emploi par actif résidant en Île-de-France, 0,73 dans le Val-de-Marne, 0,39 à Villiers-sur-Marne). En outre, la redynamisation du quartier du centre-ville et le renforcement du tissu commercial et artisanal existant qui le composent, participent à asseoir le rôle de centralité urbaine et la complémentarité économique des deux quartiers de gare villiérais. • La Ville s'attache à répondre aux objectifs fixés par la Loi du 3 juin 2010, relative au Grand Paris et participe au rééquilibrage économique entre l'Est et l'Ouest de la Région par le développement d'une polarité val-de-marnaise. Toutefois, la cartographie réglementaire « Placer la nature au cœur du développement régional » fait apparaître au nord de l'autoroute A4 entre Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, l'existence d'une « armature verte à sanctuariser » sur le secteur dit des « Portes de l'Europe » • Cependant, ces emprises comprenant un talus autoroutier et des terrains aux caractéristiques probablement très pollués sont inscrites en zone à urbaniser (AU) dans le PLUi, adopté le 12/12/2023 en Conseil de Territoire, et les orientations prévues dans le SDRIF-E apparaissent incompatibles avec le projet déjà lancé de développement d'un pôle de formation et d'emplois liés au secteur audiovisuel autour de l'INA et des Studios de tournage. ◦ La Ville demande que les principes de développement urbain raisonné et porteur de qualité environnementale puissent s'appliquer sur le secteur dit des « Portes de l'Europe » au Nord de la commune, et ce, conformément aux enjeux locaux de créations d'emplois et de développement de formation, actés réglementairement dans le PLUi.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	° L'intégration de la ville dans un pôle plus global de développement de l'Est parisien La Ville rappelle que le recyclage urbain réalisée autour de Marne Europe s'intègre dans la requalification plus globale de l'ensemble des secteurs obsolescents et dégradés du long de l'ex Voie de Desserte Orientale (ex-VDO) de Chennevières-sur-Marne jusqu'à Villiers-sur-Marne et l'autoroute A4. Ces opérations d'aménagement, le long de cet axe traversé par le futur TCSP Altival, consistent à favoriser le développement économique, la construction de logements et à favoriser les opérations de couture urbaine entre les villes. MOBILITÉS ET TRANSPORTS : Le projet du Grand Paris Express va transformer les déplacements en Île-de-France. La commune de Villiers-sur-Marne est actuellement desservie en centre-ville par la gare RER E de « Villiers-sur-Marne - Le Plessis-Tréville ». L'arrivée en 2025 de la ligne 15 Sud à la gare « Villiers-Champigny-Bry » permettra de faciliter de nombreux déplacements au sein de la première couronne parisienne grâce aux nombreuses interconnexions que va offrir cette rocade de métro. Cependant, si cette nouvelle gare bénéficie en premier lieu aux Villiérais résidant à proximité, la réalisation de son interconnexion avec le RER E dans un calendrier le plus favorable possible est indispensable pour accélérer le report modal des habitants de Seine-et-Marne vers des transports décarbonés. Le projet d'aménagement régional répertorie cette gare d'interconnexion comme projet de transport collectif n°67 et la commune de Villiers-sur-Marne se réjouit de voir cet aménagement sanctuarisé dans le SDRIF-E et rappelle que le financement et le calendrier des opérations liées à cette interconnexion ont été arrêtés en septembre 2023 sous l'égide du préfet de Région. En outre, la commune se félicite également de voir apparaître le projet de voies dédiées aux bus Altival (n°32) entre Noisy-le-Grand et Chennevières-sur-Marne sanctuarisé dans les projets de transports collectifs. Cette liaison en transport collectifs est la colonne vertébrale du projet d'aménagement de l'ex-VDO et constitue un véritable vecteur de requalification urbaine et de développement économique pour l'ensemble du périmètre, et s'inscrit dans les objectifs de transition écologique de la région Île-de-France en liant développement des modes de déplacements doux, transports collectifs décarbonés et limitation de l'urbanisation à travers l'important recyclage foncier que ces opérations vont susciter. Si l'aménagement de sites dédiés aux modes de transport lourd (métro, RER, bus en site propre représente une opportunité immense de décarbonation des déplacements pour le territoire, la Ville rappelle qu'il s'agit d'un élément qui s'inscrit dans une stratégie d'ensemble qui consiste à favoriser un bouquet de solutions (vélo, marche) pour favoriser le report modal et l'intermodalité. En effet, le potentiel que représente le vélo comme alternative à la voiture individuelle doit être exploité et Villiers-sur-Marne partage les objectifs de développement des modes actifs dans un espace public partagé, apaisé et sécurisant pour ses utilisateurs. • La Ville confirme l'intérêt de développer une offre de transports multimodaux permettant de contribuer d'une part à la décarbonation des déplacements en Île-de-France et d'autre part à rapprocher les emplois des habitants de Villiers-sur-Marne. Vu l'avis rendu par la Commission Développement Durable réunie le 29 janvier 2024 ; Considérant Le projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France environnemental 2040 (SDRIF-E 2040) arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 ; Considérant l'enquête publique relative au SDRIF-E organisée par la Région Île-de-France entre le 1° février et le 16 mars 2024 ; Considérant l'intérêt de ce document d'aménagement régional pour la commune de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Villiers-sur-Marne ; ARTICLE 1 : SOUTIENT la contribution ainsi rédigée et déposée au registre par Monsieur le Maire de Villiers-sur-Marne pendant l'enquête publique relative au SDRIF-E organisée par la Région Île-de-France entre le 1* février et le 16 mars 2024. ARTICLE 2 : DEMANDE que cette délibération soit portée à la connaissance de la Présidente de la Région Île-de-France. Ainsi fait séance, les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Villiers sur Marne,
REGISTRE PAPIER CANTON DE VINCENNES																	
Obs 1			X		X										X		Un (ANONYME) à la signature non lisible de Vincennes a écrit : Les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent à atteindre les objectifs posés par le Plan d'Aménagement Régional SDRIF en matière de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. Le SDRIF doit donc imposer la conservation des arbres existants en milieu urbain. Or très régulièrement des arbres matures sont abattus sans nécessité apparente dans le Bois de Vincennes. Sont-ils malades ou dangereux ? Des documents sont-ils renseignés pour justifier leur suppression ? Peuvent-ils être consultés ? Non- Des spécialistes, des experts naturalistes attestent de la viabilité de ces arbres et sont critiques sur la gestion du Bois de Vincennes actuelles Je suis donc opposé à ce PLU qui n'a rien d'écologique Nous demandons un moratoire sur le Bois de Vincennes et le Bois de Boulogne pour sauver nos dernières forêts urbaines essentielles pour le climat et la température parisienne. Extension de la gare routière, abattage des arbres face au château, aménagement de restaurant, festivals à répétition. Sans oublier ce projet ahurissant de prolongement de la ligne 1 du métro, sacrifiant 6 ha de bois et mettant en péril la sécurité par les risques géotechniques qu'il ferait courir. Projet discrédité par l'Autorité environnementale ; le SGPI et les enquêteurs de l'enquête publique. Nous demandons que ce projet soit retiré de l'enquête du SDRIF. Nous disons non à ce PLU qui n'a rien de bioclimatique.
Obs 2			X		X		X		X								Mme Wilhermine FEUREa écrit : Je suis totalement choqué que ce projet à 2 milliards d'euros revienne de nouveau sur le devant de la scène ; le prix est totalement exorbitant dans un pays à plus de 100% de déficit public. Sans doute, les franciliens doivent travailler plus pour que les délires de certains soient réalisés ? Et certes, si la source de financement est un problème... Que dire du gâchis honteux de démolir le Bois de Vincennes ! Ce bois en fait une forêt de. Oh juste 995 hectares certes, malheureusement pour les habitants, seulement 400 ha environ d'arbres, n'est pas un terrain de jeux (ou de défoulement pour les politiques de tous bord et quel qu'il soit, un bois, une forêt, des arbres en 2022, c'est très sérieux. C'est tous les jours que dis-je, à chaque minute, à chaque seconde que nous avons besoin de respirer ! On ne respire pas au milieu du béton, au milieu des rues pavées, au milieu de voitures, motos et autres scooters (même électrique, recyclage des batteries, du lithium, du cuivre ?) Nous avons besoin des arbres ! Que dire du prolongement du métro ligne 1 qui abat 6 hectares d'arbres !!! des chênes de 100 ans, 200 ans, 300 ans pour quelques-uns...oui un vrai scandale de jm'en foutisme ! comme si la qualité de la vie de l'Est parisien n'avait aucune importance ! Au contraire, il ne faut pas, il ne faut plus abattre, il faut replanter stop à ce projet de métro de ligne 1 !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La ligne 9 Croix de Chavaux Mairie de Montreuil est à une et deux futures stations de métro du Parc des Baumonts et de Grands Pêcheurs, ce sera beaucoup plus pratique pour les habitants de ces quartiers d'avoir une ou deux stations en direct que de faire un tour immense (et débile) par Château de Vincennes et changement à Nation pour rejoindre leur mairie ! D'autre part, si travaux il doit y avoir, j'ai compris que c'est pour supprimer également la voiture, responsable de toutes les catastrophes actuelles !!! Certes on peut enfin on pourrait améliorer encore les filtres de pots d'échappement mais surtout, c'est la route qu'il faut démolir... normal non ! si c'est la voiture qui est responsable de tous nos malheurs je me souviens (dans les années 2000 je crois, de la fermeture de l'avenue de l'Opéra pour des travaux RER A vers St Lazare et bien, les automobilistes ont pris la rue d'à côté) idem pour le Bois de Vincennes, et d'autres routes existent dans le bois et le métro doit remplacer les routes, pas des arbres ! pas le Bois . Le bois existait déjà avant le "manoir capétien" avant le donjon de Charles V, le Bois de Vincennes est monument historique comme le château car il fait partie du patrimoine, il a toujours entouré le château, ce n'est pas un lieu à aménager en fonction de l'humeur de l'élue du moment ; c'est un lieu d'histoire de plus de 1000 ans, à ce titre, il doit être respecté ! Les catastrophes climatiques sont déjà quotidiennes ! Il ne faut pas ajouter de nouvelles causes ! Non à ce PLU.
REGISTRE PAPIER CANTONS DE VITRY SUR SEINE																	
Néant																	
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE																	
REGISTRE PAPIER CANTONS D'ARGENTEUIL																	
Obs 1	X	X	X		X	X		X		X			X	X	X		Mme LAGAIN d'Argenteuil, a écrit : Dans l'ensemble, 50 % de l'artificialisation nette des sols en IDF est nécessaire en 2050. Les projets ne sont pas à la hauteur des objectifs annoncés (partie réglementaire) (territoire ZAN, ZEN et circulaire). IDF, territoire artificialisé le plus en France (23 % de la surface (x 2 la moyenne nationale). L'IDF doit être exemplaire. ZAN : Zone d'artificialisation nette en 2050. Loi Climat et Résilience du 22/09/2021. Impossible d'atteindre l'objectif ZAN en 2050. Trajectoire en deçà des attentes et de plus, cela va diminuer la biodiversité : Adaptation insuffisante au changement climatique. La région IDF doit être un modèle. La pollution des sols naturels, forestiers et agricoles, la biodiversité et la promotion de la sobriété foncière et énergétique. <u>1/ Moyens à utiliser pour atteindre ces objectifs :</u> . Sanctuariser les espaces naturels régionaux. Objectif du SRCE, Natura 2000, PNR, sites inscrits ; - Voir extension du Green Dock dans le port de Gennevilliers (HAROPA), à 100 m d'un site Natura 2000 au sud de l'Ile Saint-Denis ; . Sanctuariser davantage les terres agricoles (Plaine d'Argenteuil) ; . Limiter les exceptions à la préservation des espaces boisés et agricoles ; . Imposer une étude agronomique des sols avant tout projet d'urbanisation (Ile Héroïse) ; . Cartographier les zones humides et la zone d'expansion des crues ; A Argenteuil, pourquoi y a-t-il un gros projet dans le lit de la Seine, dans la zone d'expansion des crues, dans la nappe alluviale, sur des alluvions compressibles, qui nécessite l'abattage de 86 arbres, certains âgés de 100 à 120 ans.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	. Contraindre les documents d'urbanisme locaux à prévenir un zonage pluvial au sein d'un document Prévention Inondations. . Organiser et cartographier les actions de renaturation prioritaires ; contrainte des espaces ouverts, espaces verts, loisirs, berges de la Seine (Argenteuil) ; . Fixer des objectifs de désimperméabilisation ; . Proposer l'outil « « Cartovégétation » par l'élaboration des documents : continuité écologique, trame verte (toujours pas en place à Argenteuil). <u>2/ Production de logements au service des besoins et du bien-être des habitants :</u> . Viser 100% de renouvellement urbain ; . Encadrer le recours à la densification ; . Encourager la réutilisation du bâti ; . Inciter les collectivités à encadrer la location touristique de courte durée ; . Encourager (et non limiter) la production de logements sociaux. A Argenteuil, nous montrons l'exemple (30 % de logements sociaux) <u>3/ Pour des zones économiques et logistiques sobres :</u> . Conditionner l'implantation d'un entrepôt logistique à la desserte effective par voie ferrée et fluviale. Aménagement multimodal ; . Prioriser l'implantation de nouvelles zones d'activités économiques en renouvellement urbain (espaces urbains existants) ; . Encadrer le développement et l'implantation de data centers (A Argenteuil, data center rue de la République, Butte d'Orgemont pavillonnaire. Les data centers doivent être prévus dans les zones industrielles ; seuil à imposer ; . Pour des transports décarbonnés, abandonner le développement des axes routiers (rocade). Ne pas en augmenter le nombre. Il faut réorganiser ; . Développement des transports en commun ; réseau à réorganiser, favoriser le covoiturage. Tenir compte de la topographie des lieux, de la densité des populations dans les différentes zones. <u>3/ Pour un aménagement de l'économie circulaire :</u> . Cartographier les sites dédiés à l'économie circulaire : déchets du bâtiment, zones blanches ; favoriser le tri sélectif ; . Rendre obligatoire l'usage prioritaire de matériaux recyclés dans les nouvelles constructions.
Obs 2	X		X		X	X											<u>La commune d'Argenteuil demande :</u> La commune demande à la Région de modifier le projet de SDRIF-E arrêté en intégrant les adaptations relatives : . Aux zones d'activité économiques ; . Aux transports en commun ; . Aux habitations rue de la Corse ; . À la nature en ville et à l'armature verte. L'ensemble des demandes est précisé dans un document joint en annexe comportant différents schémas et plans
Obs 3			X		X			X									<u>M. LEFEBRE-NARE d'Argenteuil, a écrit :</u> Merci à la commissaire-enquêtrice et à la ville pour la bonne organisation de cette permanence. Quelques remarques sur le fond : . Le rôle des fleuves et rivières me semble insuffisamment souligné. Je ne vois pas, dans les indicateurs d'évaluation des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	résultats, d'indicateur de continuité écologique (à retrouver) sur les berges et leurs abords. . L'arrivée dans le SDRIF du projet de ligne 19 me semble grotesque ; la concrétisation de la « tangentielle nord » et le prolongement du T2 auraient, à mon sens, une bien plus grande rentabilité sociale, économique, environnementale, au regard des coûts et contraintes à surmonter. La tangentielle et la prolongation du T2 resteraient d'excellents projets. . La promotion du vélo passerait, à mon sens, par une mesure réglementaire simple : l'autorisation générale, sauf exception marquée, du contresens vélo (en « sens interdit »). Au lieu de l'inverse. . Multiplier les exceptions au principe du ZAN. Sage principe. Le ZAN devrait s'imposer à tout projet : à la charge du porteur de projet qui artificialiserait 1 hectare, de prendre en charge la renaturation d'1 hectare ailleurs. Y compris si ce porteur de projet est l'Etat ou HAROPA.
Obs 4																X	Un anonyme a écrit : On ne sait jamais le nombre d'habitants dans une ville. Quel est le nombre à Argenteuil ? Merci de nous informer.
Obs 5																	Un anonyme a écrit : Je suis venu pour un formulaire à télécharger à la mairie. Les hôtesse étaient dans l'incapacité de nous renseigner.
REGISTRE PAPIER CANTONS DE CERGY																	
Obs 1		X	X														M. Carlos TOURNADE (Collectif Vincourt et Glatigny) de Jouy le Moutier a écrit : Les vieux villages traversés par le CD 55 sont saturés par une circulation urbaine intolérable. Les voies de contournement prévues à la création de la « ville nouvelle » n'ont pas été réalisées. Avant de continuer à urbaniser il est souhaitable de régulariser l'existant (voir pièce jointe) : -Courrier du 1 2 2024 (mis en PJ du registre d'enquête) : Ce document adressé à la Région (Pôle logement aménagement et transports de Saint Ouen sur Seine) rappelle la non réalisation d'une rocade de contournement ralliant le nouveau pont sur l'Oise, l'absence d'un autre pont prévu pour desservir la ville de Vauréal et le non prolongement du RER en parallèle au boulevard de l'Oise. Le CD 55 draine les véhicules des Yvelines de et vers Cergy Pontoise. Plus de 7500 véhicules jour (comptage de décembre 2017) traversent le village dans une rue de 5m de large. La réalisation du pont d'Achères aggraverait cette situation. Comment peut-on continuer de bâtir des logements sans créer les infrastructures routières correspondantes ?
Obs 2		X	X		X		X					X					M. Jean Pierre JOLY de Cergy Village a écrit : Le village doit garder son identité préservée de l'urbanisation. Vigilance et prudence sur des projets en bas de vallée riche en biodiversité, concernée par le couloir écologique. Ainsi la trame verte et bleue n'aura pas à être restaurée. Prudence sur les écoulements des eaux pluviales qui s'accumulent en limite des zones inondables et le respect de la ZPPAUP qui concerne ce secteur. En particulier revoir le projet BRULOIR avec beaucoup moins de densification qui nuirait de plus à la circulation et au stationnement existants.
REGISTRE PAPIER CANTON DE DEUIL LA BARRE																	
Obs 1			X	X				X									Mme Pascale PORTE, M.M Bernard LOUP (Domont), R. LACOUR (Ecouen), Collectif pour le triangle de Gonesse : Le Collectif du Triangle de Gonesse exprimera ultérieurement un avis complet. Les remarques porteront sur : - La Trajectoire du ZAN à 2050 qui ne permettra pas d'atteindre 0% d'artificialisation - La gare du triangle de Gonesse qui ne se justifie plus depuis l'abandon d'Europa City et l'abandon du projet de ligne 19

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	(La Défense -Roissy) - L'avenue du Parisis, tronçons Est et centre - Le choix du site d'implantation de la cité scolaire et du lycée agricole (dont internats) en compatibilité avec les PEB de Roissy et du Bourget - L'objectif d'accroissement de la population de 50 000 habitants/an au lieu de stabiliser le nombre d'habitants de l'Ile de France - L'objectif de 70 000 logements par an sans réduire le mal logement.
Obs 2			X				X										M. Alain CHABANEL de Deuil-la-Barre a écrit : Le souhait de nombreux citoyens est de ne pas voir passer le BIP sur le territoire de Deuil-la-Barre et de ses voisins Groslay et Montmorency. Un contre-projet de circulation douce et verte traversant ces territoires serait à étudier. Cette circulation verte a été inscrite par le SDRIF e dans sa première version puis retirée par la suite. Je demande que cette circulation verte soit de nouveau inscrite mais ne suis pas opposé à une solution de voirie en sous terrain comme cela s'est fait sur certains tronçons de l'A86, tout en préservant la côte en surface.
Obs 3			X				X										M. et Mme BOUCHER Alain de Deuil-la-Barre ont écrit : Nous souhaitons ne pas voir passer le BIP sur le territoire de Deuil-la-Barre compte tenu des nuisances que cela engendrera et afin de préserver les capacités naturelles qui sont une richesse pour notre ville.
Obs 4			X				X										Mme Ghislaine LACROIX de Deuil-la-Barre a écrit : Que représente le boulevard urbain ? sera- t-il enterré ? Ne va -t-il pas enlever les parties boisées de ces grandes zones ? Quelles seront les nuisances sonores ? Je dis non et non au BIP. A-t-on pensé au patrimoine de toutes les communes aux alentours ?
Obs 5			X				X										Mme Marie VALAY de Deuil-la-Barre a écrit : Pourquoi réactiver ce projet qui sera nuisible à l'environnement ? Les camions qui vont traverser la ville représentent une pollution certaine. Gardez le côté campagne de notre ville !
Obs 6			X				X										Mme Sandrine (?) a écrit : Je souhaite ne pas voir passer le BIP à Deuil-la-Barre. Les nuisances sonores, environnementales, sont trop grandes. Cela va couper la ville, entrainer le passage de camions et de voitures en nombre. Ils éviteront la 104 plus loin dans le territoire. Nous avons la chance de bénéficier de points de verdure. Les terrains de la côte sont notre poumon vert. Il existe de nombreux sentiers pour arriver à Groslay et Montmorency. Notre commune est agréable grâce à cette présence de verdure. Adeptes de la marche j'aime m'y perdre et découvrir de nouveaux chemins. La côte renferme de nombreux animaux qu'il convient de protéger aussi. Gardons le côté campagne de notre ville.
Obs 7																X	Anonyme a écrit : Très mauvaise gestion des Enarques ! Contre le projet « Dépenses inutiles » De grandes créations à faire : faire de l'eau douce avec de l'eau de mer (fours solaires) ! Nous allons à la faillite !
Obs 8																	Anonyme a écrit : Copie d'un tract « contre le BIP » distribué dans la commune de Deuil-la-Barre
Obs 9			X				X										J. ALIBERT a écrit : Le BIP ne peut être qu'une nuisance pour tous les habitants de Deuil-la-Barre.
Obs 10			X				X										Anonyme a écrit : Opposition à ce projet générant des nuisances sonores et la détérioration de la faune et de la flore.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 11			X				X										Anonyme a écrit : Opposition à ce projet. Déjà impactés par Roissy nous aurons des nuisances sonores et la détérioration de la faune et de la flore.
Obs 12			X				X										M. et Mme C. et H. WODRASCKY ont écrit : Il faut préserver le plus possible les espaces naturels et réduire au maximum les sources de pollutions chimiques sonores ou autres, le contraire du résultat obtenu avec la construction du BIP.
Obs 13		X	X		X			X	X					X		X	M. Thierry AVRAMOGLU Président des Amis de la Terre Val-D'Oise (ATVO) a écrit : Mise au registre d'enquête de Deuil-la-Barre de la copie d'un document reprenant l'avis de l'ATVO résumé ci –après : - Une croissance sans fin de la région, aux détriments de la qualité de vie de vie des Franciliens, à noter une définition relativement claire des lisières des espaces boisés de plus de 100ha - Des objectifs de consommation de terres agricoles et naturelles hors la loi (réduction de 50% par décade qui devrait être appliquée à l'Ile de France) Aucune déclinaison de surface consommée n'est faite par département. La région la plus artificialisée de France est celle qui affiche les objectifs de réduction les moins ambitieux. La réponse faite à l'Autorité Environnementale sur cette question est considérée biaisée de par l'argumentaire des comparaisons avec d'autres régions qui n'intègre pas les taux comparés d'augmentation des populations (le plus faible pour l'Ile de France). L'ATVO soutient la Chambre d'agriculture d'Ile de France qui demande la limitation de programmes d'urbanisation pour tendre vers un ratio m2 alimentaire/ habitant compatible de l'auto-alimentation régionale. Le GIEC définit une méthode d'évaluation du bilan CO2 applicable aux changements d'affectation des sols qui devrait être utilisée par la région pour en mesurer l'impact climatique. Les surfaces d'activités en déshérence seraient à requalifier et l'implantation de nouvelles zones logistique interdite. - Mobilités : Un moratoire sur les projets routiers est demandé, ainsi que les retraits des BIP section Est, prolongement de la RD970 à Villiers-le-Bel, déviation de la RD 909 à Montlignon. Le retrait des projets d'infrastructures de transport du val d'Oise suivantes est demandé : ligne 17, projet de ligne 19, Par contre la réalisation du tram T11 est demandée en priorité. Energie, Orientations réglementaires : Des objectifs à décliner clairement dans les orientations réglementaires. OR55 : vérifier la compatibilité aux obligations « énergies renouvelables » des constructions de plus de 500m2 (cf. réf. législative). OR56 vérifier la compatibilité de la production ligneuse locale en préalable à tout projet de chaufferie biomasse. OR89 : Stipuler le non recours aux cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) pour tout projet de méthanisation. -Artificialisation des espaces : Suite aux avis des PPA, il conviendrait de préciser clairement le potentiel d'artificialisation prévu par le SDRIF E dans le Val d'Oise. L'ATVO s'oppose aux projets du triangle de Gonesse (gare+ 3 pastilles de 25ha), au projet d'extension demandé de la zone d'activité de Frépillon – Méry sur Oise totalement inutile ainsi qu'au projet de zone artisanale à Mériel, le retrait de l'urbanisation de la plaine des Ecouardes à Taverny.
Obs 14			X				X										Le groupe des personnes ci-après a exprimé son opposition au projet du BIP au commissaire enquêteur (Certaines personnes ont remis une contribution écrite) : M Jean-Luc LE MERLUS, M. Jean-Claude DUCREUX, Mme Josette GOETZ, M Alain MICHAULT, qui a écrit : Je me suis déjà exprimé sur internet
Obs 15			X				X										Mr Francis PITHOIS a écrit : Contribution résumée ci- après Cette avenue du BIP ramènera du trafic routier et incitera les usagers à prendre leurs véhicules plutôt que les transports en commun et sera inévitablement rapidement saturée.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Suite au dernier flyer distribué en février 2024 sur 4000réponses 93% se sont opposés au projet. Les habitants (Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil-la-Barre, Groslay, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Arnouville) restent très attachés à vouloir profiter, malgré les avions et trains, du calme actuel de leur bois, de leur vue sur un rare espace de nature. Non à la destruction de la prairie et de ses fermes de proximité ainsi que le bois avec ruches d'abeilles. Ces espaces naturels, compte tenu de nombreuses familles immédiatement à proximité, doivent rester un des rares lieux de biodiversité, mineurs en pollutions atmosphériques. Arrêtez définitivement ce projet dépassé et destructeur.
Obs 16			X				X										Mme Christiane LOTTIN a écrit : Je suis totalement opposée à ce projet et pas seulement sur le côté ouest, ajout de nuisances sonores et de pollution.
Obs 17		X															Mr Jean-Marie FRAYSSINET-RABIER a écrit : Totalement opposé à l'ultra-densification (a déposé la contribution résumée ci- après) : -Densification urbaine et construction d'immeubles en lieu et places des maisons et des espaces végétalisés : Pression immobilière sur notre quartier ouest de Deuil-la-Barre en lisière des communes d'Enghien les Bains et montmorency pour remplacer nos maisons et nos jardins. Les OAP Ilot Charcot autorisent les immeubles d'une hauteur de 21 mètres (plusieurs centaines de logements) plutôt qu'une rénovation des bâtis existants (prévue par le PADD du PLU du 16 décembre 2019). Les argumentaires donnés par les autorités sont irrecevables : Vous êtes à moins de 500m des gares, la commune est sous l'autorité du Préfet qui, décide sans concertation... Notre commune de Deuil-La-Barre préempte des pans entiers de notre quartier pour les concéder aux constructeurs immobiliers tout en affirmant (médias locaux) bloquer les permis de construire. Parallèlement des promoteurs prospectent les propriétaires de maisons de manière agressive. Nous demandons que le SDRIF E interdise l'ultra bétonisation de notre ville et soit destiné à protéger les populations concernées
Obs 18																X	Mr Thierry FABRE Directeur d'agence immobilière a écrit : Ma présence est dans le cadre de la bonne information de nos clients vendeurs et acquéreurs pour une transparence totale sur le futur projet du BIP.
Obs 19			X														Le groupe des personnes ci-après a exprimé au commissaire enquêteur son opposition au projet du BIP (Certaines personnes ont remis une contribution écrite) : Mme Fabienne Lesage, Mme Isabelle FRANTSCHI, Mme et Mr CAVALLARO (association SOS Montmorency), Mme et M. VIGUIE (associations SOS Montmorency, ADVOCNAR...), Mr Vincent GAYRARD, élu municipal de Deuil-la-Barre, qui a écrit : - Concernant les Maires de la portion Est du BIP, 2 se sont régulièrement exprimés contre le BIP : Mr Haddad, Maire de Sarcelles, qui a voté une motion contre en tant que conseiller départemental, ainsi que Mr le Maire de Groslay. Seul Mr Jimenez maire de Garges-lès-Gonesse s'est officiellement prononcé pour. - En référence à l'article L230-1 qui encadre le délaissement, le conseil municipal pourrait étudier la question de la mise en demeure d'acquérir (pour statuer sur les réserves foncières relatives au tracé du Bip) -Remise d'un document pour le groupe d'élus municipaux « Ensemble pour Deuil-la-Barre » résumant : une opposition à la densification de la commune prévue par le SDRIF-E (15% en moyenne d'ici 2040) incompatible avec le plan d'exposition au bruit situant en zone C non constructible une partie de la commune (secteur nord), une opposition au projet du BIP et son retrait (tronçon ouest) du SDRIF E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 20			X														Mme Fabienne LESAGE a écrit : J'ai appris au cours de la réunion que la réalisation du tronçon ouest n'était pas prévue. D'autres participants étaient dans le même cas.
Obs 21			X														Le groupe des personnes ci-après a exprimé au commissaire enquêteur son opposition au projet du BIP (Certaines personnes ont remis une contribution écrite) : Mme Jacqueline SIMPSON, Mr Paul SIMPSON, Mme et M. MERLE, M. Georges BERTRANT-POIG qui a écrit : Je suis en opposition contre le projet de BIP partie Est, en accord avec les maires de Montmorency, Deuil-la-Barre, opposés, ainsi que les maires de Sarcelles et Groussy.
Obs 22			X														Mr Philippe DESCHAUD a écrit : Parmi Toutes les solutions pour désengorger la circulation en centre-ville, le BIP en est peut-être une, comme un plan de circulation avec sens unique.
Obs 23			X														Mme et Mr CHEVREL ont écrit : Voir notre contribution en pièce jointe. Cette contribution est résumée comme suit : Un BIP aujourd'hui est une hérésie qui polluera et détruira l'environnement et le bien être des habitants des communes concernées. Des quartiers entiers de plusieurs de ces villes seront ainsi isolés par ce boulevard polluant dans tous les sens du terme. Contre ce projet je suis pour la réduction du trafic aérien source de nuisances sonores et environnementales. Un Tram serait approprié au problème urbain, des transports confortables et sécurisés dignes de ce nom et fiables.
Obs 24			X														Mme LHONORE a écrit : Des plans de circulation urbaine seraient sans doute plus urgents et efficaces qu'un BIP qui pour l'instant n'est pas du tout défini.
Obs 25			X														M. MERLE a écrit : Il serait plus judicieux pour désenclaver de faire des circulations douces et transports en commun, tramway par exemple.
Obs 26			X														Mme Pascale HECHT a écrit : C'est Non pour le tronçon Est et le tronçon Ouest du BIP : - Ce projet écocide couperait 6 villes en 2 (tronçon Ouest) - Il détruirait une centaine d'hectares avec toute leur biodiversité (espaces naturels) - Il menacerait la Ferme Lemoine - Il augmenterait le bruit, la pollution et les émissions de CO ² , aussi bien nuisible pour les habitants que les enfants (écoles).
Obs 27			X														Le groupe des personnes ci-après a exprimé au commissaire enquêteur son opposition au projet du BIP (Certaines personnes ont remis une contribution écrite): Mme Monique JULLION, Mme Béangère BERNARD, Mme Yvette LELONG, Association de Sauvegarde du Bas Pommeret (ASBP) de Montmorency qui a écrit : - Opposition aux tracés Est et Ouest du BIP, projet toujours présenté, maintenu dans les budgets votés. - Ce projet sera destructeur de zone de biodiversité, dans une zone très urbanisée depuis la naissance du projet (70ans environs) - Ce projet sera porteur de pollutions et nuisances sonores alors que la liaison A1 A15 existe déjà à la croix verte. Faire traverser les villes par des axes routiers de grande intensité relève de démarches du passé. Cet axe entrainera la rupture due l'unité territoriale de Montmorency. Le quartier du bas Montmorency n'aura plus accès au centre de Montmorency.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER CANTON DE DOMONT																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON D'ERMONT																	
Néant																	
REGISTRE PAPIER CANTON DE FOSSES																	
Obs 1																X	M. Dominique DUFUMIER de FOSSES a écrit : Courrier daté du jour, remis par l'accueil, agrafé au registre papier et ayant pour objets : - Une opposition au ZAN à 20% par décennie, plutôt que 50% - L'aménagement des territoires (zones logistiques, zones d'activités intégrées loin des zones d'habitats) -Les difficultés de transport local (RERB, D, proposition d'un arrêt TER en gare de Surveilliers-Fosses) - Le projet de BIP controversé - le projet relatif au sud du triangle de Gonesse porté par la CARPF visant à l'implantation d'activités incompatibles de l'exploitation agricole prévue pour le site.
Obs 2																X	Mme Liliane BOUY Conseillère Municipale de LOUVRES a écrit : - Nécessité de végétaliser tous les abords de routes nationales actuellement vierges de toute végétation dans notre région - Constat que les abords de ces grandes voies sont jonchés de détritus, papiers, plastiques, qui ne sont jamais nettoyés lors des fauchages. Il existe une loi pour cela mais qu'en est-il vraiment ? Dans notre commune nous faisons du ramassage bénévole.
Obs 3																X	M. Alain GOLETTTO, Premier Adjoint à l'Urbanisme et Politique de la Ville de Vemars, a écrit : Une réunion est prévue par Monsieur le Maire de la commune afin de permettre d'inscrire les souhaits des élus pour le devenir de notre village. Le compte rendu sera communiqué dans les délais afin d'être pris en compte. Personnellement je souhaite souligner le manque de transport particulier pour les petites villes et villages qui accueillent une nouvelle population travaillant, souvent en décalé. Ce manque de transport, qui pourrait faire l'objet d'un soutien, rend très difficile la recherche d'emploi.
Obs 4			X	X				X									Mme Jacqueline HAESINGER Maire de Fosse, a écrit : (Remise en séance de la copie d'un courrier en date du 5 3 24 à l'attention de Mme la Présidente de la Région) Avis défavorable vis-à-vis du projet SDRIF E motivé par : * La non tenue de l'objectif « Zéro artificialisation nette » des terres fixé par la loi * L'absence de projet structurant pour les territoires de la communauté face aux enjeux climatiques (pas de développement de transports en commun sur le département, ...) *L'interdiction ciblée de construire des logements PLAI dans les communes qui comptent plus de 30%de logements PLAI/PLUS, en contradiction avec les besoins des populations exprimés auprès des élus locaux.
REGISTRE PAPIER CANTON DE FRANCONVILLE																	
Obs 1			X		X		X							X			Mme GELLE d'Argenteuil a écrit : En premier lieu Mme GELLE déplore l'incident qui a conduit à l'ouverture du lieu de permanence tardivement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Ensuite, elle s'interroge sur l'opportunité des projets ci-après : « . Faut-il détruire l'Ile-Héloïse plantée, depuis l'époque de Claude Monet, de beaux arbres pour y construire un centre commercial et des tours en zone inondable ? . Faut-il « boucler » la rocade du BIP et détruire des terres agricoles ? . Comment croire les élus et décideurs du Grand Paris, soi-disant soucieux de Co2 et de qualité de vie, lorsqu'ils envisagent, ne serait-ce que l'idée », d'un lycée d'avenir avec internat, soit bâti sur de fertiles terres agricoles. Le tout pour justifier l'intérêt d'une gare. Comme dans les pires années, le béton prospère. Pour qui ? Pourquoi ? Je demande que soit appliqué à la lettre ce principe ERC : Eviter ++++ - Réduire === - Compenser avec justification + Je suis défavorable à ce SDRIF qui n'est pas inspiré par ce principe. »
Obs 2	X																M. IMBERT de Saint Prix a formulé : Une demande de correction d'une erreur matérielle sur des terrains lui appartenant ainsi qu'aux consorts Imbert en opposition avec le PLU de la commune de Saint-Prix. Après échanges et recherches conjointes, M. Imbert compte son dossier et le communiquera via le registre électronique.
REGISTRE PAPIER CANTON DE GARGES LES GONESSE																	
Obs 1			X													X	M. Ghislain GAGNY, Association Jardin des Sources, a écrit : -Non au BIP, Oui à la ligne 19 Nous sommes opposés à la présence de l'Avenue du Paris Est dans le SDRIF et favorables à la ligne 19 pour désenclaver la région et permettre aux habitants d'utiliser les transports en commun plutôt que la voiture. Cette portion Est n'a aucune utilité sans sa continuation, à l'Ouest qui serait une catastrophe environnementale. Nous notons en plus que près de 10 000 enfants sont scolarisés au bord de ce projet. C'est les mettre en danger que de construire cette voie rapide. La proposition de ligne 19 devrait être logiquement promue par la région comme une bonne alternative. Elle pourrait servir pour le fret aux heures creuses, ce qui réduirait le nombre de camions en circulation dans la région. - Les nuisances aériennes Nous pensons que la Région a un devoir de protection de ses administrés et devrait aider à limiter la croissance de Roissy, nous aider à obtenir un couvre-feu de 6 heures et imposer la descente continue avec un virage pour diriger les nuisances vers la Plaine de France beaucoup moins peuplée. Orly expérimente cette solution, pourquoi pas Roissy.
Obs 2			X					X						X		X	M. Philippe GUEGDES, Mme Sophie ALMASAN de Garges-lès-Gonesse ont écrit : -Pas de Dérogation pour l'Objectif ZAN (à 2050) - Non au BIP Opposition au BIP qui va passer au raz des habitations, qui sacrifie la ferme, les terres agricoles et l'école V. Hugo, génère un <u>trafic induit</u>, des nuisances sonores, un niveau de <u>pollution inacceptable</u> (La France est condamnée pour non-respect de la directive sur la qualité de l'air). C'est une fausse solution aux difficultés de circulation routière. <u>Impact sanitaire</u> Dans cette zone fortement exposée, les Franciliens ont une espérance de vie diminuée (11 ans en moyenne : Cf. BRUITPARIF). On défend un développement massif des transports en commun (Trains, Tramways...), la création d'emplois de proximité répondant aux besoins locaux. Arrêtez la densification urbaine. - Le triangle de Gonesse <u>Nécessité absolue de préserver 100% des terres agricoles</u> pour progresser vers l'autonomie alimentaire, passer d'une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	agriculture agro-industrielle à une agriculture maraîchère agroécologique, donc <u>abandonner</u> les projets de <u>gare</u> , de <u>cité scolaire</u> à cet endroit (la cité scolaire oui, mais pas sur des terres agricoles, au bout des pistes de Roissy et du Bourget et sous les avions ! Pas de pastilles vertes sur le triangle de Gonesse. - Nuisances aériennes Tout le secteur y compris Garges-lès-Gonesse est impacté par les nuisances aériennes. Nous demandons l'interdiction des vols de nuit et l'abandon définitif du Terminal 4.
Obs 3			X														M. Francis PITHOIS d'Arnouville a écrit : - Non au BIP Je dépose un document (2 pages) exprimant mon refus du projet Avenue du Parisis (ou BIP Est comme ouest) Résumé des arguments de la pièce jointe : * Comme toutes les grandes voies de circulation, il sera rapidement saturé ainsi que les accès à nos communes * Contraire à la réduction d'émission du CO2 * Nombreuses nuisances impactant les espaces naturels du Bois des Condos et des fermes Lemoine (en plus des nuisances aériennes) et compromettant des espaces de biodiversité à préserver pour le bien de tous - Autres Mobilités, aménagements des « gares », vélos La liste des projets d'infrastructure de transport du SDRIF E comporte des projets routiers qui seront vite saturés et n'inciteront pas à prendre les transports en commun. Toutes Les « gares » (points d'accès à des transports en commun) doivent avoir des parkings (si possible gratuits) à conserver (contrairement aux projets de certains pour les gares de Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse). Il est noté qu'il n'y a pas d'information sur le projet Vélo (Document Orientations Réglementaires, annexe page 69).
REGISTRE PAPIER CANTON DE GOUSSAINVILLE																	
Obs 1			X			X											M. ZIGHA adjoint au maire chargé de l'urbanisme de Goussainville a écrit : Nous souhaitons que la ligne 19, exposée dans le cadre du SDRIF, soit modifiée pour désenclaver l'Est du Val-d'Oise, notamment en passant par les villes de Garges/Sarcelles/Villiers-le-Bel et Goussainville jusqu'à Roissy. La ville de Villiers-le-Bel est entièrement enclavée ; Roissy-Village : c'est 7500 chambres d'hôtels et 5000 emplois dont ceux du FEDEX et d'Air France Entretien qui est une zone d'emploi importante de proximité. Actuellement, ce site est accessible uniquement en voiture ; Goussainville ! C'est le projet AGORALIM qui arrive vers 2028, avec 1500 emplois directs et beaucoup d'emplois indirects. Cette ligne 19 sera conçue pour les usagers allant de pôle en pôle, de zones habitations denses aux zones d'activités. Sont joints des plans ainsi que divers documents.
Obs 2	X																Le CONSEIL MUNICIPAL de Goussainville a joint : Une délibération du 2 mars 2024 qui regrette que ses attentes et remarques n'aient pas été intégrées dans le projet de SDRIF-E et, à cet effet, joint une annexe qui en détaille les éléments suivants : . La reconnaissance de Goussainville comme étant une polarité, la commune réunissant les trois critères nécessaires pour être reconnue comme tel : centralité, emploi et desserte ; . La reconnaissance du Bois du Seigneur comme espace vert et/ou de loisirs d'intérêt régional ; . L'intégration des besoins fonciers nécessaires à la reconquête de la zone du Pont de la brèche (10 ha). Une annexe de 7 pages est jointe.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 3													X				M. SCHEFFLER – ASA Secteur Nord de Goussainville ont écrit, conjointement : M. Scheffler rappelle la procédure de protection des captages et constate que, sur la commune de Goussainville, plusieurs captages ne sont toujours pas protégés et évoque, notamment : « Depuis 2019 Goussainville a intégré le giron de SMAEP DAMONA, Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, à l'origine de l'enquête publique relative à la mise en place des périmètres de protection du forage FM3. Les forages de la Fosse au Duc 1 et 2 disposent depuis 2003 un ARRETE portant Déclaration d'Utilité Publique déterminant des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des captages. Les captages de la Chapellerie, l'Aumône, la Motte Piquet en sont dépourvus. Cette remarque a été formulée lors de l'enquête publique sur la réactualisation du PLU en 2018 de la commune de Goussainville. Depuis 2018 la situation n'a pas évolué, la question est toujours d'actualité. Qu'est-ce qui fait obstacle à cette procédure ? Les cinq captages de Goussainville prélèvent l'eau dans la nappe captive de l'Yprésien Nous ne connaissons pas le volume de cette nappe et encore moins le volume restant à notre consommation, par conséquent notre vigilance à toutes formes de pollution doit être sans faille. L'arrêté préfectoral en DUP y contribue. La négligence peut avoir des répercussions irréversibles. « Cette contribution est constituée d'un document de 3 pages très détaillé.
REGISTRE PAPIER CANTON D'HERBLAY SUR SEINE																	
Obs 1		X	X				X										M. MACAIRE de La Frette-sur-Seine (Association Cadre de vie frettois) a écrit : Je m'intéresse de longue date à l'aménagement du territoire que ce soit en secteur urbain ou en secteur rural. Il rappelle les différents objectifs, en matière de logements, de transports, de cadre de vie dans un nouvel équilibre qui repose sur 3 piliers : ZAN, ZEN et zéro déchet. Il déclare être contre le projet de SDRIF avec une justification chiffrée en matière de transports, de l'augmentation de la population, du trafic routier, de réseaux et de services publics insuffisants. Il conclut pour dire : Stop à la densification jugée irresponsable Oui à une urbanisation contrôlée avec des logements sociaux en fonction des infrastructures et des réseaux publics.
obs 2			X		X	X										X	Mme BOURDELET de Conflans-Sainte-Honorine a dicté et relu : Demande qu'il y ait des liaisons ferroviaires entre Conflans et Versailles, lieu des structures administratives, Evoque l'artificialisation et le bétonnage dus au drainage en étoile vers la métropole qui est le pôle de centralisation de l'emploi. Mme Bourdelet regrette que des parcelles, juxtaposées à des maisons, aient été mises en zone N dans le nouveau PLU. A l'origine, elles avaient été « glacées » en vue de la réalisation de la A 104, maintenant terminée. Ce zonage devrait être revu en fonction des besoins des villes (le long des routes, surtout). Et il est hors de question que la SAFER ait la main mise sur ces zones à un prix dérisoire, avec la possibilité de les vendre ensuite pour un projet industriel.
Obs 3	X										X						M. BUIRON, adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de La Frette-sur-Seine : A remis un document de 18 pages relatant la difficulté de classement d'une parcelle du secteur « Les lilas », inscrite au PLU en zone AU et identifiée au SDRIF 'espace ouvert industrialisé » et souhaite catégoriser cet espace en « sanctuariser l'armature verte ». Ce qui n'est pas compatible avec les projets de la commune.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
REGISTRE PAPIER CANTON DE L'ISLE ADAM																	
Obs 1		X					X										Mme Michelle GUILLOU de l'Isle-Adam a écrit : J'habite l'Isle-Adam depuis le 01-11- 2023. IL faudrait limiter l'accroissement de la population nouvelle si la ville veut conserver son cadre de vie.
Obs 2																X	M. Sébastien PONIATOWSKI, Maire de l'Isle-Adam, Président de la CCVO3F (Communauté de Communes) Certifie avoir déposé ce jour la contribution de la CCVO3F d'une part et celle de la ville de l'Isle-Adam d'autre part à l'enquête publique portant sur le SDRIF –E de la région Ile-de-France (copie du courrier adressé au site de l'enquête annexé au registre, original retransmis par le commissaire enquêteur).
Obs 3																X	M. Jérôme FRANCOIS, Maire de Mériel Certifie avoir déposé ce jour une contribution écrite (copie du courrier adressé au site de l'enquête annexé au registre, original retransmis par le commissaire enquêteur).
Obs 4			X														M. Jean-Dany MEYER de l'Isle-Adam a écrit : Amélioration demandée des transports en commun vers Paris et Roissy CDG, suite notamment aux arrêts supplémentaires après Ermont qui ont augmenté la durée des trajets.
Obs 5																X	Mme Nadine CALVES, Adjointe au Maire de Parmain a écrit : -Augmentation d la surface à urbaniser sur le secteur nord de la ville de Parmain afin de permettre de répondre aux obligations du SRU - Déplacement de la pastille actuelle afin de sanctuariser un programme de logements - Dépose d'un dossier ce jour à transmettre à la Région (Copie du courrier adressé au site de l'enquête annexé au registre, original retransmis par le commissaire enquêteur).
Obs 6														X			Mme Catherine Gerin-Rose et Claude BUGNON, Collectif du bord de l'Oise, de Parmain, ont écrit : - Sanctuariser le champ du quartier du Val d'Oise à Parmain (contribution à venir sur le registre numérique) - Préserver les zones agricoles.
Obs 7																X	M. Nicolas GUISET de GUISET CONSEIL, Promoteur Aménageur, a écrit : Les différentes remarques ci-après seront transmises aux communes concernées pour qu'elles interviennent dans le cadre de la procédure avant le 16 mars 2024 : -Zone de Persan-Beaumont : *Défaut de Vignette faisant état du développement existant et en cours de la zone « CHEMIN HERBU » (ZAC) + ZA « Les 30 » et son extension en cours (total développé environ 75ha) *Impossibilité d'envisager le développement à cet endroit d'un espace vert et d'intérêt régional de 5ha sur des terrains aujourd'hui construits * Impossibilité de maintenir ou rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional dans la mesure où les 2 flèches indiquées sur le plan traversent des zones urbanisées (Bernes/Vise, Persan, Beaumont/Vise).
Obs 8			X														Mme Joëlle PENNEROUX de L'Isle-Adam a écrit : J'ai reçu les informations concernant notre commune, peu impactée. Une nouvelle passerelle (circulation douce) entre nos communes de l'Isle-Adam et Parmain se révélerait utile.
Obs 9		X					X										Mme Michelle GUILLOU de l'Isle-Adam a écrit : J'habite l'Isle-Adam depuis le 01-11- 2023. IL faudrait limiter l'accroissement de la population nouvelle si la ville veut

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	conserver son cadre de vie.
Obs 10																X	M. Sébastien PONIATOWSKI, Maire de l'Isle-Adam. Président de la CCVO3F (Communauté de Communes) Certifie avoir déposé ce jour la contribution de la CCVO3F d'une part et celle de la ville de l'Isle-Adam d'autre part à l'enquête publique portant sur le SDRIF –E de la région Ile-de-France (copie du courrier adressé au site de l'enquête annexé au registre, original retransmis par le commissaire enquêteur).
Obs 11																X	M. Jérôme FRANCOIS, Maire de Mérieu Certifie avoir déposé ce jour une contribution écrite (copie du courrier adressé au site de l'enquête annexé au registre, original retransmis par le commissaire enquêteur).
Obs 12			X														M. Jean-Dany MEYER de l'Isle-Adam a écrit : Amélioration demandée des transports en commun vers Paris et Roissy CDG, suite notamment aux arrêts supplémentaires après Ermont qui ont augmenté la durée des trajets.
REGISTRE PAPIER CANTON DE MONTMORENCY																	
Obs 1			X														M. FORVILLE de Montmorency a écrit : Refus total du projet du Boulevard du Parisis – section Est et Ouest.
Obs 2	X		X														M. DEVAUX de Montmorency a écrit : Même commentaire que le précédent, avec, de plus, regret que le tronçon ouest du BIP ne soit même pas évoqué sur les documents présentés.
Obs 3			X		X												Le conseil municipal de Montmorency a écrit : Est jointe une délibération du 30/11/2023 précédemment adressée à la Région et en rappelle les demandes : Le Conseil Municipal à l'unanimité, DEMANDE le Rétablissement de la « liaison verte à renforcer » sur l'emprise du l'avenue du Parisis. REAFFIRME son souhait d'abandonner définitivement le projet d'infrastructure routière de l'Avenue du Parisis. APPROUVE ce vœu afin qu'il puisse être transmis au commissaire enquêteur et être intégré au registre d'enquête publique, le moment venu.
Obs 4			X														M. HAMON de Montmorency a écrit : Je suis pour le projet de l'Avenue du Parisis sur la commune de Soisy-sous-Montmorency et de Montmorency (secteur Est-Ouest), en sous-terrain de préférence, en passant par Deuil-la-Barre ainsi que Groslay. PS. Il passe en moyenne 25000 véhicules sur la départementale 125 et beaucoup plus sur l'Avenue Kellermann de Soisy.
Obs 5																X	Les représentants de l'indivision RIGAULT/DONNET ont écrit : Par référence à l'annexe du rapport (page 35), nous faisons connaître la disponibilité à la vente des terrains suivants :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Commune d'Ezanville : parcelles ZC47 et ZC94 – environ 35 000 m ² ; Commune de Montmorency : 14 rue de Groslay, AW428 – plus de 4 000 m ² . Ces terrains seront utiles à la Région comme mesures compensatoires aux projets d'infrastructures puisque classées urbanisées ou urbanisables. Leur transformation en espaces naturels vaudrait compensation à des sols pris par les voies nouvelles.
Obs 6			X		X												M. COLLET de Montmorency a écrit : Je suis opposé au projet du BIP. Ce projet, s'il est adopté, couperai notre ville en deux en supprimant de nombreux espaces verts. Ce serait inacceptable.
REGISTRE PAPIER CANTON DE PONTOISE																	
Obs 1																X	M. Etienne LEGER de Cergy-Pontoise a écrit : J'ai vu le commissaire enquêteur pour explication générale. Je présenterai mes observations sur le registre électronique.
Obs 2		X															X Mme VON EUW, Maire de Pontoise a écrit : Résumé de la Copie du courrier du 4 03 2924 transmis à la région le 04 03 et jointe au registre : -Avis favorable -Souhait que Pontoise ait une densification de 17% (fait partie du pôle de centralité de Cergy-Pontoise) - Approbation des remarques émises par le conseil départemental et la communauté de communes -Signalement de 2 erreurs des cartes thématiques
Obs 3			X														X MM. Yves ORIO Président de l'Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine du Fond de Vaux et Virgil DAVIN, membre du bureau de ADEPFV ont écrit : - Le SDRIF n'a pas été respecté sur un projet de construction au Front de Vaux, à cheval sur les 2 communes Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône (jardins empiétant sur sa zone naturelle). Cinq maisons ont été construites à moins de 30 mètres de la forêt de Montbuisson et en limite de la trame verte du SDRIF. Nous ne voudrions pas que les règles du SDRIF ne soient pas respectées dans les futurs projets de Méry-sur-Oise. -Demande de création d'un accès direct à la ZA de Méry-sur-Oise à partir de la RN 184 (évitement du centre de « la Bonneville ». Points précisés sur le site numérique ultérieurement.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SAINT OUEEN L'AUMÔNE																	
Obs 1			X			X											X MM. Daniel LANCELLE, Jean-Pierre LISCH, Mme Claude LANCELLE, de l'association « Amis du Village d'Eragny » ont écrit : L'avis de l'association « AVE » a été déposé, joint au registre d'enquête (4pages). Il insiste sur : - Les nécessaires dénivellements de la RN 184 à Eragny (franchissement de feux tricolores, demande relayée par la Communauté d'Agglomérations) - La prolongation du Tram Train T13 dont le tracé serait à préciser par la Région et qui reprendrait pour partie le tracé du RER A, contesté - La liaison Cergy-Argenteuil par bus en site propre dont la faisabilité (incompatibilité avec les saturations de la A15) et l'intérêt (par rapport aux réseaux ferrés existants RER+J) seraient à démontrer - Les nuisances sonores ferroviaires (dont la cartographie du bruit du RER A est en cours) et aériennes avec pour ces dernières un manque de consistance des propositions du SDRIF E par opposition à des mesures précises envisagées sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	Roissy telles que la descente continue, de nouvelles trajectoires, et d'autres demandes (couvre-feu, restriction de trafic...) - L'ouverture de zones logistiques qui ne semble pas identifiée autour d'Eragny par le SDRIF E et qui impactera un accroissement du trafic par la réalisation du pont d'Achères renforçant l'urgence les dénivellements de la RN 184 - L'absence de grand parc naturel urbain dans la région du Grand Pontoise malgré son potentiel touristique - La faiblesse du ratio emplois/actifs du Val d'Oise à améliorer en relocalisant de futurs emplois industriels (prolongement des activités aéronautiques Dassault Safran...) - En conclusion le SDRIF mise peu sur le Nord-Ouest et ne s'appuie pas sur une analyse des forces et faiblesses fonctions des territoires ni sur une évaluation précise des résultats du SDRIF 2013 pour justifier les nouvelles orientations. Le document en pièce jointe développe les thèmes et arguments présentés ci-dessus.
Obs 2					X							X					M. Yves-Marie LE TIEC de Saint-Ouen l'Aumône a écrit : Il est utile de faire correspondre la finalité du SDRIF E, ses éléments indispensables et liens opposables, au SRCE mis en place en 2014 et appliqué de façon très limitée à ce jour en IDF. Donc à prendre en compte impérativement dans l'approche pour 2040.
REGISTRE PAPIER CANTON DE SARCELLES																	
Obs 1														X		X	Mme Pascale PORTE, Lénéaïc BIENVENU, M. Pierre SASSIER, (Collectif pour le triangle de Gonesse, ADVOCNAR, Vivre Sans BIP) ont écrit : -Le Val d'Oise est l'un des départements les plus sollicités en France : Bruits des avions et de la circulation routière qui seront aggravés par le projet de BIP. -Triangle de Gonesse et projet AGORALIM : * Eventualité de construire une cité scolaire dans un espace où il passe un avion toutes les 2 minutes. Sans couvre-feu sur Roissy : Impact du Bruit permanent sur l'apprentissage des élèves ? * Le projet AGORALIM serait à préciser : En quoi est-il compatible avec la destination du triangle comme projet agricole ?
Obs 2				X													M. Patrick HADDAD, Maire de Sarcelles a écrit : Résumé du courrier du 5 03 2924 adressé au commissaire enquêteur et joint au registre d'enquête : La commune alerte la Région Ile-de-France sur la fragilité de l'équilibre logements/équipements/services et accès aux nouvelles polarités comme Sarcelles. Les logements dévolus à notre territoire doivent être construits majoritairement dans les communes périurbaines et rurales pour respecter les plans d'exposition au bruit aérien Le SDRIF-E identifie à l'Est 2 espaces verts de plus de 5ha. Ce site du « Haut du Roy » fait l'objet d'une OAP soutenue par un contrat de développement territorial (offre diversifiée 220 logements sur 7 ha et intégrant un centre pour autistes, des commerces, une renaturation du Petit Rosnes). De nouveaux services publics renforçant l'attractivité de ce territoire pourront être développés (Taxe d'aménagement requise à un taux de 20%). Une planche A4 localise les emprises SDRIF et OAP.
Obs 3		X	X											X			Mme FURTADO de Montigny-lès-Cormeilles a écrit : En tant que citoyenne, je ne souhaite pas le développement du BIP et de l'A104 bis. J'estime que le développement économique ne doit pas impacter les espaces agricoles ou naturels existants et qu'il faut construire les logements sur les surfaces déjà construites.
Obs 4					X												Mme Martine VANEECKELOOT, Mr Jean-Marie MARLHENS Conseillers Municipaux Mme Martine BUISSONNIER de Maffliers ont écrit : Dépôt d'une proposition de modification du front vert du PNR Oise Pays de France selon schéma joint au registre d'enquête

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	et qui fera l'objet d'une observation argumentée sur le registre électronique et d'une transmission aux instances du PNR pour intégration avant la clôture de l'enquête publique.
REGISTRE PAPIER CANTON DE TAVERNY																	
Obs 1		X					X										M. D DESSANE de Taverny a écrit : Je regrette de n'avoir pu consulter les documents graphiques qui aident bien à la compréhension. J'interviens au sujet du projet des Ecouardes (partie de la ZAC des 3T). Protéger la biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique me semble impératif actuellement. - Le projet de 1000 logements va à l'encontre de ces objectifs et de plus la densification des centres villes est préconisée depuis plus de 30 ans alors que ce projet crée de l'étalement urbain -Aggravation de la circulation automobile qui est déjà amobilisée dans la vallée de Montmorency La ville de Taverny a respecté ses quotas de logements sociaux et la demande de logements correspondant aux logements vacants. Donc l'urbanisation avec 1000 logements supplémentaires (3000 habitants et 1500 voitures n'est pas souhaitée aux Ecouardes.
REGISTRE PAPIER CANTON DE VAUREAL																	
Obs 1			X	X							X					X	Mme Patricia FIDI, élue de Vauréal, a écrit : Je suggère les points suivants : *Implanter les nouveaux centres commerciaux en sous-sol comme au Canada *Proposer des îlots à voitures aux portes de Paris, * Implanter des éoliennes horizontales (turbines) au-dessus des immeubles * Délocaliser l'emploi en province et changer les mentalités (inciter à se délocaliser) * Ne plus construire des habitats en Ile de France mais rénover l'existant * Implanter un autre aéroport.
REGISTRE PAPIER CANTON DE VILLIERS LE BEL																	
Obs 1	X					X			X								M. GEORGES (Président du Syndicat du Parc Industriel de Villiers-le-Bel et de Sarcelles) a écrit : Pour faire suite à notre réunion avec les membres du bureau de l'association, en ma qualité de Président, je souhaite vous informer que nous avons un grand besoin et une forte demande de nouvelles entreprises qui souhaitent s'installer augmenter l'attractivité de notre territoire at accroître l'emploi sur Villiers-le-Bel. Nous souhaitons porter des projets de développent sur la zone à urbaniser au Nord de la ville : parcelles ZA45 – ZA46 – ZA47 – ZA48 – ZA49 et ZA 50, derrière le lycée Pierre Mendes-France. C'est pourquoi nous attirons votre attention à bien conserver cette zone pour une zone à urbaniser en l'identifiant par une pastille sur votre plan 2024.L'attractivité économique est essentielle sur la commune de Villiers-le-Bel notamment grâce à la proximité des aéroports, gare, métro. Notre territoire a besoin de développement économique et de logements supplémentaires afin de loger ses cadres et employés futurs. De plus, j'attire votre attention sur le fait que ces terrains ne sont pas cultivés à l'heure actuelle et du fait de leur proximité immédiate et leur accès facile via la rue, il est fréquent que des dépôts d'ordures et de de déchets soient déposés sur cette zone à urbaniser. In camp de Roms a même été récemment évacué de justesse sur une de ces parcelles. C'est pourquoi, du fait de sa localisation à proximité immédiate et mitoyenne du lycée, il convient d'éviter des installations sauvages et illégales dégradant un établissement public.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	De plus, cette réserve foncière permettrait d'aménager et d'agrandir le lycée en cas de besoin. Compte tenu de tous ces éléments, il est très important de zoner ces parcelles via une pastille afin de pouvoir les urbaniser dans le futur. Il faudrait que ces secteurs prennent en compte ces zones à URBANISER.
Obs 2	X																<u>Une anonyme a écrit :</u> Je voudrais m'exprimer en qualité de simple citoyenne de l'Ile-de-France et, en particulier, de la banlieue du nord de Paris. Je vous fais part de ma grande difficulté afin de pouvoir participer à cette enquête. Information sur l'enquête du SDRIF : Je regrette énormément que la presse, la radio et la télévision ne parlent pas du SDRIF-E et surtout qu'elles n'expliquent pas et ne vulgarisent pas les enjeux de cette enquête. Nous sommes le 27/02 et pas 1 article, pas 1 minute de parole sur le SDRIF-E ! Pourquoi Mme Péresse n'a-t-elle pas pris la parole, fait (OU fait faire) une petite vidéo sur le SDRIF-E, sur l'enquête ? La dernière information sur le SDRIF et Mme Péresse date du 24 septembre 2020 : « Révision du SDRIF : les enjeux d'une annonce inattendue, par Me Ivan Jitkovitchi ou il y a un an (très utile ?) Pourtant nos élus ne sont-ils pas au service des habitants ? Ne reçoivent-ils pas un salaire pour que l'information circule ? L'information n'est-elle pas à LA BASE de la participation ? Sans information, par de participation ! ... ou alors doit-on penser que cela arrange et permet de faire passer ce nouveau SDRIF comme une lettre à la poste ? Je vous invite à consulter le flyer de la ville de Deuil-la-Barre : zéro information sur le SDRIF-E mais une incitation à dire « NON au projet du BIP ». L'effet de ce flyer a été contre-productif car les habitants ont répondu quasi automatiquement « Je suis contre ce projet » sans savoir que l'on parle du SDRIF ou « Je suis contre le BIP sans argument ». La responsabilité revient aux élus qui n'organisent pas de réunion d'information. Pour qui est l'enquête ? Il y a plus de 12 millions d'habitants en IDF et combien de participants ? Disons qu'un participant citoyen = une contribution. Combien de participants sur 12,4 millions ? Combien de jeunes gens ? Au regard des documents, du vocabulaire, des cartes présentes et manquantes, il s'avère qu'il s'agit une affaire de spécialistes, d'érudits ou de personnes formées ! Pourtant l'enquête publique est ouverte aux 12/110 ans de toute la France ! Cherchez l'erreur. Combien de jeunes gens de 15-20 ans ont entendu parler du SDRIF-E ? Pourtant ne sont-ils pas concernés par ce qui se passera en 2040 ? Autour de moi, personne n'est au courant ! Personne ne sait ou comprend comment cela marche et ce qu'il faut faire. Les élus ont pu avoir une (ou des formations). Pourquoi l'information n'est pas redescendue au niveau des citoyens ? Permanence des enquêteurs. Merci aux enquêteurs de faire leur possible, dans le temps qui leur est imparti pour nous expliquer mais cela ne suffit pas pour comprendre et pour apporter une contribution argumentée. Un grand merci aux mairies qui ont ouvert le samedi car quand on travaille en semaine, il faut prendre des RTT... pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	cool ! CARTON ROUGE : pour l'organisation de la réunion publique, une et une seule !! de présentation le 29/02/2024 à -16 de la clôture de l'enquête, aux Halles (75001) de 19h30 à 22h30 : On rentre comment le soir dans nos banlieues ???? Mme Péresse prend en charge les notes de taxi/UBER ? Pourquoi ne pas avoir fait une réunion par département ? Personnellement, je trouve que les conditions ne sont pas remplies pour c=que cette enquête puisse être validée car la participation ne PEUT pas et NE DOIT pas se limiter à la mise en place de quelques affiches et permanences. Si cette enquête est validée avec un taux de participation citoyenne faible, les points qui n'ont pas pu être partagés pourraient faire l'objet de mécontentements sociaux et/ou de contentieux dans les tribunaux, ce qui contribue à leur engorgement et aux dépenses publiques. Je pense que le SDRIF-E doit faire l'objet d'une réelle participation des citoyens car les enjeux et décisions face au climat et/ou coût énergétique et/ou alimentation, doivent être largement partagés pour parer aux futures crises et maintenir une cohésion sociale. Je considère que la responsabilité des demandeurs du SDRIF-E et des organisateurs/enquêteurs est engagée si rien n'est fait pour accroître la participation avant sa mise en application. Différentes documentations sont signalées.
Obs 3														X			Un Anonyme a écrit : Plaine de Gonesse : protéger ces terres fertiles, les valoriser pour l'agriculture de proximité : du blé pour les habitants de Roissy-Pays de France et pas du béton.
Obs 4							X										Un Anonyme a écrit : Etablissement scolaire : oui à un collège proche du quartier d'habitation ou des secteurs où il en faut pour les habitants de Roissy-Pays de France : non à un collège en plein champs, sur le Triangle de Gonesse. Le projet de « cité scolaire », proche du projet de gare, ne sert qu'à justifier l'éventuel intérêt de cette gare et pas à offrir aux futurs collégiennes et collégiens l'établissement de qualité « proche de tout » auquel ils ont droit.
Obs 5														X			Un Anonyme a écrit : Un enseignement pour l'enseignement de l'agriculture : oui, c'est une très bonne idée alors que la loi Egalim prévoit de renforcer l'agriculture de proximité au bénéfice de fermières et fermiers – de préférence en bio -qui vivront sur le territoire de Roissy-Pays de France, travaillant à proposer des légumes, céréales, poulets, etc... sur les terres de la plaine de Gonesse afin de libérer la libérer de la spéculation.
Obs 6			X													X	Un Anonyme a écrit : Non à un internat à proximité du projet de gare de métro sur les terres fertiles du Triangle de Gonesse et envisagé sur la zone la plus bruyante du plan d'exposition au bruit de l'aéroport CDG. Madame, Monsieur les promoteurs, responsables, élus : inscririez-vous vos enfants dans un tel lycée-internat ?
Obs 7			X														Un Anonyme a écrit : Oui à la justice entre les territoires. Le 80 km/h a été imposé aux régions françaises mais l'Ile-de-France ne s'y est pas conformé, la circulation reste à 110 km/h sur des rocades très passantes. Exemple : l'arrivée de l'A15 jusqu'au port de Gennevilliers (sens région-Paris).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 8						X								X			Un Anonyme a écrit : Non à la « sanctuarisation » de zones économiques telle que proposée par certains EPT. On pourrait être pour lorsqu'elles se situent dans des zones peu pourvues comme à proximité de villes favorisées mais contre dans villes/villages en lisières des terres agricoles d'Ile-de-France, largement pourvus en entrepôts désespérants sous-occupés en plus.
Obs 9			X													X	Un Anonyme a écrit : Priorité à la lutte contre les nuisances : les nuisances de bruit s'imposent surtout aux populations modestes contraintes de se loger près de Roissy, du Bourget et, dans une moindre mesure, près d'Orly, dont les élus ont su exiger un couvre-feu la nuit. Le SDRIF pourrait-il fermement reconnaître cette injustice et commencer tout de suite par limiter ces petits avions bruyants, d'affaire ou de loisirs. Ont-ils encore un sens alors qu'il est question de climat ?
Obs 10														X			Un Anonyme a écrit : Oui à la préservation des terres agricoles du Triangle de Gonesse.
Obs 11								X		X							Un Anonyme a écrit : Oui à plus de transparence sur les déchets des grands travaux. Des déchets et gravats sont-ils enfouis dans des champs ? Un article disait que des pressions sont exercées sur les agriculteurs pour qu'ils autorisent des enfouissements. A la question posée à un élu, il m'a été répondu : « oui mais les agriculteurs sont payés pour cela ». Dans le cadre de la protection des terres agricoles et des espaces naturels, peut-il y avoir des précisions sur les installations existantes et prévoir dans le SDRIF un jeu de cartes utilisé pour le diagnostic que plus on construit, plus il y a de déchets : pourquoi autant construire en IDF ? Oui à la rénovation, oui à « Eviter/Réduire/compenser » à chaque fois qu'une nouvelle construction est prévue.
Obs 12																X	Un Anonyme a écrit : Merci à la mairie de Villiers-le-Bel pour son accueil.
Obs 13																	Monsieur DOLL, Maire d'Arnouville et Président de la Communauté de communes a remis un avis sur le SDRIF en remettant les documents suivants : . Un avis de la commune d'Arnouville de 6 pages, . Un extrait d'une délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2023 de 3 pages ; . Un avis de la Communauté d'agglomération Roissy- Pays de France de 6 pages. L'ensemble de ces documents a été également adressé par voie numérique.
Obs 14	X		X														Monsieur BONNARD de Villiers-le-Bel, a écrit : . A propos de la prise en compte du RER Vélo ainsi que celle du BHNS du Grand Roissy – ligne de Villiers-le-Bel en conformité avec le projet présenté lors de la concertation publique de juin 2023 ; . estime que la pastille de 10 ha positionnée sur le site du Noyer Verdelet, à proximité de la gare Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville du RER D, répond bien au souci de donner à la collectivité les moyens de maîtriser, en adéquation avec l'existant et au fil du temps, l'urbanisation de » ce secteur de la ville de Villiers-le-Bel qui, à court terme, va être desservie par le BHNS et accueillera un nouveau collège (le 4 ^{ème} collège de Villiers-le-Bel) réalisé par le Conseil départemental du Val-d'Oise. . Je suis surpris que le prolongement de la RD 970, entre le rond-Point du Verger (sur la RD10) et la RD 316 (sur Ecoen), et donc à fortiori entre ledit rond-point et la limite communale ouest de Villiers-le-Bel, ait été omis, alors même que l'emprise projetée de sa partie beauvillésoise figure en espace réservé au Plan Local d'Urbanisme de Villiers-le-Bel.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
Obs 15	X					X											M. YARAMIS de Villiers-le-Bel, a écrit : Parcelles : ZA45 - ZA46 – ZA47 – ZA48 – ZA49 – ZA50 – à Villiers-le-Bel. Je me permets d'écrire sur ce registre, afin d'attirer votre attention sur le sujet des parcelles citées ci-dessus. En effet, ces parcelles de 10 ha sont situées à proximité immédiate du lycée Pierre Mendès-France et ne sont pas cultivées. C'est pourquoi, il faudrait les convertir en zone constructible via une pastille rouge à rajouter sur votre carte. Les parcelles sont entre le lycée et la départementale ; elles représentent des terrains qui permettent de pouvoir urbaniser pour des logements et de l'activité. Ils ne sont pas cultivés depuis 2021 et, de plus, des déchets de toute nature sur les terrains car ils sont en limite du lycée et faciles d'accès. C'est pourquoi, il faudrait conserver protéger le PLU pour les futurs projets et donc de conserver ces terrains en zone urbanisée pour le prévoit le PLU.
Obs 16	X	X	X	X		X	X										M. HALIDI, Adjoint au maire de Villiers-le-Bel, a remis : Un avis de la commune sur le SDRIF, dans un document de 8 pages qui rappelle : : <u>Le projet de territoire de la commune :</u> <u>L'armature urbaine du SDRIF-E :</u> <u>La gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité :</u> A cet effet, la commune demande que : . La partie sud du triangle de Gonesse soit reconnue en tant que pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité, conformément aux annonces du Premier ministre dans le cadre du Plan Val-d'Oise ; . La mise en place de trois pastilles vertes de 25 ha liées à la résilience alimentaire de l'Ile-de-France sur la partie sud du Triangle de Gonesse et une évolution de la rédaction de l'orientation 13 comme suit : peuvent être autorisées, au sein des espaces agricoles, des installations de collecte, stockage et de premier conditionnement de produits agricoles dont la proximité est indispensable au prolongement de l'acte de production situé dans la partie nord de l'Ile-de-France ». <u>Vivre et habiter en Ile-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités :</u> Sur cet aspect, la commune demande que : . Sur la commune de Villiers-le-Bel, une capacité d'extension de 10 h, correspondant à une pastille, soit localisée au nord-est de la ville, située en Zone AU2x du PLU et traversée par un emplacement réservé pour la réalisation d'une voie de désenclavement du quartier du Puit-la-Marlière. Il est à Gonesse-Arnouville et en limite du site de production de géothermie. La capacité d'extension demandée permettrait de réaliser, notamment, des équipements nécessaires au fonctionnement du lycée, voire un autre équipement public en lien avec la vie du quartier des Carreaux. Par ailleurs, la commune est solidaire de la CA Roissy-Pays de France et des communes de Compans, Fontenay-en-Parisis dans leur demande qu'un potentiel soit cartographié de 20 ha correspondant aux opérations citées ci-avant, soit rajouté afin de permettre un développement résidentiel équilibré sur le territoire communautaire. La commune est également solidaire de la CA Roissy Pays-de-France et de la commune de Sarcelles dans leur demande de suppression de l'espace vert et/ou de loisir d'intérêt régional situé sur l'OAP du Haut du Roy. La commune demande que les objectifs de densité imposés aux polarités et aux secteurs d'urbanisation préférentielle, en deuxième couronne, prennent mieux en compte les réalités territoriales, en termes de respect des identités communales et de besoin de nature en ville, et qu'ils se limitent à leur densité existante ou à 20 logements/ha comme pour les opérations relevant du potentiel non cartographié.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel
																	La commune demande à la région de prévoir l'accompagnement des communes et des communautés pour la réalisation d'équipements urbains et la mise en place de services. <u>Conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les grandes transitions.</u> La commune demande : . L'intégration des besoins fonciers nécessaires à la réalisation de la ZAC de Compans (10 ha) et à la reconquête urbaine de la zone du Pont de la Brèche (10ha) ; . La mise en place d'une stratégie de la logistique à l'échelle régionale concertée avec les collectivités préalablement à la localisation des sites multimodaux à créer ou dont le potentiel multimodal est à renforcer. Cette stratégie devra intégrer les mesures Eviter/Réduire/Compenser liées à ces projets. Par ailleurs, la commune est solidaire des communes de Mitry-Mory, Compans, Fosses et Marly qui demandent le retrait des sites multimodaux à créer ou dont le potentiel multimodal est à renforcer sur la zone d'activité industrielle de Mitry/Compans et sur le pôle de Fosses/Marly-la-Ville. <u>Améliorer la mobilité des franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité.</u> La commune demande que : . Le projet départemental de prolongement de la RD 970 à Villiers-le-Bel, soit inscrit en tant que projet d'infrastructure et de transport routier de niveau régional ; . La totalité du barreau Est Francilien A4/aéroport (liaison Meaux-Roissy) soit inscrite comme « autoroute ou voie rapide », c'est-à-dire, la RN3 à l'Ouest de Meaux, la liaison RN3/RN2 et le contournement Est de Roissy.
SIEGE DE L'ENQUÊTE AU CONSEIL REGIONAL A SAINT OUEN																	
Obs 1			X			X								X		X	<u>M. DOUKOURE Junior d'Herblay-sur-Seine a écrit :</u> Il y a trop de personnes qui viennent vivre en Ile-de-France. Les agriculteurs ne gagnent pas assez d'argent et il n'y a pas assez de croissance. Il y a trop de constructions. Il n'y a pas assez de transport en dehors de Paris.
575																	Total des observations recueillies sur les registres papier